



Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

Année 2025

Table des matières

Le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, qu'est-ce que c'est ?	5
Les 30 engagements pour 2030	6
Un monde instable et des budgets en recherche d'équilibre	7
Sol, air, eau, biodiversité et respect animal : les piliers invisibles de notre bien-être	9
La santé a-t-elle un prix ?	11
Quelles solutions pour préserver notre santé et notre environnement ?	13
Le courage de l'essentiel : concilier sobriété budgétaire avec ambitions climatiques et sociales.....	16
ASPECTS BUDGETAIRES	17
Lien entre le Rapport Développement Durable et le budget.....	17
Budget 2025 : les 4 priorités de la CeA	17
Protéger les plus vulnérables	17
Accompagner un futur durable : stratégies pour la transition énergétique et un habitat durable	18
Engagement pour l'avenir	19
Soutenir les territoires et la démocratie locale	20
FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE ..	21
1.1 Énergie	21
Transition énergétique.....	21
Constructions neuves et réhabilitations du patrimoine bâti exemplaires	26
Plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier départemental.....	29
La Société d'Economie Mixte Locale Energies Alsaciennes.....	34
Diversification énergétique : hydroélectricité	36
Réalisation d'un Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES).....	37
1.2 Déplacements.....	39
Territoires adaptés au climat de demain – volet infrastructures routières	39
Mise en place du Plan De Mobilité Employeur MOBILIZZ des agents et élus de la CeA	44
Elaboration du Plan Vélo Alsace.....	49
Actions en faveur du développement du covoiturage.....	55
Réduction des nuisances sonores liées au réseau routier de la CeA	57
1.3 Déchets, qualité de l'air	59
Elsäss Oschterputz : le grand nettoyage de printemps à l'alsacienne	59
Qualité de l'air : Charte Air-Santé Haute-Alsace	65
Plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable.....	66
1.4 Adaptation au réchauffement climatique	69
« Plan Arbre ».....	69
Ilots de Fraîcheurs Urbains.....	72
Evolution du dispositif canicules et fortes chaleurs	77
Participer à la lutte contre les incendies de forêt	78

FINALITE 2 : PRESERVATION DES MILIEUX, DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES.....	80
2.1 Protection des milieux et de leur biodiversité	80
Préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)	80
Restauration de la Continuité écologique des cours d'eau.....	83
Protection des batraciens le long des routes départementales	88
2.2 Protection de la ressource en eau.....	89
Gestion d'un patrimoine hydraulique et fluvial de la CeA : barrages, lacs et canaux.....	89
2.3 Soutien à la profession agricole et préservation du cadre de vie	93
Soutien à la profession agricole, partenariat avec la Chambre d'Agriculture.....	93
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	96
Lutte contre les moustiques.....	99
2.4 Sensibilisation et Education à l'Environnement	101
Brigade verte	101
Soutien à l'éducation à l'environnement	104
Opération Sainte-Catherine	107
Scénographie autour du développement durable et de l'éco-citoyenneté pour le nouveau collège d'ECKBOLSHEIM	111
FINALITE 3 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS...	114
3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté.....	114
Insertion et politique Revenu de Solidarité Active (RSA)	114
Insertion et lutte contre la pauvreté.....	117
Lutte contre la précarité alimentaire	124
3.2 Autonomie	135
Faciliter le parcours des seniors, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	135
Politique handicap au sein de la CeA	142
3.3 Solidarité territoriale	144
Pacte des Solidarités	144
Le Plan Santé pour l'Alsace	148
Aide sociale à l'enfance.....	154
Accompagner les collectivités dans leurs politiques de transitions.....	155
3.4 Lutte contre la précarité énergétique	158
Lutte contre la précarité énergétique et travaux de réhabilitation énergétique	158
FINALITE 4 : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	161
4.1 Culture	161
Stratégie en faveur du bilinguisme	161
Exemples de politique culturelle soutenue par la CeA	163
4.2 Tourisme et sites de loisirs	166
Politique « Tourisme »	166
Politique « Montagne ».....	169
La politique sportive alsacienne : L'Alsace nous unit, le sport nous réunit !	171
4.3 Citoyenneté et démarche environnementale	175

Constitution et animation d'un groupe d'innovateurs « Start Tech CeA »	175
4.4 Égalité femmes / hommes	180
Plan égalité professionnelle femmes / hommes.....	180
FINALITE 5 : MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	183
5.1 Alimentation	183
La promotion des produits locaux de qualité dans les collèges	183
La promotion des produits locaux de qualité dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux.....	187
Partenariat avec l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes (APDMAA)	188
La CeA porte l'abattoir de proximité de CERNAY	191
5.2 Achats éco et socio-responsables	193
Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)	193
Utilisation de mobilier de réemploi dans les collèges.....	196
Achat et utilisation du papier recyclé	198
Sobriété, Réutilisation, Upcycling et Recyclage à la Direction de la Communication	199

Le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, qu'est-ce que c'est ?

La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan annuel de leur situation en matière de développement durable.

Ce document a vocation à :

- ✓ Favoriser l'information et la transparence sur l'action des collectivités en matière de développement durable ;
- ✓ Encourager le débat autour de la prise en compte du développement durable dans l'action publique et éclairer les choix stratégiques ;
- ✓ Faciliter l'appropriation locale et concrète des enjeux du développement durable.

Le présent rapport répond à cette exigence. Il constitue aussi une réelle opportunité de rendre régulièrement compte de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) en matière de développement territorial durable. Distinct du rapport annuel d'activité, il met en lumière les actions significatives menées en lien avec les 5 finalités et les 17 objectifs du Développement Durable (DD).

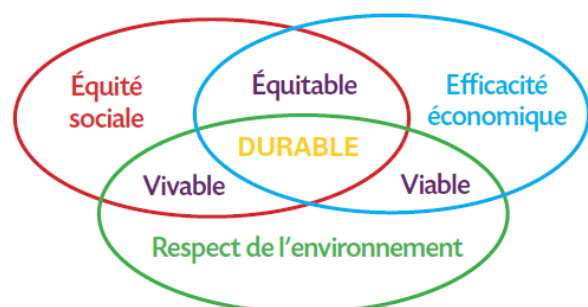
Le rapport DD est pour la CeA un document bilan permettant une visibilité stratégique des choix effectués par l'Assemblée.

Le rapport 2025 s'écrit dans un contexte aux crises multiples (écologiques, diplomatiques, sociales, économiques, ...). Son contenu reflète la richesse des actions menées en matière de Développement Durable dans tous les domaines d'interventions.

Qu'est-ce que le développement durable ?

La notion de développement durable, apparue en 1987 dans le rapport Bruntland de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU, est définie comme **un mode de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »**.

Cette notion s'applique à tous, de l'individu aux multinationales en passant par les collectivités. Elle permet d'aborder les projets de façon plus globale, en conciliant sans les opposer ambitions économiques, environnementales et sociétales.



Un cadre de référence national qui évolue

Jusqu'en 2015, le cadre de référence français pour les projets territoriaux de développement durable indiquait qu'une action contribue au développement durable d'un territoire si elle répond à au moins une des finalités suivantes :

- ✓ *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;*
- ✓ *Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources ;*
- ✓ *Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;*
- ✓ *Épanouissement de tous les êtres humains ;*
- ✓ *Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

Suite à la COP 21 organisée à PARIS en septembre 2015, 193 pays membres de l'ONU ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030 qui fixe également 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à prendre en compte.



La France a décliné ce programme au travers d'une feuille de route baptisée **Agenda 2030 pour la transition écologique de l'économie et de la société** qui devient le nouveau référentiel de base du développement durable en France et engage l'ensemble des acteurs.

Les 30 engagements pour 2030

La Stratégie énergétique et écologique de la CeA a été actée lors de la séance publique du 13 novembre 2023 et permet de fixer certains caps, tout en ayant déjà engrangé des résultats concrets depuis son initiation, le 20 octobre 2022. Le détail de cette stratégie, axée sur les leviers de sobriété et d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de reconquête de la biodiversité et d'assistance aux plus faibles, figure en annexe, mais ses résultats s'égrènent au fil de ce rapport.

Afin de mettre en lumière la cohérence entre ce rapport Développement durable, un renvoi vers les objectifs définis dans la cadre de cette stratégie figure à la suite de l'intitulé des actions qui s'y rapportent.

La transition énergétique et écologique, qui se présentait pendant longtemps comme un horizon à atteindre doit se réaliser au présent, au plus vite et dans l'ensemble des politiques de la Collectivité. Elle doit être portée au plus haut niveau, orienter les choix, et les arbitrages financiers. En effet, investir dans la transition énergétique et écologique pour rester sous la barre des 2°C coûtera moins cher que palier aux conséquences d'un réchauffement climatique non maîtrisé.

Un monde instable et des budgets en recherche d'équilibre

Au niveau mondial, aux tendances déjà largement relayées par les scientifiques concernant le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité/espaces naturels, s'ajoutent l'augmentation des inégalités sociales¹, des conflits armés et des incertitudes économiques.

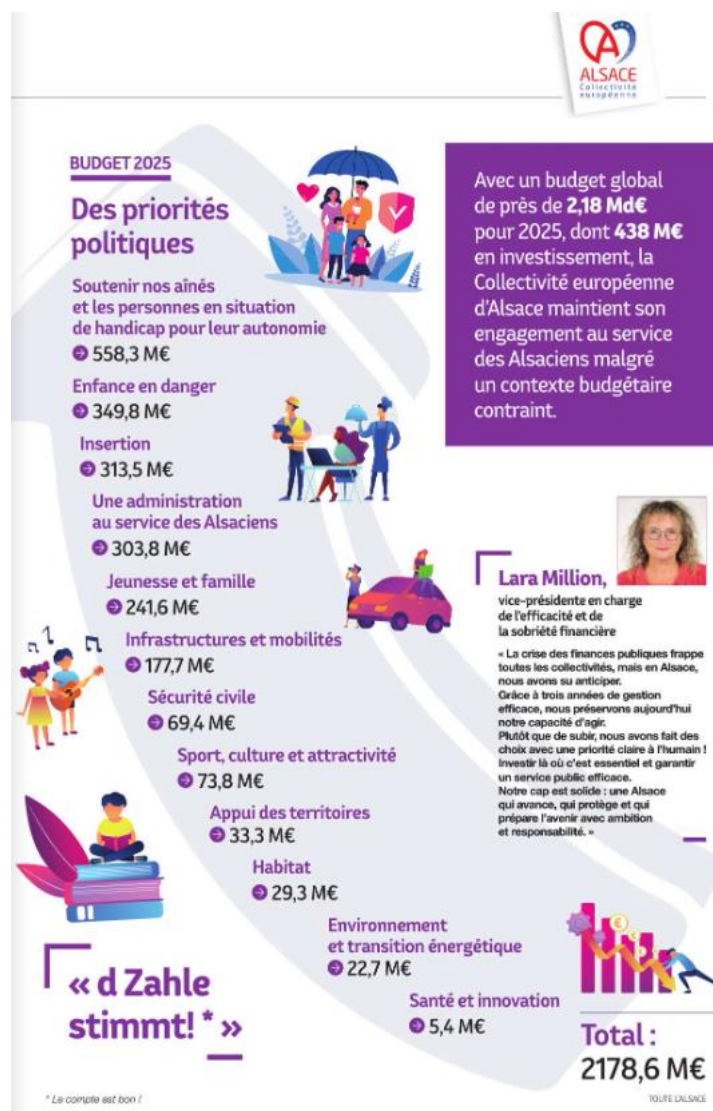
Au niveau français, et dans ce contexte aux signaux d'alarme concomitants, **l'heure est aux choix budgétaires et à la priorisation des actions**. Quelle place accorder au développement durable maintenant et pour les années à venir, quand les demandes budgétaires des différents ministères surpassent les possibilités réelles du pays ? La prise en compte environnementale est-elle jugée « ennuyante », et la solidarité est-elle vouée à être un luxe de niche, alors que la défense du territoire, par exemple, requiert à nouveau l'attention des élus nationaux et des citoyens ?

¹ Rapport Oxfam publié en Janvier 2025 : D'après la Banque mondiale, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté n'a presque pas diminué depuis 1990, et les niveaux d'inégalité entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci sont de plus en plus préoccupants.

Au niveau de la CeA, l'aspect social pour protéger les plus vulnérables reste au cœur de ses missions. En parallèle, la collectivité poursuit son engagement pour l'avenir, avec le souhait d'un cadre de vie sécurisé et durable. **Le budget 2025** (voir illustration ci-contre) se veut le reflet de cet objectif.

Parmi les multiples défis, plusieurs exemples illustrent la complexité des équilibres à trouver dans les différents domaines.

Ainsi, par exemple, **au niveau de l'économie locale et des transports**, le R-Pass est une mesure portée par la CeA, qui vise à faire payer les poids lourds de plus de 3,5 tonnes circulant sur l'autoroute A35 en faisant contribuer les entreprises étrangères à l'entretien de cette route. Mais les acteurs locaux pourraient également être impactés, aussi la CeA a pris l'engagement de réinvestir l'intégralité des recettes générées par la taxe au bénéfice de l'économie alsacienne, avec une part prépondérante consacrée à l'entretien et à la modernisation du réseau routier, au développement de plateformes multimodales et du fret ferroviaire. Une autre part doit permettre de financer le mécanisme des compensations et verser des aides économiques directes aux entreprises locales.



- **Au niveau de la transition écologique et énergétique**, dans le cadre des 30 engagements pour 2030, la CeA a créé une SEM (Société d'économie mixte) pour assurer l'extension des réseaux de chaleur dans toute l'Alsace et offrir une énergie accessible aux Alsaciens. En parallèle, la CeA investit également dans le photovoltaïque sur ses bâtiments (plus de 24 000 m² installés), dans la plantation d'arbres et la mise en place d'îlots de fraîcheur dans les collèges.
- Au niveau du **bien vivre ensemble, vivre en pleine santé dans un environnement sain** constitue un challenge. Adoptée en 2024, une stratégie santé a été élaborée par la CeA, afin de prendre soin des plus fragiles (personnes âgées, handicapées, enfance, ...) mais aussi pour tous les âges de la vie, en contribuant au financement des Maisons de santé dans des zones ciblées pour renforcer l'offre de soin de proximité.

Sol, air, eau, biodiversité et respect animal : les piliers invisibles de notre bien-être

La santé est un objectif phare des ODD. Ainsi, depuis les années 2000, le concept de « one health – une seule santé » a été initié. **Il repose sur un principe simple, selon lequel la protection de la santé de l'Homme passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement.**

Définition du concept One Health : « One Health est une approche intégrée et fédératrice qui vise à équilibrer et optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Elle reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large est étroitement liée et interdépendante. L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble afin d'améliorer le bien-être et de lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes, tout en répondant au besoin collectif d'eau, d'énergie et d'air propres, d'aliments sains et nutritifs, en prenant des mesures contre le changement climatique et en contribuant au développement durable ».

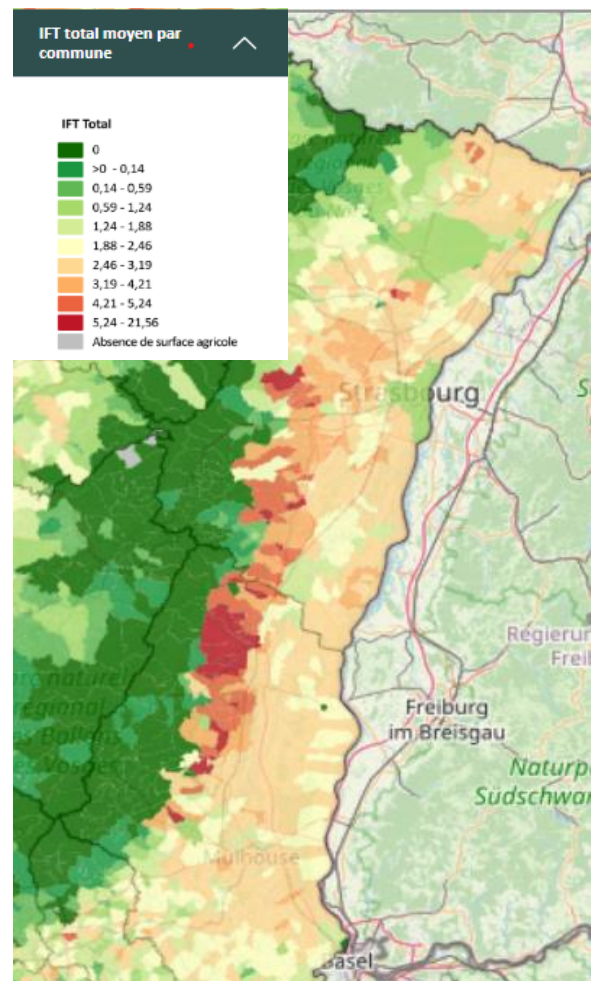


Figure 1 : Source : [One Health – Wikipédia](#)

La santé animale, végétale, la santé de l'environnement et celle des humains sont liés. C'est le cas par exemple lorsque l'on soigne des animaux d'élevage avec des antibiotiques. Cela entraîne des résistances transmissibles aux bactéries présentes dans notre microbiote, celui des animaux ou dans l'environnement.² De même, lorsque l'on achète des vêtements non bio venus de l'autre bout de la planète, certains pesticides, interdits en Europe, se retrouvent dans les eaux de lavage et finissent dans les champs ou dans l'eau, car ces polluants ne sont pas traités par les stations d'épuration. C'est aussi le cas de certains résidus médicamenteux qui ne sont pas épurés lors de leur transit dans les installations de traitement des eaux usées.

La prise en compte des bouleversements climatiques qui vont s'intensifier (chaleur, inondations, ...) doit également faire partie des réflexions à creuser.

Santé publique France a publié, le 11 mars 2025, le bilan "Chaleur et santé"³ de l'été 2024 : pendant la période de surveillance (du 1^{er} juin au 15 septembre 2024), l'Hexagone a enregistré plus de 17 000 recours aux soins d'urgence pour des troubles causés par la chaleur (hyperthermie, déshydratation...), et cela a nécessité 10 500 hospitalisations ; 59 % ont concerné des seniors de 75 ans et plus. Or ces hospitalisations ont un coût, à la fois monétaire, mais également humain, avec une pression complémentaire sur le personnel soignant. Mais **la pollution de l'air et des sols (pesticides, engrais, ...)** constitue également une menace pour notre santé. Santé Publique France⁴ estime que **chaque année près de 40 000 décès seraient attribuables à une exposition des personnes âgées de 30 ans et plus aux particules fines (PM_{2,5})**. La pollution de l'air ambiant est ainsi un facteur de risque important pour la santé en France et serait responsable de 7 % de la mortalité totale de la population française. Une nouvelle enquête de l'Agence nationale de santé publique, corroborée par les relevés d'ATMO Grand Est, éclaire l'impact de la pollution de l'air au niveau local. **À l'échelle de l'Alsace, 1 400 décès pourraient être évités chaque année** si les niveaux de pollution étaient meilleurs et ce, en dépit d'une amélioration progressive de la qualité de l'air.⁵



Cartographie 1: Source : Carte Adonis des pesticides, Solagro, 2024 • L'IFT additionne tous les traitements sans distinguer la dangerosité des substances, il ne reflète pas directement l'impact

² [One Health, une seule santé | INRAE](#)

³ [Été 2024 : la chaleur a provoqué plus de 3 700 décès | vie-publique.fr](#)

⁴ [Qualité de l'air : Sources de pollution et effets sur la santé - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

⁵ [Santé. Pollution de l'air : 1 400 décès pourraient être évités chaque année en Alsace](#)

La pollution de l'eau est également un défi majeur, avec notamment des polluants éternels (PFAS) et les perturbateurs endocriniens qui se retrouvent dans les nappes souterraines, et qui nécessitent la mise en place de mesures coûteuses (budget pour nouveaux équipements de filtrations, achat de bouteilles d'eau, ...). Pour éviter de rajouter à ces contaminations existantes une catastrophe à l'échelle européenne, la CeA se bat aux côtés des associations et d'autres collectivités pour que soient retirés les déchets enfouis dans le site de Stocamine, cette ancienne mine proche de MULHOUSE (Haut-Rhin) où sont entreposées 42 000 tonnes de déchets dangereux. Toutefois, le 17 juin 2025, le tribunal administratif de STRASBOURG a rejeté les requêtes déposées, qui contestaient l'autorisation de confinement illimitée de ces déchets donnée par l'Etat. La CeA, de même que l'association Alsace Nature, ont annoncé interjeter appel du jugement du tribunal administratif. L'Etat recule devant les coûts liés à l'extraction des déchets, mais les coûts d'un tel risque environnemental et sanitaire pour cette nappe, réserve d'eau potable d'au moins 5,6 millions de personnes, sont-ils pris en compte à leur juste mesure ?

La santé a-t-elle un prix ?

Entre intérêts économiques, lobbying, méconnaissance des dangers, divergence dans les priorités, il n'apparaît pas toujours comme une évidence qu'**agir pour conserver/protéger l'environnement et la biodiversité doit rester un objectif central**. Protéger l'intégrité du vivant revient beaucoup moins cher, car il est plus coûteux de « réparer les dégâts » (quand cela reste possible !) que de les éviter. Ainsi, en termes d'impact économique, la Commission d'enquête sur le coût économique et financier de la **pollution de l'air** du Sénat ⁶ a estimé, en 2015, que le coût total de la pollution de l'air (extérieur et intérieur) s'établit **entre 68 et 97 milliards d'euros par an** pour la France, dont une très large part est liée aux impacts sur la santé.

Dans le secteur de SAINT-LOUIS, des PFAS provenant principalement des mousses anti-incendie ont été utilisées pendant des décennies sur le site de l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Aujourd'hui, le gisement d'eau potable est pollué et le coût de traitement de l'eau potable dans 11 communes est estimé à 20 millions d'euros hors taxes : 6,5 millions pour les unités mobiles de traitement mises en œuvre dans un premier temps, et jusqu'à 13,5 millions pour les stations de traitement dédiées à l'élimination des PFAS qui seront construites sur trois sites et devant être opérationnelles d'ici mi-2027. Ceci, sans compter le coût des actions en justice...

S'il devait y avoir une contamination des eaux par Stocamine, il est possible que le coût se chiffre, à plusieurs centaines de millions, voire en milliards, compte tenu du traitement de l'eau contaminée, des pertes de ressources en eau potable, des dépenses de santé publique, de la dévalorisation foncière et agricole, des responsabilités juridiques et financières,

Par ailleurs, la destruction des milieux naturels (artificialisation des sols, changements d'usage, ...), les catastrophes naturelles (inondations, glissement de terrain, feux de forêts ...), l'émergence de nouvelles maladies, et le relargage prévu de méthane, de virus et de bactéries via la fonte du pergélisol, etc, ... sont autant de menaces réelles pour notre santé... Les destructions d'espèces, outre les impacts sur la chaîne alimentaire et les éco-systèmes représentent également une perte de molécules potentiellement intéressantes pour contrer certaines maladies.

⁶ [Commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air | Sénat](#)

Outre les impacts physiques et physiologiques, il y a aussi les impacts psychologiques. En effet, la dégradation de l'environnement, les bouleversements climatiques et les catastrophes « naturelles » induisent des phénomènes d'éco-anxiété et éventuellement des troubles post-traumatiques. Or, la santé mentale a été désignée Grande Cause nationale en 2025. L'Observatoire de l'Eco-anxiété (ci-après OBSECA), porté par Econoïa, en partenariat avec l'ADEME et avec le soutien d'E5t (Énergie, Efficacité Énergétique, Économie, Environnement et Territoires), a d'ailleurs publié en avril 2025 la première étude sur l'impact de l'éco-anxiété sur la santé mentale des Français⁷. Ainsi, environ 1 Français sur 4 est éco-anxieux : 15 % des Français sont moyennement éco-anxieux, mais commencent à ressentir des symptômes qu'il convient de ne pas laisser s'aggraver, 5 % sont fortement éco-anxieux, et 5 autres pourcents sont très fortement éco-anxieux au point de devoir avoir un suivi psychologique. Or, l'anxiété et le stress sont des facteurs favorisant l'apparition d'autres pathologies, d'où la nécessité d'en tenir compte, et de les contrecarrer. Alors, comment faire ?

⁷ <https://www.ademe.fr/presse/communiqu%C3%A9-national/eco-anxiete-queelles-menaces-sur-la-sante-mentale-des-francais/>

Quelles solutions pour préserver notre santé et notre environnement ?

Pour préserver notre santé, il faut un environnement naturel qui soit sain. Il faut agir sur plusieurs volets :

- **Préserver, voire développer, la biodiversité**, les espaces naturels et les différents types de corridors (trame verte pour la végétation, trame brune pour le sol, trame bleue pour l'eau, ...) sont des axes essentiels. En effet, ces espaces jouent à la fois leur rôle d'habitat pour la faune et la flore, mais se révèlent aussi être des filtres naturels, permettant d'apporter des solutions à certaines pollutions. De plus en plus de techniques s'appuient d'ailleurs sur cette faculté de phyto-remédiation ou de remédiation par l'intermédiaire de bactéries présentes dans le sol.

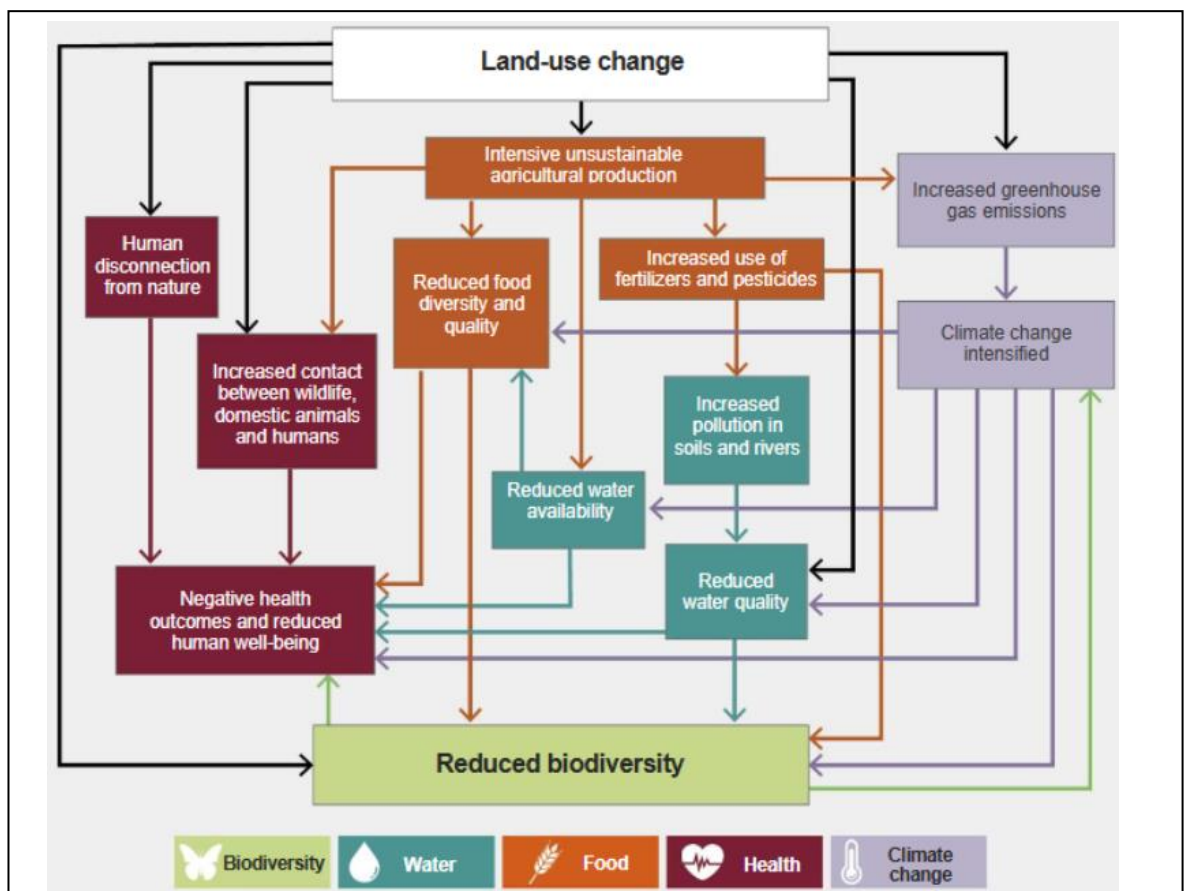


Figure 2 : Illustration issue du rapport NEXUS de IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), publié en décembre 2024.

La biodiversité, souvent reléguée au rang de décor naturel, est en réalité le socle invisible de notre bien-être. Elle purifie l'eau, régule les maladies, nourrit les sols et les esprits. Sa dégradation, accélérée par des pratiques agricoles intensives et une urbanisation galopante, affaiblit les défenses naturelles de nos sociétés.

Dans la même logique, il faut réaménager nos territoires pour les rendre plus résilients : végétalisation des centres urbains, désimperméabilisation des sols, restauration des zones humides. Ces actions réduisent les risques climatiques tout en embellissant le cadre de vie.

- **Préserver la ressource en eau** : L'eau subit une pression croissante pour de multiples usages (énergie, agriculture, industrie, alimentation en eau potable, nature, ...). L'eau, bien commun par excellence, devient un enjeu de gouvernance (avec une hiérarchisation des usages et des priorités), de justice sociale et de souveraineté.

Or l'adaptation ne se fera pas uniquement par des technologies ou des lois, mais par une révision profonde de notre rapport au vivant. L'eau, fluide et insaisissable, nous oblige à penser en termes de cycles, d'interdépendances, de long terme. En somme, si le climat est le théâtre du XXI^e siècle, l'eau en sera l'un des principaux acteurs. Et c'est dès aujourd'hui que doit s'écrire le scénario de sa gestion, si possible avec nos voisins Suisses et Allemands, avec qui nous partageons la Vallée rhénane. C'est pour cela que la CeA a réorganisé en mars 2025 les Assises rhénanes de l'eau (3^e édition), avec pour thématique « *Usages de l'eau : un équilibre à trouver ensemble* ».

- **Préserver les sols et soutenir des filières alimentaires de qualité** : épauler l'agriculture biologique et l'agro-écologie pour une agriculture et des élevages sains, respectueux des animaux et des milieux environnants, respecter la loi Zéro Artificialisation Nette pour limiter l'imperméabilisation des sols et la fragmentation des milieux, La CeA intègre déjà des aliments bio et locaux pour une alimentation plus saine et des circuits courts au niveau de ses restaurants scolaires, même si ces axes méritent d'être développés encore davantage.
- **Préserver la qualité de l'air** : promouvoir les mobilités douces et les transports en commun, la rénovation thermique (1 collège sur 3 bénéficiera d'une restructuration d'ici la fin du mandat) et les énergies renouvelables, la réduction des émissions de particules fines, La CeA porte plus de 5 000 km d'itinéraires cyclables et a aménagé plus de 3 300 places sur 142 aires de co-voiturages. Elle a également acté son plan de Déplacement Mobilizz pour agir au niveau des déplacements domicile-travail et au niveau des déplacements professionnels.

Au-delà de l'action sur les paramètres physiques de notre environnement, il est nécessaire de développer la culture des interactions entre nous et notre environnement, pour susciter l'envie de modifier notre trajectoire actuelle. ***En effet, les efforts actuels ne sont pas suffisants pour assurer une vie de qualité aux générations à venir, ni même aux personnes déjà nées, et six des neuf limites planétaires sont déjà considérées comme dépassées⁸. Il faut donc :***

- **Repenser nos modes de vie pour atténuer les changements à venir puis anticiper pour pouvoir s'adapter** : Il est nécessaire d'avoir de l'imagination, de promouvoir l'autonomie alimentaire, énergétique (car ce sont autant de projets créateurs d'emplois non délocalisables) et économique, le low tech et la circularité, ...pour plus de résilience. Il faut anticiper les crises pour être préparés, et organisés si des aléas surviennent.

⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Limites_plan%C3%A9taires

- **Cultiver la solidarité et tisser du lien :** Rester solidaires des plus vulnérables et diminuer les inégalités, qui font le lit des conflits. Renforcer le lien social et l'intergénérationnel, favoriser les rencontres et les partages en territoire, pour éviter toutes formes d'isolement et, parallèlement, renforcer la solidarité territoriale en soutenant les communes rurales, mutualiser les ressources à l'échelle intercommunale. 1 200 projets de soutien aux développements ont été financés dans les communes. Impliquer les citoyens : ateliers de prospective, budgets participatifs pour la transition, soutien aux initiatives locales. Car un territoire qui se transforme avec ses habitants est un territoire qui avance. La CeA a renouvelé d'ailleurs début 2025 son Conseil de Développement, initié en 2022, dont l'objectif est un espace de dialogue où les citoyens partagent leurs idées, échangent avec les élus et influencent les décisions qui façonnent l'avenir de l'Alsace.
- **Susciter l'envie d'agir et montrer des exemples positifs :** Cette envie d'agir peut se baser sur les mêmes ressorts que ceux qui permettent de lutter contre l'éco-anxiété, c'est-à-dire :
 - o Faire connaître et préserver les espaces naturels, qui permettent de se régénérer, et de s'émerveiller. Il faut réenchanter le lien à la nature alsacienne car c'est en étant ébloui par la nature que l'on a également envie de la protéger ;
 - o Favoriser le passage à l'action, qui diminue l'éco-anxiété. En soutenant les associations locales de soutien à l'éducation à l'environnement, pour un montant de plus de 1 100 000 €, la CeA contribue à sensibiliser les citoyens, et à leur donner des pistes pour agir à leur niveau ;
 - o Echanger sur les bonnes pratiques et les réussites, afin de créer une dynamique sociale positive (c'est en partie l'objectif de ce rapport Développement durable) ;
 - o Proposer des récits de futurs désirables... mais comment faire ? Comme évoqué plus haut, les menaces sanitaires, et environnementales ne sont pas une abstraction, et elles sont déjà présentes. Mais ces signaux ne doivent pas seulement nous alerter — ils doivent nous inspirer. Or, si les réponses techniques et réglementaires sont nécessaires, elles ne suffisent pas. Le véritable levier de transformation réside dans les comportements, les valeurs et les imaginaires collectifs. C'est pourquoi la CeA travaille aussi chaque jour à se réinventer.

L'Alsace a toujours su conjuguer tradition et innovation. Elle peut aujourd'hui devenir un laboratoire vivant de l'adaptation climatique, en s'appuyant sur ses racines culturelles, son tissu associatif, et sa créativité citoyenne.

Le dérèglement climatique est une réalité. Mais l'avenir peut être désirable — mais il faut savoir le raconter, l'incarner, et le construire ensemble.

Le courage de l'essentiel : concilier sobriété budgétaire avec ambitions climatiques et sociales

Le climat change. Le vivant s'estompe. Les équilibres démographiques se déplacent. Et pourtant, c'est dans ce contexte que les marges budgétaires se réduisent. Les collectivités locales, en première ligne, doivent faire face à une équation redoutable : comment répondre à des défis systémiques avec des moyens contraints ?

La réponse ne réside pas dans le renoncement, mais dans un changement de regard. Car la transition écologique n'est pas une charge supplémentaire : elle est une opportunité de repenser nos priorités, de faire mieux avec moins, de redonner du sens à l'action publique. Chaque euro investi dans la rénovation énergétique des logements, dans la mobilité douce, dans la nature en ville, est un euro qui protège à la fois le climat, la santé et le pouvoir d'achat. Chaque mètre carré rendu à la biodiversité est un rempart contre les inondations, un refuge pour le vivant, un espace de bien-être pour nos citoyens.

La sobriété budgétaire peut devenir une alliée si elle nous pousse à sortir des logiques d'expansion pour entrer dans celles de la régénération et à privilégier les projets à co-bénéfices : ceux qui réduisent les émissions tout en créant du lien social, ceux qui protègent les écosystèmes tout en renforçant l'attractivité locale.

Ce n'est pas une crise, c'est une mutation. Et dans cette mutation, les collectivités sont appelées à faire preuve de dextérité : celle de concilier l'urgence avec la vision, la contrainte avec l'ambition.

C'est pourquoi une politique d'atténuation et d'adaptation se joue à la fois dans les actions du quotidien, mais aussi dans les choix d'aménagement et les récits que nous portons. L'Alsace a toujours su conjuguer tradition et innovation. Elle peut aujourd'hui devenir un territoire pionnier de la transition juste, en s'appuyant sur ses forces : son tissu associatif, son attachement au vivant, sa capacité à faire ensemble.

ASPECTS BUDGETAIRES

Lien entre le Rapport Développement Durable et le budget

Le Rapport Développement Durable est un document stratégique, au service de l'action territoriale, dont le rôle est d'orienter l'élaboration du budget. En s'appuyant sur des informations collectées au sein des services et en s'inscrivant en complémentarité avec les autres documents et plans de la collectivité, il permet la connaissance des politiques publiques conduites et leurs impacts. Il ouvre des perspectives, dans une démarche prospective.

Afin de donner également une vue globale sur les aspects financiers, il est proposé ci-après un récapitulatif du budget 2025, et des avancées concernant l'établissement d'un budget vert, ceci afin de faciliter les orientations budgétaires pour 2026.

Budget 2025 : les 4 priorités de la CeA



Figure 3 : 4 priorités du budget ©Canva

En 2025, la CeA a engagé une politique de maîtrise budgétaire axée sur 4 priorités : protéger les plus vulnérables et bâtir un avenir durable à travers la transition énergétique et un habitat inclusif, tous ces aspects étant au cœur d'un développement durable.

Ainsi, la CeA consacre 2 178,5 M€ en 2025, répartis entre 1 739,9 M€ en fonctionnement et 438,6 M€ en investissement, pour renforcer son engagement en faveur des plus vulnérables et pour répondre aux défis sociaux majeurs.

Protéger les plus vulnérables

Protection de l'enfance en danger (311 M€, + 14,6 M€)

- 305,7 M€ pour l'Aide Sociale à l'Enfance (+ 14,5 M€, + 5%)
- Création de 140 nouvelles places pour les mineurs non accompagnés et enfants confiés (6,6 M€)
- Hausse des financements pour l'hébergement (+ 1,6%) et le milieu ouvert (+1,3%) (2,6 M€)
- SEGUR pour tous : 3,6 M€
- Rénovation du Foyer de l'Enfance à Strasbourg (30,7 M€, dont 5,2 M€ en 2025)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI) : 5,2 M€ (+ 0,1 M€, + 2,2%)

Soutien à l'autonomie des aînés (223,5 M€, + 5,9 M€)

- Hausse des tarifs d'aide à domicile (+ 2%) et d'embauche directe (+ 1%) (1,2 M€)
- Augmentation des prix de journée en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) (+5%) et de la dotation dépendance (+2%) (5,3 M€)

- Fonds d'urgence reconduit à 0,5 M€ et avances semestrielles maintenues
- SEGUR pour tous : 0,3 M€
- Investissement dans la rénovation des EHPAD : 4,9 M€
- Adaptation de 5 560 logements sur 6 ans pour le maintien à domicile

Accompagnement des personnes en situation de handicap (310,3 M€, + 22,4 M€, + 7,8%)

- Transport scolaire adapté : 10,6 M€ (1 821 jeunes bénéficiaires).
- Hausse des prix de journée en hébergement (+1,6%) (2,4 M€)
- Prestation de compensation du handicap : 89,1 M€
- SEGUR pour tous : 3,7 M€
- Renforcement de l'accompagnement par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et amélioration des parcours des usagers

Soutien aux Services d'Incendie et de Secours (SIS) (69,4 M€, + 3,4 M€, + 5,2%)

- Financement des SIS du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour assurer prévention, secours et protection
- Engagement pour la lutte anti-incendie et la sécurité des populations (interventions 24h/24, 7j/7)

Encourager l'innovation en santé

Le budget total pour la santé publique et l'innovation s'élève à 3,5 M€.

- Soutien à l'accès aux soins : 1,3 M€ pour des subventions visant à améliorer l'offre de soin de proximité, en réponse aux déserts médicaux
- Recherches en santé : La Collectivité soutiendra des projets de recherche appliquée pour améliorer la santé des Alsaciens et promouvoir le développement économique local

Accompagner un futur durable : stratégies pour la transition énergétique et un habitat durable

La CeA alloue 43,7 M€ en 2025 pour soutenir les efforts de transition énergétique, écologique et d'habitat durable en mettant l'accent sur la préservation des ressources, la biodiversité et le soutien à la rénovation énergétique des logements pour un avenir plus respectueux de l'environnement.

Transition énergétique et écologique : "30 engagements pour 2030" (18,4 M€)

Les actions de la collectivité en matière d'environnement visent à protéger l'environnement et à préparer le territoire à un avenir résilient face aux enjeux climatiques. Les principales initiatives comprennent :

- Préservation des ressources en eau : 1,7 M€ pour l'optimisation du patrimoine hydraulique et les Assises rhénanes de l'eau
- Réhabilitation des grands équipements hydrauliques (canaux et barrages) : 4,1 M€ pour l'entretien du parc hydraulique
- Soutien à l'agriculture durable : 4,7 M€ pour les partenariats agricoles et la sécurité alimentaire

- Protection de la biodiversité : 5,0 M€ pour le déploiement des espaces naturels sensibles et la plantation de 500 000 arbres
- Production d'énergie propre : 3,0 M€ pour le développement de l'énergie solaire avec l'objectif de 80 installations photovoltaïques d'ici 2030.

Habitat durable, engagé et inclusif (25,3 M€, +5%)

La politique d'habitat en Alsace repose sur la réduction de la précarité énergétique et l'adaptation des logements pour les personnes âgées et en situation de handicap. Les initiatives clés sont :

- Fonds "Alsace Dévelop" pour l'accès au logement social : 2,6 M€
- Fonds "Alsace Rénov" pour la réhabilitation énergétique des logements : 5,6 M€
- Fonds "Alsace Patrimoine" pour la préservation du patrimoine bâti : 0,1 M€, complété par 2,5 M€ de la Direction de la Culture
- Rénovation de 11 815 logements privés, dont 3 766 pour l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie
- Construction de 7 200 nouveaux logements locatifs sociaux et rénovation énergétique de 3 900 logements locatifs sociaux
- Lutte contre l'habitat indigne et revitalisation des centres-bourgs à travers divers programmes nationaux

Engagement pour l'avenir

La CeA poursuit son engagement en faveur de l'avenir en soutenant la jeunesse, les familles, les mobilités, et l'innovation en santé.

Soutenir la jeunesse et les familles

Le budget 2025 pour ce secteur est de 200,5 M€, en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2024 (+0,4%).

- Éducation : 175,9 M€, dont 48,5 M€ pour les Agents Techniques des Collèges (ATC). La Collectivité gère 147 collèges publics, accueillant près de 90 000 collégiens
- Projets : Transition alimentaire dans les cantines, développement du numérique éducatif, et la construction de collèges à haute performance énergétique, comme le collège d'ECKBOLSHEIM (23,3 M€)
- Jeunesse et action sociale : 3,6 M€ pour la jeunesse (+ 21,6%) et 21,1 M€ pour l'action sociale de proximité (+2,0%), notamment pour les seniors et la lutte contre la précarité

Développer les mobilités

Le budget total pour les infrastructures et la mobilité est de 135,3 M€.

- Routes : 82,3 M€ pour l'entretien et la réparation des routes alsaciennes, un réseau de 6 400 km
- Infrastructures nouvelles : 38,9 M€ pour des projets comme l'aménagement de 5A3F et la déviation de ROTHAU

- Mobilités douces : 1,9 M€ pour le développement des itinéraires cyclables et les aires de covoiturage

Soutenir les territoires et la démocratie locale
--

En 2025, la CeA poursuivra son engagement aux côtés de ses partenaires locaux en soutenant leurs projets à travers **quatre fonds de contractualisation**, avec un budget total de **31,8 M€**.

Les 4 Fonds de Contractualisation

Fonds Communal Alsace & Fonds d'Attractivité Alsace (28 M€)

- Soutien aux projets locaux d'investissement essentiels à la vie locale et à la solidarité territoriale
- Financement de projets structurants pour accompagner la transformation et l'adaptation du territoire

Fonds de Solidarité Territoriale (3,6 M€)

- Aide aux projets d'investissement (immobilier et équipement) visant à améliorer la qualité de vie des habitants et des usagers

Fonds d'Innovation Territoriale (0,2 M€)

- Soutien aux initiatives locales innovantes ayant vocation à se transformer en projets d'attractivité à long terme.

En 2024, ces fonds ont permis de financer **plus de 1 200 projets**. Cette dynamique se poursuivra en 2025 pour accompagner les territoires dans leur développement et leur modernisation.

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Le changement climatique, imputable à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, est à l'origine de nombreux bouleversements : déséquilibre des écosystèmes, catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses (canicules, inondations...).

Pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici 2100, la France s'est engagée à agir en signant l'Accord de PARIS.

Au niveau local, les collectivités peuvent également agir sur de nombreux points : bâtiments et équipements publics, déplacements, approvisionnement énergétique, aménagement de l'espace, gestion des déchets...

1.1 Énergie

Transition énergétique



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 1, 2, 3, 4, 20, 21, 22, 23, 24, 25.

Présentation de la politique menée

Le 20 octobre 2022 avait été initiée la Stratégie Énergétique et Ecologique de la CeA.

Cette stratégie a été définie dans un contexte de crise, en entrée de l'hiver 2022/23, avec une menace réelle sur la disponibilité de l'énergie et dans une tension mondiale des coûts du gaz, impactant tous les marchés énergétiques. Des mesures de court terme pour « faire face à la crise énergétique » ont été définies, ainsi que des ambitions à moyen/long termes dans un registre non seulement énergétique, mais aussi écologique, sous la dénomination de « 30 engagements pour 2030 » (voir en annexe).

Certaines démarches, engagées depuis plusieurs années, poursuivent leur développement. C'est le cas notamment de la rénovation des bâtiments ou de la production d'énergie verte tel le photovoltaïque (à MUNCHHOUSE, ou dans les collèges- voir fiche dédiée), ou l'hydro-électricité.

L'ensemble des énergies renouvelables produites et / ou achetées sont en effet amenées à représenter la moitié du mix des consommations de la CeA à horizon 2030.

De plus, la CeA s'est positionnée pour animer les réseaux de chaleur. En effet, ceux-ci sont essentiels aux collectivités locales pour assurer une production de chaleur locale à des coûts maîtrisés et d'origine renouvelable. Dans cette perspective, la Collectivité a réalisé un recensement des réseaux de chaleur existants en Alsace et a organisé les 1^{ères} Rencontres alsaciennes des réseaux de chaleur le 25 septembre 2023, avec l'appui d'acteurs de référence aux échelles nationale et locale. Le 25 février 2025, la CeA a créé la Société d'Economie Mixte Locale « Energies Alsaciennes » pour disposer d'un outil permettant de développer des projets de réseaux de chaleur en y associant les territoires. Une fiche dédiée y est consacrée. Cette nouvelle entreprise publique locale a pour ambition de démultiplier les réseaux de chaleur en Alsace, prioritairement là où les besoins sont présents (notamment par la présence d'un collège) et où l'expertise locale, l'équilibre économique n'est pas évident.

La CeA, outre l'action qu'elle peut entreprendre directement sur ses équipements et bâtiments (via le déploiement du photovoltaïque notamment) peut encourager les productions d'énergies renouvelables sur le territoire alsacien. Une réflexion est en cours concernant un outil public dédié (SEML ou SPL) pour massifier les projets et mutualiser les financements. Des échanges sont en cours avec Territoire d'Energie d'Alsace pour imaginer les contours d'un outil commun dédié aux énergies renouvelables.

De même, afin de favoriser l'émergence de projets sur le territoire alsacien, la CeA se propose d'accompagner les collectivités dans leurs projets de transition énergétique et écologique, notamment via la contractualisation et l'adaptation des dispositifs existants.

Objectifs

L'objectif que poursuit la CeA est de garantir à ses concitoyens l'accès à l'énergie, à un coût maîtrisé, ce qui devient un enjeu majeur. Cette maîtrise des coûts, tout comme la garantie d'approvisionnement, passe par la sobriété et par une capacité de production locale, pour limiter la dépendance aux producteurs extérieurs au territoire.

Pour réussir la transition énergétique, deux leviers majeurs peuvent être mobilisés par la Collectivité : d'une part moins consommer d'énergie et d'autre part favoriser les énergies renouvelables dans notre consommation comme dans notre production pour des tiers.

Bilans

Chauffage et climatisation

- La hausse des prix des énergies (+480 % sur le gaz dès fin 2022) a eu un impact significatif sur les budgets 2023 et 2024 des collèges et de la collectivité. Aussi, sur la période de chauffe 2022-2023, la CeA a mis en place un bonus énergie dans les collèges (qui représentent environ 80 % de la consommation énergétique des bâtiments de la CeA) : résultat : une diminution de 24 % de la consommation, soit une économie de 3,9 M€. Du fait du bonus, 1,3 M€ a été redistribué aux établissements pour financer des projets pédagogiques et du matériel permettant d'améliorer les conditions de travail des agents techniques.

- Pour l'hiver 2023-2024, le bonus a été reconduit avec des critères différents fixés par les élus en Juin 2024 : 74 collèges ont réalisé des économies significatives et ont été gratifiés d'un montant de 600 € à 4 750 €. La consommation d'énergie a baissé de 3 % par rapport à l'année précédente, hors impact météorologique, soit une économie de l'ordre de 0,35 M€ TTC, ce qui montre que la dynamique enclenchée s'est poursuivie.
- Par ailleurs, sur la période septembre 2023 – février 2024, 93 collèges ont bénéficié d'une isolation de leur tuyauterie de chauffage financés par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie. Le calorifugeage mis en place devrait permettre de générer des économies estimées à 5 à 10 %, (environ 5 à 6 GWh/an), soit entre 0,85 et 1 million d'euros estimés d'économie par an (sur base du tarif 2023). Cette opération a également procuré une recette d'environ 600 000 € versée par le prestataire, qui s'est rémunéré sur les certificats d'économie d'énergie vendus.
- Pour l'hiver 2024-2025, un accompagnement spécifique de certains collèges n'ayant pas réussi à faire des économies d'énergie a été mis en place.
- Pour la période 2025- 2026, le principe du bonus énergie ne sera pas reconduit, mais des projets ambitieux sont déjà en cours comme la poursuite de la mise en place d'installations photovoltaïques et la systématisation de raccordement des établissements à des réseaux de chaleur urbain, ou en phase d'achèvement comme la mise en place d'un suivi dynamique des consommations, permettant d'obtenir un classement des sites les plus énergivores pour centrer notre action sur ces sites.
- En outre, la Collectivité s'engage à supprimer les ilots de chaleurs dans les collèges en y créant des ilots de fraîcheur comme pour le Collège de Wittenheim lauréat d'un concours national.

ENR

- Un Plan Photovoltaïque 2025-2030 vise à accroître l'autonomie électrique, stabiliser la facture et produire localement une électricité verte. Il concerne les surfaces bâties (collèges, bâtiments administratifs, ...), mais également toutes les dépendances et parkings en propriété de la CeA. 40 nouvelles centrales pourraient voir le jour sur les bâtiments, et la valorisation du foncier routier et des parkings devrait se poursuivre.

Organisation interne

- La CeA consomme une énergie 100 % renouvelable pour l'électricité et à 8 % pour le gaz. La collectivité produit 8,3 GWh d'électricité solaire. Au global, la CeA affiche un total de 45 GWh d'énergie d'origine renouvelable, soit environ 43 % de l'énergie consommée (du fait de la baisse de la consommation totale).
- Au niveau des déplacements, une enquête mobilité a été réalisée auprès des agents de la collectivité en avril 2024 avec plus de 6 000 personnes sollicitées, et un taux de réponse supérieur à 51 %. En 2025, cette enquête s'est enrichie de réunions de concertation en territoire, et d'un atelier au niveau des principaux directeurs. Des propositions écrites des directions métiers des routes et collèges ont également été recueillies. Au total 175 contributions différentes ont été émises par 150 participants dont 4 élus. Une formalisation du plan d'action détaillé, de la stratégie de déploiement et du dispositif de suivi a été planifiée au second semestre 2025. Des actions « sans regrets » ont été initiées en 2025 sans attendre la validation finale du plan d'action. (voir fiche dédiée).

- La proposition de mise en veille automatique des 5 900 postes de travail connectés a été validée en avril 2023 (estimation de 16 600 kwh économisés/an). Ce paramétrage est effectué lors des remplacements de poste, et sera intégré dans les migrations Windows 11 démarrées fin 2025 et qui devraient se terminer fin du 1er semestre 2026. Donc à terme, tous les postes de la collectivité auront donc ce paramètre actif à l'initialisation, sauf paramétrage individuel de l'utilisateur.
- L'émergence de nouveaux besoins liés à l'usage des locaux, notamment le partage des bureaux et le flex office, est désormais rendue possible grâce à l'acquisition d'un nouvel outil. Les Directions des Ressources Humaines, du Numérique, de l'Immobilier et des Moyens Généraux, ainsi que celle de l'Innovation et de la Transformation Publique, l'utilisent déjà en tant que pilotes sur les fonctionnalités liées au flex office. Le bilan de cette expérimentation est très positif : les agents en mobilité trouvent aisément un poste de travail, et cela a permis d'éviter une augmentation des surfaces de bureaux. Ces fonctionnalités seront progressivement étendues à toutes les directions volontaires afin d'optimiser l'utilisation des espaces. Bien utilisé, ce nouvel outil offre également des indicateurs précieux sur l'occupation des locaux et permet d'identifier en temps réel les emplacements disponibles et ceux déjà occupés.
- Par ailleurs, une étude sur le verdissement des 2 bacs rhénans a été lancée en 2024, afin de voir quelles options énergétiques sont les plus pertinentes. Selon les études et technologies disponibles à date pour de tels équipements, le gasoil serait remplacé par des moteurs thermiques biocarburant ou électriques. L'hydrogène ne semble pas encore mature.

Actions sur le territoire

- La CeA accompagne les Alsaciens en lien avec la précarité énergétique : Au 1^{er} août 2025, près de 20 M€ d'aides de l'Anah ont d'ores et déjà été engagés pour la rénovation des logements du parc privé au titre de la délégation des aides à la pierre, et 983 000 € d'aides volontariste de la CeA. Ces volumes ont permis la rénovation de 460 logements privés.
- La Société d'Economie Mixte Locale (SEML) « Energies Alsaciennes » a été créée en 2025. Cette structure est un outil souple permettant de développer des projets de réseaux de chaleur, en y associant les territoires, notamment les communes et leurs groupements, les SEML existantes ou énergéticiens locaux.
- Dans la cadre de la Conférence du Rhin supérieur, la conférence du 15 juin 2023 à Landau a permis de fixer les conditions d'un accompagnement pour plus de transparence et d'acceptabilité des projets de géothermie profonde. Le travail a été mené via un projet INTERREG pour créer à terme une plateforme indépendante d'échange. Le projet est en cours de finalisation dans son organisation et son financement.
- La CeA a lancé ses premiers projets routiers équipés de photovoltaïque :
 - Appel à Manifestation d'Intérêt pour le talus routier de MARLENHEIM, (1^{ère} installation sur dépendance routière de la CeA avec environ 2 500 kWc de centrales photovoltaïques au sol)
 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation 1^{ère} ombrière photovoltaïque d'un parking relais à CHATENOIS, (≈ 700 kWc)

- Dans la cadre du plan PV 2025-2030, les partenariats et tiers-investissements seront développés, et un outil local type SEM/ SPL devrait permettre de massifier les projets en territoire.
- Le champ photovoltaïque de 14,73 MWc sur la piste déclassée de MUNCHHOUSE est en phase de production d'énergie. La participation citoyenne a été finalisée en 2024, permettant ainsi à ce dossier de répondre à l'ensemble des conditions fixées par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). La production 2024 était de 12 500 MWh.

Perspectives 2025 et 2030

- De manière générale, la CeA a pris les engagements majeurs suivants (parmi les « 30 engagements pour 2030 ») :
 - Atteindre – 40 % de consommation énergétique d'ici 2030 (par rapport à 2010) pour notre patrimoine immobilier. L'atteinte de cet objectif nécessitera d'accroître la performance énergétique et la réalisation de notre programme pluriannuel d'investissement,
 - Atteindre 50 % de couverture de nos consommations par des énergies renouvelables d'ici 2030,
 - Poursuivre annuellement l'animation à l'échelle alsacienne des réseaux de chaleur et de froid pour favoriser leur développement et leur interconnexion, et connecter 50 sites départementaux d'ici 2030 (35 sites raccordés actuellement et une quinzaine à l'étude, dont 6 potentiellement raccordables dès 2025).

Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Les rencontres du Climat, le forum des Solutions – 10-12 octobre 2025

Un forum des Solutions est organisé du 10 au 12 octobre par Mulhouse Alsace Agglomération sur la place de Munderkingen à RIEDISHEIM, fraîchement réhabilitée. L'objectif de ce week-end est de faire découvrir au grand public les solutions concrètes menées par les Collectivités locales pour transformer leur quotidien, de découvrir des actions, d'en parler et de s'engager pour un avenir plus durable.

Cette rencontre de dynamique collective, où la CeA est présente comme partenaire, permet de partager les engagements de chacun pour le climat.

La CeA participe ainsi à 3 ateliers et retours d'expérience sur la prise en compte du changement climatique dans la conception des routes du futur, la mise en place de réseaux de chaleur ou encore l'augmentation de produits agricoles locaux et de qualité et les actions anti-gaspi dans la restauration collective dans les collèges.

Constructions neuves et réhabilitations du patrimoine bâti exemplaires



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 1, 2 et 4.

Présentation de la politique menée

Pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance lourde sur son patrimoine bâti, la Collectivité se fixe des objectifs de performance énergétique ambitieux et cherche à réduire au maximum l'empreinte environnementale des projets.

Objectifs :

- Atteindre le niveau bâtiment passif ou bâtiment à énergie positive pour les constructions neuves ;
- Atteindre le niveau bâtiment basse consommation, voire passif, pour les rénovations globales ;
- Généraliser le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie ;
- Favoriser le recours à la production de chaleur biomasse et particulièrement aux réseaux de chaleur en partenariat avec les collectivités locales ;
- Valoriser les actions et travaux de maîtrise de l'énergie afin de générer des recettes en plus des économies de fonctionnement ;
- Adapter la conception des locaux aux besoins des usagers en garantissant une large concertation.

Partenariats : Etat, collectivités locales.

Bilan 2025 :

En 2025, dans le cadre de ses projets immobiliers (reconstruction, restructuration et maintenance lourde), la Collectivité a investi de manière conséquente dans des travaux d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments.

A titre d'exemple :

Chantiers de construction ou restructuration lourde achevés au cours de l'année scolaire 2024-2025 :

- Restructuration du collège Alice Daul de BISCHHEIM (15,16 M€ TTC)
- Restructuration du collège André Maurois de BISCHWILLER (14,2 M€ TTC)
- Restructuration du collège Tomi Ungerer de DETTWILLER (7,25 M€ TTC)
- Reconstruction de l'externat du collège Katia et Maurice Krafft d'ECKBOLSHEIM (23,39 M€ TTC)

- Restructuration du collège Kléber de HAGUENAU (12,95 M€ TTC)
- Restructuration énergétique du collège Val de Moder de LA WALCK (1,93 M€ TTC)
- Restructuration du collège Saint-Exupéry de MULHOUSE (14,6 M€ TTC)
- Restructuration du collège Leclerc de SCHILTIGHEIM (8,18 M€ TTC)
- Restructuration du collège Lezay Marnesia de STRASBOURG (7,28 M€ TTC)
- Construction du restaurant provisoire du collège Hans Arp de STRASBOURG (345 K€ TTC)
- Restructuration du collège de la Pierre polie de VENDENHEIM (8,27 M€ TTC)

Perspectives :

En 2025, la Collectivité poursuivra son action dans l'amélioration de la performance énergétique du bâti aux travers de ses nombreuses opérations de travaux.

A titre d'exemple :

Chantiers de construction et restructuration en cours :

- Restructuration du collège des châteaux de CHÂTENOIS (14,7 M€ TTC)
- Construction du restaurant scolaire du collège d'ECKBOLSHEIM (23,25 M€ TTC)
- Restructuration du collège de HEGENHEIM (11 M€ TTC)
- Restructuration du collège Simone Veil de HERRLISHEIM (14,4 M€ TTC)
- Restructuration Bâtiment administration du collège du Parc d'ILLKIRCH (1,07 M€ TTC)
- Reconstruction du collège Villon à MULHOUSE (22,19 M€ TTC)
- Restructuration du collège Wolf de MULHOUSE (5,4 M€ TTC)
- Restructuration du collège d'OTTMARSHEIM (2,5 M€ TTC)
- Restructuration du collège Forlen à SAINT-LOUIS (1,9 M€ TTC)
- Construction du nouveau collège du Neuhof à STRASBOURG (29,845 M€ TTC)
- Construction d'une demi-pension mutualisée avec le groupe scolaire de SOUFFELWEYERSHEIM (1,51 M€ TTC)

Focus 2025 : Le futur collège du Neuhof : une opération innovante et exemplaire en matière d'économie circulaire

Un projet respectueux de la réglementation énergétique RE 2020 quant aux objectifs de performance. Une conception bioclimatique avec un niveau énergétique PASSIVHAUS PLUS.

Un raccordement au réseau de chaleur.

Une démarche d'économie circulaire intégrée au dossier de consultation des entreprises.

Contexte de la démolition et du réemploi :

- des bâtiments datant de 1910 et présentant pollution et défauts structurels ;
- le réemploi d'un maximum de matériaux dans le futur chantier, une obligation réglementaire (depuis le 01/07/2023) et une expérience inédite pour toutes les parties prenantes ;
- un minutieux diagnostic-ressources des matériaux pouvant être valorisés a été effectué par l'équipe de maîtrise d'œuvre, soit pour du réemploi in situ (pour le même usage), soit pour du recyclage (transformation pour un autre usage).

A l'issue des opérations de déconstruction sélectives des bâtiments du site, les quantités disponibles réemployées pour le nouveau collège sont les suivantes :

- Grès (encadrements, appui de fenêtres, corniches) : 45,8 m³

- Pierres de tailles en grès (soubassement) : 31 palettes (24,5 m³)
- Briques : 108 900
- Tuiles : 18 600
- Bois de charpente : 74 m³
- Bois solives : 92 m³
- Bois fenêtres : 3 450 ml
- Cloisons bois : 110 ml
- Pare-chocs muraux en bois : 80,6 ml
- Mains courantes en bois : 59,5 ml
- Candélabres : 5 unités
- Remblais : 700 m³ concassé de béton/ 1 300 m³ concassé de briques

Les matériaux récupérés ont été triés, conditionnés et entreposés sur place pour limiter les frais de transport.

Cela représente 5 279 tonnes de matière valorisée.

Bilan budgétaire réemploi :

- Coût matériaux de réemploi : 223 979 € HT
- Coût matériaux équivalents neufs : 433 240 € HT



Hors aléas, le collège devrait être mis en service en septembre 2026

Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Réhabilitation énergétique de bâtiments et d'équipements dans le territoire, propriété des Communes et de l'agglomération de MULHOUSE, partenaires de la CeA

- *Réhabilitation thermique de l'école élémentaire de CHALAMPÉ*

La Commune de CHALAMPÉ a souhaité rationaliser le bâtiment scolaire de 1 000 m² qui accueille 40 enfants pour lui trouver, en plus de sa fonction d'école, de nouveaux usages. Cette réorganisation et l'introduction de nouveaux espaces associatifs a nécessité une rénovation énergétique complète de l'équipement.

Les travaux ont consisté en une isolation intérieure et extérieure du bâtiment et la mise en place de panneaux photovoltaïques pour atteindre un niveau de consommation d'énergie finale maximal de 65 kWh/m²/an. Dans cette logique, le projet a eu recours à

des matériaux biosourcés autant que possible, soit un taux minimal de matière biosourcée de 18 kg/m² de surface de plancher.

Le coût du projet s'élève à 3 300 000 € HT, la participation de la CeA à l'action est de 100 000 €.

Plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier départemental



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 1, 4 et 22.

Présentation de la politique menée

Dans le cadre du développement du recours aux énergies renouvelables, la Collectivité a souhaité définir un véritable plan de déploiement pluriannuel photovoltaïque. Il se traduit notamment par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur une part significative de son patrimoine immobilier.

Année de lancement : 2019

Objectifs :

- Réduire les dépenses de fonctionnement, en auto-consommant une part significative de l'énergie électrique produite directement sur les sites équipés, avec une vente du surplus ;
- Contribuer au développement de filières locales dans le domaine du photovoltaïque ;
- Produire localement une électricité d'origine renouvelable ;
- Améliorer la performance thermique des bâtiments équipés en rénovant leurs toitures ;
- Intégrer systématiquement des panneaux photovoltaïques dans les projets neufs lorsque c'est possible.

Partenariats :

Entreprises spécialisées (bureaux d'études, installateurs, étancheurs), fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux, acteurs du domaine de l'investissement citoyen.

Bilans

Bilan 2021

- 1,1 MWc (Mégawatt crête) installés, soit 5 350 m² de panneaux photovoltaïques sur 12 sites et 11 toitures rinnovées
- Sites concernés : les Archives Départementales de STRASBOURG et les collèges de DIEMERINGEN, DRUSENHEIM, ESCHAU, LA WANTZENAU, MERTZWILLER, STRASBOURG Louise Weiss, STRASBOURG Hans Arp, STRASBOURG Truffaut, OSTWALD, TRUCHTERSHEIM, WASSELONNE, WISSEMBOURG

Bilan 2022

- 0,6 MWc installés, soit 3 161 m² de panneaux photovoltaïques sur 5 sites et 5 toitures rinnovées
- Sites concernés : collèges de HOERDT, ACHENHEIM, BRUMATH, ERSTEIN, GEISPOLSHHEIM

Bilan 2023 :

- 2,3 MWc installés, soit 9 077 m² de panneaux photovoltaïques sur 18 sites et 17 toitures rinnovées
- Sites concernés : collèges de MARLENHEIM, MUNDOLSHEIM, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN Nelson Mandela, ROSHEIM, LA BROQUE, DAMBACH, STRASBOURG Stockfeld, LINGOLSHEIM Galilée, MARMOUTIER, SOULTZ-SOUS-FORETS, SOUFFLENHEIM, SOUFFELWEYERSHEIM, VILLE, VENDENHEIM, MULHOUSE BOURTZWILLER, ROUFFACH, ENSISHEIM, FERRETTE
- Budget d'investissement photovoltaïque : 5 058 051 € HT (dont 268 130 € au titre du PPI)
- Budget d'investissement rénovation de toitures : 5 504 102 € HT



Photo 1: collège de Dambach

Bilan 2024

- 1,164 MWc supplémentaires installés, soit 5 740 m² de panneaux photovoltaïques sur 9 sites
- Sites concernés : cité scolaire André Maurois de BISCHWILLER, collèges de DETTWILLER, ECKBOLSHEIM, ENSISHEIM, MULHOUSE BOURTZWILLER, WOERTH, sites départementaux Hôtel départemental de STRASBOURG, CEI WASSELONNE, CEI SCHIRMECK

Bilan 2025

- 0,5 MWc supplémentaires installés, soit 2 350 m² de panneaux photovoltaïques sur 5 sites : collèges Saint Exupéry et Villon à MULHOUSE, d'OTTMARSHEIM, Kléber de HAGUENAU (phase 2) et RHINAU
- Bilan modeste dans son ampleur, et inférieur aux prévisions, du fait d'un environnement budgétaire fortement contraint, l'autorisation de programme initiale étant intégralement consommée. C'est pourquoi un nouveau programme a été acté afin de poursuivre le déploiement du photovoltaïque sur les propriétés de la CeA.

Bilan global

Fin 2025, la CeA a déjà installé 49 centrales photovoltaïques sur bâti. Dans les collèges, l'autoconsommation couvre 30 % à 50 % des besoins avec des temps de retour sur investissement intérieurs à 6-8 ans, rendant les projets rapidement bénéficiaires. Les installations du plan photovoltaïque en place représentent :

- 5,1 MWc,
- 15 M€ investis,
- plus de 700 k€/an de gains en 2024,
- des subventions supérieures à 6 M€ de 2021 à 2025
- une autoconsommation qui atteint ~70 % et qui couvre 30-50 % des consommations électriques des sites.

La CeA a aussi lancé ses premiers projets routiers :

- Appel à Manifestation d'Intérêt pour le talus routier de MARLENHEIM (≈ 2 500 kWc de centrales photovoltaïques au sol)
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parking de covoiturage à CHATENOIS (≈ 700 kWc d'ombrières photovoltaïques)

Des études du potentiel photovoltaïque ont été réalisées sur les propriétés de la CeA afin d'identifier les gisements futurs. Elles ont permis d'évaluer :

- le potentiel des parkings (aires de covoiturage, plateformes douanières, parkings des collèges et bâtiments administratifs),
- les talus routiers et délaissés mobilisables,
- les possibilités d'intégration sur des écrans acoustiques le long des infrastructures,
- ainsi que le foncier bâti restant exploitable.

Perspectives 2025/2030 :

Un Plan photovoltaïque (PV) 2025-2030 vise à accroître l'autonomie électrique, stabiliser la facture et produire localement une électricité verte. Il comprend une partie bâimentaire (DIMG) et une partie infrastructures (DRIM).

Il s'appuie sur :

AXE 1	BÂTI : Nouvelles centrales sur bâtiments (≈ 40 projets).
AXE 2	ROUTE : Valorisation du foncier routier et des parkings (ombrières, talus, délaissés, écrans acoustiques)
AXE 3	PARTENARIATS : Développer des partenariats et tiers-investissement.
AXE 4	OUTIL LOCAL : Etudier un outil public local (SEML/SPL) pour massifier les projets

L'objectif à terme de la partie bâimentaire de ce second plan, serait de procéder à un doublement du nombre de sites équipés d'installations photovoltaïques, soit un total d'une centaine de sites, ce qui correspond à une puissance installée comprise entre 10 et 12 MWc, pour une production annuelle de l'ordre de 10 GWh.

Les principaux axes de ce nouveau plan 2025-2030 sont :

AXE 1 : centrales photovoltaïques sur le bâti

Objectif : 40 nouvelles centrales sur bâtiments de la CeA.

- Production attendue : 6,5 à 10 GWh/an d'électricité verte.
- Recettes : 1 à 1,5 M€ par an (valeur 2024).
- Effets associés : contribution à la sobriété énergétique grâce à la rénovation des toitures (≈ 10 % de baisse de consommation de chauffage).

AXE 2 : centrales photovoltaïques sur les parkings et domaine routier

Objectif : équiper les parkings de la CeA soumis à l'obligation légale d'ombrières de la loi du 10 mars 2023 (échéances 2026 et 2028).

- Valoriser plus de 25 ha de délaissés routiers, pour un potentiel estimé à plus de 25 MWc.
- Développer des projets innovants : premiers écrans acoustiques photovoltaïques (HERRLISHEIM) et sites pilotes sur les aires routières stratégiques.
- Production cumulée attendue : plus de 30 GWh/an d'ici 2030, soit un potentiel supérieur à celui du bâti.

AXE 3 : développer les partenariats avec acteurs publics et privés

Objectif : recourir aux tiers investisseurs et multiplier les sociétés de projets pour maximiser le nombre de réalisations.

- Mobiliser les Fonds d'Attractivité d'Alsace et l'Innovation Territoriale pour soutenir les projets locaux.
- Développer des coopérations avec les communes et intercommunalités (exemple avec le projet de MARLENHEIM).
- Expérimenter le financement participatif citoyen si les conditions juridiques et financières sont réunies.

AXE 4 : étudier la création d'une Entreprise Publique Locale

Objectif : doter la CeA d'un outil public dédié (SEML ou SPL) pour massifier les projets et mutualiser les financements.

Cible : porter un plan d'affaires de 20 projets représentant plus de 40 GWh/an et plus de 50 M€ d'investissements à l'horizon 2030.

Missions :

- Mobiliser des capitaux publics et privés pour financer les projets de grande ampleur.
- Sécuriser les recettes par la vente d'électricité et les baux énergétiques.
- Partager les risques financiers et techniques avec les partenaires.
- Assurer l'ancrage local en impliquant les collectivités et les entreprises alsaciennes.

Budget actuel et futur

Investissements réalisés : 15 M€ (bâti, 2021-2025).

A déterminer suite au vote du Plan PV projeté le 20 octobre 2025.

Montages financiers : subventions (ADEME, Fonds vert), partenariats public-privé et éventuellement création d'une SEML/SPL pour lever des capitaux et mutualiser les risques.

Chiffres clés 2025

La CeA a franchi une étape symbolique en atteignant **49 centrales photovoltaïques** en service sur son patrimoine avec un retour sur investissement faible et une trajectoire économique positive. Elle est la première collectivité territoriale de France en nombre de collèges équipés de panneaux photovoltaïques, illustrant son rôle pionnier dans l'autonomie énergétique scolaire. Ce succès constitue le socle du Nouveau Plan Photovoltaïque 2025-2030, qui ouvre la voie à une production locale accrue et à une autonomie renforcée pour l'Alsace. Avec le projet innovant de talus routier à MARLENHEIM, la CeA réalisera en outre la plus longue centrale photovoltaïque routière de France, confirmant encore une fois sa position d'acteur moteur et innovant dans la transition énergétique.



Photo 2: Cité scolaire de BISCHWILLER. Puissance installée de 314 kWc, 1 528 m² de panneaux mis en service en juin 2025, pour un coût total de travaux photovoltaïque de 397 994 € HT.

Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération Mulhousienne

Programme photovoltaïque CeA déployé au collège de BOURTZWILLER

Une installation photovoltaïque a été réalisée au collège de BOURTZWILLER et est opérationnelle depuis décembre 2024.

Elle permet de couvrir en électricité environ 43% des besoins du collège.

La surface des panneaux solaires est de 940 m² pour une puissance installée de 192 kWc.

La production annuelle attendue est de 206 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 44 foyers de 4 personnes.

La réduction annuelle de l'empreinte carbone est de 16 tonnes.

Le coût des travaux photovoltaïque s'élève à 323 374 €.



Photo 3: collège de Bourtzwiller

La Société d'Economie Mixte Locale Energies Alsaciennes



Correspondance éventuelle avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 1, 20 et 21.

Présentation de la politique menée

La CeA est fortement sollicitée pour déployer des réseaux de chaleur avec les acteurs du territoire. Active dans cette thématique, elle a initié les 1ères Rencontres Alsaciennes des Réseaux de Chaleur le 25 septembre 2023. Elle dispose également de plus de 35 établissements connectés à de tels réseaux.

Pour la maîtrise de ses coûts énergétiques et pour décarboner son patrimoine, pour également contribuer pleinement à sa mission de lutte contre la précarité énergétique, elle se doit d'amplifier son action.

Forte de ces constats, elle a intégré à sa Stratégie Énergétique et Ecologique l'ambition de devenir actrice des réseaux de chaleur alsaciens en créant un outil juridique dédié : la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) « Energies Alsaciennes ».



Quatre axes directeurs ont guidé la création de cet outil pour garantir une énergie décarbonée et assurer une maîtrise des coûts en faveur du patrimoine de la collectivité et des Alsaciens :

- | | |
|---|---|
| 1 | OUTIL LOCAL : Disposer d'un outil souple permettant de développer des projets en y associant les territoires, notamment les communes et leurs groupements, les SEML existantes ou énergéticiens locaux. |
|---|---|

2	GOUVERNANCE : Organiser une gouvernance mixte public-privé dans laquelle les collectivités locales sont majoritaires pour garantir l'intérêt public dans les projets. En associant des capitaux publics et des capitaux privés, la SEML peut y répondre.
3	EXPERTISE : S'associer à des acteurs privés et publics locaux reconnus pour leurs expertises dans le domaine considéré. L'outil SEML est souple et permet d'intégrer d'autres partenaires selon le territoire et le projet des partenaires, notamment par des sociétés de projets.
4	RAPIDITE D'ACTION : une mise en concurrence des acteurs privés pour tout projet public est exigée lorsqu'il faut répondre aux besoins de la collectivité (travaux, prestations des services, fournitures). En application de l'article L.2511-9 du Code de la commande publique, une SEML bénéficie toutefois d'une dérogation aux règles de mise en concurrence via l'exception de coentreprise, à condition que l'ensemble de ses membres soient des entités adjudicatrices. Dans ce cas, la SEML est considérée comme agissant pour elle-même.

Bilan des actions menées en 2025

2024	Début des réflexions quant à la création de la SEML et études juridiques
03/2025	Vote du rapport SEML Energies Alsaciennes.
27/03/2025	Assemblée Générale constitutive et 1 ^{er} Conseil d'Administration de la SEML
12/2025	Premières signatures de contrats avec des collectivités du territoire.

Perspectives 2026

Perspectives générales

4 projets sont en cours d'études et seront déployés de 2026 à 2028.

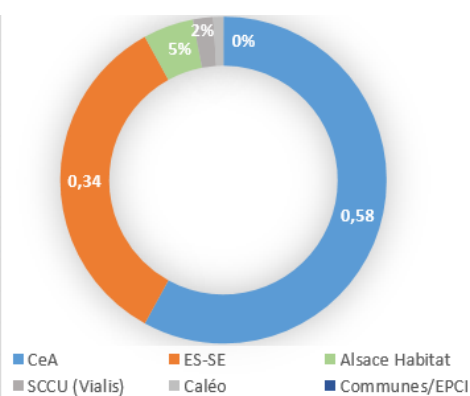
Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Systématiquement les collèges et le patrimoine de la CeA ou de structures proches (SIS, EHPAD, logements sociaux) sont connectés. Pour la CeA cela représente un cumul de 307 MWh (WINGEN SUR MODER) + 427 MWh (VILLÉ) + 505 MWh (MARLENHEIM) = 1,2 GWh/an concernés par ces projets (la CeA consomme en tout 80 GWh/an pour le chauffage).

Une dizaine de projets supplémentaires sont identifiés, le but étant de réussir à accélérer la réalisation des projets en fonction du développement de la SEML.

Budget actuel et futur

Organisme	%	Montant d'investissement (€)	Sièges CA
CeA	58%	2 900 000 €	9
ES-SE	34%	1 700 000 €	4
Alsace Habitat	5%	250 000 €	1
SCCU (Vialis)	2%	100 000 €	1
Caléo	1%	50 000 €	censeur
Communes/EPCI	0%	0 €	1 dès accord CA
TOTAL		5 000 000	15
		(libérés en 1/2 : 2025-2026)	



Répartition du capital actuel de la SEML.

Il est prévu un investissement à court terme de l'ordre de 10 M€ pour les premiers projets, bénéficiant du fonds chaleur de l'ADEME à hauteur de 40 % environ.

Focus sur une action marquante de 2025

Société créée en 2025, la SEML « Energies alsaciennes » est une nouvelle SEML dont la CeA est actionnaire majoritaire, bénéficiant de l'exception de co-entreprise accordée aux entités adjudicatrices car détenant le pouvoir adjudicataire des réseaux de chaleur. Cette SEML propose d'ores et déjà des projets à des collectivités alsaciennes.

Diversification énergétique : hydroélectricité



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 2 et 3.

Objectif de la politique menée :

Valorisation énergétique du patrimoine de la CeA : il s'agit d'étudier et de mettre en œuvre les possibilités de production hydroélectrique sur les ouvrages hydrauliques de la CeA tels que canaux et barrages.

Partenariat :

- Rivières de Haute Alsace,
- Collectivités,
- Distributeurs d'électricité/gestionnaire de réseau (EDF, ENEDIS, VIALIS).

Stratégie développée

Certains sites (sur canaux) sont déjà identifiés pour être équipés de turbines hydroélectriques et peuvent faire l'objet de projets à moyen terme. Pour d'autres sites (barrages), cela s'inscrit dans une démarche d'études des potentialités énergétiques en lien avec l'évolution des conditions climatiques et hydrologiques à échéance de plusieurs décennies.

Bilan 2024

L'étude du fonctionnement des turbines du canal du Rhône au Rhin déclassé entamée en novembre 2024 par la société Hydrhom s'est achevée en avril 2025 après plusieurs réunions associant la Régie électrique et Rivières de Haute Alsace, exploitant de ces turbines. Des visites sur site ont également été faites en différents points du canal pour évaluer l'influence de certains facteurs hydrauliques sur la production des turbines.

Il en a résulté des mesures très concrètes portant sur les turbines, leur maintenance, la gestion des niveaux, des points de conception à modifier et des organes à remettre en état. Rivières de Haute Alsace est chargé pour le compte de la Régie de mettre œuvre, directement ou via des prestataires, ces mesures d'amélioration dont certaines sont déjà en cours.

Le but est de pouvoir à moyen terme porter la production à une valeur proche de 2 GWh, contre moins de 1,5 GWh actuellement.

Une piste supplémentaire d'amélioration concerne les conditions d'alimentation du canal à partir du bief de Niffer pour éviter certains à-coups de débit observés.



Perspectives 2026

Les mesures préconisées par l'étude du fonctionnement des turbines seront mises progressivement en application par Rivières de Haute Alsace : travaux correctifs de court-moyen terme, constitution préconisée d'un stock de certaines pièces afin de diminuer les délais de commandes...

Une action sur l'alimentation du canal, la gestion du passage sous les ponts et l'autoroute est à entreprendre par la CeA également.

Réalisation d'un Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
--



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 1, 2, 3, 4, 20, 21, 22, 23, 24, 25.

Présentation de la politique menée

Au vu du réchauffement de la planète, différents textes internationaux et nationaux visent à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

En effet, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) estime que la température moyenne en France est déjà supérieure de 1,7° C par rapport au niveau préindustriel, tandis que le réchauffement pourrait atteindre 4° C en 2100 dans un scénario intermédiaire d'émissions de GES, contre 3° C au niveau mondial.

Face à ces défis, l'Union Européenne (UE) s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 et, en cohérence, a revu à la hausse ses objectifs à horizon 2030 (-55 % en 2030). Pour la France, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) adoptée en 2020, et dont les objectifs ont vocation à être rehaussés dans le cadre de la SNBC 3 à venir, prévoit de passer d'un rythme de décarbonation de 1,4 % par an en moyenne entre 2005 et 2017 à au moins - 6,0 % par an en moyenne de 2019 à 2050 et, dans le même temps, de doubler les émissions négatives, c'est-à-dire les capacités de stockage du carbone.⁹ Le projet SNBC 3 vise une réduction de 50 % des émissions brutes entre 1990 et 2030 en fixant une cible de 270 Mt CO₂e, ce qui dessine une trajectoire de réduction des émissions dont le rythme varie entre - 15 et - 16 Mt CO₂e par an.

Toutefois, dans son dernier rapport annuel ¹⁰présenté aux parties prenantes le 10 juillet 2025, intitulé « Relancer l'action climatique face à l'aggravation des impacts et à l'affaiblissement du pilotage », le Haut Conseil pour le climat (HCC) constate qu'excepté pour la production d'énergie, « le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre a ralenti très fortement pour tous les secteurs et nécessite sans délais une relance des politiques de décarbonation ».

Au niveau français, le code de l'environnement rend obligatoire l'établissement d'un Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) tous les trois ans pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2023, le périmètre des émissions est élargi et doit prendre en compte les émissions directes et les émissions indirectes, soit les catégories 1 à 6 du schéma ci-dessous :

CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2	CATÉGORIE 3	CATÉGORIE 4	CATÉGORIE 5	CATÉGORIE 6
DIRECTES	ÉNERGIE	TRANSPORT	PRODUITS ACHETÉS	PRODUITS VENDUS	AUTRES
Sources fixes et mobiles de combustion	Consommation d'électricité	Transport de marchandise amont et aval	Achats de biens	Utilisation des produits vendus	Émissions ne pouvant être classées dans les autres postes
Procédés hors énergie	Consommation d'énergie autre que l'électricité (vapeur, chaleur, froid)	Déplacement domicile / travail	Immobilisations de biens	Actifs en leasing aval	
Fugitives		Déplacements des visiteurs et des clients	Gestion des déchets	Fin de vie des produits vendus	
Issues de la biomasse		Déplacements professionnels	Actifs en leasing amont	Investissements	
Émissions directes		Émissions indirectes significatives			

⁹ https://tnova.fr/ecologie/transition-energetique/decarboner-les-transports-et-les-mobilites-quelles-reponses-efficaces-face-aux-urgences/#_ftn13

¹⁰ [Rapport annuel 2025 - « Relancer l'action climatique face à l'aggravation des impacts et à l'affaiblissement du pilotage » — Haut Conseil pour le Climat](#)

De plus, un plan de transition est maintenant à réaliser. Celui-ci consiste en un programme d'actions de réduction des émissions de GES de la collectivité ainsi que les moyens pour y parvenir. Cette évolution renforce aussi les attentes en termes de quantification des actions de réduction sur les émissions directes et indirectes. En effet, il s'agit d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Bilan 2025

Un groupe de travail interne a été monté, et ATMO Grand Est a accompagné la démarche de la CeA. Un premier bilan de gaz à effet de serre a été réalisé en 2023 sur les chiffres 2022.

Les résultats du BEGES ont été présentés fin 2023 aux services concernés, et un plan d'actions a été initié.

En 2024, le BEGES a été présenté aux élus de la 2^{ème} Commission.

En 2025, des réunions ont eu lieu pour sensibiliser les services aux chiffres qui seront à fournir pour l'établissement du bilan suivant.

Une réflexion est entreprise pour voir comment cette démarche peut s'imbriquer aux démarches en cours, telle la « stratégie des 30 engagements pour 2030 » ou le SPASER.

Perspectives 2026

Le deuxième bilan de gaz à effet de serre devrait être établie en 2026 sur les chiffres 2025.

La culture du bilan carbone devra se diffuser dans tous les services afin de favoriser une prise en compte des enjeux liés aux gaz à effet de serre dans les missions de chacun.

1.2 Déplacements

Territoires adaptés au climat de demain – volet infrastructures routières



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 7,11,18

Présentation de la politique menée

Rappel de définition :

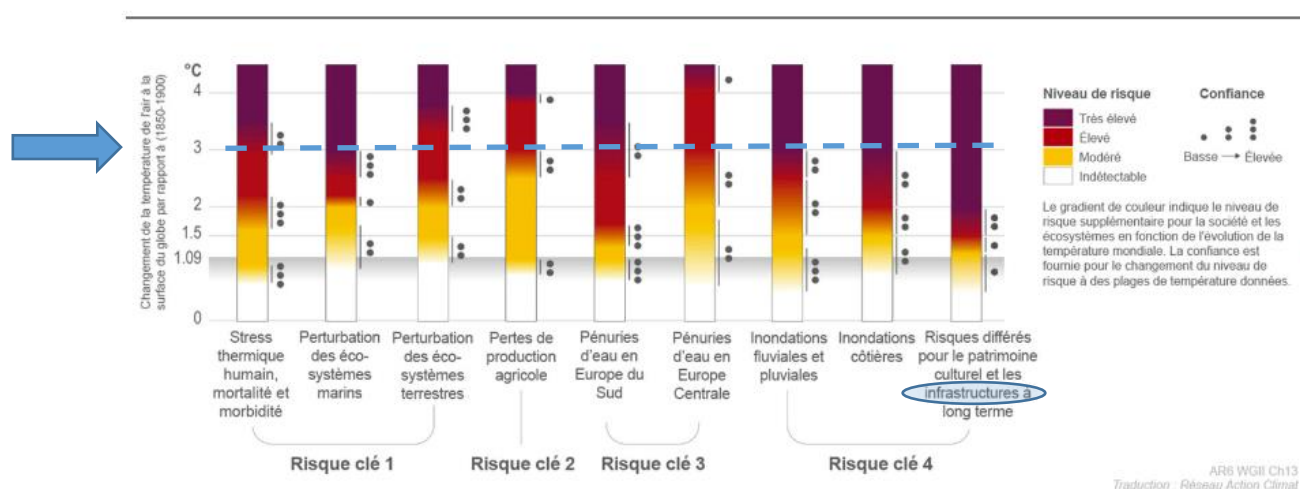
« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »,

Mme Gro Harlem BRUNDTLAND, Premier Ministre norvégien (1987).

Le rythme actuel des activités humaines est responsable de l'effondrement de la biodiversité et du réchauffement climatique. Il consomme les ressources à une vitesse exponentielle. La décarbonation des activités n'est pas suffisamment rapide pour enrayer le réchauffement climatique. L'atteinte d'un des objectifs principaux de développement durable, à savoir la préservation d'un avenir soutenable, est donc compromise.

Sans abandonner les principes de ce développement, des mesures volontaristes sont nécessaires rapidement pour s'adapter à un monde sous fortes contraintes géophysiques et géopolitiques.

Dans un tel contexte, si on interroge les risques clefs pour l'Europe, les rapports du GIEC permettent d'identifier les infrastructures de transport comme le facteur premier de vulnérabilité de nos sociétés, alors même que ces voies de communication sont cruciales pour survivre.



En France, les événements météorologiques désastreux pour le patrimoine routier se succèdent déjà depuis 2020 à un rythme sans précédent. Les conséquences budgétaires pour les gestionnaires des infrastructures impactées ont été très lourdes et posent de nombreuses questions sur la soutenabilité du modèle économique actuel de dimensionnement et de maintenance de ces équipements.

Conscient que les objectifs des accords de Paris étaient devenus inatteignables, le gouvernement français a publié le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique de 3^{ème} génération. Celui-ci acte un réchauffement planétaire en fin de ce siècle à + 3° C, ce qui correspond localement en France à +4° C, soit encore un peu plus en Alsace, dont le climat continental va se renforcer. Ce document incite donc tous les acteurs publics et privés à se préparer aux changements que cela va impliquer dans nos activités et modes de vie.

Consciente de ces enjeux majeurs, la Direction des Routes de la CeA avait entamé dès 2023 une réflexion sur ce sujet.

Bilan des actions menées

Bilan précédent

○ *Conférence avec Aurélien BIGO*

Aurélien BIGO est un chercheur français dont les travaux sont à l'origine de toutes les stratégies nationales de décarbonation et de sobriété des mobilités. Plus d'une centaine d'agents de différentes directions de la collectivité ont participé à ce temps fort en septembre 2023.



Ce qu'il faut en retenir :



Le secteur de la mobilité est le plus impactant au niveau environnemental et celui qui se décarbone le moins vite. Pour réussir sa transition (énergétique et écologique), agir sur les seuls leviers technologiques ne suffira pas. Il est également nécessaire de conduire dès à présent des politiques publiques concertées et coordonnées pour rendre nos déplacements plus sobres.

○ *Séminaire DRIM autour des mobilités décarbonées*

Cette demi-journée de travail interne, organisée fin 2023, a fait suite à un premier temps d'échanges avec la Direction Générale des Services en 2022, autour de la vision des mobilités en 2030 et à la conférence ci-dessus. Elle a permis de dégager des pistes de travail prioritaires pour intégrer la transition des mobilités dans les politiques routières de la CeA. Certaines d'entre elles nécessiteront un travail de concertation avec les services de l'Etat et avec les collectivités locales, ainsi que de pédagogie avec les citoyens.

Une de ces politiques peut être citée pour son aspect emblématique : **La transformation d'usage ou la renaturation de routes peu fréquentées**. Ce changement de posture préserve la capacité de la collectivité à réaliser des chantiers dans un contexte de forte pression foncière, en rendant disponibles des surfaces de compensation pour les projets neufs et en proposant des solutions d'aménagement sobres pour massifier l'usage du vélo, le tout en limitant les besoins en ressources et en générant de réels co-bénéfices environnementaux.

○ *Groupe de travail sur l'adaptation des métiers de l'exploitation routière au changement climatique*

Les agents des Routes font partie des personnels les plus exposés aux aléas climatiques. L'augmentation de la fréquence des phénomènes météo extrêmes et de leur intensité n'est pas sans conséquences sur l'exercice de leurs missions. Ce premier groupe de travail a permis de dégager des axes de réflexion qui permettront, sur la durée, d'adapter l'organisation collective du travail à cette nouvelle réalité. Il nécessite toutefois un approfondissement de ces pistes de transformation afin de s'assurer qu'elles répondent bien à la problématique.

Bilan 2025

La CeA a postulé en avril 2024 à l'appel à manifestation d'intérêt du CEREMA « territoires adaptés au climat de demain », sur le volet thématique des infrastructures routières. Notre collectivité ayant été retenue par le CEREMA pour participer à ce programme d'accompagnement au changement, qui suivra près de 30 collectivités sur 2 ans, avec un démarrage des travaux en automne.

Le principe est d'aider les collectivités à structurer leur réflexion pour leur permettre de monter en compétence sur le sujet et de poser les bases des mécanismes décisionnels intégrant l'enjeu de résilience climatique.

Les principales étapes sont :

- Une formation d'acculturation des agents concernés ;
- L'identification des facteurs de vulnérabilité propres au territoire ;
- La rédaction d'un cahier des charges pour établir le diagnostic du patrimoine ;
- Une réinterrogation de l'organisation de la gestion de crises ;
- Une réflexion sur l'adaptation de nos métiers ;
- Une aide à la construction des choix stratégiques pour cibler et prioriser les investissements permettant d'améliorer la résilience de notre patrimoine ;
- Une ouverture sur les orientations stratégiques actuelles à abandonner sans regrets.

Ce programme comprend également un volet « animation collective », permettant à toutes les collectivités participant à ce programme, toutes thématiques confondues, de s'enrichir mutuellement des réflexions de chacun.

En 2025, les actions suivantes ont été menées dans ce cadre :

- Création d'une équipe projet transversale, réunissant des agents des routes, de l'environnement et des systèmes de l'information géographique, ouverte aux autres directions ;
- Acculturation progressive de l'équipe projet et de quelques élus référents à l'évolution des risques et aux impacts sur les infrastructures de la CeA, ses pratiques et ses compétences ;
- Préparation du marché d'étude de diagnostic de vulnérabilité du patrimoine de la collectivité ;
- Participation à différents événements extérieurs pour témoigner de l'expérience de la CeA ;
- Construction de liens avec différents acteurs nationaux et locaux travaillant sur cette thématique et futurs partenaires potentiels d'anticipation / gestion de crises ;
- Accueil d'une stagiaire en Master de l'environnement pour prototyper une réflexion sur l'identification des routes inondables.

Perspectives 2026

Dès le début d'année, un bureau d'études spécialisé qui aura pour mission d'établir le diagnostic de vulnérabilités des infrastructures de la CeA sera recruté.

D'ici la fin de l'année, un premier niveau de diagnostic permettra de se faire une idée des actions prioritaires qui devront être engagées à partir de 2027.

L'animation interne pour embarquer l'ensemble des équipes dans la démarche et dans les nouveaux réflexes métiers à acquérir progressivement sera poursuivie, de même que les échanges avec les partenaires institutionnels de l'anticipation et de la gestion de crise, pour faire émerger de nouveaux partenariats et modes collaboratifs permettant d'apporter une réponse efficace à l'intensification des phénomènes météo extrêmes.

Les politiques publiques seront requestionnées pour vérifier leur adéquation avec les enjeux d'adaptation au changement climatique.

Budget actuel et futur

En 2024/2025, la CeA a progressivement commencé à consacrer des fonds à cette thématique, en se faisant accompagner dans cette démarche par le CEREMA, au sein du programme national « territoires adaptés au climat de demain ». Cela a représenté environ 20 000 € en 2024, et atteindra 80 000 € en 2025.

En 2026/2027, les dépenses (environ 200 000 € sur 2 ans) permettront de financer le diagnostic de vulnérabilités de notre patrimoine. L'évaluation du niveau de criticité de ces points sensibles et la scénarisation multifactorielle des travaux à envisager permettront d'élaborer un plan pluriannuel de renforcement des sections de routes les plus sensibles et de prévoir des mesures d'accompagnement ou d'évitement.

Illustrations



Mai 2024, inondation A35 à hauteur de Châtenois



Juin 2024, coulée de boue à Durmenach



15 juillet 2024, orage à MULHOUSE, avec des rafales de vent à 119 km/h

Focus 2025

Le 1^{er} avril, la CeA est intervenue lors de la conférence technique territoriale « gérer et exploiter les routes de demain » organisée par le CEREMA, pour présenter sa démarche. Elle interviendra d'ici la fin de l'année dans d'autres manifestations professionnelles ou à destination du grand public.

- Le 2 juillet, lors d'une réunion du groupe de travail sur l'adaptation au changement climatique, de riches échanges ont permis de faire le point avec le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin sur l'émergence en Alsace du risque incendies d'espaces naturels (en lien avec la gestion des accotements routiers) et sur l'évolution en cours au niveau national des moyens de communication prioritaires pour les acteurs de la gestion de crise.

- Cet automne aura lieu la consultation publique visant à recruter le bureau d'expertises qui aura pour mission d'établir notre diagnostic de vulnérabilité.

Mise en place du Plan De Mobilité Employeur MOBILIZZ des agents et élus de la CeA



Contexte

Au terme d'un pré-diagnostic, il apparaît que les déplacements à l'échelle de la CeA ont représenté en 2022 :

- 8,5 millions de km/an parcourus en véhicule de service ;
- Environ 40 accidents de trajets et plus de 2 270 jours d'arrêts de travail liés aux risques trajet ;
- 4,6 M€ de coûts pour les déplacements professionnels (véhicules de service et personnels, transports en commun) et 0,5 M€ de coûts pour les déplacements domicile-travail (forfait mobilité durable, participation employeur) ;
- Plus de 7 000 T de CO₂ émises par an.

Des démarches pionnières ont été menées en matière de Plan De Mobilité Employeur (PDME) dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin avant la création de la CeA, puis des actions ponctuelles (Îlot Foch à HAGUENAU en 2022-2023, carte Fluo offerte depuis 2022 pour les déplacements professionnels, forfait mobilité durable en 2022, participation employeur à 75 % depuis 2023...).

Cependant, ces mesures souffrent d'un manque de visibilité pour certaines auprès des agents, de l'absence d'outils et de règles de fonctionnement unifiées à l'échelle de la collectivité. **Le besoin de réalisation d'un Plan de Mobilité Employeur à l'échelle de la CeA a été identifié dans le cadre de l'élaboration du projet de service de la collectivité.**

Pour rappel un plan de mobilité est un projet qui « vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité d'une organisation, en particulier ceux de son personnel, pour diminuer le GES et les polluants atmosphériques et réduire la congestion » (art L1214-8-2 du code des transports). La loi ne le rend pas obligatoire pour les collectivités mais recommande aux établissements de plus de 50 salariés de s'en doter.

Objectifs et périmètre

Les ambitions fixées par les élus pour le PDME qui doit permettre d'agir sur les mobilités domicile-travail et professionnelles des agents et des élus sont les suivantes :

- **Mettre en œuvre une politique volontariste en matière de mobilité pour renforcer l'attractivité de la Collectivité** par une amélioration du confort et de la qualité de vie au travail, en répondant aux enjeux financiers, en intégrant les nouvelles pratiques de travail (travail en multi-sites, visio...), et en prenant en compte les enjeux en matière de santé et de sécurité ;

- **Décarboner les déplacements de l'administration**, permettant l'atteinte des objectifs fixés en matière de stratégie de transition écologique et énergétique, en conciliant efficacité écologique et organisationnelle, en proposant une offre de service adaptée à la multiplicité des besoins métiers et au développement des déplacements multi-sites ;
- **Améliorer l'accessibilité des sites de la collectivité**, pour nos agents mais également pour les usagers de nos services publics et nos visiteurs (partenaires...), en conformité avec le projet de Service Public Alsacien.

Le PDME de la CeA s'adresse principalement aux 6 400 agents et 80 élus de la collectivité et indirectement aux usagers/visiteurs. Il a vocation à être déployé sur les 315 sites de la collectivité dont 168 sites administratifs et 147 collèges, dont la CeA est propriétaire ou locataire. Il est souhaité des actions adaptées à la typologie des métiers et aux particularités des sites (urbain/périurbain/rural).

A l'issue d'un diagnostic des pratiques et des besoins, le PDME doit se traduire par un plan d'action structuré et un planning de déploiement.

Le projet est mené en cohérence avec le Projet d'administration, lequel a permis d'identifier de fortes attentes de la part des agents à ce sujet. Il implique une information régulière des élus (via les commissions territoriales) et des agents sur l'avancement de la démarche.

Partenariats

Ce projet implique des partenariats avec les communes et autorités organisatrices de la mobilité des territoires d'implication de nos sites pour améliorer les conditions de leur desserte. Les opérateurs de mobilité (SNCF, Trace, Compagnie des transports Strasbourgeois...) et acteurs agissant dans le spectre de la sensibilisation (association de promotion du vélo, Agence du Climat...) sont associées aux événements de promotion annuels.

Des actions mutualisées pourraient être menées avec les colocataires des sites de la CeA (ex : 'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ...).

Bilan des actions menées en 2025

Les principales actions menées ont été les suivantes :

- **Octobre 2024 à mi-janvier 2025 : investigations complémentaires**

Cette phase a permis d'enrichir le diagnostic de mobilité et d'accès d'un panel représentatif de 45 sites, la réalisation du "compte financier mobilité", l'évaluation environnementale et de sécurité des déplacements, la consolidation des pratiques par des entretiens stratégiques avec les directions opérationnelles et métiers, la définition des objectifs stratégiques et du plan de communication prévisionnel, l'identification des points d'amélioration concernant la flotte de vélos de service, le stationnement vélo et le covoiturage.



- **Mi-janvier à juillet 2025 : concertation, parangonnage et structuration du plan d'action opérationnel**

L'équipe projet et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ont organisé 7 réunions de concertation en territoire et un atelier avec la Direction générale et les Directions générales adjointes. Les propositions écrites des directions métiers des routes et collèges ont également été recueillies. Au total 175 contributions différentes ont été émises par 150 participants dont 4 élus. La concertation a permis de révéler les irritants et les freins de mobilité, tant sur les trajets domicile-travail que professionnels. Une matrice d'aide à la décision synthétise la quarantaine d'actions retenues et leur planification indicative qui a été soumise à validation de la Direction Générale et au comité technique.

- **Août 2025 à décembre 2025 : formalisation du plan d'action détaillé, de la stratégie de déploiement et du dispositif de suivi.**

Sur la base de la matrice des actions et après validation de la structuration du plan d'action, des fiches actions sont rédigées puis négociées avec les directions opérationnelles pour confirmer leur faisabilité et identifier les ressources nécessaires (temps, moyens financiers) et les impacts escomptés, ainsi que les indicateurs de suivi. La gouvernance sera clarifiée pour permettre un déploiement et une coordination en lien avec l'ensemble des 7 territoires. La CeA souhaite également décrocher le label Opération Employeur Pro Vélo sur les Hôtels d'Alsace de COLMAR et STRASBOURG, afin de certifier la qualité des actions menées en faveur du deux-roues sur ces sites (stationnement, services, animation...).



Il a été souhaité que des actions « sans regrets » puissent être initiées sans attendre la validation finale du plan d'action pour répondre à des besoins déjà identifiés au sein de l'administration. De manière non exhaustive, les actions suivantes ont été menées durant l'année 2025 :

- Test de vélos de service et expérimentation de vélos pliants, électrique, cargo sur 8 sites, dans la perspective d'acquisition de 7 vélos à assistance électrique et 10 vélos musculaires d'ici fin 2025 ;
- Expérimentation du véhicule intermédiaire Karbike pour assurer le patrouillage des itinéraires cyclables des territoires Ouest et Nord durant 2 mois sur 9 centres routiers Alsace ;
- Amélioration des outils existants : ergonomie de l'espace intranet lié aux déplacements, valorisation de la fonction covoiturage de ReVe...
- Expérimentation de Covievent, outil de covoiturage mis en place pour mettre en relation les participants à tous les événements importants de la CeA (séminaire des cadres...) ;
- Communication régulière et partenariats : Semaine égalité Femme-Homme, semaine de la sécurité routière, Au boulot à vélo, Semaine européenne de la mobilité 2025... ;

- Création à l'Hôtel d'Alsace de STRASBOURG de 10 places de stationnement vélo et d'emplacements vélo cargo/longtails, révision des vélos de service, élaboration d'un cahier des charges d'aménagement des stationnement vélo...
- En cours : nomination d'un référent vélo pour les HCeA STRASBOURG et COLMAR, ainsi que pour leurs sites voisins.

Perspectives 2026

A partir de 2026, les étapes suivantes sont prévues :

- Passage dans les différentes instances internes (information aux Directions générales, présentation en commission territoriale et 7e Commission, en Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail...) ;
- Ambition de validation en plénière de mars 2026 ;
- Mise en œuvre des actions structurantes du PDME ;
- Evaluation prévue en 2028.

Les perspectives de décarbonation de l'administration seront évaluées dans le cadre de l'élaboration du plan d'action, selon le niveau d'ambition et de faisabilité arrêté.

Quels vélos de service pour les agents ?

Dans le cadre de Mobilizz, un groupe de travail réfléchit aux évolutions de la flotte de vélos de service pour mieux répondre aux besoins et encourager les mobilités actives.

Notre collectivité dispose actuellement d'une flotte de 126 vélos répartis sur 46 sites. Selon l'enquête réalisée en mars 2024, 20 % des agents effectuant des déplacements professionnels utilisent occasionnellement un vélo de service. 28 % des agents indiquent qu'ils seraient prêts à opter pour un vélo à assistance électrique (VAE) pour ces déplacements. La tendance à privilégier le VAE par rapport au

vélo musculaire est d'ailleurs observée dans les entreprises de manière générale. Il représente une alternative crédible à la voiture sur des distances courtes. Le vélo pliant est plébiscité en complément du train, l'usage du vélo-cargo se démocratise. Ces constats alimentent les réflexions du groupe de travail « flotte vélos de service » constitué dans le cadre de Mobilizz, le plan de mobilité employeur de la collectivité.

Tester les vélos

Ses objectifs : faire des propositions de modernisation et de rationalisation de la flotte, encourager l'usage. Cela implique de réfléchir aux

modèles de vélos, au mode de gestion, à l'entretien sur l'ensemble du territoire, aux équipements de sécurité pour les cyclistes, à une formation à la prise en main des VAE, aux déplacements professionnels qui pourraient être réalisés à vélo... Après une phase de diagnostic de l'état de la flotte et des usages, la seconde étape de ce travail a consisté à faire tester par les agents différents modèles de vélos. Les tests ont été proposés ce printemps sur plusieurs des principaux sites, grâce à l'appui logistique d'Emmanuel Clef et Jean-Jacques Grandjean de la DIMG. Les résultats des tests fourniront des indications utiles pour la composition de la future flotte de vélos de la collectivité.

Le vélo-cargo

Vous avez du matériel à transporter ? Essayez le vélo-cargo ! Pour le tester, envoyez un message à : dimg.vehicules@alsace.eu.



12

Ensemble !

Lors d'un test de vélos à Colmar

Budget actuel et futur

Le projet passant de la réflexion à la mise en œuvre d'actions, le projet s'est structuré pour pouvoir assurer le pilotage financier avec la création d'un Centre de Ressource ("CdR 42 projets transversaux environnement") permettant la traçabilité des actions menées en transversalité avec les directions concernées (DRIM, DirCom, DIMG, DRH...).

Les dépenses liées directement au projet portent sur deux postes principaux :

- l'AMO technique qui accompagne le projet ;
- le coût des actions portées par les Directions.

Le budget prévisionnel du projet s'établit pour 2025 et 2026 à 190 k€/an, y compris les coûts d'étude et d'accompagnement.

Chiffres clefs marquants

172 propositions d'action émises par 150 participants aux ateliers de concertation.

Elaboration du Plan Vélo Alsace



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 27

Présentation de la politique menée

Depuis 2021 avec la création de la CeA, le développement du vélo au service des Alsaciens et de l'économie touristique se poursuit. Avec un réseau cyclable structurant de près de 1 479 km (données janvier 2025) d'itinéraires cyclables dont 1 000 km sont entretenus et gérés par la CeA ou par les territoires avec le soutien financier de la collectivité, ce sont près de 36 M€ qui ont été investis depuis 2015 en faveur du vélo.

En 2025, le réseau d'intérêt départemental approche les 1 500 km d'itinéraires cyclables dont près de 1 000 km sont des aménagements en sites propres (piste cyclable ou voie verte) ou sites protégés (voie partagée ou chemin de digue).

La dynamique mobilité du quotidien est intégrée dans les projets routiers et a orienté les choix du Plan Vélo alsacien validé en juin 2023. La prise en compte des vélos fait partie intégrante des référentiels d'aménagement et se traduit par la production de fiches techniques d'aide à la décision pour les aménagements sous maîtrise d'ouvrage CeA mais également à destination des partenaires qui multiplient les projets vélo sur le territoire. La CeA soutient également ses partenaires pour structurer l'offre cyclable de leur territoire avec de l'aide en ingénierie et des financements issus du dispositif de contractualisation. L'aspect entretien du réseau s'appuie sur l'organisation des équipes en territoire avec un renfort de 3 personnes (1 restant à recruter) en articulation avec les directions thématiques. Ces moyens, validés lors de la délibération de juin 2023, sont en place et permettent de décliner la stratégie d'entretien avec les communes et intercommunalités à l'aide de conventions d'entretien en cours de mise en œuvre sur le territoire alsacien. Les 1ères conventions ont été finalisées et une dizaine devrait suivre dans les mois à venir pour couvrir l'ensemble de l'Alsace et ses 40 intercommunalités en quelques années.

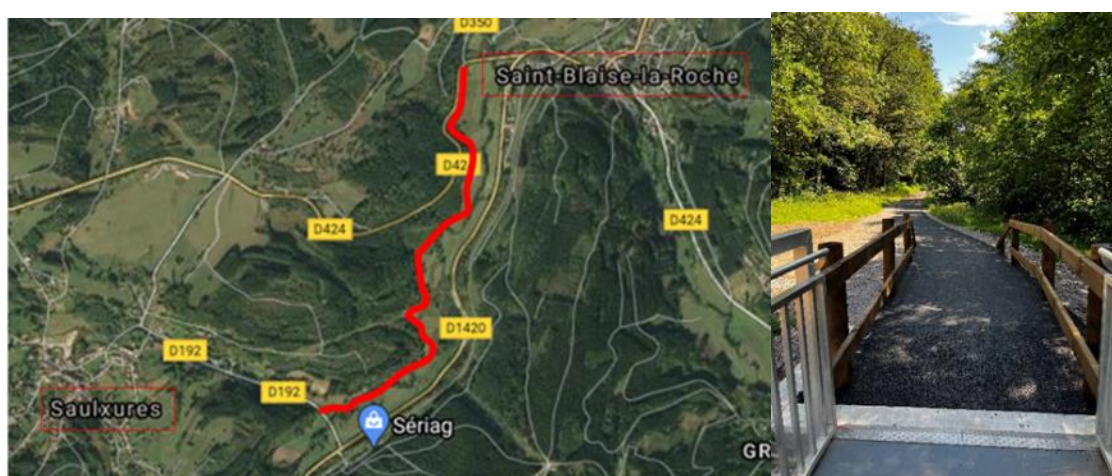
Le Plan Vélo c'est un réseau d'infrastructures aménagées par la CeA et ses partenaires pour mailler l'ensemble du territoire alsacien. Il intègre la dynamique des déplacements utilitaires en déclinant une organisation de l'entretien des aménagements, qui permet un usage au quotidien, soit avec ses équipes en régie, soit par le biais des partenariats en cours de finalisation avec les intercommunalités et communes. Mais le Plan Vélo c'est aussi et encore la valorisation des infrastructures cyclables pour le loisir, le tourisme (Alsace à vélo, Slow Up, fêtes du vélo...) et la promotion des pratiques de mobilités alternatives à la voiture (principalement les collégiens : depuis 2021 plus de 15 000 vélos contrôlés dans les collèges et près de 3 000 collégiens sensibilisés).

Bilan des actions menées en 2025

2 opérations d'aménagement cyclable du réseau structurant alsacien ont été finalisées en 2025 par les partenaires, avec près de 3,78 M€ d'investissement dont la 50 % ont été cofinancés par la CeA. Cela a permis d'augmenter d'environ 13 km le linéaire d'aménagements cyclables à disposition des Alsaciens.

La Collectivité a créé une piste cyclable entre SAULXURES et ST BLAISE-LA-ROCHE, pour un budget de 1,6 M€, afin de :

- Sécuriser les déplacements des cyclistes sur un site dédié en dehors de l'axe routier très fréquenté de la RD 1420 ;
- Boucler la dernière section de 2 km à réaliser sur l'itinéraire SAALES/MOLSHEIM pour créer un itinéraire complet ;
- Permettre de relier STRASBOURG à SAALES de façon sécurisée à vélo.



Deux autres chantiers d'ampleurs ont démarré au courant de l'année avec l'amélioration du franchissement de la RD83 à ERSTEIN Gare et la passerelle sur l'A35 dans le cadre du chantier 5A3F.

Le volet sensibilisation n'est pas en reste avec 65 interventions dans les collèges alsaciens en lien avec des associations locales qui ont permis de réaliser des contrôles techniques sur près de 3 800 vélos de collégiens.

Malgré l'absence de volontaires en service civique, les animations mobilité se sont poursuivies auprès de 4 établissements dans 18 classes pour sensibiliser 460 élèves aux enjeux de la transition des mobilités.

Perspectives 2026

Le Plan Vélo validé en juin 2023 a vocation à impulser une démarche globale de valorisation du vélo, avec une stratégie visant à valoriser et favoriser le vélo dans les politiques de la CeA (éducation, tourisme, sport, insertion, ressources humaines...).

La formalisation des partenariats avec les communes et intercommunalités se poursuivra pour consolider l'organisation de l'entretien des itinéraires cyclables structurants alsaciens et garantir un niveau de service qualitatif aux usagers.

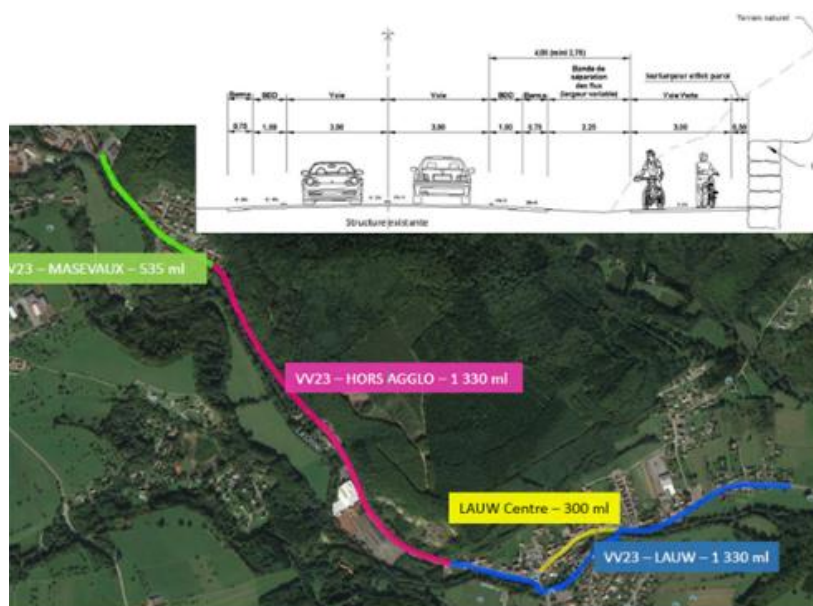
Sont prévus en 2026 :

- La finalisation des chantiers majeurs de la passerelle de la RD 83 à ERSTEIN et la passerelle sur l'A35 à SAINT-LOUIS (chantier 5A3f) ;



RD 83 Erstein – Illustration de la nouvelle voie verte. Photo Th. P

- La création d'une voie verte entre LAUW et MASEVAUX hors agglomération afin de sécuriser cet itinéraire actuellement en bandes cyclables.

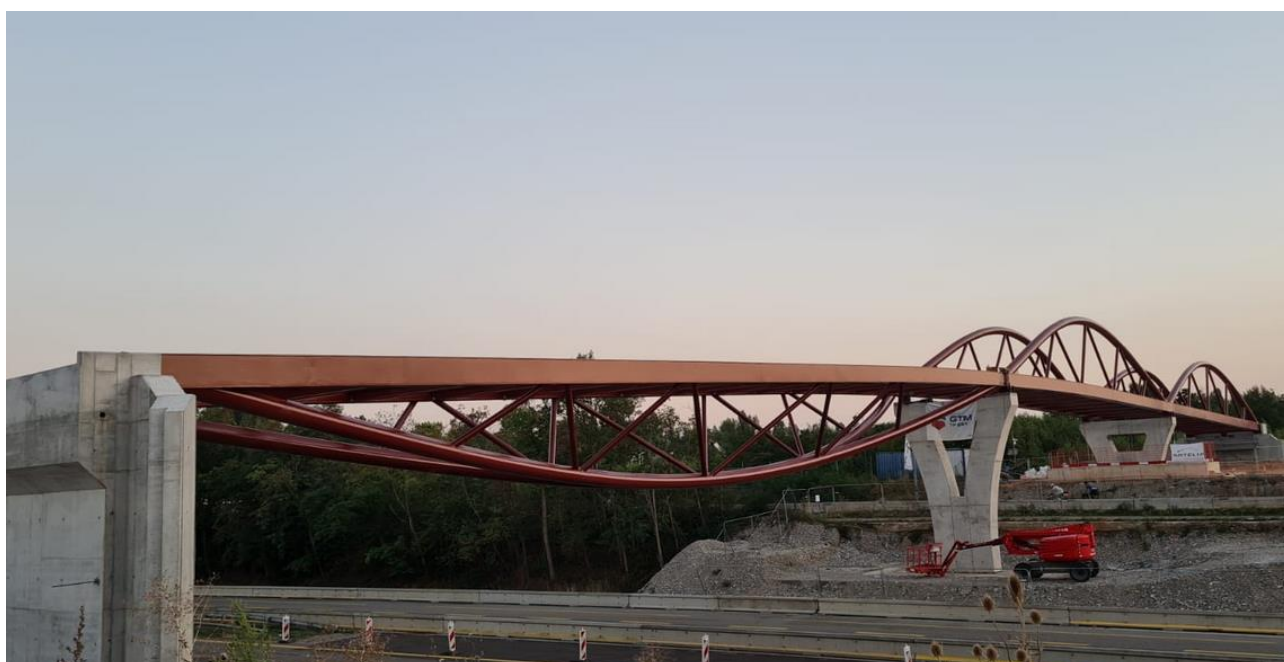


Budget actuel et futur

Le budget annuel consacré aux projets vélo reste stable et fluctuant en fonction de l'avancement des différents projets (en moyenne 3 M€ par an). Lors de la validation du Plan Vélo 2023, la volonté d'offrir un niveau de service amélioré aux usagers a été confirmée. Cela implique une augmentation du budget lié à l'entretien du réseau cyclable structurant alsacien avec à terme une enveloppe de 2 M€ par an, pour accompagner les partenaires dans le cofinancement de l'entretien mais également pour remettre en état certains aménagements éprouvés par le temps.



5A3F - Pose de la passerelle piétons – cyclistes (juillet 2025). ©CeA



5A3F - Les trois travées de la passerelle piétons – cyclistes (juillet 2025) ©CeA

Chiffres clés

Plus de 5 000 km d'itinéraires cyclables avec :

- 1 479 km d'itinéraires cyclables structurants, dont 1 000 km d'itinéraires cyclables à l'écart de la circulation routière (soit près de 68 %),
- 2 667 km d'itinéraire « Alsace à Vélo »,
- 1 628 km d'itinéraires partagés sur les routes départementales (RD) à faible trafic (moins de 1 000 véhicules par jour).

Focus sur une action marquante 2025

Matinée de sensibilisation au partage des usages de l'itinéraire cyclable du canal de la Marne au Rhin.

Une opération organisée le 6 août en partenariat avec VNF - Voies Navigables de France afin de sensibiliser les usagers à la nécessité d'adapter leur comportement à la situation, notamment en présence des équipes d'entretien. Le respect mutuel a également été rappelé entre cyclistes, avec les piétons, les joggeurs, les promeneurs... pour que chacun puisse profiter de l'infrastructure.

Moment d'échange avec les usagers pour mieux comprendre les rôles de chacun : les agents de VNF qui assurent la gestion et l'entretien de la voie d'eau et ses berges et les agents de la CeA qui s'attachent à garantir la continuité de l'itinéraire cyclable support de l'Eurovélo5, dans un environnement contraint.

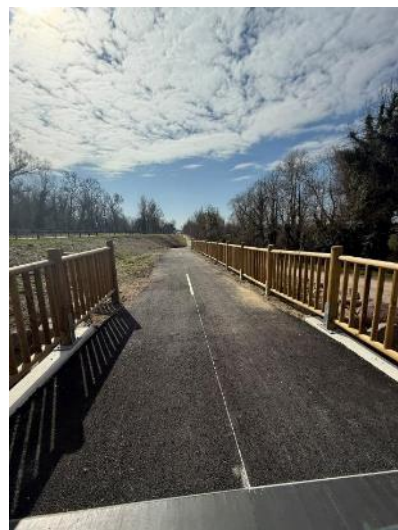


Animation partage des usages CeA - VNF (août 2025). ©CeA

Focus territorial 2025 – Région de Colmar

Dans le cadre de sa politique de contractualisation, la CeA a décidé de soutenir l'aménagement d'une piste cyclable de desserte de la zone industrialo-portuaire Nord entre BALTZENHEIM et VOLGELSHEIM. A ce titre, la CeA a apporté une subvention à hauteur de 367 496 € à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB), soit 25 % du coût des travaux éligibles qui s'élèvent au total à 1 469 984 € HT.

Photo: CCARB



Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Création de pistes cyclables et de sites en mobilité douce

La Ville de MULHOUSE a comme objectifs d'apaiser la ville, en donnant plus de place aux mobilités douces, à la nature en ville et offrir d'avantage d'espaces aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun et aux usages récréatifs. Les projets réalisés et en cours permettent de connecter les quartiers au centre-ville et aux espaces naturels et de transformer l'espace urbain pour en faire des espaces de vies, de convivialité et de lien social.

Le projet d'itinéraire en mode doux : opération d'aménagement du secteur Arsenal-Tanneurs-Bons Enfants a permis notamment :

- L'aménagement et l'adaptation des voiries des rues de la Loi, de l'Arsenal, Bonbonnière, du Raisin (entre 3 Rois et Concorde), des Tanneurs et ses impasses publiques, des Bons Enfants et du Couvent (jusqu'à l'entrée véhicules du parking des Maréchaux) ainsi que la placette au droit de Grand Rue et la rue de l'Arsenal ;
- La mise en place de dispositifs de contrôles d'accès permettant l'accès des ayant droit selon la réglementation de l'aire piétonne ;
- La végétalisation des rues des espaces publics par des plantations très majoritairement en pleine terre pour favoriser la qualité des espaces et apporter des îlots de fraîcheur en centre-ville. Quelques éléments seront hors-sols en raison des impossibilités techniques (réseaux enterrés, autorisation des copropriétés pour accrocher des câbles, etc.) ;
- L'infiltration des eaux pluviales dans les espaces verts créés lorsque possible.

A ce jour très majoritairement en sens unique avec une seule rue équipée d'un double sens cyclable, l'ensemble de ces rues sont libérées des flux motorisés et en double-sens pour les cycles. Les déplacements cyclables sont donc très majoritairement facilités. Les cycles, trottinettes et assimilés sont néanmoins soumis au code de la route, à savoir laisser la priorité aux piétons et circuler à une allure raisonnable.

Le coût du projet s'élève à 207 619 € HT, la participation de la CeA à l'action est de 10 %, soit une aide de 20 762 €.



Présentation de la politique menée

La CeA est gestionnaire routier (1^{er} opérateur en Alsace avec 6 410 km de routes supports de 80 % des mobilités) et acteur historique du covoiturage. Toutefois, le développement des mobilités émergentes comme le covoiturage relève de la compétence des Autorités Organisatrices de la Mobilité (Communauté de communes et Région).

A l'échelle de la CeA, le développement du covoiturage depuis le début des années 2000, a permis de mettre à disposition des usagers plus de 3 300 places sur environ 142 aires de covoiturage en Alsace.

Bilan des actions menées en 2025

Il n'y a pas eu de travaux en 2025, mais des perspectives pour les années à venir.

Perspectives 2026

Réalisation d'une aire de covoiturage avec ombrières photovoltaïques au niveau de CHATENOIS

Il s'agira d'une zone de parking **d'environ 150 à 170 places pour des véhicules légers** comprenant des espaces pour des bornes de recharges, un abri à vélo sécurisé et un arrêt de bus à proximité.

La future aire de covoiturage de CHATENOIS permettra de répondre à une demande croissante de stationnement que l'aire de covoiturage existante de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), implantée en bordure du giratoire situé plus au sud, ne permet plus d'absorber en raison de ses caractéristiques inadaptées et de ses dimensions insuffisantes. L'installation photovoltaïque sera connectée au réseau, avec injection de la production d'énergie au réseau public de distribution d'électricité.



Présentation de la politique menée

L'exposition aux bruits engendrés par les transports affecte environ 45 % des Français. Le transport routier – deux-roues, voitures, poids-lourds – est identifié comme la principale source de pollutions sonores. Les causes sont évidentes : c'est en effet le premier mode de transport des Français, le bruit généré par ce mode de transport est donc massif : le réseau routier dessert l'ensemble du territoire, à la différence du trafic aérien et ferroviaire, concentré à proximité des aéroports et des voies de chemin de fer.

Avec ses 182 kilomètres d'autoroute, l'Alsace est propice aux nuisances sonores générées par la circulation. Près de 50 000 personnes en subissent des effets nocifs pour la santé

L'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 4^{ème} échéance a été l'occasion de définir une politique bruit avec une approche globale à l'échelle de l'Alsace, qui permettra de décliner un plan d'action avec des mesures de résorption du bruit routier.

Bilan des actions menées en 2025

En juin 2025, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 4^{ème} échéance a été validé en séance plénière de la CeA.

En complément de cette démarche réglementaire, la CeA ambitionne de mettre en place un observatoire du bruit, avec une attention particulière aux zones de montagne fortement impactées par le bruit routier. Deux ensembles de radars sonores pédagogiques ont ainsi été acquis et déployés sur différentes routes de montagne pour sensibiliser les usagers au dépassement du seuil de bruit de 85 dB. Encore expérimental, ces équipements affichent un message « trop bruyant » si le seuil de détection est dépassé.

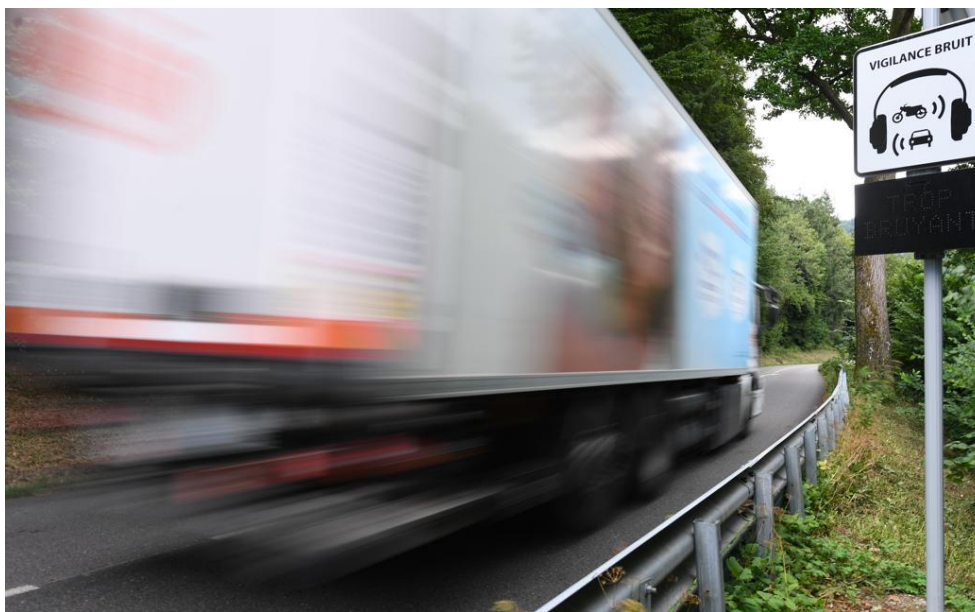
Perspectives 2026

En complément des mesures réalisées avec les radars sonores pédagogiques, la CeA poursuivra les mesures acoustiques dans les secteurs à enjeux pour alimenter un observatoire du bruit et objectiver les projets de protection acoustiques. 2026 sera également l'occasion de réaliser un « état initial de l'ambiance sonore » du réseau routier alsacien, en prévision de la mise en place de la taxe poids lourds R-Pass en 2027.

Budget actuel et futur

- 30 000 € pour les mesures et le suivi des radars sonores pédagogiques et des études acoustiques ponctuelles. 50 000 € en 2026 pour études en lien avec le PPBE.
- Un plan d'actions du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 4^{ème} échéance, pour la période 2024-2029, avec une dépense prévisionnelle de 10 millions € TTC sous réserve de mise en application de la taxe poids lourds « R-Pass ».

Illustration



Le radar antibruit Méduse, installé à Grandfontaine. Photos Jean-Stéphane Arnold - ©DNA

Déploiement des radars acoustiques pédagogiques sur les routes de montagne à GRANDFONTAINE le long de la RD 392 dans la montée du Donon et à GOLBACH le long de la RD 13BVI, pour sensibiliser les usagers au bruit routier qui est devenu un sujet à enjeux depuis la sortie de crise sanitaire.

Focus sur une action marquante de 2025

Bilan de la consultation du PPBE 4^{ème} échéance : 119 remarques recueillies dans le cadre de la consultation du public du 15 juillet au 20 septembre 2024.

Validation en séance plénière de la CeA du 30 juin 2025, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 4^{ème} échéance.



Plan de prévention du bruit dans l'environnement Quatrième phase (2024 - 2029)



Approuvé le 30 juin 2025

1.3 Déchets, qualité de l'air

Elsàss Oschterputz : le grand nettoyage de printemps à l'alsacienne



Correspondance éventuelle avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 29

Présentation de la politique menée

Dans les années 60/70, les abords des routes et des rivières étaient de véritables dépotoirs. L'opération Haut-Rhin Propre, lancée en 1973 dans le Haut-Rhin, s'inscrivait donc dans un contexte de pollution visuelle et environnementale grave.

Chaque année depuis, un appel est lancé aux bénévoles pour participer à cette action. Le choix de la date, début de printemps, est liée à la facilité de voir les déchets avant que les herbes et autres végétations ne masquent les détritrus. Le Département met à disposition des organisateurs d'actions sur le terrain, de grands sacs poubelles de 110 litres, des gants et des affiches et organise des actions pédagogiques comme des jeux-concours, des distributions de documents de communication ou des journées de sensibilisation dans les collèges.

Les sites nettoyés sont les abords des écoles, collèges, chemins ruraux, chemins de randonnées. Parmi les déchets trouvés dans la nature, en plus de certains encombrants et des classiques films plastiques, sont dénombrés des pneus usagés et des plaques d'amiante-ciment (alors qu'il existe des filières dédiées).

Parallèlement, la Direction des routes œuvre tout au long de l'année, en plus d'actions « coups de poing » pendant les campagnes de nettoyage de la nature, au ramassage des déchets sur les routes départementales.

En 2019, ce sont environ 11 tonnes de déchets qui ont ainsi été collectés. Ce chiffre a baissé d'environ 40 % en 10 ans.

En 2022 l'opération a été étendue au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale dans le secteur de Sélestat et la Direction des routes a réalisé un Osterputz avec ramassage des déchets sur 2 semaines et des actions de sensibilisation auprès de 230 collégiens avec réalisation de slogans.

Depuis 2023, les opérations Haut-Rhin Propre, Osterputz et HK'putz organisées par différents services de la CeA ont été mises sous un seul chapeau et rebaptisées Elsàss Oschterputz. Elle est généralisée à toute l'Alsace et se compose de trois volets : un volet citoyen qui est la reprise de l'opération historique, un volet territorial avec des actions menées par la CeA dans chaque territoire et un volet « route » avec le ramassage par les agents des routes de la CeA des déchets sur certains axes routiers.

Objectifs :

- Faire de l'éducation populaire et sensibiliser l'ensemble de la population au respect de la nature et à la prévention des déchets,
- Impliquer l'ensemble des communes et des acteurs en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets pour une bonne coordination sur le terrain,
- Réduire la quantité de déchets abandonnés dans la nature et les dépôts sauvages.

Partenariats :

Cette opération ne pourrait pas exister sans l'implication de l'ensemble des partenaires internes et externes à la CeA que sont les :

- Structures intercommunales compétentes en matière de déchets,
- Communes,
- Associations,
- Entreprises prestataires dans le domaine des déchets,
- Collèges, écoles maternelles et primaires et éducation nationale,
- La Brigade Verte,
- Les agents des routes de la CeA,
- Les développeurs environnement des délégations territoriales,
- Le personnel de la Direction de la communication,
- Tous les bénévoles et participants à l'opération.

Bilan 2025 :

- L'opération Elsäss Oschterputz s'est déroulée du 14 mars au 14 avril 2025 sur l'ensemble du territoire alsacien ;
- Poursuite de la dématérialisation de la campagne de communication via le site Internet de la CeA (affiches personnalisables, guide pratique...) ;
- Distribution de pinces à déchets dans les structures intercommunales pour une mise à disposition des organisateurs d'actions sur le terrain, en lieu et place des gants à usage unique réservés aux enfants participant à l'opération ;
- De nombreuses communes ont organisé des actions et comme chaque année, les prestataires et structures intercommunales ont participé activement à cet événement. Au total, 330 événements ont été recensés sur la carte interactive aux couleurs des 7 territoires (soit 100 de plus qu'en 2024) ;

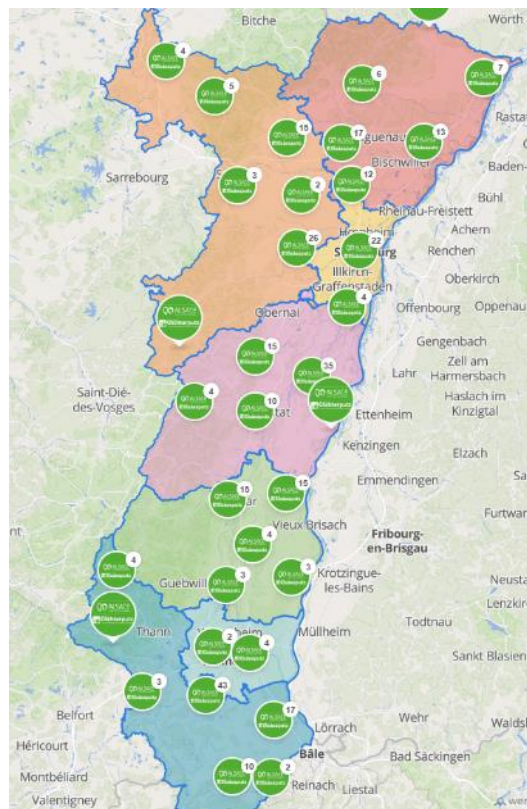


Photo 4 : Affiche personnalisable de l'opération Elsäss Oschterputz 2025

- 8 actions ciblées ont été organisées par les délégations territoriales de la CeA sur des sites naturels, des sites emblématiques ou en zones plus urbaines avec la participation active de collèges, de la Brigade Verte et de bénévoles ;
- 1 020 élèves de 11 collèges alsaciens ont été sensibilisés à la prévention des déchets sur une demi-journée ;
- 54 tonnes de déchets ramassés par 9 129 bénévoles ;
- 48,76 tonnes de déchets ramassés par les agents des routes sur plus de 12 000 heures de travail.

Chiffre clef 2025 :

Distribution de 100 000 sacs et de 1 550 pincettes à déchets dans 29 groupements de communes qui ont été le relais des communes alsaciennes souhaitant participer à l'opération.



Cartographie 2 : Visuel carte Interactive 2025

Perspectives 2026

L'opération Elsäss Oschterputz sera reconduite en 2026 sur tout le territoire alsacien avec comme ambition la création d'un groupe de travail Elsäss Oschterputz pour fédérer les organisateurs d'actions sur le terrain et améliorer en continu l'impact de cette opération. Le travail sur une carte interactive propre à la CeA de recensement des actions et la refonte de la communication seront poursuivis. Il est prévu une communication spécifique à l'attention des entreprises du territoire pour accroître leur participation (en 2025 moins de 5 % des organisateurs d'événements étaient des entreprises).

Focus territorial 2025 : Territoire Sud Alsace

Dans le territoire Sud Alsace, l'Elsäss Oschterputz 2025 a été organisé au sein de trois collèges dans les différents secteurs du territoire : Saint-Louis Agglomération (SLA), Sundgau et Thur Doller.

Les collégiens et leurs professeurs se sont mobilisés au cours d'une journée dédiée au ramassage de déchets autour de leur établissement et ont participé avec un grand intérêt à une journée de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Ainsi, ce sont près de 430 élèves de 6^{ème} avec leurs professeurs et la direction qui ont participé à cette opération de nettoyage de printemps à l'alsacienne et ont ramassé près de 700 kg de déchets.

- A VILLAGE-NEUF :

Le 13 mars, au collège Gérard de Nerval, 157 élèves de 6^{ème} déterminés ont collecté plus de 250 kg de déchets dans les secteurs proches de leur établissement.



Photo 5 : Collège de VILLAGE-NEUF

Toutes les classes de 6^{ème} ont également participé tout au long de la journée à des ateliers tels que « Ma longue vie de déchets » animé par la CeA, « La pollution plastique et l'eau » assuré sous forme de jeux pédagogiques par l'Association française Wings of the Ocean, la présentation des métiers de l'environnement par un technicien de la CeA et enfin « Compostage et méthanisation » proposé par Saint Louis Agglomération (SLA).

- A HIRSINGUE :

Au collège Jean-Paul de Dadelsen, les 31 mars et 4 avril derniers, une centaine d'élèves de 6^{ème} ont participé avec leurs professeurs au nettoyage de la forêt du Banholtz ainsi que le secteur du Cosec et la piste cyclable vers HIRTZBACH.

- A CERNAY :



Photo 6 : collège de CERNAY

Le 4 avril également, au sein du collège René Cassin, les classes de 6^{ème} soient près de 180 élèves ont pris part, avec beaucoup d'entrain car déjà sensibilisés à ces thématiques par leurs enseignants, aux diverses animations précitées. A CERNAY, notons aussi la participation du poste de la Brigade Verte à VIEUX-THANN et d'une ambassadrice du tri du SMTC 68 (Syndicat Mixte Thann Cernay), un atelier très ludique sous forme de course inter équipes, qui a permis aux élèves d'apprendre quantité d'informations.

La journée a également été rythmée par le ramassage des déchets aux abords du collège, ce sont plus de 400 kg de déchets qui ont ainsi été « récoltés » avec une prédominance des déchets plastiques et des mégots de cigarette !

La CeA a également soutenu l'organisation par le Syndicat mixte du Markstein Grand Ballon d'une opération de ramassage des déchets au Markstein ainsi qu'au Grand Ballon.

A l'aide du matériel (sacs et gants) fournis par la collectivité, une centaine de bénévoles dont une majorité de membres d'associations (Club Vosgien, skis clubs, l'ESF du Markstein, les parapentistes de Markstein Airways et le Kite Est Club) ont participé au nettoyage de ces sites naturels emblématiques de notre territoire.

Même si les participants ont rempli de nombreux sacs de déchets (principalement des gourdes jetables consommées par les cyclistes, emballages de gâteaux individuels ou canettes ainsi que des encombrants), les organisateurs ont constaté que l'on retrouve d'année en année de moins en moins de déchets, preuve que les opérations précédentes portent leurs fruits.

A retenir : de mars à mai 2025, près de 540 collégiens et bénévoles ont participé à l'Elsäss Oschterputz dans le territoire Sud Alsace.

Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Opération Territoire Elsäss Oschterputz 2025 dans la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM

L'opération s'est déroulée le 1^{er} avril 2025 dans la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM, en partenariat avec l'association Brunstatt-Didenheim Environnement et les écoles maternelles et primaires de BRUNSTATT-DIDENHEIM.

Près de 200 enfants des écoles ont été mobilisés toute la semaine pour ramasser des déchets dans plusieurs quartiers de la Commune. Les balades ont été organisées par l'association et les élèves ont écouté attentivement les bénévoles leur expliquer le respect de l'environnement ou comment garder les espaces de nature propres et accueillants pour la faune et la flore qui y vivent mais également pour eux, les habitants de la commune.

3 ateliers de sensibilisation sur les thèmes de la pollution du sol, de l'air et de l'eau leur ont été proposés.





Opération Collèges Elsäss Oschterputz 2025 au collège Marcel Pagnol de WITTENHEIM et au collège du Nonnenbruch de LUTTERBACH.

Cette année, l'opération Elsäss Oschterputz, a également été déclinée dans 2 collèges du Territoire de l'Agglomération de MULHOUSE : le collège Marcel Pagnol de WITTENHEIM ainsi que le collège du Nonnenbruch de LUTTERBACH.

4 classes de 6^{ème} et 5^{ème}, ainsi qu'une classe de SEGPA ont été sensibilisées au respect de la nature lors d'une demi-journée. Une première séquence s'est déroulée en salle, avec la présentation des compétences et métiers de la CeA dans le domaine de l'environnement, suivie par un jeu ludique sur la longue vie des déchets. L'objectif était de comprendre qu'un déchet jeté dans la nature met plus ou moins de temps à disparaître.

La demi-journée s'est achevée par le ramassage aux abords des 2 collèges.



Qualité de l'air : Charte Air-Santé Haute-Alsace

La Charte Air-Santé Haute-Alsace, a été menée par Mulhouse Alsace Agglomération, dans le cadre de l'élaboration d'une ZFE-m qui ne sera finalement pas mise en œuvre, du fait de l'évolution législative nationale.

La Charte Air-Santé prend le relais des actions à mener autour de l'amélioration de la qualité de l'air au service de la santé de tous les habitants. Elle répond à des spécificités locales, à l'échelle de l'agglomération, élargie au Département du Haut-Rhin et fédère une multitude de partenaires : tous les EPCI haut-rhinois, les partenaires institutionnels (ATMO Grand Est, ...), les chambres consulaires et les acteurs privés du bâtiment.

La charte air-santé s'articule autour de 3 axes :

- Promouvoir des véhicules moins émissifs,
- Accompagner le changement des pratiques de mobilité,
- Encourager les systèmes de chauffage moins polluants.

Fruit d'une longue concertation, c'est tout naturellement que la CeA s'associe à sa bonne mise en œuvre, en cohérence avec ses politiques publiques au premier rang desquels la préservation de l'environnement, le développement des mobilités douces mais aussi le déploiement de la stratégie santé et la lutte contre la pauvreté.

Les engagements pris par la Collectivité correspondent à des politiques menées par la CeA, comme par exemple :

- Mettre en place la taxe Poids Lourds R-Pass pour réduire le trafic de transit,
- Déployer à terme un Plan Vélo ambitieux pour l'Alsace,
- Ou encore poursuivre et accroître le déploiement du plan photovoltaïque.

L'enjeu phare de la charte relève du sujet de la limitation de vitesse de 110 km/h à 90 km/h des véhicules légers sur l'A36 entre l'échangeur A35x36 et LUTTERBACH. Les modalités juridiques, administratives et techniques de mise en œuvre de cette mesure devront être précisées avec les différentes autorités.



Plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable



Correspondance éventuelle avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 28

Présentation de la politique menée

La collectivité est engagée depuis plusieurs années dans un plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable. Elle mène également une démarche globale d'accompagnement des établissements dans une gestion durable des ressources.

Bilan des actions menées en 2025

- La boîte à stylos : 41 collèges se sont portés volontaires pour collecter le matériel d'écriture. L'ensemble des collectes est centralisé au collège de SOUFFLENHEIM avant d'être envoyé en filières de recyclage via le programme TERRACYCLE. Le poids obtenu sera converti en points permettant de faire des dons à des associations locales. Des animations sur le cycle de vie des stylos sont proposées en accompagnement par les Volontaires en Service Civique ;
- Mois de la pesée du gaspillage alimentaire : pendant 5 semaines, les collèges équipés d'une demi-pension ont pesé et enregistré le poids du gaspillage. 73 collèges ont participé : l'objectif de 80g/convive de déchets de retour plateau est atteint. L'analyse détaillée des résultats permet de proposer des axes d'amélioration personnalisés aux établissements ;



- Accompagnement des équipes : organisation avec la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse de 8 demi-journées de formation du Centre National de la Fonction Publique (CNFPT) sur la taille des arbres et arbustes dans le cadre du réseau Agents de Maintenance (environ 150 agents) ;



- Eco-défis des éco-délégués : la collectivité a reconduit l'opération en 2024-25 avec une série de 20 challenges développement durable à relever dans les collèges. Au total, 14 établissements ont relevé 77 défis. Des prix seront remis aux 3 lauréats de chaque catégorie (nombre de badges et nombre de défis), ainsi qu'au coup de cœur du Jury lors du forum des éco-délégués en novembre 2025 ;
- La CeA, en partenariat avec le Rectorat, a organisé le forum des éco-délégués qui s'est tenu à COLMAR le 6 décembre 2024 et à STRASBOURG le 9 décembre 2024 sur le thème de l'alimentation. Ce forum a rassemblé 180 participants issus de 50 collèges. L'édition 2025 sera consacrée à la thématique des déchets ;
- Journées de l'eau : dans le prolongement du forum des éco-délégués, 4 journées de visite en territoire ont été organisées du 17 au 21 mars 2025, pendant la semaine des Assises rhénanes de l'eau. Elles ont mobilisé 200 participants ;
- Plus largement, un catalogue proposant un ensemble d'animations consacrées au développement durable est proposé aux établissements. Ce catalogue a été notamment présenté lors des forums des actions éducatives qui se sont tenus en mai à MULHOUSE et STRASBOURG. A l'occasion des Internationaux de tennis de Strasbourg, les Volontaires et Service Civique ont également proposé différentes animations sur le Développement Durable.



Perspectives 2026

- Forum des éco-délégués sur le thème de l'alimentation
- Animations Développement Durable par les volontaires en Service Civique
- Accompagnement des agents des collèges (Formation, animation réseau)

Focus 2025

Focus : les journées de l'eau

Dans le prolongement du forum des éco-délégués, 4 journées de visites en territoire ont été organisées pour les éco-délégués, pendant la semaine des Assises rhénanes de l'eau, du 17 au 21 mars 2025.

Focus territorial – Région Sud Alsace

42 éco-délégués et 5 accompagnants étaient présents. Un bus avait été affrété pour l'occasion au départ de la gare de Mulhouse.

Les participants ont été accueillis par l'équipe Développement Durable du collège avant de participer à des ateliers pratiques le matin, animés par la fédération de pêche (prélèvement dans la rivière, analyse au microscope...) et par les éco-délégués (apiculture, restauration durable, macro-invertébrés dans la Largue). L'après-midi était consacrée à une visite des étangs Nérac, guidée par la M. ALLION (CeA), la Brigade Verte et la maison de la Nature du Sundgau.



Focus territorial 2025 : Territoire Sud Alsace

Opération en collège : Collège de la Largue à SEPPOIS-LE-BAS :

Journée de l'eau (mardi 18 mars 2025), organisée à destination des éco-délégués dans le cadre des Assises Rhénanes de l'Eau et du réseau des éco-délégués.

Organisation de 4 ateliers :

- Circuit entre terre et assiette
- Animation circuit dans et autour de l'établissement sur le cycle de l'eau (éco-délégués et ambassadeurs du recensement de la Largue et projet "le fil bleu")
- Atelier les pollinisateurs et l'apiculture (ambassadeurs du club apiculture)
- Découverte des macro-invertébrés dans la largue (fédération de pêche)
- Et découverte du site des étangs de Nérac.

Subvention d'un montant de 3 000 € en faveur du Dispositif Artistes en collège - Projet « Le fil bleu – Tissons des liens durables »

Nadine ANSTETT, professeure d'arts visuels au Collège de la Largue s'est associée à la désigneuse textile Muriel HASSE-COLLIN. Le projet a pour objectif de sensibiliser les élèves à la biodiversité et aux pratiques écologiques. Ils ont notamment pu découvrir les métiers liés à l'Art, à l'artisanat et à la revalorisation textile. Naturellement un lien s'est tissé avec l'histoire locale de MULHOUSE, ville textile, via des sorties culturelles dans les différents sites et musées textiles. Les ateliers ont permis aux élèves d'expérimenter des techniques plastiques comme la gravure, l'impression, le graphisme de motifs répétés et la confection de teintures afin de créer une œuvre collective à base de matières textiles revalorisés, de terre et encres textiles.

Les œuvres réalisées ainsi que des productions de 4 artistes textiles locales ont été exposées du 26 mai au 5 juin 2025 au sein du Lieu d'Art et de Culture du collège.

1.4 Adaptation au réchauffement climatique

« Plan Arbre »



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

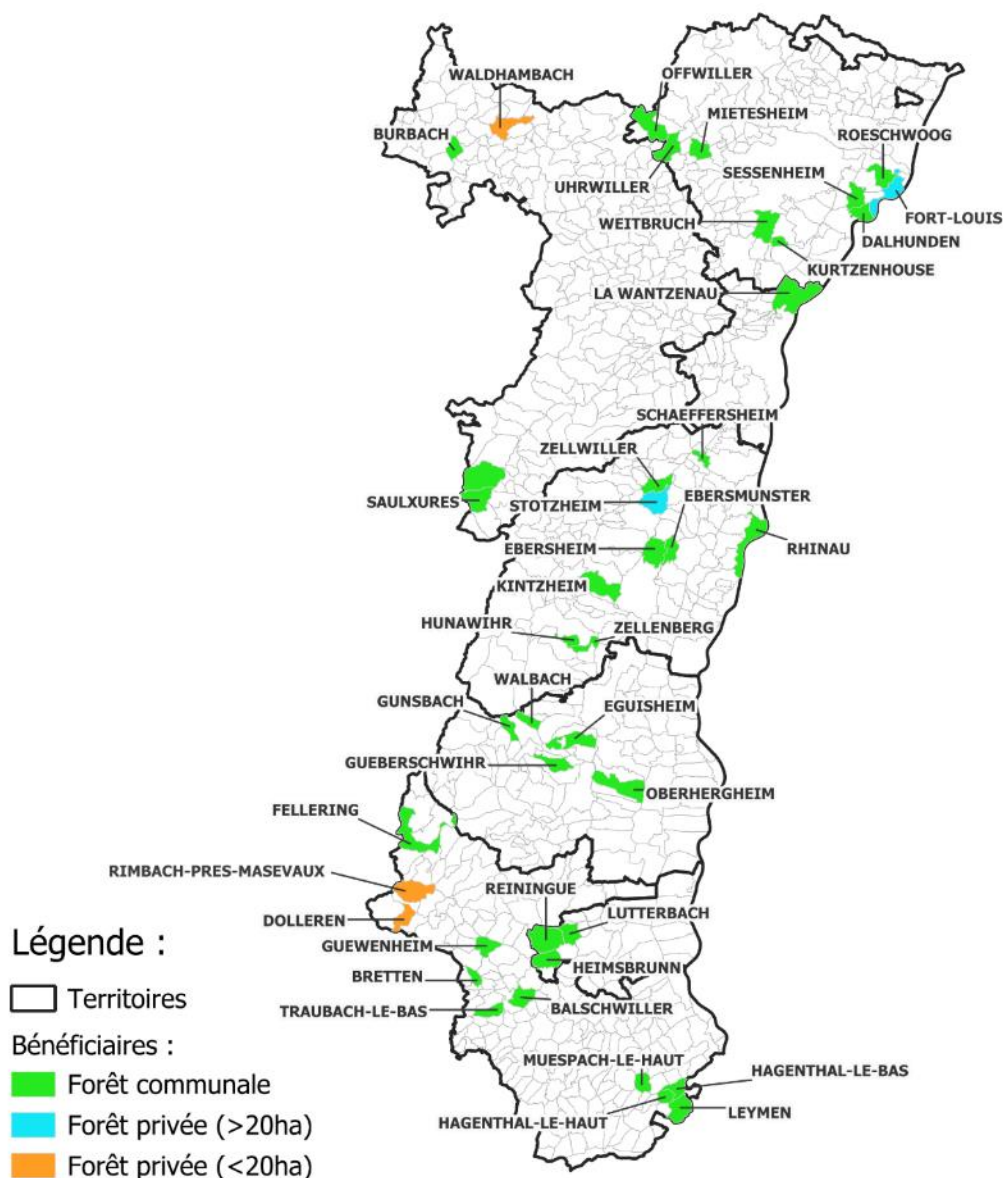
Engagements 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18

Présentation de la politique menée

La CeA s'est dotée d'un « Plan Arbre », elle mène des actions pour valoriser et faire évoluer les paysages alsaciens, pour favoriser l'adaptation au changement climatique (par exemple par le dispositif Forêts d'Avenir d'Alsace) et pour développer une filière bois durable alsacienne. A ce titre, elle a également engagé un programme ambitieux de construction faisant appel au bois.

Perspectives 2026

En 2026, la CeA adoptera un nouveau Plan Arbre fondé sur le Plan Arbre actuel revu et amélioré sur la base de l'expérience du plan actuel et des enjeux nouveaux.



Cartographie 3 : Localisation des dossiers FAA de l'année 2025

Soutien au secteur forestier :

En 2021, la CeA a décidé de mettre en œuvre un plan de rebond des Forêts d'Avenir d'Alsace doté d'un budget d'1 M€ sur la période 2021-2023. Les projets soutenus dans le cadre de ce dispositif sont des projets communaux favorisant la régénération naturelle en préservant le peuplement existant et son potentiel d'avenir tout en le complétant dans le cadre d'une stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.

L'objectif est d'améliorer la résilience et la résistance du peuplement aux sécheresses, canicules et attaques de ravageurs.

Les projets Forêts d'Avenir d'Alsace (FAA) permettent d'accroître le stockage de carbone, de préserver les sols et de favoriser la production de bois (éco matériau, bois de chauffage...), au travers d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

En 2024, la CeA a reconduit le dispositif en l'ouvrant aux forêts privées pour un **montant de 1,8 M€ sur la période 2024-2026**.

La CeA favorise également **l'agrandissement parcellaire des forêts privées** qui sont fortement morcelées dans le cadre de sa compétence aménagement foncier (E.C.I.F. : Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers).

Bilan 2021-2024

Sur la période 2021-2024, la collectivité a soutenu 102 projets représentant 295 ha de forêts d'avenir.

119 619 arbres ont été plantés en complément de la régénération naturelle.

Budget

Budget consacré à ces actions en 2025 : **416 253 €**

En 2025, la Collectivité soutient 40 projets représentant 103 ha de Forêts d'Avenir d'Alsace. 46 021 arbres seront ainsi plantés en complément de ceux qui pousseront par régénération naturelle.

Perspectives 2026

Le dispositif « Forêts d'Avenir d'Alsace » sera poursuivi avec une probable montée en puissance du nombre de dossiers issus des forêts privées.

La CeA va recevoir les premiers retours du suivi de plantation développé au cours de l'année 2025 avec les partenaires (ONF, Chambre d'Agriculture Alsace, CNPF Grand-Est). Ils vont permettre d'avoir des informations complètes sur les premières plantations, qui seront riches d'enseignement pour les futurs projets FAA.

L'année 2026 va également permettre d'établir un bilan sur la période 2024-2026 et proposer la reconduction du dispositif FAA pour 2027-2029.



Photo 7: Sortie terrain du comité de pilotage FAA, forêt de COURTAVON, 27/03/2025

« Une naissance / un arbre »

La CeA offre pour chaque naissance aux parents volontaires un arbre qu'ils peuvent planter dans leur jardin ou sur leur balcon.

L'objectif est que les parents participent à l'environnement de leur enfant, qu'ils prennent soin de la nature et consomment des fruits de qualité produits localement.

Budget consacré à ces actions en 2024 : 16 300 €

1 304 arbres ont été offerts en 2024

765 arbres ont été offerts de janvier à septembre 2025, et le bilan global sera connu en fin d'année.



Ilots de Fraîcheurs Urbains



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 12

Présentation de la politique menée

Le premier îlot de fraîcheur a été réalisé en 2022. En 2023 un peu plus de 20 collèges ont été identifiés comme prioritaires au Programme Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour amorcer l'action. Aujourd'hui, aucun aménagement de collège n'est réalisé sans avoir étudié cette dimension.

Le CEREMA (Bureau d'Etudes de l'Etat) a fait des mesures thermiques pendant les étés de 2022 à 2024 pour accompagner scientifiquement le suivi des premiers travaux de notre collectivité. Cet accompagnement, salué par des prix nationaux, permet d'objectiver les résultats et de valoriser le travail de la collectivité à l'échelle nationale.

De plus une cartographie thermique 3D est mise en œuvre en régie, selon une méthodologie inédite à notre territoire, cette démarche fait également référence à l'échelle nationale (conférences, etc.) et prouve l'expertise des agents de la CeA.

Objectif :

Déployer un Plan ambitieux de création d'îlots de fraîcheurs dans les collèges alsaciens afin d'adapter les cours au changement climatique et améliorer le confort des usagers.

Budget :

La CeA a lancé un programme pluriannuel d'investissement 2022-2030 au bénéfice des collèges alsaciens. Le CEREMA (expertise technique de l'État) accompagne la CeA dans l'expertise scientifique de certains de ces projets et dans la formalisation de bonnes pratiques favorisant les îlots de fraîcheur.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est également partenaire pour accompagner les projets avec infiltration des eaux des cours et ainsi lutter contre la sécheresse. La CeA complète cette action par 1,5 millions d'euros dédiés spécifiquement aux îlots de fraîcheur.

Bilan 2024/2025 :

24 collèges en cours d'études et de travaux.

Dernières réceptions :

- Collège Twinger STRASBOURG : travaux juillet/août 2023 et juillet/août 2024, réception septembre 2024.
- Collège des Sources SAVERNE : travaux juillet 2024, réception novembre 2024.
- Collège Truffaut STRASBOURG : travaux juillet/août 2024 réception novembre 2024.

Perspectives 2025/2026

Le déploiement sera poursuivi selon les PPI et PPM selon des critères techniques, mais également pédagogiques et de contexte thermique des collèges. Car l'entretien est essentiel, la CeA a également initié un programme de formation à la gestion différenciée des espaces verts avec le CNFPT pour tous les agents techniques d'entretien de collèges.

Généraliser l'étude d'îlots de fraîcheur pour tous les collèges à l'horizon 2030 et poursuivre un plan d'action annuel.

[illegible]

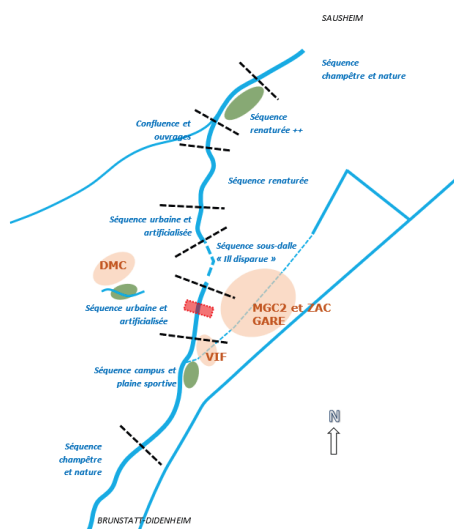
Le CEREMA note que le collège Les Sources à SAVERNE présente un projet d'aménagement répondant à l'objectif IFU, riche pour notre partenariat avec un travail sur les revêtements (béton drainant, béton teinté de différentes couleurs) et sur la végétation (enherbement, haie, plantation d'arbres).

L'installation du garage à vélo/ scooter nécessite la coupe de certains arbres à l'état sanitaire insatisfaisant, mais a été choisi afin de préserver d'autres arbres, en bonne santé, support de services écosystémiques (ombre notamment).

De nombreuses désimperméabilisations et plantations rendent le projet très vertueux en s'inscrivant pleinement dans les contraintes et objectifs des Ilots de Fraîcheurs Urbains.

Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

« Adapter les espaces urbains », une priorité pour lutter contre le changement climatique



La Ville de MULHOUSE a réaménagé un site, ancienne station-service sur un périmètre opérationnel de 14 ares, situé dans une séquence particulière de l'Ill : entre la plaine sportive et la séquence de l'Ill ayant disparue sous les dalles du marché. Cette partie de Mulhouse diagonales particulière et urbaine a été nommée la promenade des Halles.

La création d'un îlot de fraîcheur sur ce secteur identifié en surchauffe urbaine constitue la première étape de la réflexion autour d'une porte verte & bleue du centre-ville étendu, également porte d'entrée de Mulhouse Diagonales.

La renaturation de cette ancienne friche répond aux enjeux suivants :

- Adapter la ville au changement climatique
- Améliorer le cadre de vie
- Améliorer la biodiversité

Les principaux objectifs sont :

- Favoriser l'infiltration naturelle de l'eau en désimperméabilisant et en végétalisant
- Renforcer les corridors de biodiversité
- Lutter contre la surchauffe urbaine
- Rendre accessible un espace de nature de proximité.

La stratégie végétale est axée sur 3 ambiances : la frange verte étagée, le sous-bois et la noue. Les essences choisies sont souvent locales mais surtout diversifiées pour rendre un maximum de bénéfices écosystémiques.

Le coût du projet s'élève à 204 588 € HT soutenu par la CeA au titre du Fonds d'Attractivité Alsace à hauteur de 15 %, soit une aide de 25 347 €.



Réaménagement de la place Munderkingen à RIEDISHEIM



La place Munderkingen se situe en plein cœur de la commune de RIEDISHEIM.

Initialement, aire de stationnement située aux abords du principal Centre culturel de la commune « L'Aronde », elle accueille également le marché hebdomadaire et de nombreux événements festifs qui rythment la vie communale.

Réalisé à une époque où modernité rimait avec « macadam », le site n'était plus adapté aux défis du changement climatique, des phénomènes de pluie intenses ou de la protection de la biodiversité.

Le projet donne la part belle à la végétalisation. Il est ainsi prévu la création d'un jardin côté Ouest de la place. Fortement arboré, cet espace sera un véritable îlot de fraîcheur recouvert de compositions végétales mêlant vivaces, graminées et plantes annuelles.

Ailleurs, sur et autour de la place, l'utilisation de joints engazonnés, la création de noues verdoyantes et la construction d'une halle avec utilisation du bois comme matériel de construction et toiture végétalisée renforceront cet îlot de fraîcheur.

A noter que les essences d'arbres et d'arbustes choisies privilégieront les essences locales.

Il est escompté un véritable impact sur le cadre de vie des habitants du quartier, nombreux à vivre dans des collectifs d'immeuble autour de la place.

L'ensemble du secteur sera par ailleurs déconnecté du réseau d'eau pluviale. Des arceaux vélos et une station de location de Vélo à Assistance Electrique (VAE) seront installés côté Est vers la rue d'Alsace et un local vélo sera construit côté Ouest pour encourager les déplacements doux.

Le coût du projet s'est élevé à 2 663 871 € HT. La CeA a soutenu l'action au titre du Fonds d'Attractivité Alsace à hauteur de 226 247 €, soit 15 % d'aide d'un montant éligible de 1 508 313 €.



Présentation de la politique menée

La CeA est soucieuse des conditions de travail et de sécurité de ses agents. Elle dispose depuis 2021 d'un dispositif canicules et fortes chaleurs définissant des mesures pour prévenir les risques professionnels liés aux fortes chaleurs.

En 2025, face à la fréquence et l'ampleur des vagues de chaleur, le dispositif a dû être revu et amélioré.

Bilan des actions menées en 2025

Après la première vague de chaleur de juin 2025, particulièrement intense, et pour assurer l'application de récents textes réglementaires (décret 2025-482), demandant la mise en œuvre de mesures de prévention pour les travailleurs dès le déclenchement d'une vigilance jaune canicule, la Collectivité a fait évoluer son dispositif, en allant au-delà des obligations réglementaires.

Les mesures mises en œuvre sont les suivantes :

1. Abaissement du seuil de déclenchement du dispositif :

Le seuil de déclenchement est abaissé de 30°C à 28°C : déclenchement, dès le jeudi de la semaine précédente, pour la totalité de la semaine de travail, si prévision de 3 jours (consécutifs ou non) à 28°C ou plus.

2. Evolution des mesures prises lors du déclenchement du dispositif :

Aux mesures générales mises en œuvre lors du déclenchement du dispositif déjà en place (aérer les locaux le matin, fermer les occultations sur les vitrages exposés au soleil, reporter aux heures les plus fraîches de la journée les tâches pénibles, autorisation des prises de poste dès 7h00...) ont été ajoutées :

- I. Facilitation du télétravail selon les modalités du « Télétravail occasionnel » lorsque les températures dans les bureaux dépassent les 30°C.
- II. Mise en œuvre de pauses supplémentaires pour les agents travaillant en extérieur, permettant aux agents de se mettre à l'ombre, se rafraîchir et se désaltérer.
- III. Pour les agents d'exploitation des routes : Elargissement de la liste des travaux considérés comme pénibles en cas de forte chaleur et justifiant une durée journalière de travail réduit. Rajout de tâches réalisées en horaires décalés 5h30-12h09 (ex : entretien signalisation verticale permanente ou entretien des ouvrages d'art).

3. En cas de vigilance canicule orange ou rouge :

- Les agents qui sont en capacité de télétravailler peuvent bénéficier d'un jour hebdomadaire supplémentaire de télétravail.
- Pour les agents d'exploitation des routes : tous les agents des centres routiers travaillent obligatoirement en horaires décalés 5h30-12h09 à l'exception d'une équipe par centre.

4. Achat d'équipements de protection :

- Tests puis achats d'équipements de protection contre les rayonnements solaires (T-shirts à manches longues, casquettes sahariennes, lunettes de soleil), et de gourdes isothermes supplémentaires, pour les agents travaillant en extérieur.

Perspectives 2026

A la fin de la période estivale 2025, un bilan sera tiré de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, afin d'envisager leur pérennisation, ou bien leur besoin d'ajustement/évolution, qui seront alors à déterminer en amont de la saison estivale 2026.

Chiffre clé 2025

28

28°C – il s'agit de la température qui, prévue ou atteinte 3 jours dans une semaine, déclenche l'activation du dispositif canicules et fortes chaleurs de la Collectivité, pour préserver la santé et la sécurité des agents. Ce niveau de température est inférieur à la vigilance jaune.

Participer à la lutte contre les incendies de forêt



Correspondance éventuelle avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 18

Présentation de la politique menée

Face aux aléas climatiques et naturels, les enjeux du territoire nécessitent des actions nouvelles pour lutter et s'adapter à des risques majeurs nouveaux, notamment de sécheresse et de feux de forêts. Les dernières années ont démontré l'importance de ce sujet à l'échelle rhénane. Compétence première de l'Etat, la CeA entend toutefois s'appuyer sur ses Services d'Incendie et de Secours (SIS) d'Alsace pour mener des actions significatives dans le domaine. Des contacts sont déjà pris pour que les points hauts que constituent nos châteaux et édifices en sommets des Vosges puissent devenir des points d'observation et de vigie du feu.

La CeA dans le cadre de ses compétences collabore avec les services de l'Etat, les SIS et les représentants publics et privés de la gestion forestière (Office National des Forêts et Centre Régional de la Propriété Forestière) pour élaborer un schéma d'accessibilité des forêts alsaciennes adapté à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).

Bilan des actions menées en 2025

- Poursuite des expérimentations de postes de vigie avec le SIS (château du Hohlandsbourg) ;
- Participation aux groupes de travail avec les DDT 67 et 68, Office national des forêts (ONF) et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) pour les schémas d'accessibilité des forêts alsaciennes pour les services d'incendie et de secours dans le cadre de la DFCI (cahier des charges des données à récolter – définition d'une méthodologie).

Perspectives 2026

- Poursuite de la mise à disposition des points hauts propriété de la CeA pour les vigies feux ;
- Avancement de l'élaboration du schéma d'accessibilité des forêts (récolte des données et mise en commun pour validation du schéma).

Focus sur une action marquante de 2025

Deux détachements d'intervention préventifs ont été positionnés par les sapeurs-pompiers dans le Haut-Rhin. Huit hommes servant deux camions feux de forêt sont en pré alerte depuis début juillet 2025 au château du Hohlandsbourg à WINTZENHEIM et à CERNAY, prompts à noyer n'importe quel départ de feu.



Photo 8: Photo DNA

Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources

L'Alsace possède une formidable diversité de milieux naturels, de paysages et d'espèces, parfois rares et menacées. À ce tableau, il faut ajouter un important réseau hydrographique. La densité de population y est très supérieure à la moyenne nationale, concentrée autour d'un tissu urbain et industriel dense. Elle peut représenter une menace pour la biodiversité et la ressource en eau.

2.1 Protection des milieux et de leur biodiversité

Préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 17

Cadre réglementaire

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. La préservation des sites naturels existants passe par des acquisitions foncières dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou par une gestion environnementale adéquate.

Objectif(s)

Maintenir, restaurer et, si possible, étendre les sites naturels pour garantir un bon fonctionnement des écosystèmes et ainsi contribuer à la protection de la population grâce aux services écosystémiques rendus par la nature.

Partenariats

- Communes, en particulier pour celles auxquelles le droit de préemption ENS a été délégué,
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), via une convention sur des zones spécifiques dans le Bas-Rhin, et plus globalement via l'outil Vigifoncier Grand Est,

- Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace (CEN Alsace) pour la gestion d'une partie des sites naturels propriétés de la CeA et la découverte des sites au grand public via des chantiers nature,
- Parc Départemental d'Erstein pour les sites gérés en régie dans le Bas-Rhin,
- Brigade Verte pour la surveillance des sites dans le Haut-Rhin,
- Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et associations d'éducation à l'environnement locales pour la valorisation des sites (visites/animations avec scolaires et grand public, conception de panneaux pédagogiques, ...),
- Les associations naturalistes locales : Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), BUFO et l'Office des Données Naturalistes du Grand Est (ODONAT), pour la veille naturaliste sur les sites et l'inventaire en continu,
- Partenaires universitaires et centres de recherche pour certains sites (Woerr à LAUTERBOURG notamment),
- Agriculteurs via des baux ruraux à clauses environnementales quand la gestion du site le permet.

Bilan 2025

- 96 sites représentant une surface d'environ 1 937 ha,
- 5 650 ha classés en zones de préemption ENS sur 42 sites,
- Renouvellement et extension du marché d'entretien des sites ENS : 3 entreprises d'insertion interviennent dans les 5 secteurs d'interventions de la CeA pour un montant annuel de travaux d'environ 150 000 €/an,
- En matière d'insertion, ces sites ENS en régie sont ainsi mis à profit pour des actions de retour à l'emploi, avec en 2025, 9 personnes en CDD d'insertion qui ont travaillé à l'entretien de ces sites (698 heures). De même pour les sites gérés par le Conservatoire des Sites Naturels d'Alsace (CSA), 68 jours de travail ont été sous traités à des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Ces 1 916 ha d'ENS constituent aussi de véritables puits de carbone car ils concernent les milieux forestiers et prairiaux qui sont les plus efficaces en terme de stockage de carbone dans le sol. On peut estimer le stock de carbone dans le sol de ces sites à 146 720 tonnes, en sachant que les modes de gestion appliqués permettent aussi de conserver et d'améliorer ce potentiel de stockage.

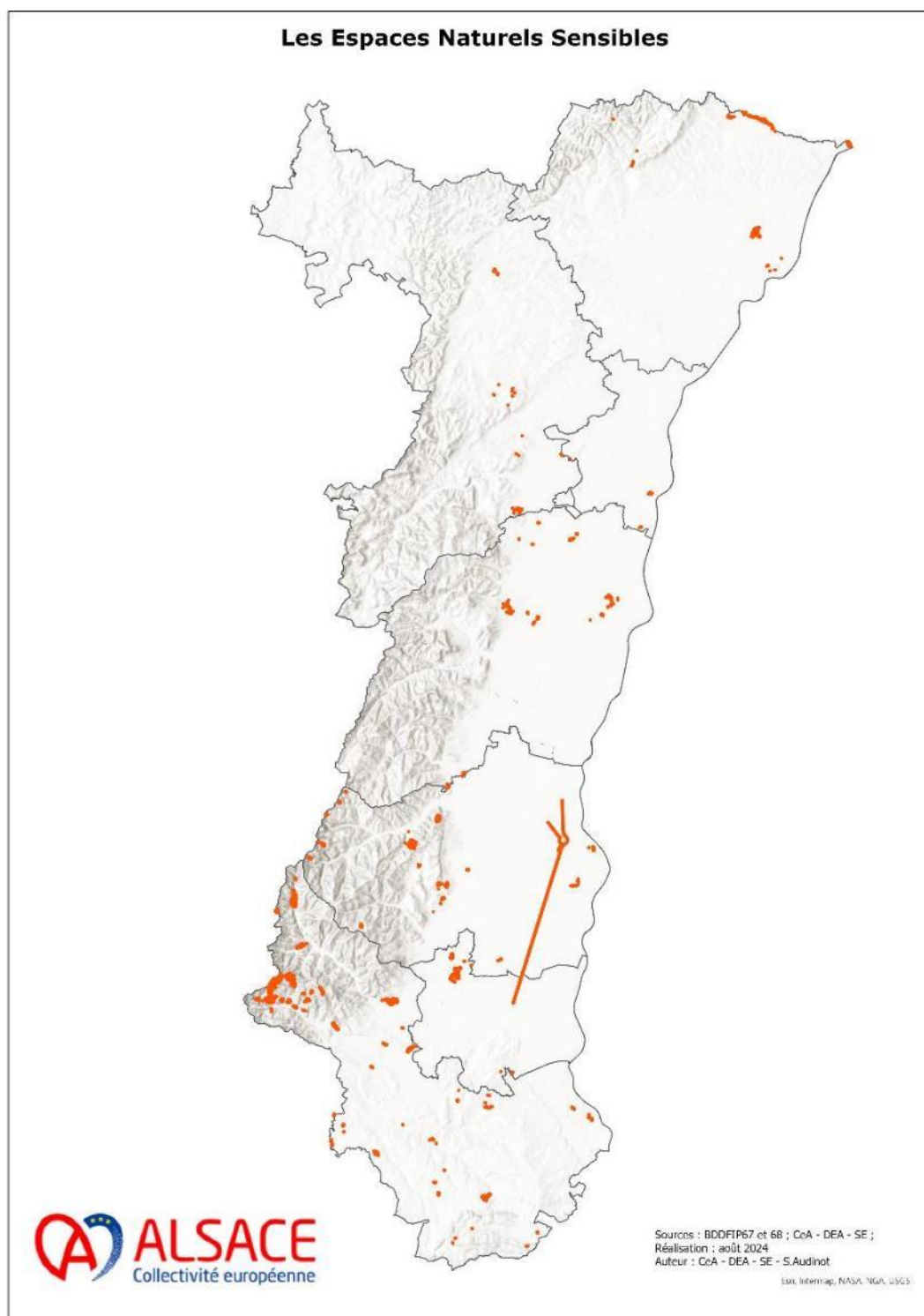
Perspectives 2026

- Mise en œuvre des premières déclinaisons de la Stratégie Alsacienne des ENS et de la Biodiversité à l'échelle de la CeA,
- Renforcement de la valorisation des sites, notamment avec les partenariats existants avec les associations naturalistes, les CINE et les associations d'éducation à l'environnement locales.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Poursuivre l'acquisition et la restauration d'espaces naturels sensibles, pour favoriser le stockage de carbone, notamment des zones humides et forêts.

Illustration



Focus 2025

Acquisition de nouvelles parcelles pour conforter la préservation de sites ENS à WINGEN-SUR-MODER sur 10 ha de vallons forestiers en tête de bassin versant.



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 17

Cadre réglementaire

La continuité écologique des milieux aquatiques a été introduite par la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 et traduite en droit français par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006. Elle se définit par la libre circulation des espèces, une hydrologie proche des conditions naturelles et le bon transit des sédiments dans les milieux fluviaux à forte valeur patrimoniale.

Cette continuité doit être maintenue ou rétablie par les propriétaires d'ouvrages impactant les cours d'eau ayant fait l'objet d'un classement au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

La CeA a en charge la gestion d'un patrimoine routier de 6 400 km équipés de plus de 2 600 ponts (hors ouvrages d'ouverture < 2m), qui, pour certains d'entre eux, sont des freins à la continuité écologique. En tant que propriétaire, la CeA doit mettre en conformité ses ouvrages impactants.



Seuil infranchissable du pont de la RD 1422 sur l'Andlau à SAINT-PIERRE

Objectif(s) :

Assurer la continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages propriétés de la CeA faisant obstacle à la circulation piscicole et au transit sédimentaire sur les cours d'eau classés en Liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

Partenariat :

Sur cette thématique, le partenariat s'exprime par :

- Un Accord Cadre entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et la CeA permettant de cibler des thématiques d'interventions conjointes sur des priorités communes intéressant l'ensemble du territoire alsacien en faveur de l'Eau, de la biodiversité et de l'atténuation au changement climatique ;
- Un partenariat plus technique associant un ensemble d'organismes « experts » dans la concrétisation des projets : Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), Association Saumon-Rhin, Services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires/DDT, Office Français de la Biodiversité/OFB, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement/DREAL) ;

- Un soutien financier aux travaux (subvention) à Rivières de Haute Alsace (RHA) qui assure pour le compte de la CeA, des syndicats de rivières et des collectivités la gestion des cours d'eau en particulier sur le volet protection des milieux aquatiques.

Stratégie développée

La stratégie d'intervention adoptée vise à définir pour tous les ouvrages un diagnostic de l'état de franchissabilité, puis d'étudier l'ensemble des options techniques possibles de rétablissement de la continuité écologique, en privilégiant systématiquement celle d'un effacement total de l'obstacle dès que possible. L'effacement complet est la meilleure solution pour :

- Permettre les continuités de circulation amont/aval de toutes les espèces aquatiques présentes (franchissabilité non sélective) ;
- Rétablir l'écoulement naturel permettant une meilleure recharge des nappes alluviales d'accompagnement en période de hautes eaux et une meilleure alimentation du cours d'eau par la nappe en période de sécheresse ;
- Autoriser le transit des sédiments charriés par la rivière en crue par les mécanismes naturels d'érosion / transport / dépôts dans le lit fluvial.

Les biotopes aquatiques (création de milieux neufs) et la qualité des eaux (bio-filtration / autoépuration) en seront ainsi grandement améliorés.

En soi, les aménagements réalisés ne sont pas sources d'émission de gaz à effet de serre (GES). Seules les phases d'exécution des travaux (engins de travaux publics, béton, adjuvants, ...) peuvent l'être, mais dans des proportions à priori modérées et ponctuelles dans le temps. (Bilan difficilement évaluable).

Bilan des actions 2025

L'année 2025 a été consacrée à :

- L'intégration des ouvrages d'art de la CeA (territoire haut-rhinois) dans la base de données,
- La mise en contexte de l'ensemble des ouvrages d'art du Bas-Rhin avec la bancarisation des informations de franchissabilité sur les autres ouvrages non propriétés de la CeA,
- Le pré-diagnostic de l'ensemble des ouvrages d'art du Haut-Rhin situés sur un cours d'eau classé en Liste 2,
- La finalisation de l'étude pour les 12 ouvrages d'art sur la haute vallée de la Bruche,
- Le suivi du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passe à poissons sur l'Andlau sous le pont de la RD 1422 à SAINT-PIERRE ; le stade AVP sera validé en septembre 2025,
- Des travaux structurels d'opportunité sur des ouvrages d'art qui ont permis de traiter la continuité écologique sur une dizaine d'entre eux.



Travaux d'effacement des buses et reconstruction d'un pont à WOERTH

- L'octroi d'un montant de subvention de 402 800 € à Rivières de Haute Alsace (RHA) pour des travaux de protection des milieux aquatiques réalisés par les syndicats de rivières du Haut-Rhin (renaturation, revégétalisation, reméandrage, création de zones humides, passes à poissons...).

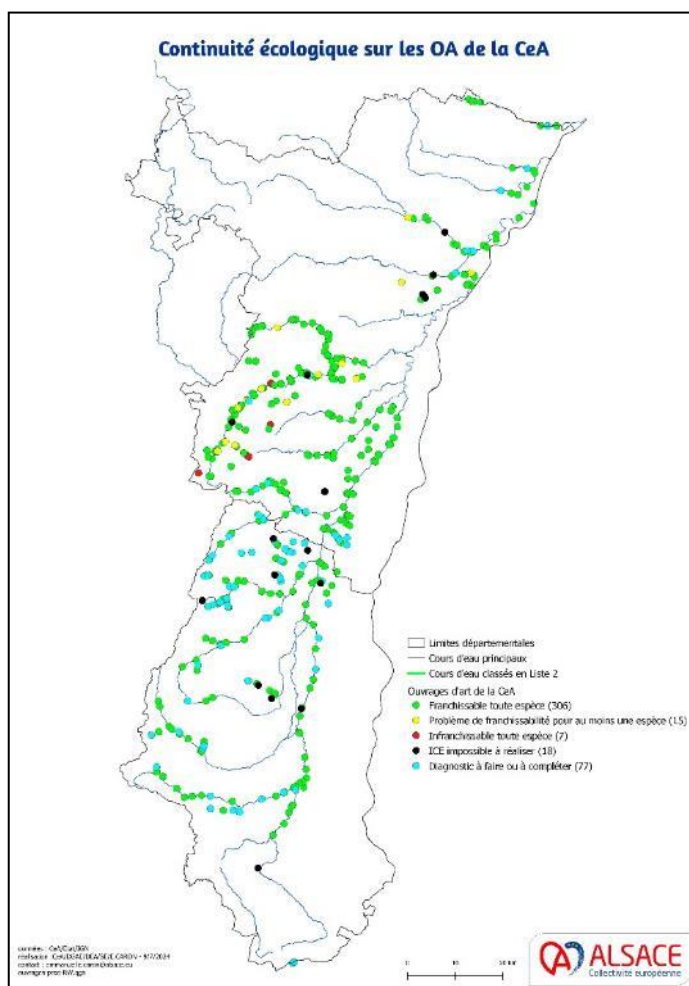
Au terme de 2024, le prédiagnostic de continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages d'art de la CeA franchissant un cours d'eau classé en Liste 2, a pu être établi.

Sur les 423 ouvrages inspectés, 306 (72 %) ne présentent aucun problème de franchissabilité pour la montaison du poisson et pour la dévalaison des sédiments.

Les diagnostics de continuité écologique (ICE), plus avancés dans le Bas-Rhin, font état de 22 ouvrages impactant la migration pour tout ou partie des espèces piscicoles présentes ou recherchées.

77 ouvrages d'art dont la majeure partie se situe dans le Haut-Rhin doivent faire l'objet de diagnostics plus poussés (protocole ICE).

Certains d'entre eux (18) présentent de réelles difficultés (assecs, enjeux sécuritaire, difficultés d'accès) pour réaliser ces diagnostics.



Perspectives 2026

- L'étude préalable sur les 12 Ouvrages d'Art sur la haute vallée de la Bruche dont le seuil Référentiel Obstacle à l'Ecoulement (ROE) 15816 de Dinsheim/Gresswiller a été finalisée en 2025.
- Le seuil de Dinsheim/Gresswiller va faire l'objet d'une phase de maîtrise d'œuvre en 2026.
- Le seuil ROE 23747 sur l'Andlau, au niveau de la commune de Saint-Pierre est en phase de maîtrise d'œuvre avec des travaux envisagés en 2026.
- Sur le Bas-Rhin, une étude de faisabilité va être lancée en début d'année 2026 pour établir un programme pluriannuel de travaux.
- Sur le Haut-Rhin, les diagnostics vont être finalisés sur l'ensemble des ouvrages pour aboutir dans les années à venir à une étude de faisabilité comme celle du Bas-Rhin pour établir un programme pluriannuel de travaux

Chiffres clés

- 10 000 km de cours d'eau en Alsace, dont 1 360 km classés au titre de la continuité écologique (liste 2) ;
- 3 811 ouvrages de franchissement sont propriétés de la CeA. Ce chiffre n'intègre pas les petits ouvrages d'ouverture inférieurs à 2 mètres, qui ne sont pas tous connus ;
- 420 ouvrages d'art se situent sur un cours d'eau classés en Liste 2.
 - 306 sont franchissables sans difficultés,
 - 15 présentent une difficulté de franchissabilité pour au moins une espèce,
 - 7 sont infranchissables pour toutes les espèces,
 - 18 sont impossibles à diagnostiquer,
 - 77 doivent encore faire l'objet d'un diagnostic approfondi.



Photo 9 : Franchissement piscicole du barrage d'Avolsheim sur la Bruche par une rivière de contournement artificielle.

A terme, la CeA disposera d'une vision complète de l'ensemble des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. Cela permettra de bâtir une programmation pluriannuelle hiérarchisée globale des interventions (selon critère coût/bénéfice) à l'horizon 10 ans.

Focus 2025 : Reconstitution d'une forêt alluviale (BANTZENHEIM)

Depuis la création de Rivières Haute Alsace, l'intervention de la CeA consiste en un appui financier (subvention) aux travaux de protection / renaturation des milieux aquatiques.



Cette année, l'opération de reconstitution d'une forêt alluviale sur le ban de BANTZENHEIM a pris forme, dans le cadre d'une compensation à l'extension de l'usine Alsachimie. Le terrain anciennement planté en maïs est reconstitué en forêt alluviale traversée par un bras du Muhlbach de la Hardt créé à cette fin. Ces travaux vont permettre à terme de retrouver un milieu rhénan typique profitant d'un marnage saisonnier du débit alimentant le bras et les mares associées.

La Collectivité a soutenu le syndicat mixte des canaux et cours d'eau de la Plaine du Rhin à hauteur de 66 600 € pour cette opération, soit 20 % du coût éligible des travaux s'élevant à 333 000 € HT.

Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Depuis la création de Rivières Haute Alsace, l'intervention de la CeA consiste en un appui financier (subvention) aux travaux de protection / renaturation des milieux aquatiques.

Cette année, le syndicat mixte de l'ILL a réalisé des diagnostics et suivis écologiques. Des travaux linéaires le long du cours d'eau, de coupes et de végétalisation et de lutte contre les plantes invasives ont également été programmés.

Le syndicat mixte de la Thur aval a lui aussi réalisé des plantations linéaires le long du cours d'eau.

La Collectivité a soutenu ces 2 syndicats pour ces opérations à hauteur de 12 112 €, soit 20 % du coût éligible des travaux s'élevant à 60 556 €.

Protection des batraciens le long des routes départementales



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 17

La politique très volontariste de la Collectivité (coopération du service environnement et de la direction des routes) vise à éviter les écrasements massifs d'amphibiens, dont l'ensemble des espèces sont protégées au niveau national. Concrètement, il s'agit, durant la période de migration nuptiale (mi-février à mi-avril selon les espèces et l'altitude), de capter les amphibiens tentant de traverser les routes pour rejoindre leurs lieux de reproduction : mares ou plans d'eau. Ce travail est réalisé en partenariat avec la Brigade Verte, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'association Les Piverts et l'association BUFO, sans compter les nombreux bénévoles qui répondent chaque année « présents » pour prêter main forte.

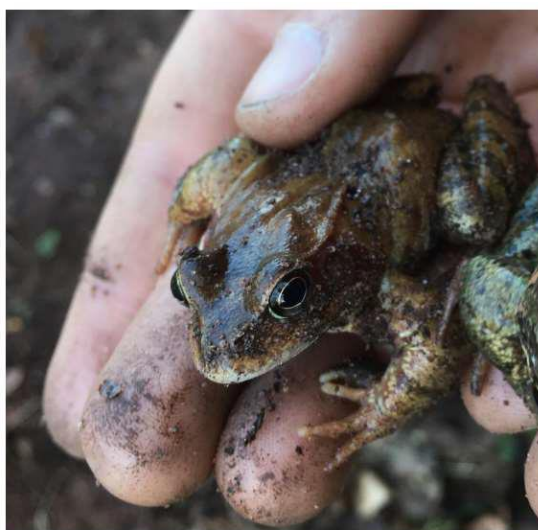


Figure 1 : Grenouille rousse - Hammerweier

Bilan 2025

- Plus de 65 600 amphibiens ont échappé à l'écrasement,
- 66 sites équipés de filets + seaux,
- 7 sites équipés de crapauducs,
- 31 650 mètres linéaires de filets,
- Près de 450 bénévoles.

Perspectives 2026

Le dispositif sera poursuivi en 2025.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration :

Initier la réflexion sur le déplacement des bénévoles.

Réflexion sur l'investissement dans des dispositifs pérennes pour réduire les installations récurrentes.



2.2 Protection de la ressource en eau

Afin d'agir de concert en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, un partenariat technique et financier entre la CeA et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a été établi par le biais d'un accord-cadre.

Gestion d'un patrimoine hydraulique et fluvial de la CeA : barrages, lacs et canaux



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 17

Présentation de la politique menée

La CeA est propriétaire d'un important patrimoine d'ouvrages hydrauliques structurants (lacs, barrages, canaux, ...) dont elle assure elle-même la gestion ou en la confiant au Syndicat mixte des Rivières de Haute Alsace dont elle est membre. Ils sont aménagés et entretenus à des fins de prévention des crues et des inondations, mais aussi de soutien de l'étiage des cours d'eau en été. Ils ont une double fonction de rétention et d'écroulement des crues d'hiver et de printemps (en particulier le barrage de KRUTH-WILDENSTEIN) et de soutien des écoulements en période estivale. Cette politique de prévention est aussi fondée en cas de risque important sur l'épandage des crues en plaine dans les secteurs prévus à cet effet en amont des secteurs habités.



Les canaux quant à eux, constituent des éléments structurants d'importants corridors écologiques (trames bleue et verte) dans le paysage alsacien. Pour partie, ils participent également à la recharge de la nappe phréatique par infiltration ou à l'irrigation de terres agricoles.

Lacs et canaux contribuent fortement à la valorisation touristique des territoires pour l'intérêt patrimonial qu'ils représentent, mais aussi comme support d'activités de loisirs de plein air décarbonées (cyclisme, randonnée pédestre, pêche, ...).

Afin d'agir de concert en faveur de la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des risques, un partenariat multiple est nécessaire avec le Syndicat Mixte des Rivières de Haute Alsace (opérateur qui assure pour le compte de la CeA et des collectivités riveraines la prévision des crues, l'aménagement, la gestion et l'entretien des cours d'eau et des ouvrages), les associations d'usagers (agriculteurs, usiniers, pêcheurs, associations naturalistes, ...), les acteurs institutionnels (services de l'Etat), et en particulier l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse avec laquelle la CeA a établi un

partenariat technique et financier par le biais d'un accord-cadre passé en 2022 pour une durée de 4 ans, actuellement en cours de renouvellement.

Bilans

Bilan 2025

- En travaux depuis 2020, le barrage de KRUTH-WILDENSTEIN a pu être remis en eau à 100 % en 2024. Des travaux de finition restent à réaliser, en particulier le parapet définitif en crête de digue.



- Sur le barrage de la LAUCH, les études projet sont toujours en cours : le dossier de projet (dossier PRO) est finalisé et en voie de validation par le comité national du Comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques. La solution retenue pour les travaux est un confortement et une rehausse du barrage par un compacté au rouleau (BCR) qui présente par nature un faible bilan carbone lors du chantier. Sa sobriété en ciment (60 kg/m³ contre 80-100 kg/m³ pour un BCR classique) et une logistique simplifiée pour sa mise en œuvre, vont conduire à un meilleur bilan carbone du chantier. Les études des mesures environnementales (identification des milieux et des espèces impactées ; définition des mesures compensatoires et de remédiation) sont en cours.

- S'agissant du Canal de la BRUCHE, les travaux de remise en état et de valorisation se sont poursuivis en 2025 par la restauration d'un ouvrage structurant : l'écluse n°2 à ERGERSHEIM. Par ailleurs, il est prévu d'engager les opérations préparatoires de restauration du barrage de prise d'eau sur la Bruche à AVOLSHEIM. Tous ces travaux permettent de mieux maîtriser les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (la Bruche et la Mossig), d'optimiser l'alimentation dans les Muhlbach et le transit des débits dans le canal lui-même. En corolaire, de nombreuses interventions ont été réalisées pour valoriser le domaine sur un plan écologique et paysager :
 - Gestion de la végétation arborée, arbustive et herbacée le long des berges (élagage, abattages sélectifs, plantations d'espèces diversifiées et adaptées au milieu naturel),
 - Interventions sur la prolifération des plantes aquatiques dans la voie d'eau, la maîtrise du développement des massifs d'ortie et des plantes invasives ou indésirables (balsamine, renouée, roncier),
 - Restauration écologique de berges dégradées.



Une étude de « développement durable des barrages de la CeA » est en cours depuis décembre 2024 (menée par le bureau d'études agréé ISL). La première partie consiste à réaliser des projections hydroclimatiques des effets attendus du changement climatique, afin de voir les conséquences sur la ressource en eau

disponible dans les réservoirs des barrages. Les résultats sont attendus pour l'automne 2025. Une seconde phase d'étude traitera également entre l'été 2025 et l'été 2026 des éventuelles pistes de production énergétique pour l'été 2026.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

- Génie écologique : Boisement berge et reconstitution de ripisylves naturelles le long des principales voies d'eau (piège à carbone) ;
- Génie civil : Réemploi de matériaux constitutifs des anciens ouvrages restaurés (moellons et maçonnerie de pierres de taille) ; usage de matériaux de construction d'origine locale (grès ou granit des Vosges) ;
- Développement de l'hydroélectricité : démarrage et conduite en partie dématérialisée de l'étude « développement durable » sur les 11 barrages propriétés de la CeA en vue d'évaluer les perspectives d'exploitation et de valorisation énergétique (hydroélectricité, solaire) de ces ouvrages ; optimisation de la production hydroélectrique du canal déclassé du Rhône au Rhin pour passer d'une production actuelle de 1,5 GWh à 2 GWh ;
- Il s'agit aussi de manière générale et par une bonne gestion de ces ouvrages (effectuée en direct ou déléguée) de contribuer à la résilience des territoires tant du point de vue de la ressource en eau compte tenu du changement climatique (stockage pour le soutien d'étiage, recharge de la nappe par infiltration) que de la valorisation énergétique (hydroélectricité) dont le potentiel et la faisabilité seront étudiés par bassin versant.



Perspectives 2026

Pour 2026, les principales interventions s'organisent autour des axes suivants :

- Poursuite du projet du barrage de la Lauch avec validation finale du dossier PRO et identification des mesures environnementales ;
- Poursuite de l'étude « développement durable » des barrages vosgiens : finalisation et validation des projections hydro-climatiques sur les bassins versants des différents barrages des Vosges alsaciennes (Doller, Thur, Fecht et mise à jour pour la Lauch). Identifier les pistes de production énergétique et de leur faisabilité ;
- Le programme général pluriannuel des travaux de restauration et de valorisation du Domaine du Canal de la Bruche sera poursuivi avec les opérations de remise en état de l'écluse n° 1 à WOLXHEIM et la réalisation de la première phase des travaux de restauration et de sécurisation du barrage d'AVOLSHEIM sur la Bruche ;
- Poursuite des négociations avec l'Etat et les acteurs locaux pour le transfert en propriété et en gestion du réseau des canaux de la Hardt ;
- Les Assises rhénanes de l'eau 2026 se dérouleront comme pour l'édition précédente sur un jour et demi aux alentours du 22 mars, à l'occasion de la journée mondiale pour l'eau. Elles seront organisées en articulation directe avec le Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau (PEJE) co-porté par la CeA et l'ONG Solidarité Eau Europe. Cette édition des Assises mettra l'accent sur la gouvernance transfrontalière des bassins. La demi-journée scientifique et technique aura un focus sur la culture du risque. Le PEJE est un dispositif éducatif et politique visant

à impliquer les jeunes Européens dans les enjeux de l'eau et de faire valoir leur voix auprès des décideurs. Durant six jours, des délégations venant des principaux bassins transfrontaliers européens se rencontreront à STRASBOURG et dans ses environs pour travailler sur la gouvernance des bassins transfrontaliers, rédiger une déclaration commune et formuler des recommandations. Cette nouvelle édition sera co-construite avec une délégation de jeunes rhénans issus du campus de l'eau 2025.

Focus sur les Assises rhénanes de l'eau 2025

La troisième édition des Assises s'est tenue à Strasbourg les 25 et 26 mars 2025, avec près de 250 participants issus des trois pays du Rhin supérieur. Elle a mis l'accent sur les usages agricoles et naturels de l'eau, en proposant une journée institutionnelle nourrie par des apports en sciences humaines, et une demi-journée scientifique et technique. Le programme innovant de ces Assises a permis aux participants d'assister à un large éventail d'ateliers de travail et de présentations avec comme dénominateur commun la meilleure gestion de la ressource et le partage de connaissance.



Un programme grand public, déployé en parallèle sur l'ensemble du territoire alsacien, a mobilisé plus de 300 participants autour d'animations éducatives et des actions de sensibilisation.

Focus sur le Campus de l'Eau 2025

La CeA (CeA) a co organisé avec l'Eurodistrict Eurhena, et la Region Freiburg-Centre et Sud Alsace, un campus de 3 jours à destination d'un public d'étudiants ou jeunes adultes de 18 à 28 ans, intéressés par la culture transfrontalière. Il a eu lieu sur le week-end du 31 janvier au 2 février 2025 avec le soutien de la Ville de Freiburg im Breisgau et de « Eucor - le Campus européen ».

Les enjeux de l'eau dans un contexte de changement climatique et l'implication citoyenne ont été les thématiques centrales de cette 3ème édition. Le succès des campus 2023 et 2024 ont motivé les organisateurs (CeA et Eurodistrict Eurhena) à poursuivre leur collaboration autour de ce format de rencontres.

L'originalité de ce troisième campus concerne une partie de l'animation des ateliers qui a été confiée à une dizaine d'étudiants du master Communication Scientifique de l'Université de Strasbourg afin de leur permettre d'expérimenter leurs acquis, d'imaginer le format des ateliers et de les animer. En complément, à travers ateliers, visites et conférences, une douzaine d'experts de l'eau et de la communication ont apporté les savoirs utiles à cette session où se côtoient connaissances, création et convivialité.

Lors de cette édition 2025, 25 participants d'Allemagne, France et Suisse ont travaillé ensemble et ont produit des podcasts, des chansons et des supports visuels pour mobiliser les citoyens de la région transfrontalière sur les enjeux de l'eau. Le campus a été également l'occasion de constituer un groupe de jeunes du Rhin Supérieur prêt à s'investir dans l'organisation du 17^{ème} Parlement européen de la jeunesse pour l'eau (PEJE) en 2026.

Environnement

Des regards neufs sur le problème de l'eau

En raison du changement climatique, l'eau devient un enjeu de plus en plus crucial dans le bassin rhénan. Fin janvier, à Fribourg-en-Brisgau, 25 jeunes du Rhin supérieur se sont penchés sur de nouvelles solutions transfrontalières.

Il était une fois... une petite goutte d'eau et son voyage le long du Rhin jusqu'à la mer du Nord. La recherche de nos amis Schickel et Gougeon. En chemin, elle rencontre un fermier allemand qui veut en faire du vin et un ingénieur français qui veut la transformer en électricité. Cette histoire a été imaginée lors du dernier "Wasser campus" à Campus de l'eau.

Trois podcasts

Sensibiliser petits et grands, tel était le but de ce week-end franco-allemand qui a été organisé à Fribourg-en-Brisgau. Le thème central de l'événement était l'eau, la culture européenne d'Alsace et la ville de Fribourg, en collaboration avec l'arrondissement de Fribourg. Quel que soit le lieu, l'eau est partout. Les 25 jeunes Allemands, Français et Suisses ont rencontré des experts de l'eau et des personnalités politiques de la région du Rhin supérieur.



Dans le cadre d'un Campus de l'eau, 25 jeunes allemands, français et suisses ont imaginé des solutions au problème de l'eau dans le bassin rhénan, à découvrir dans des podcasts. Photo: DR

« En raison du changement climatique, la question de l'eau est primordiale, surtout dans le triangle transfrontalier », estime Hannah, 25 ans. « Ici aussi, dans le Rhin supérieur, l'eau se fait rare et, en même temps, nous sommes confrontés à des crues et à des inondations », ajoute Hanno Berta, président de l'association

trinit Eurbien. Le Campus de l'eau se concentre sur des solutions. Au programme : discussion avec des politiques, ateliers, visite de la "ville éponge" de Fribourg. Il a été notamment question de l'adaptation au climat en Allemagne, de la navigation en France et de l'épuration de l'utilisation de



Cet article est à retrouver en allemand dès mardi 19 février dans le prochain numéro de *Rheinblick Magazine*, un magazine bilingue en allemand des journaux *L'Alsace* et les *DNA*, proposé aux abonnés à tous les lecteurs de ces deux journaux (écrit par courriel à l'adresse : abonnement@rheinblick.de). Rheinblick est disponible en format papier et on sur le site internet des journaux (page d'accueil, rubrique "Lire le Journal").

sensibiliser d'autres citoyens aux problèmes de l'eau au-delà des frontières. « Les podcasts se sont révélés vraiment géniaux, nous en sommes très fiers », se félicite l'un des étudiants, Axel Rymur.

Amis rhénans de l'eau les 23 et 26 mars

Il s'agit de la 3^e édition du Campus de l'eau, l'une des nombreuses étapes vers une coopération transfrontalière accrue. Les 23 et 26 mars auront lieu les ateliers rhénans de l'eau de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), un collège qui réunit tous les trois ans les acteurs de l'eau de la région des Trois Frontières. « C'est grâce à la jeunesse que nous avançons, car toutes ces questions ne peuvent

trouver de réponse que sur le long terme », observe Chantal Jeannot, de la CEA. En ce sens, le Parlement européen des jeunes sur le thème de l'eau s'inscrit dans cette série d'événements. Sa 17^e édition aura lieu à Strasbourg en mars 2025 et réunira plus de 100 jeunes européens. Le Parlement des jeunes ne vise pas à mettre des idées en pratique, mais plutôt à sensibiliser à l'échelle du continent et à créer « un lien fort entre les jeunes Européens ».

■ Laura Kiehl
Les propositions du Campus de l'eau sont validées par les conseils de la CEA, de l'arrondissement Eurbien, sur le site du média franco-allemand d'informations transfrontalières *Wasser Campus* et sur la page Instagram *WasserCampus*.

Figure 4: Article DNA du 16 février 2025 à consulter sur le site des DNA [Environnement. Des regards neufs posés sur le problème de l'eau dans le bassin rhénan](#)

2.3 Soutien à la profession agricole et préservation du cadre de vie

Soutien à la profession agricole, partenariat avec la Chambre d'Agriculture



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 26

Présentation de la politique menée

L'agriculture occupe 40 % du territoire alsacien pour un peu plus de 6 000 exploitations agricoles et 2 500 viticoles. 11 % de la surface agricole utile est en agriculture biologique ou en conversion. L'agriculture représente un enjeu majeur pour l'économie alsacienne, mais également pour l'aménagement, le dynamisme et la diversité du territoire. Les agriculteurs produisent nos aliments, entretiennent nos paysages, créent de l'emploi et contribuent à la vitalité de nos territoires ruraux.

La politique agricole de la CeA, menée en étroite partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, vise à promouvoir une agriculture alsacienne compétitive, durable, respectueuse de l'environnement, génératrice d'emplois et de richesses. La Collectivité soutient et porte des projets pour adapter nos territoires ruraux au changement climatique et permettre à l'agriculture de s'inscrire dans des démarches vertueuses pour de la création d'emplois

saisonniers ou pérennes, des productions de qualité, une transformation et une commercialisation de proximité en ménageant les paysages, l'eau et la biodiversité.

L'aménagement foncier : un outil au service de l'économie, de l'environnement et de la société

L'aménagement foncier est une compétence de la CeA. Une de ses missions est de contribuer à préserver les ressources en eau, la biodiversité et les continuités écologiques entre les milieux naturels. Il constitue à ce titre un levier pouvant permettre d'engager des programmes de restauration de milieux naturels.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture : pour l'emploi, les circuits courts et le développement des territoires ruraux

L'agriculture a besoin de main d'œuvre notamment saisonnière, et peut ainsi constituer une passerelle pour le retour à l'emploi de personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) ou simplement éloignées de l'emploi. Le partenariat entre la CeA et la Chambre d'Agriculture permet de mobiliser des agriculteurs ayant des besoins de main d'œuvre, de proposer ces emplois à des BRSA et si besoin à organiser des formations ou un accompagnement facilitant la reprise d'emplois. Cette démarche a permis de recenser plus de 350 offres saisonnières, de mobiliser plus de 200 bénéficiaires du BRSA (principalement opérations viticoles) et de réaliser 50 missions d'emplois. La possibilité offerte aux BRSA de cumuler le RSA et un salaire sur une courte période est à cet égard une mesure qui est appliquée sur l'ensemble de l'Alsace pour des activités saisonnières comme les vendanges, la récolte des fraises, des asperges ou du houblon.

Les circuits courts : organiser les filières de produits locaux, du producteur jusqu'à l'assiette du consommateur.

La CeA mène une démarche globale de promotion de la qualité des 6 millions de repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et durables.

La CeA est engagée dans la promotion de l'approvisionnement bio et local en direction des autres établissements qui entrent dans son champ d'intervention : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

Le soutien de la CeA à la Chambre d'Agriculture a permis de réaliser des études sur l'opportunité de créer des outils de transformation des légumes, des produits laitiers dans nos territoires et sur les filières alsaciennes adaptées à la restauration collective. Ces études alimentent les réflexions sur les projets alimentaires territoriaux et sur le développement des circuits alimentaires de proximité.

Bilan des actions menées en 2025

- Partenariat fructueux et pérenne avec la Chambre d'Agriculture Alsace dans les domaines de l'emploi et l'insertion, de l'alimentation et des productions locales et durables, de la transition écologique et énergétique, de la gestion économe du foncier et de la concertation en territoire.
- La Chambre d'Agriculture Alsace porte, en partenariat avec la CeA, un observatoire des énergies renouvelables permettant le suivi de la production d'électricité par panneaux photovoltaïques et de la méthanisation.
Les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques mis en place et animés par la CeA et/ou la Chambre d'Agriculture Alsace ainsi que la diffusion par le conseil et les formations de pratiques respectueuses permet une amélioration des pratiques

agricoles sur le territoire permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le stockage de carbone dans les sols.

Perspectives 2026

- Un nouveau partenariat pluriannuel avec la Chambre d'Agriculture Alsace est prévu pour 2026, avec une continuité dans les thématiques de travail,
- Le développement de l'approvisionnement local permettra de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liés au transport et aux modes de production des denrées des collèges.

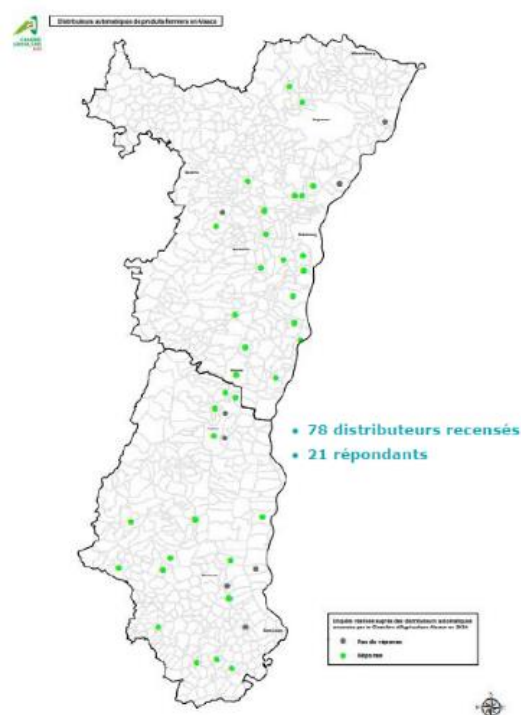
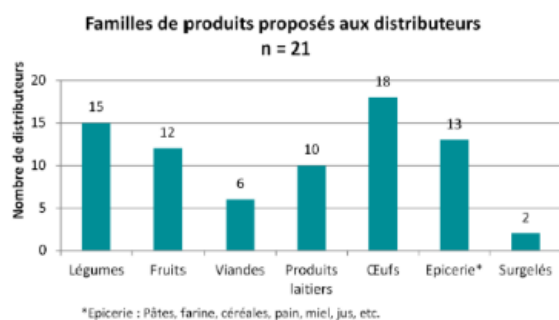
Budget actuel et futur

En 2025, le budget pour le soutien à la profession agricole pour les opérations foncières et le partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace est de 2.6 M€.

Le budget prévisionnel pour 2026 est similaire.

Focus 2025

Pour approfondir les connaissances sur les modes de commercialisation en circuits courts et en circuit de proximités, la Chambre d'Agriculture a réalisé une étude sur les distributeurs automatiques de produits fermiers. Cette étude se base sur une enquête auprès des producteurs commercialisant déjà avec les distributeurs automatiques et a permis de faire un état des lieux et de recueillir des éléments technico-économique et qualitatif sur ce type de matériel.



2 extraits de l'étude (familles de produits proposés dans les distributeurs pour les répondants à l'enquête et carte des distributeurs automatiques de produits fermiers en Alsace)

Focus territorial 2025 : Territoire sud Alsace

Participation aux travaux des PETR et Agglomération du territoire dans le cadre des PAT (projet alimentaire territorial) du Sud Alsace

Les PAT ont vocation à relocaliser l'agriculture et à structurer des filières alimentaires dans les territoires. Ils visent à rapprocher tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.

Face aux enjeux agri-alimentaires communs et aux complémentarités des territoires du Sud Alsace, les PAT M2A, Saint-Louis Agglomération, Sundgau et Thur Doller, se sont engagées dans une démarche collective inter-PAT.

Ainsi, le réseau Sud Alsace est en cours de structuration avec les fournisseurs et des acheteurs dans le cadre notamment des forums alimentations organisés par l'inter-Pat (Forum de WITTERSDORF organisé en mars 2025).

Perspectives : le projet « ambition restauration » de la CeA avec l'arrivée de la plateforme Agrilocal et des actions visant à augmenter la souveraineté alimentaire, soutenir nos producteurs et acheteurs, former nos chefs, sensibiliser les familles...

Le Territoire Sud Alsace est mobilisé pour mettre en œuvre le projet « ambition restauration » dans le cadre des synergies partenariales avec notamment les PAT ainsi que les établissements reliés à la CeA (collèges, EHPAD...) cités ci-dessus.

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 26

Présentation de la politique menée

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) consistent en des aides financières attribuées pour une période de 5 ans aux exploitants agricoles volontaires, en contrepartie de pratiques respectueuses de l'environnement. Elles sont spécifiques à des territoires et des enjeux bien définis (biodiversité, eau, érosion, sol, etc.) et sont cadrées par un document appelé Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). La nouvelle programmation s'étend de 2023 à 2027.

Les nouveaux PAECs alsaciens 2023-2027 ont été construits sur la base des nouvelles mesures issues du Plan Stratégique National français et validées par la Commission Européenne et en partenariat avec les différents organismes alsaciens (Chambre d'Agriculture Alsace, Direction Départementale des Territoires /DDT, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale/EPCI, Région, opérateurs Natura 2000, associations naturalistes...).

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone :

Poursuivre cette politique en faveur de la préservation des milieux prairiaux afin de favoriser le stockage de carbone.

Bilan 2025

Les PAECs ainsi déposés par la CeA pour la période 2023-2027 sont les suivants :

- PAEC Territoires du Haut-Rhin (hors montagne vosgienne) : son objectif est le maintien et la création de prairies pour toutes les aménités que ces dernières procurent. La CeA est porteur de ce PAEC avec les structures intercommunales engagées dans un GERPLAN ainsi que les animateurs Natura 2000 concernés. L'animation est assurée par la Chambre d'Agriculture Alsace.

Ce PAEC est découpé en 3 territoires en fonction des enjeux :

- PAEC Territoires du Haut-Rhin - Biodiversité : correspond aux zonages établis par les structures intercommunales haut-rhinoises ayant validé leur programme d'actions GERPLAN (hors COLMAR Agglomération),
 - PAEC Territoires du Haut-Rhin - Eau : correspond au zonage des aires d'alimentation de captages dégradés,
 - PAEC Territoires du Haut-Rhin - Natura 2000 : correspond aux zonages Natura 2000 suivants : zones agricoles de la Hardt, Jura Alsacien et Vallée de la Largue.
- Les Rieds bas-rhinois : dans le cadre des priorités définies par le Schéma Départemental des Espaces Naturels, la CeA est porteur, animateur et cofinanceur de 2 PAECs :
 - Le Ried de la Zorn, qui comprend la vallée de la Zorn de SAVERNE à WEYERSHEIM et le Ried Nord entre WEYERSHEIM et SCHIRREIN, avec des enjeux liés à la protection des captages, de l'avifaune et de la flore,
 - Les Rieds de la Zembs, du Dachsbad et du Bruch de l'Andlau qui portent sur des périmètres d'interventions historiques de la CeA en intégrant les enjeux spécifiques aux habitats et aux espèces prioritaires de Natura 2000.

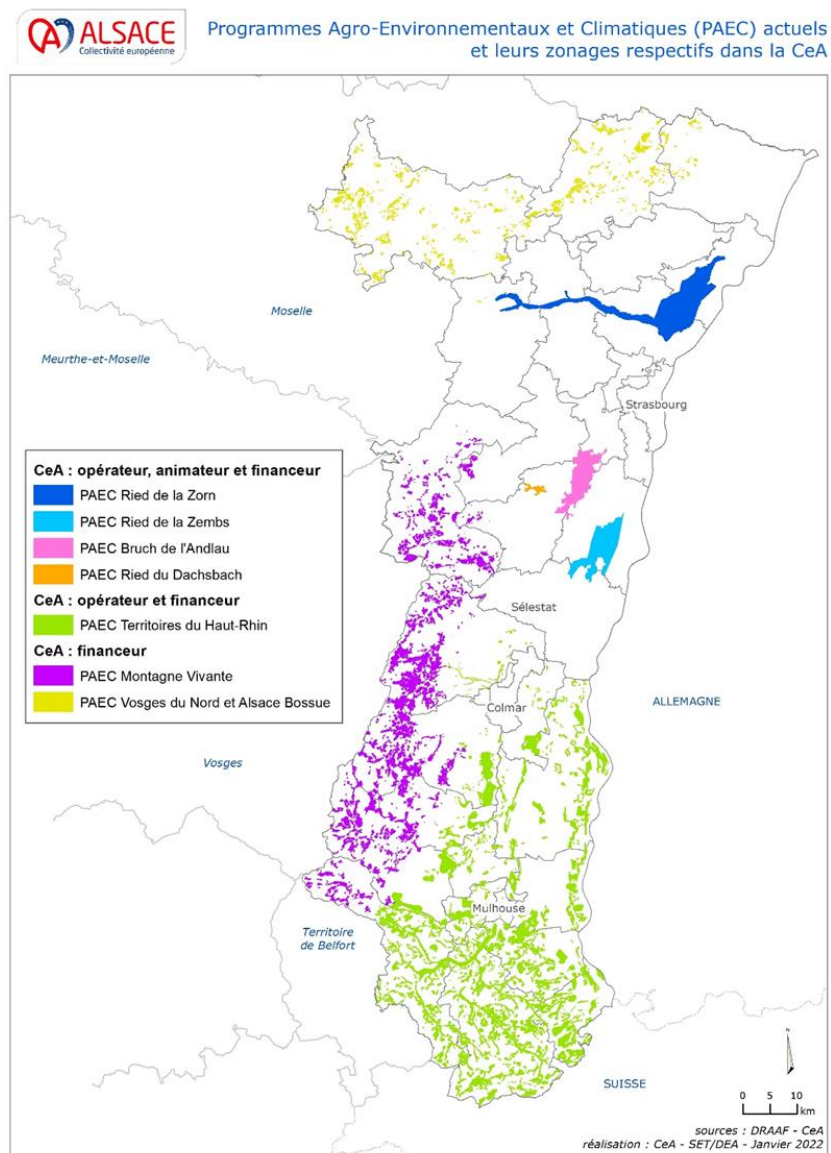
Jusqu'à la programmation 2015-2022, la CeA pouvait financer ces mesures (financement possible aux côtés de la Région Grand Est). Mais pour la nouvelle programmation 2023-2027, la Région Grand Est s'étant désengagée des mesures surfaciques, il n'est désormais plus possible pour la CeA de financer ces mesures. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) se substitue donc à la CeA pour les mesures non concernées par les zonages Natura 2000.

De même, l'intervention de notre collectivité sur d'autres PAECs « Montagne vosgienne » et « Vosges du Nord et Alsace Bossue » reste toujours soumise à une évolution réglementaire, et les financements prévus sont pris en charge par l'Etat et l'AERM.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Au-delà de leur bénéfice en matière de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, la préservation de ces prairies permanentes reste aussi fondamentale en terme de stockage de carbone (entre 80 à 100 T par hectare), avec une plus-value à minima de 30 T /ha par rapport aux terres cultivées.

Perspectives 2026



Perspectives générales

La candidature et la mise en œuvre des nouveaux PAECs en 2026 par la CeA reste à ce stade dépendante de la position des ministères sur le sujet du financement, et des disponibilités budgétaires de la DRAAF et du FEADER pour 2026.

Pour le PAEC Territoires du Haut-Rhin, des engagements en création de prairies arrivent à échéance en 2026 et devront être renouvelés ; mais avec une grande incertitude (désengagements des agriculteurs dans le dispositif, règle de non cumul avec les Paiements pour Services Environnementaux...).

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Poursuite du portage des PAECs, pour préserver les prairies permanentes et leur capacité de stockage.

Focus 2025

La programmation 2023-2027 est plus exigeante que les précédentes en termes de contraintes de mise en œuvre et moins rémunératrice pour les bénéficiaires. De même, il existe maintenant une obligation de réalisation de diagnostics d'exploitation dès qu'une MAEC est souscrite et de plans de gestion selon les mesures engagées.

L'estimation des engagements souscrits par les exploitants est supérieure aux attentes mais inférieure à la programmation précédente : 856 ha dont 45 ha de création de prairies ont été souscrits dans le PAEC « Territoires du Haut Rhin » concernant 37 exploitations ; la baisse des engagements dans la création de prairie est significative par rapport à 2020.

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation 2023-2027, tout agriculteur ayant contractualisé une MAEC doit réaliser une formation d'une journée dans les 2 ans suivant la souscription de la MAEC. En 2025, 20 agriculteurs pour le PAEC du Haut-Rhin et 70 agriculteurs ont suivi une formation pour le PAEC Ried. Ces formations ont été organisées en lien avec la Chambre Régionale d'Agriculture et avec l'opérateur du PAEC du Ried de l'ILL ainsi que les animateurs Natura 2000 vallée de la Largue et du Jura alsacien pour le PAEC du Haut-Rhin.

Lutte contre les moustiques



Présentation de la politique menée

Lutte anti-nuisances :

La lutte anti-moustiques est régie par la loi du 16 décembre 1964 qui a introduit les notions de zones de lutte créées par arrêté préfectoral. La loi de finances de 1975 a conféré à ces dépenses un caractère obligatoire pour les départements (à hauteur de 50 % minimum) et pour les communes.

Ces opérations consistent à contrôler les populations de moustiques d'un secteur pour diminuer les nuisances qu'ils occasionnent. Depuis les années 1980, cette lutte est réalisée par des opérateurs publics désignés par arrêtés préfectoraux. Ces opérateurs réalisent des traitements ciblés des zones de pontes en fonction de la densité des larves, essentiellement dans les zones humides et les forêts alluviales, à pied ou par hélicoptère, à l'aide d'un insecticide biologique le BTi, spécifique aux larves de moustiques.

Dans le territoire du Bas-Rhin, le Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM 67) est en charge de ces opérations. Sur le territoire du Haut-Rhin, cette lutte est conduite par la Brigade Verte. En 2024 la participation financière de la CeA, est de 240 000 € pour le SLM67 (50 % de l'assiette éligible). Le budget de la structure est calibré pour faire face à des circonstances parfois exceptionnelles (crues et précipitations importantes, couplées avec des pics de températures favorables à l'éclosion des larves de moustiques).

Les missions de lutte contre les moustiques ne concernent qu'une dizaine de communes adhérentes à la Brigade Verte et font l'objet d'une contribution annuelle statutaire de l'ordre de 50 000 € ajusté en fonction des dépenses réelles, essentiellement liées aux conditions météorologiques.

Prévention contre le moustique tigre :

Détecté pour la première fois en Alsace en 2014, le moustique tigre, *Aedes albopictus*, s'est implanté de façon irréversible en 2015. Ce moustique est particulièrement agressif et nuisant, et peut, dans certaines conditions, être vecteur des maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika.

Les volets surveillance entomologique et lutte autour des cas, sous la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé (ARS), sont confiés par prestation au SLM 67 sur le territoire du Bas-Rhin et à la Brigade Verte sur le territoire du Haut-Rhin.

Le rôle des communes intervient sur le volet de la prévention. Le partenariat avec la CeA permet au SLM 67 et à la Brigade Verte d'apporter une assistance technique aux communes en répondant à leurs interrogations concernant les techniques de lutte et de prévention.

Cela repose notamment sur de la sensibilisation et de la formation des élus et services communaux et de la sensibilisation des jardiniers des jardins familiaux des zones colonisées (articles, manifestations grand public, ...). L'accent est mis sur les actions collectives et la formation des relais locaux, en commune en particulier.

Pour ces actions, le SLM 67 et la Brigade Verte perçoivent respectivement une aide de la CeA de 14 250 € et 11 400 €, soit 80 % de leur budget prévisionnel. Certaines opérations sont réalisées en régie.

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

L'utilisation de véhicule électrique pour se rendre en réunion ou la tenue de temps d'échange en visio-conférence sont à privilégier.

L'épandage par voie aérienne des traitements préventifs relatifs au développement du moustique autochtone sont effectués par hélicoptère. Aucune méthode alternative n'est aujourd'hui possible, néanmoins les opérations d'épandages sont mutualisées avec nos voisins Allemands.

Bilan 2025

L'année est pour le moment relativement clémente. Les traitements contre les nuisances dues aux moustiques « locaux » ont été réalisés à pied et par hélicoptère, en fonction des précipitations.

A noter que cette année pour la 1^{ère} fois un traitement par drone a été testé avec succès sur une surface de 7 ha d'un seul tenant. Même s'il ne remplace ni les traitements à pied, ni ceux par hélicoptère, le drone peut s'avérer intéressant dans certaines situations et constituer un gain en matière d'émission de GES et de rapidité d'intervention.

Par ailleurs, suite à l'installation par la CeA en 2020 et 2021 de gîtes à chiroptères dans des casemates de la ligne Maginot situées dans l'ENS de LEUTENHEIM, deux oreillards ont été observés. L'objectif est d'une part de favoriser la biodiversité en facilitant l'installation de ces espèces prédatrices des moustiques et d'autre part, d'utiliser ces opérations pour sensibiliser le public notamment scolaire à la biodiversité.



La zone colonisée par le moustique tigre augmente encore cette année. Cet insecte étant très actif en fin d'été et notamment en septembre, le bilan sera réalisé en fin d'année. Une campagne de communication sur les gestes de prévention a été déployée durant tout l'été 2025 via une campagne de visuels sur les réseaux sociaux et une mise à jour de la page internet de la collectivité.

Perspectives 2026

Ces actions vont être poursuivies et adaptées, en tenant compte de l'évolution de la colonisation pour ce qui concerne le moustique tigre.

2.4 Sensibilisation et Education à l'Environnement

La CeA, par ses actions et ses partenariats, s'investit pour que le patrimoine naturel alsacien soit mieux connu du plus grand nombre pour être mieux préservé.

Brigade verte



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 28

Présentation de la politique menée

La Brigade Verte a été créée il y a plus de 30 ans sur l'initiative de l'ancien Président du Département du Haut-Rhin. L'idée de la création de ce syndicat intercommunal des gardes-champêtres était d'offrir aux petites communes à faibles moyens financiers la possibilité de mutualiser un garde-champêtre. Pour la CeA, il s'agit d'un formidable outil pour la surveillance et la protection de la nature et de l'environnement, notamment sur ses Espaces Naturels Sensibles. En tant que membre fondateur, la CeA, est fortement représentée dans les instances de gouvernance de ce syndicat aux côtés des élus locaux des communes membres. La Collectivité apporte une contribution statutaire au budget de fonctionnement du syndicat à hauteur de 40 % des dépenses, soit en 2024 un montant de 1,8 millions d'euros.

Bilan 2025

En partenariat avec la CeA, la Brigade Verte intervient sur :

- Le suivi et la surveillance de l'ensemble des propriétés de la CeA à vocation environnementale et paysagère (dont les Espaces Naturels Sensibles),
- L'observation et la transmission des informations éventuelles liées au respect des baux à clauses environnementales sur des propriétés départementales,
- Le transport des oiseaux ou de la petite faune blessés ou malades en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- La participation à l'opération « Protection des Batraciens »,
- La participation aux campagnes de ramassage de déchets,
- Le rôle de médiateur « faune sauvage » et « plantes exotiques envahissantes »,
- La présence de la Brigade Verte aux diverses campagnes d'information et de sensibilisation de la CeA dans le domaine de l'environnement.



En 2025, la Brigade Verte a continué à déployer son action vers les communes bas-rhinoises. Ce sont ainsi 3 nouvelles communes bas-rhinoises qui ont rejoint le syndicat. Par ailleurs, 1 nouvelle commune dans le Haut-Rhin a également adhéré au Syndicat, ce qui porte à un total de 388 communes membres.

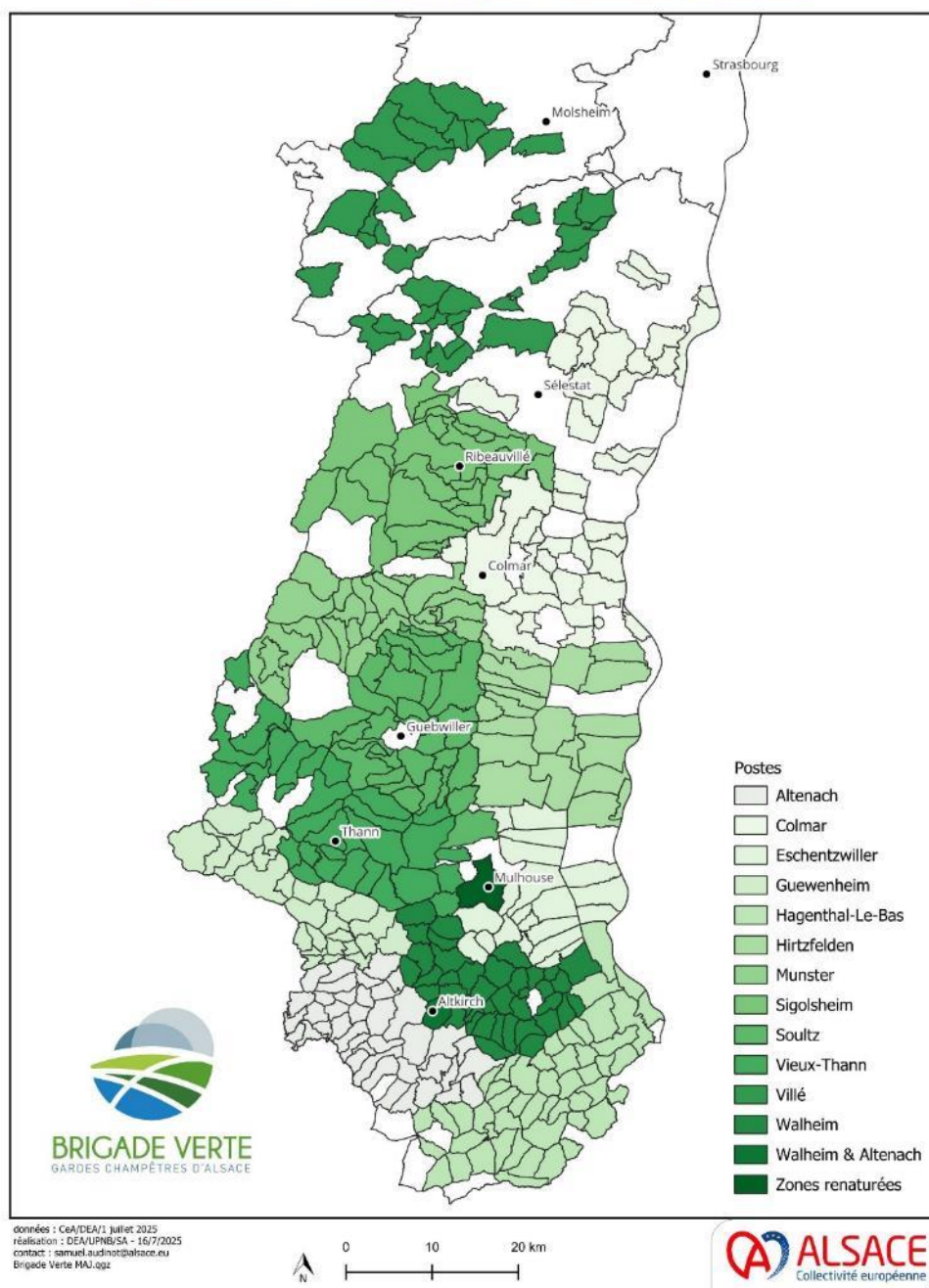
Perspectives 2026

Le déploiement vers le Bas-Rhin va se poursuivre, progressivement du sud vers le nord, de sorte à ce que les nouveaux agents puissent s'appuyer sur les antennes déjà en place, avec la mise en place d'un deuxième poste dans le Bas-Rhin, probablement dans le Ried.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Encourager la structure à une réflexion sur la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Communes adhérentes à la Brigade Verte au 1er juillet 2025





Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 28

Présentation de la politique menée

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, de la transition énergétique et de la protection et de la préservation des Espaces naturels sensibles, la CeA soutient des actions de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable. Depuis la création de la CeA, deux dispositifs de soutien à l'éducation à l'environnement coexistent en Alsace. Une convergence est prévue en 2026. Le montant total des subventions pour 2025 s'élève à 1 113 633 € au titre du fonctionnement. La Collectivité s'appuie pour ces actions sur le réseau associatif alsacien en éducation à l'environnement coordonné par sa tête de réseau ARIENA, ainsi que sur des relais locaux territorialisés qui sont des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE).

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

La politique concertée d'Éducation à l'Environnement vise à changer les comportements et à adopter les bons gestes en faveur de la protection des milieux, de la biodiversité et des ressources. Les éco-gestes, actions en faveur d'économies d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre font partie des axes développés dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Bilan 2025

Ce sont en tout quelques 170 000 personnes par an qui bénéficient d'animations pédagogiques, souvent inscrites dans la durée. Le public scolaire, dont des collégiens (environ 5 %), est majoritairement bénéficiaire des animations, suivi des activités de loisir et de grand public. Des animations vers des publics spécifiques prioritaires pour la CeA (public fragile, en situation de handicap et petite enfance) sont également proposées et en forte augmentation depuis quelques années. Les thématiques abordées en lien avec les priorités de la collectivité sont : les Espaces Naturels Sensibles et plus globalement le patrimoine naturel alsacien, l'alimentation durable, la réduction du gaspillage alimentaire et les circuits courts, enjeux autour de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que de la transition énergétique.

Perspectives 2026

Une convergence des deux dispositifs d'aide est prévue pour 2026, visant une harmonisation des critères d'éligibilité en renforçant les actions en faveur des thématiques et publics prioritaires pour la collectivité. Un travail renforcé entre les CINE et les 7 territoires de la collectivité est également envisagé.



Cartographie 4: Le réseau alsacien d'éducation à l'environnement

Focus 2025

Dans un contexte d'augmentation du coût de la vie, un axe de travail des associations du réseau ARIENA consiste à toucher un public très éloigné des considérations écologiques permettant de lier la précarité et l'écocitoyenneté. Ainsi, certaines associations du réseau (Maison de la Nature du Sundgau, Le Moulin Nature, Maison de la Nature du Delta de la Sauer,...) développent des jardins partagés avec des animations dans des quartiers défavorisés, des animations de rue sont prévues durant les vacances scolaires avec des jeunes des quartiers défavorisés (Les Côteaux à MULHOUSE par exemple) et enfin, des ateliers pour faire ses propres produits cosmétiques et ménagers à moindre frais sont proposés aux familles défavorisées en lien également avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Des animations sont de plus prévues en partenariat avec les travailleurs sociaux de

Rapport de situation Développement Durable CeA – 2025

Focus territorial 2025 : Territoire Sud Alsace

Soutien aux structures d'éducation à l'environnement du territoire Sud Alsace

Subventions annuelles de fonctionnement 2025 réparties comme suit :

✓	Maison de la Nature du Sundgau	70 380 €
✓	Petite Camargue Alsacienne	70 380 €
✓	Atouts Hautes Vosges	70 380 €
✓	La Clé des Champs	36 000 €
✓	Maison de la Terre	17 550 €

Opération Sainte-Catherine



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 9

Présentation de la politique menée

L'opération « Sainte-Catherine » s'inscrit dans la politique de la CeA, en faveur du patrimoine arboré et plus spécialement des vergers traditionnels et patrimoniaux. Elle a été initiée en 2001 dans le Haut-Rhin, suite à la tempête du 26 décembre 1999.

Objectif(s) :

Elle vise à réhabiliter auprès des Alsaciens les fruitiers haute tige et demi tige de variété locale et ancienne comme élément fort de nos territoires d'un point de vue environnemental, paysager et patrimonial, et de leur faire gagner un de ces arbres via un jeu concours publié sur le site internet et les réseaux sociaux de la CeA.

Les objectifs concrets recherchés sont les suivants :

- Favoriser la diversification des milieux et des habitats pour les insectes, oiseaux et petits mammifères inféodés aux vergers ou à ce type d'arbre,
- Participer à la création et au maintien de noyaux de biodiversité et de corridors écologiques,
- Maintenir et/ou recréer une ceinture verte faisant tampon entre zone urbanisée et espace rural,
- Structurer les paysages alsaciens, notamment en plaine, les fruitiers haute tige ayant un port d'arbre imposant et prégnant visuellement,
- Réhabiliter le bois d'œuvre d'espèce fruitière.

L'opération « Sainte-Catherine » est menée en partenariat avec la Fédération des Arboriculteurs du Bas-Rhin, la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin et leurs associations locales.

Budget

Le budget prévisionnel pour 2025 s'élève à 15 000 € pour une prévision de 525 fruitiers offerts par la Collectivité.

L'opération Sainte-Catherine permet la plantation d'arbres fruitiers, qui vont permettre le stockage de carbone au fur et à mesure de leur croissance.

Bilan 2025

Le jeu concours était ouvert jusqu'au 30 septembre 2025, avec 385 arbres à gagner sur toute l'Alsace (56 par territoire), et une remise des lots programmée le 22 novembre 2025.

140 arbres seront également été remis aux communes et bénévoles associés à la plantation des vergers communaux.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, le règlement a été adapté en 2024 en proposant aux gagnants de venir chercher leurs arbres dans les points de distribution de leur choix pour plus de proximité.



Perspectives 2026

Poursuite de l'opération en 2026

Focus territorial 2025 : Territoire Sud Alsace

Dans le cadre du Plan Arbres, la Sainte-Catherine vise à inciter la plantation d'arbres fruitiers à hautes tiges pour favoriser la biodiversité. Ces arbres constituent l'habitat naturel de nombreux insectes et oiseaux. Grâce à leur bonne adaptation aux conditions locales, et s'ils sont bien entretenus, ces arbres produisent régulièrement des fruits qui peuvent être transformés en de nombreux produits mais aussi du bois d'œuvre indispensable pour l'ébénisterie.

Dans le territoire Sud Alsace, les Arbres de la Sainte-Catherine ont consisté en :

- Une distribution d'arbres fruitiers dans le cadre du concours de la CeA sur les sites de la CeA (centres routiers) d'UFFHOLTZ (88 arbres) et ALTKIRCH (93 arbres) afin de limiter les déplacements des lauréats entre secteurs du territoire,
- La plantation d'un verger communal de 13 arbres fruitiers haute-tige à SCHWOBEN,

- L'attribution de 7 arbres fruitiers haute-tige aux communes d'ALTKIRCH et HAUSGAUEN.

En novembre 2025, la plantation du verger citoyen sera organisée au Plan d'eau de COURTAVON.



A retenir : 181 arbres fruitiers haute tige et demi-tige distribués aux lauréats du concours et 20 arbres fruitiers haute tige plantés par les communes.

- **Opération dans les collèges : Collège Robert Schuman à SAINT-AMARIN :** aménagements paysagers et environnementaux à l'arrière du collège pour la création d'un potager, une zone « biotope pédagogique » composée de prairies (une zone sèche, une zone mésophile et une zone humide) ainsi que d'une mare et la plantation de 10 arbres à grand développement dans la cour de récréation.
- **Au titre de l'appel à projets jeunes citoyens,** subvention d'un montant de 1 000 € en faveur du Club alpin Français Thur Doller pour un camp sportif ados afin de découvrir les sports de montagne dans un milieu naturel et de sortir du cadre habituel.
- **Aide d'un montant de 1 500 € en faveur du Centre socio culturel (CSC) du Pays de Thann** - Les jeunes au jardin dans le cadre d'un projet de jardinage consistant à créer des bacs potagers dans le futur espace vert du centre, et ainsi transformer un simple terrain en un lieu vivant, accueillant et porteur de sens. Pour enrichir cette aventure, une visite des serres des Maraîchers de la Doller à SENTHEIM a permis de découvrir des techniques de maraîchage biologique, de rencontrer des professionnels passionnés et d'explorer de nouvelles perspectives, peut-être même de futures vocations. Une animatrice spécialisée intervient aussi ponctuellement durant des séances de jardinage pour guider les jeunes dans leur démarche en leur transmettant des savoirs précieux et en les aidant à tirer le meilleur de leurs efforts. L'organisation d'ateliers sur des compétences spécifiques, comme le compostage, la permaculture, ou même des compétences de gestion, comme le travail en équipe ou la communication, sont intégrés au projet.
- **Subvention d'un montant de 1 500 € en faveur de la Maison de la Nature du Sundgau** – « Projet de jeunes naturalistes ! » : il s'agit de l'accompagnement d'un groupe de jeunes dans la mise en valeur du blaireau, espèce emblématique du Sundgau, par l'installation d'un affut adapté et la création de supports de sensibilisation adressés aux visiteurs de l'association.

- **Aide d'un montant de 85 396 € au titre du Fonds Communal Alsace** en faveur de la Commune de MOOSCH pour le réaménagement et la végétalisation de la cour de l'école maternelle.

Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

L'opération Sainte-Catherine du territoire de l'agglomération de Mulhouse a eu lieu le 22 novembre 2025 dans le verger de l'association de PFASTATT pour la plantation d'arbres



fruitiers et pour la distribution de 55 arbres fruitiers aux gagnants du jeu-concours du magazine « Toute l'Alsace ».

Cette opération a pour but de mettre en avant les vergers traditionnels haute tiges, caractéristiques des ceintures vertes des villages alsaciens, aujourd'hui de plus en plus morcelées.

Un chantier de 10 bénévoles organisé par la Commune a permis de planter 10 arbres fruitiers haute tiges et demi-tiges dans le verger communal. Ce verger servira de support pédagogique à l'association locale

d'arboriculture pour sensibiliser les habitants de la commune, notamment les jeunes, à l'environnement et aux paysages et créer une dynamique associative autour du verger.





Présentation de la politique menée

Pour aller plus loin dans l'exemplarité du collège Katia et Maurice Krafft à ECKBOLSHEIM, reconstruit à neuf avec des hauts standards de performances énergétiques (BEPOS et Bâtiment passif), la CeA a confié à la maîtrise d'œuvre une mission de **scénographie permettant de transformer les différents espaces extérieurs et intérieurs du collège, en autant d'occasions d'apprendre, de réfléchir et d'échanger entre collégiens et professeurs entre autres, sur les sujets de l'éco-citoyenneté et du développement durable.**

Bilan des actions menées en 2025

L'architecte s'est associé à une scénographe qui intègre dans son projet les 17 objectifs du développement durable de l'ONU (ODD). Ces 17 ODD apparaissent comme un fil rouge de la scénographie, à travers des mots (en français, allemand et alsacien) ou des propositions graphiques sur les murs, les sols du collège ou de la cour, dans les vides des circulations.

Quelques exemples :

- Roses des vents peintes sur le sol de la cour et dans les circulations du collège pour repérer des sites naturels protégés à l'étranger et en Alsace : *Îles Galàpagos - Équateur, Parc national de Yellowstone, Colline du Batsberg, Réserve naturelle des Hautes-chaumes du Rothenbach, Réserve naturelle de l'île du Rohrschollen...* ;
- Pictogrammes sous la forme d'animaux protégés, collés (stickers) sur les murs des salles de classes et au-dessus des poubelles, pour aider intuitivement au tri des déchets : *lynx boréal, grand hamster, grand tétras, ours brun d'Europe, rorqual commun, tortue marine...* ;
- Grands mobiles suspendus dans les vides des circulations reprenant 12 des 17 ODD de l'ONU : 2 x 6 panneaux avec un concept ODD au Recto (Éradication de la pauvreté, Lutte contre la faim, Accès à la santé, Accès à une éducation de qualité...) et une illustration au Verso.

La réalisation des travaux de scénographie intérieure (peintures, pose des stickers, mobiles, etc.) s'échelonne sur l'année 2025.

Perspectives 2026

La réalisation des travaux de scénographie extérieure (peintures sur sol de la cour, installation station météo, cadran solaire, signalétique explicative des essences d'arbres plantées...) seront réalisés courant 2026.

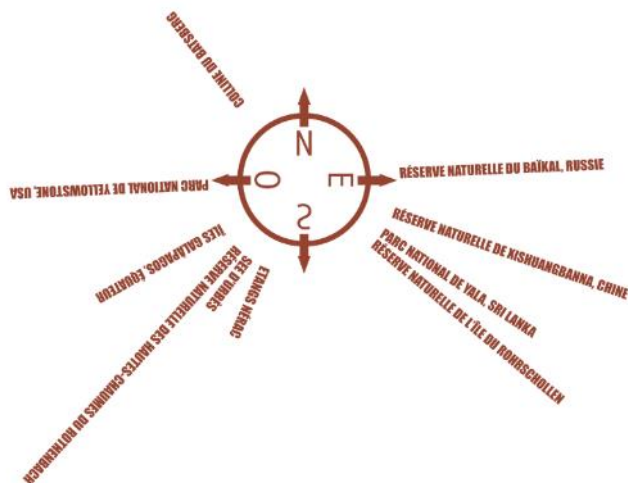
Un livret explicatif de l'ensemble du projet de scénographie sera remis à l'équipe pédagogique pour aider à son appropriation et à son exploitation avec les élèves.

Budget actuel et futur

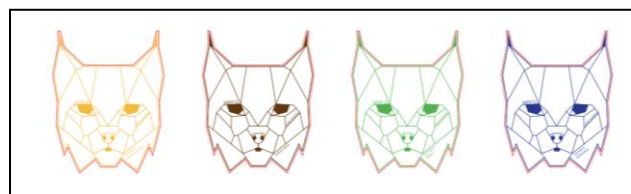
Le coût du projet « scénographie » est intégré au coût global de l'opération immobilière.

Illustrations

Ex. projet rose des vents en R+1



Ex. consignes de tri des déchets sous forme de pictogramme animalier (lynx boréal)



Intégration des consignes de tri sur les stickers, en complément d'un code couleur spécifique, pour les déchets recyclables, les biodéchets, le verre et les déchets résiduels.

Ex. projet mobiles suspendus



Ex. fresque « planter les graines de l'éco-citoyenneté » en face de la salle d'arts plastiques en cours de réalisation (avril 2025)



Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

La solidarité entre individus, entre générations, au sein d'un même territoire et entre les territoires est l'un des principes majeurs et fondateurs du développement durable. La CeA est un acteur clé en la matière. Elle est au cœur de nombreux dispositifs au bénéfice des publics dits « prioritaires » ou « vulnérables » : personnes âgées et handicapées, allocataires du RSA, petite enfance, personnes et familles en difficulté ou isolées, ... Son objectif principal est de limiter toute forme d'éloignement qu'il soit géographique, social et générationnel, afin que le territoire et sa population se développe de façon harmonieuse.

3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté

Insertion et politique Revenu de Solidarité Active (RSA)



Présentation de la politique menée

Pour répondre aux enjeux de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et tout particulièrement des bénéficiaires du RSA, la CeA a développé une stratégie articulée autour de principes qui ont notamment permis depuis 2021 de constater une baisse du nombre de foyers allocataires du RSA (moins 6 286 foyers allocataires payés entre décembre 2020 et mars 2025) :

- **Une prise en charge rapide des bénéficiaires du RSA dès l'entrée dans le dispositif** via des plateformes d'accueil et d'orientation. Elles ont été mises en place en 2020 dans le Bas-Rhin. Dans le Haut-Rhin, elles existent depuis 2011 à MULHOUSE et depuis 2016 à COLMAR. Elles ont été étendues à l'ensemble du territoire dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). L'enjeu actuel est d'harmoniser leur fonctionnement et de les inscrire durablement dans la logique de la loi Plein Emploi et de la réforme France Travail.
- A cela est associée une politique active du juste droit permettant une gestion saine des deniers publics dans un contexte où les dépenses sociales, en particulier celles liées au RSA, restent soumises à une forte pression. On comptabilise ainsi à ce titre environ 15 millions d'euros de non-dépense RSA en 2024.
- **Une orientation et un accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous** (cible de 70 % d'orientation professionnelle) grâce à un réseau étendu de référents sur le territoire qui assurent l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'activité et l'emploi. Ces accompagnements sont réalisés par

les opérateurs de l'insertion, les équipes de Pôle Emploi, les travailleurs sociaux de la CeA et de la Ville de Strasbourg (dans le cadre de la délégation des compétences sociales et médico-sociales). Sont mises en avant dès l'orientation, les potentialisés des bénéficiaires du RSA de manière à permettre leur orientation majoritairement vers un accompagnement emploi

- **La levée des freins périphériques à l'emploi et la réponse aux besoins des bénéficiaires du RSA** (mode de garde, mobilité, pratique de la langue, santé, logement, formation, accès à l'entreprise...) en coordonnant les différentes offres d'insertion des partenaires en responsabilité sur ces différentes thématiques.

Objectif

Compte tenu du contexte de forte inflation que nous connaissons depuis la crise économique et sociale sans précédent de 2020, la CeA se doit de poursuivre et renforcer ses efforts en faveur d'une offre d'insertion efficace dans la prise en charge des bénéficiaires du RSA et en termes de sorties à l'emploi du dispositif (fluidification, dynamisation des parcours).

Descriptif

L'approche résolument territoriale des programmes d'actions tout comme la transversalité entre les politiques publiques départementales (inclusion, insertion socioprofessionnelle, dynamique et attractivité du territoire) permettent d'adapter nos politiques et actions publiques aux potentialités des individus et des territoires, et non plus l'inverse.

La mise en œuvre de parcours sur mesure vers l'activité et vers l'emploi d'abord, continue de se construire en articulation étroite avec les territoires, dans un cadre partenarial formalisé et en intégrant les bénéficiaires du RSA et les opérateurs dans la démarche.

Elle a permis :

- Une approche de l'accompagnement tournée vers l'activité et l'emploi avec pour objectif prioritaire, en identifiant tout d'abord les potentiels, les talents et les capacités individuelles pour agir en simultané sur les difficultés, afin qu'elles ne constituent plus des freins le moment venu,
- La création et l'ajustement en continu de nouveaux outils,
- L'adaptation des pratiques des opérateurs, des référents et des développeurs techniques tout en préservant la place de l'individu au cœur de son parcours,
- Une dynamique de participation au changement par l'ensemble des acteurs (gouvernance ouverte de la CeA avec l'appui de ses opérateurs...).

Bilan des actions menées en 2025

Une année 2024/2025 marquée par le démarrage de la mise en œuvre de la réforme France Travail

La loi pour le plein emploi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

L'année 2025 a marqué le début d'une nouvelle étape dans la contractualisation en lien avec la réforme France Travail. Cette démarche s'inscrit dans une programmation pluriannuelle de trois ans (2025-2027) et poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser l'accès à l'emploi, en particulier pour les publics qui en sont le plus éloignés,
- Mieux articuler les politiques de l'emploi, afin de soutenir la sortie de la précarité et de répondre plus efficacement aux besoins de recrutement des entreprises.

La contractualisation repose sur trois volets principaux :

- **Volet 1** – intégralement financé par l'État : il concerne l'interopérabilité des systèmes d'information et la mise en place d'outils partagés. L'objectif est de faciliter l'entrée dans les parcours, d'optimiser la mobilisation de l'offre de services et d'assurer un suivi plus fluide des personnes, au sein d'un patrimoine numérique commun à l'ensemble des acteurs du réseau.
- **Volet 2** – cofinancé à parts égales par l'État et la Collectivité : il vise à renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA) et à étoffer l'offre d'insertion. Cela passe par des actions spécifiques (à destination des seniors, des jeunes de moins de 30 ans...). Ce volet inclut également des dispositifs de levée des freins périphériques (mobilité, santé, etc.).
- **Volet 3** – financé à 100 % par l'État : il concerne le déploiement, à l'échelle territoriale, de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA dans le cadre de l'expérimentation EMS. Le territoire concerné fait partie des 29 sites pilotes engagés dans cette expérimentation.

La convergence des organisations territorialisées

En 2024, le fonctionnement des commissions territorialisées RSA a été revisité et harmonisé. Un nouveau règlement intérieur a ainsi été adopté par l'assemblée délibérante. La convergence des organisations territorialisées se poursuit avec l'appui du cabinet conseil PIM dans le cadre d'un travail porté par la Direction Générale Adjointe des Solidarités avec les Directions de l'Insertion et du Logement et de l'Action Sociale de Proximité. Après une phase de diagnostic, des arbitrages ont été posés pour une mise en œuvre progressive à partir de 2026.

La convergence des systèmes d'information

Trois logiciels métiers coexistent actuellement pour la mise en œuvre du RSA par les professionnels. Des travaux d'ampleur sont en cours pour une convergence progressive des systèmes d'information à compter de 2026 de manière progressive. Ces travaux devront se mener en cohérence avec les travaux d'interopérabilité qui seront menés avec le système d'information de France Travail.

Perspectives 2026

Pour 2026, la stratégie en matière d'insertion et d'emploi va se poursuivre dans la continuité des travaux menés en 2025 avec les mêmes fondements et en s'inscrivant autour des axes prioritaires suivants :

- Poursuivre la contractualisation France Travail initiée en 2024 dans des modalités restantes à définir ;
- Mise en œuvre de la convergence des organisations territorialisées du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, sur les volets insertion, emploi et logement, pour harmoniser les pratiques professionnelles et renforcer encore davantage la qualité du service rendu aux bénéficiaires du RSA ;
- Poursuivre la convergence du système d'information et les travaux d'interopérabilité avec le système d'information France Travail ;
- Mise en œuvre des modalités convergées de financement des accompagnements sociaux liés au logement et la révision du règlement intérieur du FSL ;

- S'appuyer sur les conclusions de l'audit flash de la Chambre Régionale des Comptes de 2025 sur la définition de l'offre d'insertion.

Budget actuel et futur

En 2025, le budget primitif élaboré dans le cadre de la politique de l'insertion et du logement prévoyait 300 432 892 d'€ de dépenses de fonctionnement et 129 918 000 d'€ de recettes de fonctionnement (dont 260 millions d'€ destinés à l'allocation RSA).

Pour 2026, il est prévu d'inscrire au BP :

- 306 094 507 € de dépenses de fonctionnement et 129 559 312 € de recettes de fonctionnement

Chiffres clés 2025

- D'après les opérateurs financés par la CeA, il y a plus de 7 500 retours à l'activité et à l'emploi dont 48 % en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois)
- Les crédits alloués en 2025 aux opérateurs de l'accompagnement sont de 24,7 millions d'euros :
 - Insertion sociale : 3,3 millions d'euros
 - Insertion socio-professionnelle : 8,9 millions d'euros
 - Insertion professionnelle : 12,5 millions d'euros

Insertion et lutte contre la pauvreté



Présentation de la politique menée

L'Action Sociale de Proximité (ASP) constitue le socle des politiques sociales portées au plus près des usagers, grâce à un maillage territorial dense et structuré autour des Espaces Solidarités Alsace. Elle incarne la volonté affirmée de la CeA d'agir en proximité des habitants et des réalités locales.

Elle offre un accueil universel, une écoute bienveillante, une évaluation globale et un accompagnement adapté aux personnes confrontées à des difficultés sociales, éducatives, financières, d'insertion, de logement ou de perte d'autonomie. Cette approche transversale permet de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la vie des personnes accompagnées.

L'action sociale de proximité repose sur des valeurs d'humanité, de solidarité et d'adaptabilité. Elle s'appuie sur une observation fine des besoins territoriaux pour ajuster les réponses aux évolutions sociétales et renforcer les compétences des professionnels du travail social.

Enfin, cette politique s'inscrit dans une logique de partenariat actif avec les acteurs du territoire (communes, CCAS, associations, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle emploi, France services...), afin de garantir une prise en charge coordonnée, complète et pertinente des publics en difficulté.

Bilan des actions menées en 2024-2025

Visite appartement Pédagogique FACE Alsace par les Conseillers en Economie Sociale et Familiale (CESF), les Travailleurs Sociaux Logement (TSL) et les Conseillers Territoriaux en Action Sociale (CTAS)

- *L'appartement pédagogique : un outil concret au service des travailleurs sociaux*



Dans un contexte où les enjeux liés à la précarité énergétique, à la gestion du budget et à l'autonomie dans le logement sont de plus en plus présents dans l'accompagnement social, les travailleurs sociaux sont en quête d'outils concrets et innovants. C'est dans cette dynamique que s'est inscrite la visite de l'appartement pédagogique de FACE Alsace, un espace immersif pensé pour sensibiliser aux éco-gestes et à la vie quotidienne dans un logement.

L'appartement pédagogique reproduit fidèlement un cadre de vie domestique, dans lequel chaque pièce devient un support d'apprentissage au travers de mises en situation interactives, dans les thématiques de la consommation d'énergie, la préservation de la qualité de l'air intérieur, la gestion des déchets ou encore l'optimisation du budget.

Cette approche ludique et participative favorise une meilleure appropriation des messages, tant pour les professionnels que pour les publics accompagnés.

- *Un levier pour l'accompagnement social*

Pour les travailleurs sociaux, la visite de cet espace représente bien plus qu'une simple découverte. Elle permet :

- de **renforcer leurs compétences** en matière d'accompagnement à la vie quotidienne,
- d'**acquérir des outils pédagogiques** concrets à réutiliser dans leurs interventions,
- de **mieux comprendre les freins et leviers** liés aux comportements domestiques,
- et de **valoriser l'autonomie** des personnes accompagnées dans la gestion de leur habitat.

Actions collectives par les Conseillers en Economie Sociale et Familiale (CESF) durant la Semaine de la précarité énergétique

La précarité énergétique touche 20 % de la population en France et concerne les ménages vivant dans des passoires énergétiques, ceux qui sont en situation d'effort énergétique excessif et ceux qui déclarent avoir régulièrement froid à leur domicile, du fait de restrictions volontaires liées à leur situation financière ou du fait de leurs conditions d'habitat.

Le 12 novembre 2024 a eu lieu la quatrième édition française de la Journée contre la précarité énergétique. Cette journée est coordonnée au niveau national et est co-organisée par un comité de pilotage composé de 23 organismes impliqués dans la prévention de la précarité énergétique, la lutte contre l'exclusion et le réchauffement climatique. Les événements sont auto-organisés localement par des acteurs du territoire : associations, collectivités territoriales, entreprises, syndicats, ... La CeA, et en particulier la Direction de l'Action Sociale de Proximité, s'implique dans cette organisation, en lien avec Direction de l'Habitat et de l'Innovation Urbaine (DHIU), qui a créé un jeu sur les éco-gestes de type jeu de l'oie avec des défis et des duels. Imprimé en format A2 sur du papier adapté, il a été mis à disposition des CESF pour des actions en territoires dans le cadre de cette journée.

En parallèle, la DHIU a mis à disposition des lots à distribuer aux participants (ampoule basse consommation, plaid...) durant la Journée contre la Précarité Energétique du 12 novembre 2024. Des roll-on sur les éco-gestes ainsi que des affiches étaient également disponibles pour ces actions.

Intervention et animation durant le forum des « Eco délégués »

L'élection d'un éco-délégué par classe est devenue obligatoire depuis la rentrée 2020 dans les collèges et les lycées. L'éco-délégué est élu pour un an, il porte des projets au sein du collège et mobilise les autres élèves, ainsi que la communauté éducative au sens large, autour d'objectifs communs.

La CeA assure l'animation du réseau des éco-délégués, en partenariat avec le rectorat. Celle-ci est construite autour de plusieurs temps au fil de l'année scolaire et est officiellement lancée à l'automne, lors d'un grand forum rassemblant des délégations d'éco-délégués de toute l'Alsace.

Les deux rencontres de 2024 étaient fixées le 6 décembre à COLMAR et 9 décembre à STRASBOURG sur le thème de l'alimentation. L'objectif de ces journées est de sensibiliser les jeunes sur cette thématique, de leur permettre de se rencontrer, de valoriser les projets initiés dans leurs établissements et d'engager des réflexions collectives sur le sujet.

Chacune des rencontres s'est déroulée en deux temps :

- Le matin : ateliers de sensibilisation autour des enjeux de l'alimentation, animés par 2 CESF de la DASP (2 CESF DASP Sud le 06.12 et 2 CESF DASP Nord le 09.12)

Avec au programme, une présentation quizz sur la précarité alimentaire puis l'organisation d'un débat mouvant sur l'équilibre alimentaire, l'alimentation et budget et la lutte contre le gaspillage.

- L'après-midi : ateliers de réflexion sur les propositions concrètes à mettre en œuvre dans les établissements.



DIGIBUS

Afin de permettre l'accès aux droits des personnes les plus éloignées des services publics, principalement en milieu rural, la CeA a déployé depuis plusieurs années le dispositif « Digibus » qui permet un premier contact en proximité sur la thématique du numérique. Deux conseillers numériques sont mobilisés sur cette action qui propose un entretien individuel, gratuit et personnalisé pour accompagner et guider les citoyens pour :

- Prendre en main leur équipement numérique : ordinateur, smartphone, installation d'applications...
- Utiliser internet : recherche d'informations, utilisation de services...
- Effectuer des démarches en ligne : création de comptes, gestion des mots de passe...
- Communiquer en ligne : messagerie e-mail, réseaux sociaux...

Cette démarche innovante d'accès aux droits et aux services en proximité est une réelle action « d'aller vers » l'utilisateur puisqu'elle permet de toucher une population éloignée des grands pôles urbains, et d'éviter leur déplacement.

Pour la tournée du printemps de l'année 2025, le Digibus s'est concentré sur le secteur de la vallée de la Bruche, sur les villes de LA BROQUE et de WISCHES, en partenariat avec les Restos du Cœur et l'épicerie solidaire présente sur le secteur.

Le Digibus a également été mis à disposition de la Direction de l'Habitat pour réaliser des actions dans le cadre de la Semaine de la lutte contre la précarité énergétique. Plusieurs séances d'informations et de prévention se sont déroulées sur le territoire alsacien à destination des Alsaciens : éco-gestes, rénovation, financement de projets de réhabilitation thermique...



Démarche Accueil au sein des Espaces Solidarités Alsace

Dans le cadre de la démarche accueil déployée en territoire, ayant pour objectif de proposer un accueil de qualité aux personnes accompagnées, et un cadre de travail adapté aux agents, une enquête a été réalisée sur plusieurs Espaces Solidarités Alsace du territoire Sud de l'Eurométropole de STRASBOURG (sur les sites d'OSTWALD et d'ILLKIRCH GRAFFENSTADEN).

Plusieurs thématiques ont été abordées dans le cadre de cette enquête, dont un volet sur la mobilité afin de déterminer les modalités d'accès à nos espaces d'accueil :

- 79 % des personnes accompagnées mettent moins de 20 minutes pour se rendre dans un Espace Solidarités Alsace,
- 49 % des personnes interrogées utilisent la mobilité douce pour effectuer leur trajet : transport en commun (24 %), à pied (21 %), en vélo ou en trottinette...

La démarche accueil sera déployée sur d'autres lieux d'accueil de la collectivité en 2025 et en 2026 afin de s'inscrire dans une réflexion globale sur les pratiques d'accueil, fidèle aux valeurs de proximité, de simplicité et d'efficacité du Service Public Alsacien.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

La Direction de l'Action Sociale de Proximité s'engage activement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers d'initiatives organisationnelles et gestes écologiques quotidiens. Ainsi, les pratiques professionnelles évoluent via l'utilisation de SharePoint pour limiter l'envoi de mails et le développement de webinaires pour diffuser des informations sur le territoire, évitant ainsi les déplacements en véhicule pour réunir les agents du territoire en un lieu donné. Par ailleurs, les gestes de sobriété énergétique sont intégrés dans le quotidien des Espaces Solidarités Alsacien, tels la limitation de l'impression de documents, l'extinction des lumières etc.

Le projet de direction en cours d'élaboration intègre également les enjeux de sobriété énergétique et de décarbonation dans sa réflexion autour de la simplification des processus. Cette approche vise à rendre les pratiques administratives plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, la Direction de l'Action Sociale de Proximité démontre son engagement à réduire son impact environnemental tout en maintenant un service de qualité pour les usagers.

Perspectives 2026

Perspectives générales

- Renforcer les valeurs du service public et les dynamiques partenariales : la Direction de l'Action Sociale de Proximité inscrit les valeurs du service public alsacien – simplicité, efficacité, proximité, dans l'ensemble de ses projets, actions, partenariats au bénéfice direct des habitants et des territoires.
- Poursuivre et pérenniser la démarche accueil sur les autres territoires de la CeA, en favorisant la fluidité du parcours d'accès aux droits des usagers et en accompagnant les professionnels au changement.
- Développer l'offre de service apportée localement au plus proche des usagers, et adapter le maillage territorial des espaces d'accueil (en lien avec les réalités et les possibles réhabilitations des bâtiments).

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Le projet de direction élaboré en 2025 intègre les enjeux de sobriété énergétique et de décarbonation, notamment à travers une réflexion sur la simplification des processus internes (dématérialisation du courrier).

Dans le cadre de la thématique « accueil des personnes », l'attention est portée à l'accessibilité des lieux d'accueil, en lien avec leur proximité aux transports en commun ou aux mobilités douces. Cette approche vise à favoriser un accueil durable, inclusif et cohérent avec les objectifs environnementaux de la collectivité.

Concernant l'accompagnement des personnes, les problématiques de précarité énergétique et alimentaire demeurent au cœur des préoccupations. Elles font l'objet d'un travail continu avec les travailleurs sociaux.

Par ailleurs, la réflexion globale sur l'accueil au sein des Espaces Solidarités Alsace, amorcée en 2024, se poursuit. Elle alimente les projets de rénovation et de réhabilitation thermique et énergétique de certains bâtiments de la collectivité. Cette démarche s'inscrit dans une logique de regroupement des services en des lieux uniques, centraux et plus performants sur le plan environnemental.

Budget actuel et futur

- Actions spécifiques Action Sociale de Proximité : 647 k€
- (Secours individuels, Labo de lutte contre la pauvreté, actions collectives...)
- Subventions : 161 000 € (lutte contre les exclusions), 147 000 € (enfance famille), 157 000 € (lutte contre les violences intrafamiliales)
- Prévention (Aides individuelles Enfance – AAE + AFASE) : 1,23 M€
- Pacte des solidarités : 75 k€

Focus sur une action marquante de 2025

Coordination partenariale : signature d'une convention avec la CPAM67 et la CPMA68 relative à l'accès aux droits et aux soins

Depuis 3 ans, un travail partenarial constructif a été mené avec les deux CPAM du territoire CeA, dans l'objectif de favoriser l'interconnaissance des missions de chaque partenaire, et de proposer aux travailleurs sociaux des outils favorisant la communication, et la fluidité dans l'accompagnement des personnes au quotidien.

- Un travail partenarial constructif

La CPAM et la CeA affirment par la signature de ces conventions, leur volonté commune de cultiver une relation partenariale forte et dynamique, et de déployer les outils nécessaires pour que les travailleurs sociaux puissent faciliter l'accès aux droits des alsaciens accompagnés en territoire. Pour la CeA, l'objectif est de « ne laisser aucun Alsacien sur le bord des chemins ».

Plusieurs objectifs ont été fixés dans le cadre des conventions :

- Améliorer la connaissance des offres de services de chaque partenaire, par la mise en place de séances d'informations et de formations auprès des agents de la CeA ;
- Renforcer l'information des personnes sur leurs droits et leurs accès aux soins lorsqu'ils sont accompagnés par des agents de la CeA ;
- Renforcer les articulations partenariales afin de favoriser l'accès aux droits et fluidifier le parcours des publics, notamment dans les situations les plus complexes et les plus précaires.

- *Une expérimentation très positive, vers un déploiement de l'outil à l'échelle alsacienne*

Depuis le 1er avril 2023, deux territoires de la CeA expérimentent un nouvel outil national « Espace Partenaire » déployé par la CPAM : le territoire de COLMAR sur le 68 et les équipes Vergers, Bruche et Plaine (Ouest et Centre Alsace) sur le 67.

Entièrement dédié à l'accompagnement des publics fragiles pour favoriser leur accès aux droits et aux soins, l'Espace Partenaire permet des échanges personnalisés, simplifiés et sécurisés entre un partenaire et une caisse d'Assurance Maladie. Cet outil simple et fluide d'utilisation permet des échanges sécurisés, et un accès unique pour les travailleurs sociaux aux réponses de l'ensemble des sollicitations liées à l'accès aux droits et aux soins.

Pour les travailleurs sociaux qui ont expérimenté l'outil : « ça change notre travail et ça sauve des situations au quotidien ».

Depuis le début de l'expérimentation, 342 situations (à l'échelle des équipes expérimentatrices) ont pu être prises en charge via la plateforme Espace Partenaires. Le bilan très positif de cette expérimentation, a mené à la proposition de déploiement de l'outil (en CP du 8 décembre 2023 et en CP du 16 décembre 2024) et de pérennisation de son utilisation au sein de l'ensemble des équipes des Espaces Solidarités Alsace de la CeA.

Les conventions ont été signées le 27 mars 2025 à la Maison Alsace de Sélestat dans l'objectif de favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes accompagnées.





Présentation de la politique menée

Selon le Code de l'action sociale et des familles, *la lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. Elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux [...]. Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale [...].*

Le Code de l'action sociale et des familles définit aussi *la lutte contre la précarité alimentaire, qui vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale [...]. Elle mobilise l'Etat et ses Etablissements Publics, ainsi que les collectivités territoriales [...].*

En tant que chef de file des solidarités, le soutien aux associations proposant de l'aide alimentaire s'inscrit pour la CeA dans la politique de lutte contre la précarité et les exclusions. A ce titre, la CeA :

- a accompagné 50 000 ménages en 2023 : 40 % des entretiens menés le sont au titre de la lutte contre les exclusions/la pauvreté,
- participe au financement des structures de la lutte contre la précarité alimentaire (Banque Alimentaire, Croix-Rouge, Secours Populaire, Restos du Cœur...) et notamment de 34 épiceries sociales et/ou solidaires. Le réseau des épiceries sociales partenaires de la CeA a accompagné, en 2024, 7 759 ménages soit 16 315 personnes (dont 6 080 enfants),
- développe des jardins partagés et/ou solidaires et d'autres actions collectives sur la thématique de l'alimentation.

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone :

La promotion des circuits courts en privilégiant les approvisionnements de proximité constitue une tendance de fond appelée à se renforcer. C'est tout l'enjeu des Programmes Alimentaires Territoriaux, des Appels à Projet « Mieux Manger Pour Tous », des partenariats avec les producteurs locaux, des réflexions sur le bien manger etc.

Bilan des actions menées en 2025

- Maintien du soutien financier aux structures de lutte contre la précarité alimentaire

500 498 € de subventions proposées en Commission Plénière du 30 juin à destination de 42 acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. Une autre demande de subvention sera étudiée en commission plénière de novembre 2025.

- Développement de la coordination lutte contre la précarité alimentaire
 - Participation aux Coordinations existantes : Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités du Haut-Rhin, Mulhouse, Sainte-Marie-Aux-Mines et Colmar. Et rencontres institutionnelles : Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités du Bas-Rhin et Ville et Eurométropole de Strasbourg.
 - Animation et/ou participation à des réseaux d'acteurs locaux pour renforcer les articulations partenariales, notamment aux réunions PAT du territoire.
 - Organisation d'une rencontre entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et des circuits agricoles de proximité le 26 septembre 2024.
 - Enquête sur l'approvisionnement des Epicerie Sociale partenaires en 2025.
 - Mise en lien des structures d'aide alimentaire avec des acteurs agricoles de proximité, via la Chambre d'Agriculture d'Alsace (expérimentation été 2025).
- Visite des structures d'aides alimentaires : Les Epis, Paprika, La Croix-Rouge, Le Secours Populaire, Caritas, L'Essentiel, Les Paniers de Rangen.
- Rencontre avec des acteurs du monde agricole : SOLIBIO, Bio en Grand Est, Chambre d'Agriculture d'Alsace, Marché Gare.
- Poursuite des Jardins Solidaires et partagés sur les territoires existants :
 - Poursuite du déploiement de Jardins Solidaires sur le territoire alsacien.
Des Jardins Solidaires, avec pour finalités l'insertion sociale et la lutte contre l'isolement, se sont développés dans les Espaces de Solidarité Alsace, plus précisément :
 - *A BISCHHEIM* : un espace de production maraîchère, où les salariés apprennent les techniques de culture biologique, développent des compétences pratiques et participent à un projet solidaire en fournissant des légumes aux associations caritatives locales,
 - *A OSTWALD* : un jardin dédié à la culture florale et ornementale, où l'objectif est de favoriser l'insertion en valorisant le travail paysager et horticole,
 - *A ERSTEIN* : un espace mixte incluant un jardin solidaire et un jardin pédagogique destinés à sensibiliser les enfants à l'agriculture et à la biodiversité

Grâce à nos financements et notre mobilisation, l'association Les Jardins de la Montagne Verte propose, dans son action « Hors les murs » de :

- Développer une structure d'insertion par l'activité économique répondant à des besoins sociaux, solidaires, économiques et écologiques non pourvus et non concurrentiels,
- Proposer un emploi, d'une à sept heures de travail hebdomadaire sur une activité de maraîchage, aux personnes qui ne sont pas en capacité de s'engager sur le marché de l'emploi, tel qu'il est structuré aujourd'hui, en raison de problématiques de santé partiellement invalidantes et d'autres problématiques empêchantes,

- Recruter 32 personnes au minimum bénéficiaires du RSA, orientées par la Collectivité européenne d'Alsace vers cette action,
- Assurer le portage salarial, administratif et financier de ces emplois,
- Adapter les modalités de travail aux difficultés et capacités des personnes,
- Assurer l'accompagnement social et professionnel des personnes en amont (préparation à l'emploi), pendant la période du contrat de travail et six mois en aval du contrat (accompagnement en double tutorat), contribuer à la levée des freins à l'activité qui pourraient se présenter, à la capitalisation des savoir-faire et savoir-être développés par la personne dans l'activité.

Au titre de l'année 2025 la Collectivité européenne d'Alsace alloue à l'organisme une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 146 200 €.

➤ Déploiement de Jardins partagés dans le Haut-Rhin avec pour objectifs :

- Tisser du lien social entre les habitants et les institutions à travers des échanges de savoirs, de services et de conseils,
- Favoriser la rencontre entre personnes bénéficiaires dans une démarche participative ; rompre l'isolement,
- Développer les savoir-faire.

	Nombre de personnes concernées	Ateliers proposés
Cultivons Nous à Colmar	9	Jardinage, nettoyage et entretien des bacs, plantation, sortie à la Pommeraie, petit-déjeuner, choix des plants, utilisation de la terre du composteur (8 ateliers en 2024)
Jardin Partagé de Munster	6	Plantation, visite du parc de Wesserling, ateliers cuisine avec les produits du jardin, fiche de roulement pour l'arrosage, ... Installation de nouveaux bacs pour plantation de roquette et tomates cerises
Jardin Partagé Rixheim Nouveau projet Démarrage en 2025	6	Plantation d'arbres fruitiers avec une association d'arboriculteurs, temps d'échanges pour organiser l'arrosage et de futures actions (2 rencontres) Prochain atelier : mise en place des carrés potager et plantation de fruits et légumes Perspectives 2026 : inauguration, atelier plantations, récolte, sensibilisation

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

- En fonction de l'étude de faisabilité réalisée en 2024/2025, mise en place éventuelle d'un canal d'achat de proximité au bénéfice de l'ensemble des acteurs : projet de mutualisation d'outils d'approvisionnement, principalement à destination des collèges, EHPAD, associations de lutte contre la précarité alimentaire, mais également d'autres acteurs à identifier, piloté par la Direction Environnement et Agriculture et la Direction Education Jeunesse. Passage en Commission Plénière en automne 2025.
- Productions de légumes, fruits et aromates dans les Jardins solidaires et partagés redistribués en circuits très courts.
- Production en 2024 d'une tonne de légumes bio, cultivés selon le principe d'agroécologie et de Maraîchage sur sol vivant, qui ont été donnés aux Restos du Cœur et à l'épicerie Sociale Les Epis. Le reste de la production a été distribué aux jardiniers.

Perspectives 2026

Perspectives générales

- Maintien du soutien financier aux structures de lutte contre la précarité alimentaire,
- Coordination lutte contre la précarité alimentaire,
- Poursuite des Jardins Solidaires et partagés sur les territoires existants.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

- En fonction de l'étude de faisabilité de 2024 et de l'enquête auprès des épiceries sociales en 2025, mise en place éventuelle d'un canal d'achat de proximité au bénéfice de l'ensemble des acteurs.
- Productions de légumes et aromates dans les Jardins solidaires et partagés redistribués en circuits très courts.

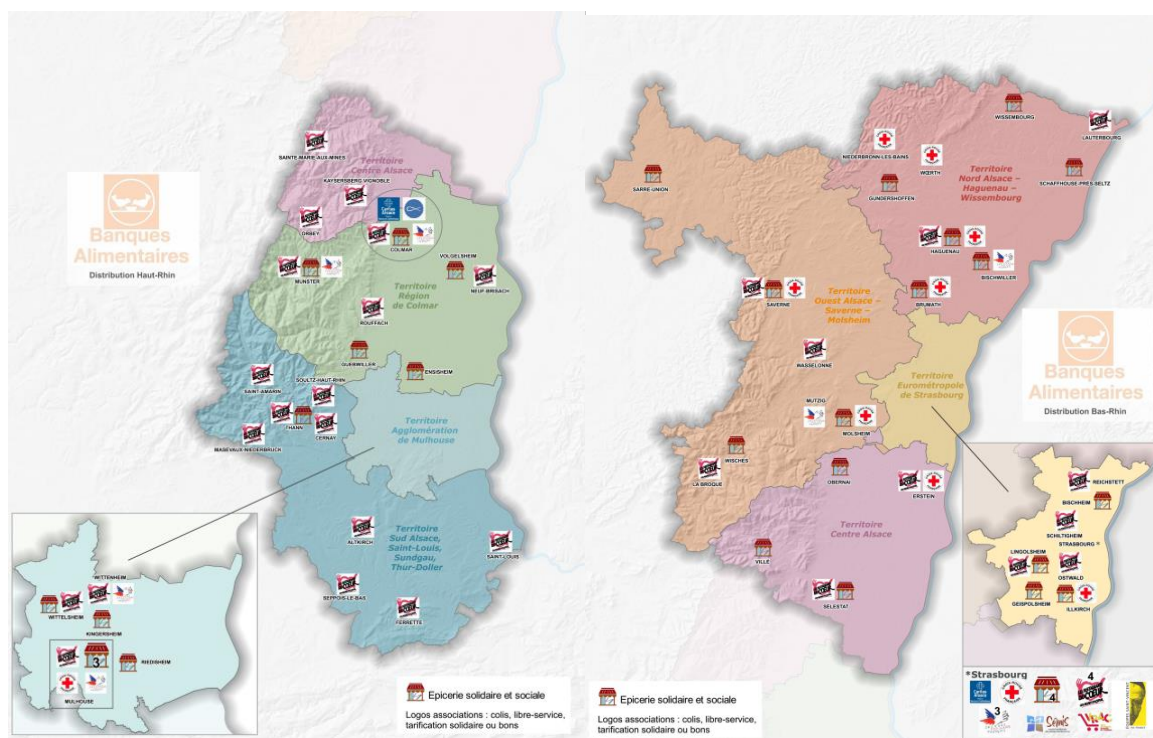
Budget actuel et futur

- Montant total des subventions aux acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire en Commission de juin 2025, abondé par un budget du Pacte des Solidarités de 213 106 €, proposé au Commission Plénières de juin : 500 500 €.

A ce montant s'ajoutera éventuellement le montant des subventions sollicitées en vague 2 (actuellement 1 demande en cours d'instruction pour un peu moins de 12 650 €).

- Budget des Jardins Solidaires et jardins partagés :
 - dans le cadre de la Convention de Partenariat « Hors les Murs » : 146 200 € au titre de l'année 2025,
 - financement de matériel pour les Jardins : 5 000 €.

Illustrations



Cartographie 5 : : Cartes des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, financés en partie par la CeA



Photo 10: Les jardins « Hors les murs »



POURQUOI Y PARTICIPER ?

POUR...

- Partager
- Découvrir
- Le plaisir
- Créer du lien
- Pour savourer ses récoltes

VENEZ PARTICIPER !

A l'Espace Solidarités
Alsace de Colmar

15 Avenue de Paris
68000 COLMAR

Pour plus d'informations :
Tel : 03.89.30.68.80
Mail : cultivonsnous@alsace.eu



CULTIVONS-NOUS

Une action qui vous invite à semer le partage, à découvrir le plaisir du jardinage et à apprendre au fil des saisons.

MAIS PAS QUE...

Cultivons-nous vous propose bien plus que du jardinage. En plus de cultiver vos propres légumes, vous aurez l'occasion de participer à des sorties culturelles gratuites, comme des visites au théâtre ou d'autres événements intéressants. Ces sorties sont une belle opportunité pour découvrir de nouvelles choses, partager des moments conviviaux et enrichir votre quotidien.

Rejoignez-nous pour cultiver à la fois la terre et votre curiosité



LES BILANS DE "CULTIVONS-NOUS"

Les bilans sont des moments conviviaux où nous faisons le point sur l'avancement du jardin et du projet. C'est l'occasion d'échanger sur l'expérience de chacun, de partager vos idées et de discuter des étapes suivantes ensemble.



CHOISISSEZ CE QUE VOUS PLANTEZ !

Avec Cultivons-nous, vous avez la possibilité de choisir les fruits et légumes que vous souhaitez cultiver. Cette démarche vous permet de personnaliser votre jardin et d'y planter ce que vous aimez.



ENVIE DE PARTICIPER ?

CONTACTEZ L'ESPACE SOLIDARITES ALSACE !

TEL : 03.89.30.68.80



Photo 11 : Photos et Flyers de l'action « Cultivons-nous » à Colmar

Jardin partagé de RIXHEIM

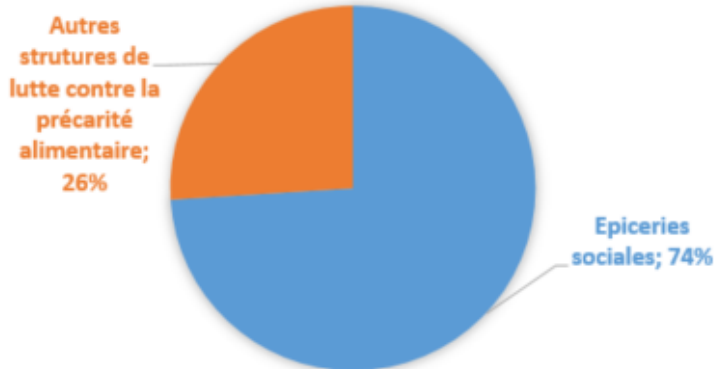




Chiffres clés 2025

- En 2025, 42 structures (CCAS et associations) soutenues pour leurs actions de lutte contre la précarité alimentaire en Alsace, via des subventions : 500 498 €
- 1 demandes en cours, passage en Commission Plénière de novembre : 12 650 €
- Une épicerie Sociale et une antenne des Restos du Cœur bénéficient de la production de légumes du Jardin Solidaire de BISCHHEIM : une tonne en 2024.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS



Focus territorial 2025 – Région de Colmar

Action collective « Cultivons-nous »

Le contexte politique et sociétal actuel nécessite de se recentrer sur des valeurs de respect, de partage, d'échange, notamment dans le domaine écologique et de la citoyenneté. Ces mêmes valeurs sont centrales dans le travail social.

Les objectifs généraux de cette action menée par l'Espace Solidarités Alsace de COLMAR sont :

- Tisser du lien social entre les habitants et les institutions à travers des échanges de savoirs, de services et de conseils ;
- Favoriser la rencontre entre personnes bénéficiaires dans une démarche participative afin de rompre l'isolement ;
- Développer les savoir-faire ;
- Proposer des temps et des visites culturelles pour soutenir l'ouverture vers l'extérieur.



“Cultivons nous !”

LE JARDIN PARTAGÉ

Les plantations du jardin partagé sont mises en terre et entretenues par les jardiniers de l'action “Cultivons-nous”.

C'est un lieu permettant de développer et de partager des savoirs-faire autour du jardin. Découvrir le jardinage et avoir une activité qui rythme les semaines.

- 8 bacs au sol et 2 bacs sur pieds aménagés qui accueillent des fruits, des légumes, des plantes aromatiques.
- Un composteur est à disposition en respectant les règles d'usage.
- Un nichoir et un hôtel à insectes sont installés afin de favoriser la biodiversité et enrichir l'écosystème.

Les participants sont guidés par des professionnels de l'Espace Solidarités Alsace de Colmar. Différents services de la Collectivité européenne d'Alsace ont également soutenu cette action innovante. Elle a pour but de tisser des liens sociaux, de valoriser les participants.

Conception et impression : CeA / L&P / OS, S. B. / CeA / Juin 2025

■ FONCTIONNEMENT ■

Les participants s'engagent à venir régulièrement pour planter, puis arroser les cultures 1 à 2 fois par semaine sous forme de roulement durant les horaires d'ouverture du service, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

La récolte est réservée exclusivement aux participants

Les outils sont la propriété de la Collectivité européenne d'Alsace



Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Création d'un jardin partagé à l'Espace Solidarité Rixheim



Un jardin partagé a vu le jour sur le terrain de l'Espace Solidarité de RIXHEIM, pour offrir aux travailleurs sociaux et aux usagers un espace naturel convivial. Cette démarche vise à créer un lieu d'échange, de pause et de partage, au service du lien social.

L'initiative est née au sein de l'équipe des travailleurs sociaux, qui souhaitent valoriser un vaste espace extérieur jusque-là inutilisé. L'objectif était de transformer ce lieu en un jardin accueillant, propice à des activités variées : ateliers en extérieur avec les usagers, entretiens "hors les murs" pour libérer la parole, profiter de pauses en extérieur entre les rendez-vous...

Le projet a démarré avec la plantation de 3 arbres fruitiers haute-tiges (pommier, cerisier et mirabellier) en novembre 2024 par l'association d'arboriculteurs de RIXHEIM. Cette 1^{ère} étape a réuni travailleurs sociaux et usagers lors d'un atelier convivial.

Cet été, le jardin a été agrémenté de 4 carrés potagers, d'un composteur et d'une table de pique-nique. Le nombre de plants fournis a permis de réaliser des plantations en pleine terre. Tomates, aubergines, poireaux, salades, choux fleurs, et même des pastèques poussent au milieu du jardin.

10 usagers venus à vélos ou à pied ont participé à l'atelier plantations, ainsi que 6 membres de l'équipe de l'Espace Solidarité. Munis de gants, les petits et les grands ont pris les bêches, les binettes, les transplantoirs, les griffes, les arrosoirs... pour creuser, enlever les cailloux du sol, couper les racines envahissantes, planter, reboucher et arroser les carrés potagers et les allées de tomates et de fleurs.

Plusieurs animations rythmeront les saisons (compostage, entretien des arbres, visites d'autres jardins, entretien du jardin). Les premières ont d'ores et déjà permis de constituer un groupe d'usagers passionnés. Ensemble, ils feront vivre cet espace en collaboration avec les travailleurs sociaux. Une réflexion collective est encore à mener pour trouver un nom au jardin.

Un projet porteur de sens, où la nature devient un outil pour recréer du lien social et accompagne les usagers dans un cadre bienveillant et ressourçant, pour un avenir plus solidaire.





Journée de plantations du jardin partagé le 31 juillet 2025

3.2 Autonomie

Faciliter le parcours des seniors, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



Présentation de la politique menée

Permettre aux aînés et aux personnes en situation de handicap d'être le plus autonomes possible, le plus longtemps possible et d'exercer leur libre choix, telle est l'ambition qui préside aux initiatives menées par la Collectivité. Il s'agit de permettre à chacun de rester acteur à part entière de la vie de la cité et acteur de son parcours de vie, quels que soient sa situation et son lieu de résidence.

Tenant compte à la fois du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, mais aussi et surtout des attentes et aspirations des personnes et de leurs proches, l'enjeu essentiel demeure celui de l'adaptation de l'offre d'accompagnement proposée et l'organisation des réponses dans une logique de proximité et de parcours pour améliorer la qualité du service rendu.

Le souci constant de l'amélioration de la relation à l'utilisateur reste plus que jamais au cœur de l'action de la Collectivité dans le champ de l'Autonomie pour proposer un accueil et un service de qualité.

Chiffres clés :

- Au 1^{er} janvier 2024, on estime à plus de 60 310 personnes ayant 85 ans et plus en Alsace. Ils seront 65 000 en 2030 et 100 000 en 2040 soit une progression de + 66 % sur la période 2024/2040. La part des 75 ans et plus en 2020 était de 8,7 % elle passera à 11,4 % en 2030 soit une évolution de +36 % et à 14,3 % en 2040 soit une évolution +29 % sur la période.
- Les bénéficiaires d'aides au 31/12/2024 :
 - Allocation personnalisée d'autonomie (APA) domicile : 18 056 bénéficiaires
 - APA établissement : 15 922 bénéficiaires
 - Prestation de compensation du Handicap (PCH) : 10 720 bénéficiaires
- Les places en établissements au 31/12/2024 :
 - 217 EHPAD/EHPA/PUV (petites unités de vie) soit 17 533 places
 - 40 Résidences Autonomie et 2 543 places
 - 106 établissements Personnes Handicapées (PH) relevant de la compétence départementale soit 3 364 places
 - 134 Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés
 - 125 lieux d'accueil à travers tout le territoire alsacien pour accueillir, renseigner et orienter les usagers (Espaces Solidarité Alsace et sites de la MDPH).
 - Eléments budgétaires - budget de fonctionnement :
 - Pour les personnes âgées (BP 2024) : 218 millions d'€
 - Pour les personnes en situation de handicap (BP 2024) : 288 millions d'€

Bilan des actions menées en 2025

Bilan 2025 au titre de nos politiques publiques :

- Adoption par l'Assemblée le 30 juin 2025 de notre Stratégie en direction des personnes âgées « Bien Vieillir en ALSACE 2025-2030 » comportant 3 orientations fortes :
 - Faire du vieillissement l'affaire de tous,
 - Considérer la personne âgée dans sa globalité,
 - Et promouvoir la qualité de vie ,
- 8 axes stratégiques et des objectifs adaptés à la réalité des 7 territoires alsaciens
- Organisation des Assises Nationales du Bien Vieillir les 11-12-13 juin 2025
 - Mise en place du fonds de compensation Handicap Alsace : aide financière facilitant l'acquisition d'aides techniques, la réalisation de l'aménagement du véhicule et du logement, prenant en charge le surcoût des vacances adaptées : 161 Alsaciens en ont bénéficié pour compenser leur handicap.
 - Mise en place du fonds « Alsace dévelop' » harmonisé à l'échelle Alsace pour soutenir financièrement, en sus des aides légales, les aménagements de domicile

réalisés par les seniors et la possibilité d'installer une douche amovible pour les situations qui l'exigent.

- Simplification, en collaboration avec l'Education Nationale, des critères d'attribution d'un accompagnant d'élève en situation de handicap : attribution d'un accompagnant individuel ou mutualisé pour 4 142 élèves alsaciens.
- Adoption du Protocole d'Accord de la « Réponse accompagnée pour tous » signée par 12 institutions partenaires afin d'éviter des ruptures de parcours.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

La Direction de l'Autonomie soutient les EHPAD au travers de subventions d'investissement pour des travaux de réhabilitation /restructuration dans un objectif de sécurité et qualité de vie pour les résidents, de conditions de travail pour les professionnels et de performance environnemental des bâtiments.

11 projets sont en cours de réalisation en 2025 pour un coût total de 122 M€ et 5 projets vont démarrer (40 M€).

Le soutien de la Collectivité est de 18 M€ dont 5,5 M€ inscrits au budget 2025.

Perspectives 2026

Perspectives générales

L'année 2026 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle de notre stratégie pour le Bien Vieillir 2025-2030 en particulier :

- Mobilisation des communes et intercommunalités sur les enjeux du vieillissement
- Amélioration de l'accès aux droits et à l'information par la finalisation du déploiement sur la totalité du territoire des équipes seniors spécifiquement dédiés aux retraités
- Mise en œuvre du dispositif « Incur'up » d'appui aux professionnels confrontés aux situations d'incurie, de Diogène, d'infestations parasitaires ...
- Lancement d'une plateforme numérique recensant les offres pour les proches aidant
- Mobilisation de nouveaux financeurs en soutien aux EHPAD

Pour les personnes en situation de handicap l'accent sera mis sur un objectif de création de places permettant à de jeunes adolescents de trouver des solutions en sortie de leur établissement pour enfant.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

En 2026, la Direction de l'Autonomie prévoit la mise en place d'un fonds de soutien pour améliorer la mobilité des aides à domicile dans le cadre de la loi n° 2024-317 relative au bien vieillir.

Ce fonds est notamment orienté vers l'acquisition ou la location de **véhicules à faibles ou très faibles émissions** au sens de la loi d'orientation sur les mobilités (LOM).

- 1. Effets directs sur la décarbonation

➤ *Renouvellement accéléré des flottes professionnelles*

- Remplacement progressif de véhicules thermiques anciens par des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou fonctionnant au gaz vert/hydrogène.

- Diminution des émissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels des aides à domicile.
- *Réduction de la dépendance aux énergies fossiles*
- Contribution à la transition énergétique en orientant les investissements vers des solutions utilisant des énergies renouvelables.
- *Effet d'entraînement sur les pratiques locales*
- Les services d'aide à domicile deviennent vitrines de mobilité propre, incitant d'autres acteurs (collectivités, associations, particuliers) à suivre la même démarche.
- **2. Effets indirects sur les émissions**
 - *Mobilités douces et intermédiaires*
 - Soutien à l'achat de vélos à assistance électrique ou de véhicules intermédiaires (vélos cargos, vélis, trottinettes) pour les trajets courts, évitant l'usage de voitures.
 - Diminution des nuisances sonores et amélioration de la qualité de l'air en zones denses.
 - *Optimisation des déplacements*
 - Mutualisation possible des véhicules de service et meilleure planification des tournées, réduisant les kilomètres parcourus.
 - *Soutien aux permis de conduire écologiques*
 - Incitation à des véhicules adaptés et sobres pour les nouveaux conducteurs (y compris sans permis pour certains véhicules électriques légers).
- **3. Opportunités pour les départements**
 - *Financement sécurisé et pérenne*
 - A minima 50 % des enveloppes consacrées à la mobilité durable, avec un soutien de la Caisse Nationale du Soutien à L'Autonomie (CNSA) à hauteur de 80 % pour les flottes.
 - Montants garantis annuellement, favorisant la planification pluriannuelle d'investissements verts.
 - *Synergie avec les politiques climatiques locales*
 - Articulation avec les Plans Climat-Air-Energie territoriaux (PCAET), les Zones à Faibles Émissions (ZFE) et les dispositifs régionaux d'aide à la mobilité électrique.
 - *Création de filières locales*
 - Développement de partenariats avec concessionnaires, loueurs, installateurs de bornes et ateliers de maintenance pour véhicules propres.

- **4. Conditions de réussite pour maximiser la décarbonation**

- *Anticiper les besoins en infrastructures*
 - Déploiement de bornes de recharge sur les sites des services d'aide à domicile et dans les zones rurales mal desservies.
- *Former et accompagner les professionnels*
 - Sensibilisation à l'éco-conduite, à l'entretien spécifique des véhicules électriques et à la gestion optimale de l'autonomie.
- *Mesurer et valoriser l'impact carbone*
 - Suivi des émissions évitées grâce au remplacement des véhicules thermiques et au recours aux mobilités douces.

- **Conclusion**

Ce dispositif représente une opportunité concrète pour accélérer la transition bas-carbone du secteur médico-social, en agissant simultanément sur la réduction des émissions directes et sur la transformation des modes de déplacement.

En orientant les financements vers des solutions de mobilité propre, les Départements peuvent conjuguer performance environnementale, amélioration des conditions de travail des aides à domicile et image exemplaire en matière de lutte contre le changement climatique.

Budget de l'autonomie

- Pour les personnes âgées (BP 2025) : 223 millions d'€
- Pour les personnes en situation de handicap (BP 2025) : 310 millions d'€

Focus 2025 : déploiement des douches amovibles sur le territoire

En 2021 notre collectivité a lancé une expérimentation consistant à proposer aux séniors qui nécessitaient une adaptation de la salle de bain à leur handicap l'installation d'une douche amovible en location.

A l'issue de cette expérimentation, il a été décidé d'acquérir en 2025 dans le cadre d'un marché public des douches amovibles pour un engagement financier maximum de 300 000 € HT pour une durée initiale de 2 ans reconductible une fois.

L'entreprise LDC Agencement à NIEDERHASLACH a remporté le marché en septembre 2024. Celle-ci est en charge de fabriquer les douches amovibles, les stocker, les installer et désinstaller à notre demande auprès des bénéficiaires de l'APA qui en expriment le besoin.

Ces équipements, démontables et réutilisables, s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire, visant à prolonger la durée de vie des produits, limiter le gaspillage de ressources et optimiser l'usage.

- **1. Bénéfices environnementaux**

➤ *Réduction des déchets de chantier*

- Une douche fixe nécessite souvent des travaux lourds (démolition, évacuation de gravats, matériaux non réutilisables).
- Le caractère démontable et ré-installable de la douche amovible réduit considérablement les déchets générés.

➤ *Réemploi et optimisation des ressources*

- Les mêmes modules peuvent être installés successivement chez plusieurs bénéficiaires.
- Moins de matières premières extraites et transformées par rapport à des installations uniques et définitives.

➤ *Bilan carbone amélioré*

- Limitation des transports de matériaux neufs et réduction de la fabrication industrielle évitée grâce à la réutilisation.

- **2. Bénéfices économiques**

➤ *Maîtrise des dépenses publiques*

- Investissement initial amorti sur plusieurs cycles de location.
- Évite la prise en charge répétée de travaux permanents coûteux pour différents bénéficiaires.

➤ *Modèle locatif durable*

- Création d'un service récurrent (installation/désinstallation) pouvant être confié à des entreprises locales, générant de l'emploi non délocalisable.

➤ *Réduction des coûts indirects*

- Diminution des interventions de remise en état des logements lors d'un changement de bénéficiaire (notamment dans le parc social).

- **3. Bénéfices sociaux**

➤ *Adaptation rapide et réversible*

- Installation possible en quelques heures, limitant la gêne pour la personne âgée.
- Reconfiguration facile du logement si la situation évolue (ex. retour à l'autonomie, déménagement).

➤ *Accessibilité pour un plus grand nombre*

- La mutualisation de l'équipement permet de répondre à davantage de demandes avec le même parc matériel.

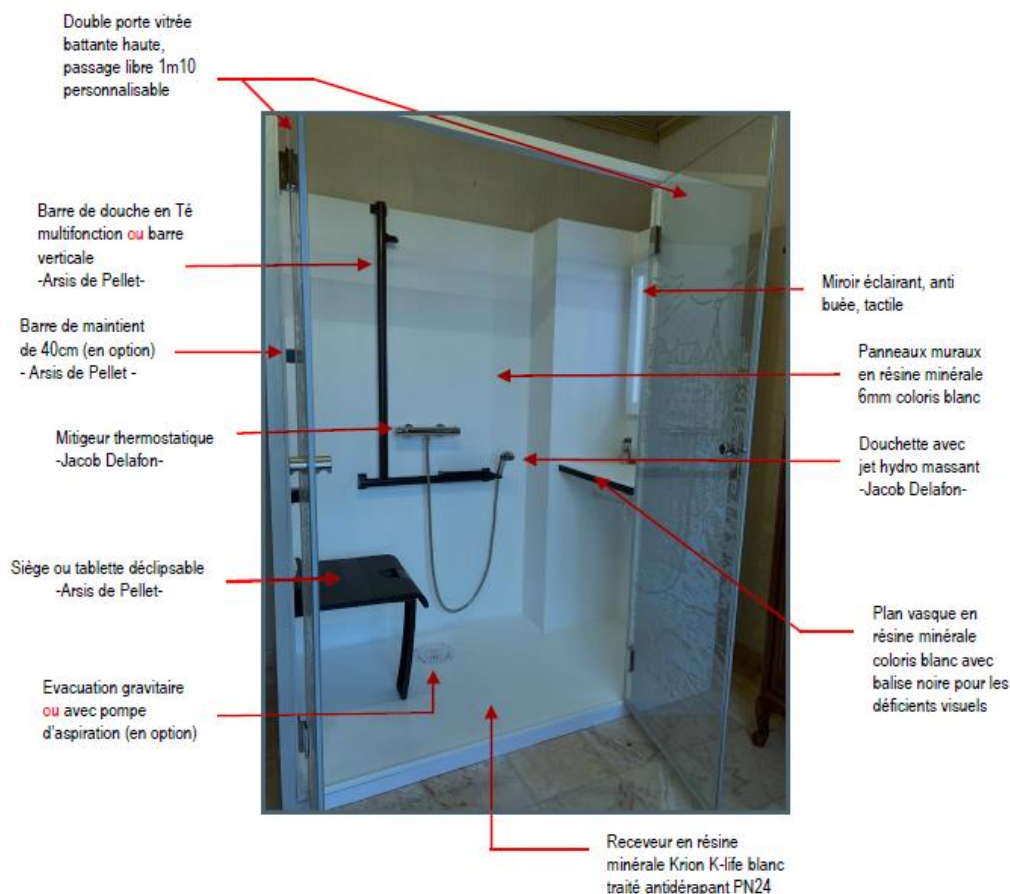
➤ *Valorisation de l'image du Département*

- Innovation sociale et environnementale visible, en phase avec les politiques publiques de transition écologique et de solidarité

- *4. Alignement avec les principes de l'économie circulaire*

- *Boucle fermée* : conception pour démontage et réemploi quasi illimité.
- *Économie de la fonctionnalité* : l'utilisateur bénéficie d'un service (une salle de bain adaptée) plutôt que de posséder un équipement.
- *Allongement de la durée de vie des produits* : maintenance, réparations et réutilisation des composants.
- *Prévention des déchets* : chaque réinstallation prolonge l'usage et évite la production de nouveaux éléments.

Cette expérimentation illustre pleinement les bénéfices de l'économie circulaire : optimiser l'usage des ressources, réduire l'empreinte environnementale et générer des économies tout en renforçant l'inclusion sociale. Elle positionne le Département comme un acteur innovant, capable de concilier efficacité économique, responsabilité écologique et solidarité.





Présentation de la politique menée

La CeA mène des politiques publiques autour de fortes valeurs de solidarité et de cohésion sociale, socles des compétences et actions de la Collectivité.

Cet engagement se traduit dans la politique de ressources humaines de la CeA, qui fait une priorité du développement de l'intégration et du maintien à l'emploi de ses agents en situation de handicap.

Le partenariat noué entre le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) et la CeA, concrétisé par une Convention en 2021, a été la pierre angulaire d'une politique volontariste permettant d'offrir aux personnels en situation de handicap des perspectives de recrutement pérenne, mais également un accompagnement favorisant leur qualité de vie au travail, leur maintien dans l'emploi et leurs perspectives d'évolution de carrière au sein de notre Collectivité.

En 2021, le Président de la CeA a souhaité étendre et développer une politique handicap lisible et ambitieuse, via un conventionnement avec le FIPHFP pour la période du 1er avril 2021 au 30 mars 2024.

L'un des objectifs était d'améliorer l'insertion et l'inclusion des personnels en situation de handicap, leur offrir des perspectives de recrutement pérenne, ainsi qu'un accompagnement favorisant leur qualité de vie au travail et leurs perspectives d'évolution de carrière.

Un second objectif était d'augmenter le taux d'emploi direct (c'est-à-dire la part des agents en situation de handicap dans l'effectif) par le biais du recrutement et par l'accompagnement des agents dans une démarche de reconnaissance du handicap.

Au vu des résultats obtenus lors de cette première convention avec 42 recrutements pérennisés et un taux d'emploi direct à 7,84 % soit 501 collaborateurs BOETH (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés), la **CeA souhaite poursuivre ce partenariat, via un nouveau conventionnement, afin de continuer la construction et la conduite d'une stratégie ambitieuse d'inclusion des BOETH pour 3 ans (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027).**

Pour ce faire, un nouveau plan d'actions s'articule autour des axes suivants :

- Axe 1 : Recrutement des travailleurs en situation de handicap
- Axe 2 : Reclassement et reconversion des agents inaptes
- Axe 3 : Maintien dans l'emploi
- Axe 4 : Formation des agents et tuteurs
- Axe 5 : Communication et sensibilisation
- Axe 6 : Accessibilité numérique
- Axe 7 : Actions innovantes
- Axe 8 : Dispositifs de l'employeur

Il est financé sur 3 ans, à hauteur de 826 023 € par le FIPHFP et 657 267 € par la Collectivité.

Bilan des actions menées en 2025

Un plan de communication toujours aussi riche :

- Création, alimentation et mise à jour de la page intranet dédiée.
- Mise à jour de la plaquette « Mission Handicap ».
- Réalisation de nouveaux portraits d'agents et de managers/Diffusion de vidéos en interne sur l'intranet, ainsi que sur la chaîne YouTube CeA et son LinkedIn : 6 interviews vidéos d'agents et managers accompagnés et 3 témoignages écrits.
- Tournée des collègues et démarrage des Centres Routiers haut-rhinois.
- Animation de nombreux ateliers de sensibilisation à la demande des équipes (atelier générique et/ou spécialisé sur les besoins d'un agent).
- Accès à une dizaine de webinaires en replay, proposés par « Petite MU », spécialiste des handicaps invisibles.
- Intégration progressive du Facile à Lire et à Comprendre (FALC).
- Participation au DUODAY.

Sur le plan du recrutement, la Collectivité a participé en novembre 2024 au Forum Emploi Handicap, ainsi qu'à l'opération DUODAY, plaçant une personne en situation de handicap avec un professionnel, afin de découvrir son métier et de s'immerger dans son quotidien sur une journée. Un autre levier est de donner les moyens à des jeunes en situation de handicap de se former aux métiers de la fonction publique.

Une campagne de promotion de l'apprentissage au sein de la CeA a ainsi été développée, dans l'objectif d'accueillir progressivement plus d'apprentis travailleurs handicapés : ce sont ainsi 5 apprentis qui ont rejoint la Collectivité à la rentrée 2024.

Enfin, afin d'accompagner la prise de poste et de permettre une intégration dans les meilleures conditions, un travail en lien avec le Service Emploi s'opère, pour identifier les nouveaux recrutés et les contacter sur leurs éventuels besoins en amont de leur arrivée.

Au niveau du maintien dans l'emploi :

- 9 études ergonomiques.
- 55 études de poste « CAP EMPLOI » + 25 situations accompagnées au long cours au maintien dans l'emploi.
- 3 prestations d'appuis spécifiques motrices, 5 prestations d'appuis spécifiques troubles du neurodéveloppement et 3 sur les troubles psychiques.
- 1 bilan de reconversion professionnelle via le Centre de Réadaptation de Mulhouse.
- 5 mises en place de PPR (Période de Préparation au Reclassement).
- 7 financements de prothèses auditives.
- 12 aides aux déplacements.
- + de 400 accompagnement des agents.

Focus sur une action marquante de 2025

La communication et la sensibilisation sont des piliers essentiels de la politique handicap de la CeA. Elles permettent de déconstruire les représentations, de libérer la parole et de favoriser une culture inclusive au sein de la Collectivité.

Dans cette dynamique, des agents en situation de handicap ont accepté de témoigner, ainsi que leurs managers : ils sont nos meilleurs ambassadeurs. Par leur engagement et leur retour d'expérience, ils incarnent concrètement les valeurs d'inclusion et de solidarité portées par la CeA.

6 interviews vidéos d'agents et de managers accompagnés ont été réalisées et sont disponibles sur l'intranet, la chaîne YouTube de la CeA et LinkedIn et 3 témoignages écrits, accessibles à l'ensemble des agents sur la page intranet de la Collectivité.

Ces témoignages inspirants permettent de valoriser les parcours, de montrer les réussites concrètes de l'accompagnement, et d'encourager d'autres agents à solliciter la mission handicap. Ils contribuent à faire évoluer les mentalités et à renforcer l'engagement collectif autour de l'inclusion.



3.3 Solidarité territoriale

Pacte des Solidarités



Présentation de la politique menée

A compter de 2024, une nouvelle contractualisation entre la CeA et les services de l'Etat est venue remplacer l'ancienne Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNPLP 2021-2023), avec un objectif double de lutte contre la pauvreté et pour le plein emploi.

Cette stratégie, co-financée à part égale par la Collectivité et l'Etat, porte sur quatre axes d'intervention :

- Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
- Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous
- Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
- Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

Parce que la mobilisation croissante des compétences des collectivités est essentielle en matière de lutte contre la pauvreté, le Pacte national des solidarités ambitionne de poursuivre la démarche partenariale initiée par les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi et le Service public de l'insertion et de l'emploi, et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités à travers la contractualisation avec les collectivités territoriales.

Les engagements de la collectivité contribuent à l'amélioration de la qualité des accompagnements, et peuvent porter sur le développement de l'accès aux offres de services et de la visibilité des dispositifs, l'évolution des organisations et des pratiques professionnelles, la mise en œuvre d'expérimentations ou de nouveaux outils, l'échange de données, la participation des personnes...

Quatre axes prioritaires composent le Pacte des solidarités dont découlent des actions concrètes :

Axe 1 « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance »

L'investissement social vise un objectif partagé d'égalité des chances. Cet axe s'attache au suivi du parcours de l'enfant et du jeune, de sa naissance à l'âge adulte, et de ses parents. Trois objectifs principaux seront poursuivis :

- soutenir la parentalité et les familles en situation de précarité,
- prévenir et lutter contre le décrochage scolaire des adolescents entre 11 et 15 ans,
- renforcer l'accompagnement des jeunes précaires de 16 à 25 ans vers l'autonomie

Axe 2 « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits »

Cet axe vise à faire accéder aux droits tout public précaire afin de prévenir la bascule dans la pauvreté et la très grande précarité. Les actions mobilisées ont vocation à agir sur le dernier kilomètre pour atteindre l'objectif de 100 % d'accès aux droits.

L'accent est mis sur la coordination et la méthode partenariale entre les acteurs, le développement d'outils contribuant à une meilleure coordination de l'accès aux droits. Les actions prioritaires se déclinent en 3 volets :

- Développer les démarches de détection et « d'aller vers »,
- Cofinancer des mesures visant à mieux accompagner les personnes vieillissantes en situation de précarité,
- Proposer des services aux publics vivant en bidonville, et l'accompagnement des personnes en situation de rue.

Axe 3 « Construire une transition écologique solidaire »

L'objectif partagé vise le développement de nouvelles offres de service et la bonne orientation des publics modestes sur les 3 enjeux prioritaires de la transition écologique solidaire que sont la mobilité, la lutte contre la précarité énergétique et l'alimentation durable. L'enjeu est d'assurer que l'action sociale des départements, au plus proche des publics les plus précaires, puisse assurer le dernier kilomètre de l'action publique pour les soutenir dans la transition écologique et adapter cette dernière aux situations d'urgence sociale dans lesquelles ils peuvent se trouver.

- Concernant la lutte contre les inégalités dans l'accès à la mobilité, des actions de mobilité solidaire peuvent être réalisées, soit en matière d'accompagnement social et technique, soit en matière de déploiement de solutions de mobilités solidaires ad hoc.
- Pour lutter contre la précarité énergétique, peuvent être financées des actions coordonnées permettant de repérer un ménage en situation de précarité énergétique, de réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile et de proposer des solutions adaptées à court et long terme. Afin d'améliorer le recours au fonds de solidarité logement (FSL) « énergie » et son action préventive, l'État accompagne également les départements volontaires dans des expérimentations, des actions d'ingénierie ou encore de communication.
- Concernant les inégalités d'accès à une alimentation saine et durable en quantité suffisante, des actions de soutien logistique et de mutualisation des moyens en faveur des actions de lutte contre la précarité alimentaire, ainsi que des actions visant à favoriser la mise en place de tarifications sociales des cantines en collège REP/REP+ (réseau d'éducation prioritaire) sont déployées, contribuant ainsi au programme « Mieux manger pour tous ».

Axe 4 relatif à l'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous visant la mise en œuvre de France Travail :

Les actions menées visent :

- A préparer les évolutions prévues sur les processus métiers d'orientation, de contractualisation et d'accompagnement des allocataires du RSA par la loi pour le plein emploi,
- A soutenir des actions d'insertion relevant d'initiatives du département, notamment dans le cadre du plan départemental d'insertion, qui densifient l'offre locale dans une logique de complémentarité avec les solutions existantes quel qu'en soit le financeur,
- A façonner une offre de solutions transformée pour rechercher une meilleure insertion dans l'emploi par le déploiement territorial d'un accompagnement renouvelé des allocataires du RSA.

Bilan des actions menées en 2025

L'année 2025 constitue la première période de mise en œuvre du pacte des solidarités. Les contributions financières conjointes de la Collectivité et de l'Etat ont permis d'améliorer ou de poursuivre nos politiques publiques traditionnelles dans le champ des solidarités, en proposant notamment de :

- Renforcer l'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace dans les actions qui ont déjà fait leurs preuves :
 - Les éducateurs parentalité : ces dix travailleurs sociaux sont chargés de développer des axes de soutien à la parentalité, en lien avec les professionnels de nos Espaces Solidarités Alsace (ESA) et des partenaires du territoire du domaine socio-éducatif. Ils interviennent selon des modalités variées et sont spécialisés dans le soutien à la fonction parentale, le repérage et l'analyse des éventuelles situation de risque ou de danger et la mise en place d'actions pour protéger l'enfant (577 500€, soit 288 750€ de dépenses de la Collectivité pour 2025) ;
 - La lutte contre la précarité alimentaire : dans un contexte de besoins croissants des acteurs de l'aide alimentaire, la Collectivité a décidé d'augmenter les subventions qu'elle verse à ses partenaires, et notamment aux épiceries sociales.

Par ailleurs, elle soutient des projets innovants en matière notamment de circuits courts, pour garantir une alimentation sûre, diversifiée et en quantité suffisante à tous les Alsaciens (544 000€, soit 272 000€ de dépenses de la Collectivité en 2025) ;

- Investir de nouveaux champs d'action, en lien avec les priorités de la Collectivité en matière de lutte contre la pauvreté dans toutes ses facettes :
 - L'accompagnement des personnes précaires vieillissantes : pour faciliter le maintien dans le logement des Alsaciens en situation de précarité vieillissants, la Collectivité a créé un fonds volontariste d'adaptation du logement qui vient en complément des dispositifs de droit commun pour faciliter les travaux au domicile (500 000€ soit 250 000€ de dépenses de la Collectivité en 2025).
 - Par ailleurs, la CeA soutient les établissements du territoire alsacien dans la production de repas abordables et variés, accessibles sur place ou à domicile pour toutes les personnes bénéficiaires du minimum vieillesse (220 000€ soit 110 000€ de dépenses de la Collectivité en 2025) ;

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

La Collectivité a également déployé des projets nouveaux, innovants ou expérimentaux, susceptibles d'apporter des réponses efficaces en matière de lutte contre la pauvreté, parmi lesquelles peuvent être cités :

- La lutte contre la précarité alimentaire, qui vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, mobilise l'Etat et ses établissements publics, ainsi que les collectivités territoriales.

Cette action financée dans le cadre du pacte des solidarités fait, par ailleurs, l'objet de l'action 5.1 dans le cadre de ce rapport de développement durable.

Perspectives 2025

Les engagements pris dans le Contrat Alsacien des Solidarités couvrent la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

L'approche pluriannuelle du Pacte des Solidarités permet de donner du temps aux actions de se déployer.

Budget

Les axes 1, 3 et 4 du Pacte des Solidarités représentent un budget de 1 587 325 euros pour la Collectivité européenne d'Alsace et dans sa globalité (avec participation Etat) de 3 174 650 euros en 2025.

L'axe 2 relatif à l'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous visant la mise en œuvre de France Travail fera l'objet d'une contractualisation à part.

Certaines actions du pacte des solidarités sont reprises de façon plus détaillée dans des fiches spécifiques (précarité alimentaire, accès aux droits, accompagnement des personnes âgées, maintien dans le domicile des personnes âgées précaires).



Présentation de la politique menée

Le Plan Santé pour l'Alsace :

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. » La CeA est un acteur de santé publique dont les compétences permettent de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Le cadre stratégique général de la politique de santé publique de la CeA prend la forme d'un Plan Santé pour l'Alsace. Adopté en séance plénière du 20 juin 2024, il se décline en trois enjeux prioritaires :

- 1) La santé au cœur de toutes nos politiques (prévention à tous les âges de la vie, promotion d'un environnement sain, soutien à la recherche),
- 2) La santé dans les territoires au plus près des habitants (développer l'offre de soins, lutter contre la pénurie des professionnels de santé),
- 3) La santé à l'échelle du Rhin Supérieur (développer la coopération transfrontalière en santé).

L'enjeu 1 comporte notamment l'objectif « Protéger la santé des Alsaciens grâce à un environnement sain », décliné en deux volets :

- Lutter contre l'impact de l'environnement sur la santé (prévention du bruit, prévention de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, santé animale et qualité des aliments, lutter contre la prolifération des espèces nuisibles)
- Contribuer à la gestion des crises sanitaires (« dernier kilomètre », soutien aux Services d'incendie et de secours)



Une politique transversale en faveur de la Santé Publique :

Prendre en compte la santé de façon transversale dans toutes ses politiques permet à la CeA d'agir sur les conditions de vie des Alsaciens (action sociale, logement, insertion, autonomie et handicap, éducation, culture, activités sportives, politiques jeunesse et aide sociale à l'enfance) et sur leur environnement de vie (aménagement du territoire, infrastructures et équipement, transports, qualité des milieux...) contribuant à leur bien-être et bien-vivre. La CeA exerce pour l'Etat des compétences déléguées par convention, dont la lutte contre la tuberculose, la promotion de la vaccination et la prévention des cancers et s'engage également aux côtés de ses partenaires dans la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les pays frontaliers partenaires et signataires du Schéma alsacien de coopération transfrontalière.

Actrice dans les domaines de la prévention sanitaire et de la promotion de la santé, la CeA investit dans une stratégie volontariste de soutien à une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les Alsaciens et notamment les plus vulnérables afin

de lutter contre les inégalités territoriales de santé entre les Alsaciens. Cette politique volontariste passe notamment par une association étroite des territoires à la mise en œuvre du Plan Santé, avec l'élaboration de Feuilles de route santé à l'échelle de chacun des sept territoires politiques.

En outre, la CeA exerce pour l'Etat des compétences déléguées par convention, dont la lutte contre la tuberculose, la promotion de la vaccination et la prévention des cancers et s'engage également aux côtés de ses partenaires dans la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les pays frontaliers partenaires et signataires du Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière.

La CeA soutient par ailleurs certains projets de recherche appliquée en santé notamment pour lutter et prévenir les pathologies surreprésentées en Alsace.

- *Focus sur la Santé de la mère et de l'enfant :*

La politique de Protection Maternelle et Infantile (PMI) recouvre les domaines de la santé de l'enfant et de la famille, du soutien à la parentalité et des modes d'accueil de la petite enfance.

Son positionnement unique, à l'intersection du sanitaire et du social, place cette politique au cœur de la santé publique et du développement social au service des familles. Il s'agit d'une politique de prévention précoce qui promeut l'éducation à la santé et à la parentalité comme vecteur d'amélioration durable de la santé de l'enfant et plus largement de son bien-être. La gratuité et la proximité de son offre de soin constituent un pilier historique de la politique de prévention en santé, qui contribue à l'accès aux soins des plus vulnérables, et permet ainsi de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Cette approche globale de la santé est conçue dès les origines comme un parcours de prévention médicalisée précoce et de soutien à la parentalité. Cette stratégie de parcours :

- S'exerce dans le domaine de la santé sexuelle et la vie affective où elle vise, entre autre, à prévenir les grossesses non souhaitées / les infections sexuellement transmissibles / toutes formes de violences, et sensibiliser les publics à cette thématique ;
- Intègre également l'accompagnement universel des futurs parents et le suivi des femmes enceintes résidant sur le territoire alsacien : cette mission de prévention et de protection est assurée par les sages-femmes et médecins de PMI en lien avec l'ensemble de partenaires médicaux et sociaux de la périnatalité et des territoires ;
- A travers l'offre d'accompagnement à la parentalité, promeut la bientraitance et l'éducation sans violence et lutte contre les inégalités de destin et leur reproduction transgénérationnelle.

Dans la continuité de cette approche intégrée de la santé et de la parentalité, les missions de la PMI s'étendent également aux enfants de 0 à 6 ans. Ce champ d'intervention couvre l'ensemble des enjeux de prévention, de dépistage précoce et d'accompagnement du développement de l'enfant, dans une logique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Ces missions sont principalement exercées par des puéricultrices : infirmières spécialisées en santé de l'enfant.

La PMI joue aussi un rôle important dans la **coordination des acteurs de la petite enfance sur les territoires**, en lien avec les collectivités locales, les services sociaux, les établissements de santé, les professionnels libéraux et les associations.

Bilan des actions menées en 2025

Bilan des actions en santé publique

- Territorialisation de la stratégie santé : validation des feuilles de route santé des 7 territoires en mai 2025 et entrée dans la phase opérationnelle.
- Développement de l'accès aux soins de proximité afin de réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins, via le soutien aux dispositifs d'aller vers et aux structures d'exercice coordonné, notamment en faveur des populations particulièrement vulnérables et précaires :
 - Bus santé en direction des populations éloignées du soin et de la prévention ;
 - Renouvellement de l'unité mobile de dépistage (UMD) de la tuberculose : pour cette nouvelle UMD, le choix a été fait d'utiliser comme carburant le B100, à base de colza entièrement cultivé en France. Ce choix est en cohérence avec la volonté de la CeA de contribuer à la décarbonation du transport routier. Par rapport au gazole, le B100 représente une diminution d'au moins 60 % d'émission de CO₂ et jusqu'à 80 % de particules. L'UMD est désormais classée Crit'Air 1 ;
 - Consultations du jeune enfant sur terrain d'accueil de familles nomades sédentarisées (de KALTENHOUSE en partenariat avec l'association AVA habitat et nomadisme) ;
 - Consultations médicales conjointes au sein de l'UDOPE (Unité de Dépistage d'Orientation de la Petite Enfance) en partenariat avec les centres hospitaliers d'ERSTEIN et SELESTAT/OBERNAI, pour les enfants de 0 à 6 ans qui présentent des difficultés de développement ;
 - Création d'un poste de puéricultrice spécialisée auprès de familles en parcours migratoire sur l'Eurométropole de STRASBOURG.
- Développement d'actions de prévention pour agir sur les déterminants de santé et promouvoir des comportements favorables à la santé, notamment chez les jeunes et les seniors (obésité, activité physique...), en particulier via le développement d'une stratégie sport-santé.
- Contribution au réseau médiation en santé de Médecins du Monde et notamment pour les interventions en faveur des gens du voyage.
- Poursuite du déploiement de la campagne de vaccination contre le papillomavirus auprès des collégiens alsaciens.
- Co-portage des nouveaux Contrats Locaux de Santé et Médico-sociaux (CLSM) sur le territoire alsacien : les CLSM alsaciens mènent notamment des actions en santé environnementale (alimentation, qualité de l'air, qualité de l'eau, réduction des perturbateurs endocriniens).
- Développement de la coopération transfrontalière en santé, notamment dans les domaines de la prévention (addictions, écrans, cancers, santé mentale...), de l'accès aux soins, des secours d'urgence et de la santé environnementale.



- *Focus sur la Santé de la mère et de l'enfant :*

- Renforcement des actions de prévention précoce en direction des jeunes enfants et d'éducation à la santé (exposition aux écrans, prévention des violences sexuelles, apprentissage des comportements favorables à la santé) :
 - Poursuite de la collaboration avec l'Education nationale et l'ARS dans le domaine de la santé sexuelle ;
 - Participation et contribution des sages-femmes PMI au projet « Pas de tabou pour les règles ». Ce projet s'inscrit dans le parcours éducatif de santé des collégiens et collégiennes. Il vise à lutter contre la précarité menstruelle et contribue à l'égalité entre les hommes et les femmes ;
 - Lutte contre les addictions : des actions ont été menées sur tout le territoire alsacien, en lien avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie ;
 - Poursuite des actions auprès des enfants scolarisés en écoles maternelles :
 - sur la surexposition des enfants aux écrans avec la présentation du kamishibai « Nono et les écrans »
 - sur la sensibilisation au respect du corps grâce à l'utilisation du livre « Kiko et la main » document diffusé par le Conseil de l'Europe.
- Lutte contre les inégalités liées au handicap : poursuite du partenariat avec l'Education nationale pour les dépistages en milieu scolaire, mais aussi avec les différentes structures de diagnostic et de prise en charge.
- Poursuite de l'accompagnement médical et psychosocial des futurs parents.
- Facilitation de l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant pour les publics les plus vulnérables, notamment dans les crèches à vocation d'insertion professionnelle.
- Santé environnementale : prévenir l'exposition aux perturbateurs endocriniens des femmes enceintes et des jeunes enfants :
 - Adoption du Plan Santé de la CeA le 20 juin 2024, qui prévoit dans son axe 2 « Protéger la santé des Alsaciens grâce à un environnement sain » de limiter l'exposition des plus jeunes aux polluants pour préserver leur développement en bonne santé ;
 - Information à destination des familles diffusée par le biais du carnet de maternité, puis du carnet de santé de l'enfant, qui sensibilise sur les risques liés aux substances chimiques (tabac, monoxyde de carbone, pesticides...) contenues dans leur environnement immédiat. Le carnet de maternité adressé à chaque femme enceinte ayant déclaré sa grossesse en Alsace comporte de nombreux conseils de prévention, des informations sur les droits, le suivi de la grossesse et des adresses utiles ;
 - L'entretien prénatal précoce proposé par les sages-femmes de PMI est un acte préventif obligatoire dans le parcours de soins améliorant les conditions de la naissance ;
 - Participation des professionnelles de la PMI aux formations « Femmes enceintes environnement et santé » (projet FEES, porté par l'APPA et la Mutualité française) et formation de l'EHESP sur les connaissances scientifiques en matière de perturbateurs endocriniens.



Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Achat de jouets auprès d'une association de réinsertion sociale et professionnelle « Carijou », spécialisée dans la collecte, la remise en état et la valorisation de jouets de seconde main, contribuant ainsi à une démarche à la fois solidaire et respectueuse de l'environnement.

Perspectives 2026

Perspectives générales en matière de santé publique

Accès aux soins de proximité :

Poursuivre le développement de l'accès aux soins de proximité afin de réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins, via le soutien aux dispositifs d'aller vers et aux structures d'exercice coordonné, notamment en faveur des populations particulièrement vulnérables et précaires

- Mobilisation du **Fonds d'Attractivité Alsace (FAA)** et du **Fonds d'Investissement Santé (FIS)** pour soutenir l'accès aux soins de proximité dans les territoires en tension, en finançant respectivement les travaux et les équipements des structures de santé (MSP, centres de santé, cabinets partagés). Ces dispositifs visent à réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins, notamment pour les publics vulnérables.
- Intégration d'une logique de développement durable dans les projets soutenus (accessibilité, réutilisation de bâtiments, limitation des déplacements, mutualisation).
- Appui aux actions de prévention via le FIS (matériel sport-santé, équipements pédagogiques), en articulation avec les acteurs locaux, pour promouvoir la santé des jeunes, des seniors et des publics en précarité.

Actions de prévention :

Développer des actions de prévention pour agir sur les déterminants de santé et promouvoir des comportements favorables à la santé, notamment chez les jeunes et les seniors (obésité, activité physique...) :

- Développer une stratégie sport-santé autour de 4 axes, en lien avec la Direction des Sports : développer des actions de sensibilisation et de prévention (évolution du dispositif « Boost ta forme » à destination des collégiens, actions vers les jeunes confiés à l'ASE (Aide sociale à l'enfance), mobilisation de la Commission des financeurs pour des actions à destination des seniors), mutualiser les dispositifs de soutien financier en faveur du sport-santé (fonds d'investissement, stratégies prévention...), développer des actions à destination des agents (promouvoir l'activité physique et sportive), affirmer le rôle de « coordinateur » de la CeA dans le domaine du sport-santé.

Santé environnementale :

- Organisation en février 2026 d'un colloque trinational « Qualité de l'air et santé : Mesures préventives pour réduire l'exposition aux polluants dans la région du Rhin Supérieur », dans le cadre du groupe d'experts « Prévention et promotion de la santé » et en collaboration avec TRISAN et ATMO Grand Est

- Bilan des actions de la CeA en matière de lutte contre les perturbateurs endocriniens et proposition d'adhésion de la CeA à la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » : déjà signée par 4 régions, 10 départements et 300 villes, elle encourage la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et biocides, la réduction des perturbateurs endocriniens dans l'alimentation, la mise en place d'une sensibilisation spécifique aux perturbateurs endocriniens auprès des acteurs professionnels et des administrés, et la favorisation de critères d'éco-conditionnalité les limitant dans les contrats et achats publics.

- *Focus sur la Santé de la mère et de l'enfant :*

Santé sexuelle :

- Poursuite des ateliers auprès des enfants sur la sensibilisation au respect du corps.

Inégalités :

- Poursuite et déploiement sur la CeA des ateliers de prévention autour de la surexposition des enfants aux écrans en école maternelle et Relai Petite Enfance.
- Déploiement des ateliers auprès des enfants sur l'équilibre alimentaire.
- Lors des 80 ans de la PMI, déploiement de l'action « la PMI des nounours », atelier ludique de soins fictifs sur des peluches à destination des enfants qui permet aux parents de découvrir ou redécouvrir les activités de la PMI et de dédramatiser les soins auprès des enfants.

Parentalité :

- Diffusion en juin 2025 du nouveau carnet de santé de l'enfant, avec informations complémentaires de la CeA sur la prévention de la surexposition des enfants aux écrans, le dispositif gratuit « mon soutien psy » proposé par l'assurance maladie, le lien vers le numéro national de prévention du suicide.
- Actions de prévention en faveur des parents au sein des écoles maternelles afin de favoriser une bonne adaptation des enfants en milieu scolaire sur les thèmes tels que le sommeil, l'apprentissage de la propreté, ...
- Développement d'actions de prévention et de soutien à la parentalité au sein des hôpitaux et tout particulièrement les services de néonatalogie et de maternité.

Santé environnementale :

- Poursuite des achats auprès de Carijou association de revente de jouets de 2nde main.
- Limitation de l'impression de flyers papier à destination des parents et partenaires au profit d'utilisation de QR qui renvoient sur le site de la collectivité.

Focus territorial 2025 – Territoire Nord

L'accès aux soins : un principe fondamental du développement durable

La CeA, via sa politique de contractualisation avec les territoires, soutient les projets de développement locaux structurants et œuvrant à la cohésion sociale. Sur le territoire Nord Alsace de la CeA, le développement d'une offre locale de santé figure parmi les enjeux prioritaires identifiés.



En Alsace du Nord, la question de l'accès aux soins dans les territoires devient un enjeu majeur, face à la multiplication des déserts médicaux et à une population vieillissante.

La commune de MERTZWILLER (67580) est confrontée à ces difficultés et a décidé de s'engager dans la création d'une Maison de Santé

Pluriprofessionnelle (MSP), aux côtés d'une SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires). Cette MSP a pour vocation de répondre efficacement à cette problématique, agissant en prévention de la désertification médicale du secteur.

Plusieurs professionnels ont intégré cette structure : six médecins généralistes, six infirmières libérales, trois masseurs-kinésithérapeutes, un pharmacien, un médecin biologiste et un chirurgien-dentiste.

Les locaux de la MSP disposeront de 485 m² pour les salles dédiées aux médecins, 49 m² pour un cabinet infirmier, et 116 m² pour un cabinet dentiste. Dans ces espaces, des salles vacantes auront pour but de compléter l'offre de services de santé, avec la permanence possible de médecins spécialistes. La commune s'engage par ailleurs à mettre à disposition de la CeA un bureau dédié et, ponctuellement, des salles au sein de la maison de santé. Le projet entend également mettre en réseau les acteurs et favoriser la diffusion d'informations entre les partenaires.

La CeA a soutenu le projet à hauteur de 418 300 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 2 788 661 € HT. La Région Grand Est, l'Etat ainsi que l'UE via le FEDER ont également soutenu le projet.

Aide sociale à l'enfance



Présentation de la politique menée

La Direction de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) assure l'accueil et la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs qui ne peuvent rester dans leur famille, soit parce que cette dernière n'est pas en mesure d'assurer la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, soit parce qu'ils sont isolés sur le territoire français. Pour assurer cette mission, la CeA autorise, tarifie et contrôle des établissements (maisons d'enfants à caractère social,

foyers d'action éducative, lieux de vie et d'accueil) gérés par des associations, auxquels elle délègue la prise en charge au quotidien de ces mineurs et jeunes majeurs. En tant que lieux de vie quotidienne des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, ces établissements (et les professionnels qui y travaillent) se doivent de contribuer à l'épanouissement et à l'éducation à la citoyenneté des enfants et des jeunes qu'ils accueillent. La bonne adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des enfants faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance, la qualité de l'encadrement psycho-socio-éducatif, la qualité et la sécurité du bâti, sont autant d'aspects de la prise en charge des publics sur lesquels la CeA est particulièrement attentive dans le cadre du dialogue de gestion conduit avec les établissements.

Bilan des actions menées en 2025

Outre la politique de l'aide sociale à l'enfance qui contribue en soi aux ODD 1, 3, 4 et 10, certaines actions de l'ASE concernent également la lutte contre le changement climatique (ODD 13).

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Durant l'année 2025, la Direction de l'Aide sociale à l'enfance secondée par le service Tarification au sein de la Direction de l'appui et du pilotage des Solidarités ont engagé les négociations avec deux associations gestionnaires d'établissements (Fondation des Apprentis d'Auteuil, Adèle de Glaubitz), pour préparer la contractualisation de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). En écho à une obligation légale, qui impose à la CeA d'accompagner la rénovation énergétique, l'amélioration de la performance énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre du bâti des établissements sociaux et médico-sociaux d'ici 2030, il s'agit d'un axe prioritaire dans le cahier des charges établi par la Direction de l'ASE pour l'élaboration des CPOM et les négociations à venir.

Perspectives 2026

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Poursuite des négociations et conclusion des premiers CPOM, organisation du suivi de la mise en œuvre des actions découlant de la contractualisation.

Accompagner les collectivités dans leurs politiques de transitions



Présentation de la politique menée

Un des objectifs phares de la CeA est de soutenir les territoires et la démocratie locale.

C'est pourquoi, en 2025, la CeA a poursuivi son engagement aux côtés de ses partenaires locaux en soutenant leurs projets à travers **quatre fonds de contractualisation**, avec un budget voté de **31,8 M€**.

Bilan 2025

La CeA a mis en place 4 Fonds de Contractualisation, qui sont les suivants :

- **Fonds Communal Alsace & Fonds d'Attractivité Alsace (28 M€)**
 - ✓ Soutien aux projets locaux d'investissement essentiels à la vie locale et à la solidarité territoriale
 - ✓ Financement de projets structurants pour accompagner la transformation et l'adaptation du territoire
- **Fonds de Solidarité Territoriale (3,6 M€)**
 - ✓ Aide aux projets d'investissement (immobilier et équipement) visant à améliorer la qualité de vie des habitants et des usagers
- **Fonds d'Innovation Territoriale (0,2 M€)**
 - ✓ Soutien aux initiatives locales innovantes ayant vocation à se transformer en projets d'attractivité à long terme.

En 2024, ces fonds ont permis de financer **plus de 1 200 projets**. Cette dynamique a été poursuivie en 2025.

Focus territorial 2025– Région de Colmar

Soutien à l'installation de 1 635 m² de panneaux photovoltaïques sur une partie des toitures de la station d'épuration de COLMAR pour de l'autoconsommation représentant 3 à 4 % des besoins énergétiques annuels. Aide de la CeA à hauteur de 40 938 € (Fonds d'Attractivité Alsace) auprès du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux usées de Colmar et Environs, Maître d'Ouvrage, soit 15 % du coût des travaux qui se sont élevés à 272 922 € HT.



Photo : VEOLIA – station d'épuration de Colmar

Focus territorial 2025 : Territoire Sud Alsace

Aides au territoire dans le cadre de la contractualisation

La CeA s'est engagée dans une stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires de 2022 à 2025.

Ainsi, la CeA a souhaité impulser une dynamique de coopération, nouer des partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à forts potentiels de développement, afin de répondre notamment aux défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité.

Dans ce cadre, le Fonds d'Attractivité Alsace (FAA) a vocation à soutenir les projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation de chaque

territoire, à des besoins non couverts, favorisant le développement et améliorant le Service public alsacien à l'échelle d'un territoire.

Le Fonds Communal Alsace (FCA) est destiné à aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de trois projets maximum sur la période du mandat municipal et dans la limite d'un montant plafond de soutien cumulé de 100 000 €.

En 2025 :

- FAA : Réhabilitation et rénovation énergétique du centre aquatique de WESSERLING : 1 200 000 € de subvention
L'opération consiste notamment en une rénovation énergétique des locaux chauffés et des équipements techniques, dans l'optique du Décret Tertiaire ainsi qu'une rénovation globale afin de réduire le déficit structurel de l'équipement de 800 K€ à 200 / 300 K€.
- FCA : Opérations en faveur d'une énergie propre financées à ce titre :

BURNHAUPT-LE-HAUT	Rénovation de la toiture d'un logement communal et pose de panneaux photovoltaïques	13 961 €
KRUTH	Remplacement du chauffage de l'école	10 705 €
LEIMBACH	Travaux d'isolation et d'étanchéité sur le bâtiment école	35 522 €
MICHELBAACH-LE-HAUT	Rénovation thermique et énergétique du bâtiment périscolaire / école et logements	76 000 €
CHAVANNES-SUR-L'ETANG	Installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux	21 476 €
ODEREN	Installation d'une chaudière au gaz urbain, réfection de la toiture de la salle Alsatia et ravalement des façades de l'Espace Noël Delettre	70 757 €
MICHELBAACH-LE-BAS	Changement chauffage et fenêtres salle des fêtes	38 559 €
STEINBRUNN-LE-HAUT	Raccordement de l'église à la chaufferie biomasse	52 154 €

D'autres projets sont en cours d'étude dans le cadre du FAA pour le territoire et doivent aboutir à l'automne 2025 tels que des projets de rénovation de toit d'une maison des sports, de piscine durable, d'installation d'ombrières photovoltaïques, de chaudière biomasse...

3.4 Lutte contre la précarité énergétique

Lutte contre la précarité énergétique et travaux de réhabilitation énergétique



Correspondance avec les 30 engagements pour 2030 :

Engagement numéro 5

Présentation de la politique menée

La CeA mène une politique volontariste en matière de **rénovation énergétique des logements**, tant dans le parc social que dans le parc privé. Elle accompagne les bailleurs sociaux dans la modernisation de leur patrimoine afin de réduire les consommations énergétiques et d'améliorer le confort des habitants. En parallèle, elle soutient les ménages privés, notamment les plus modestes, grâce à des dispositifs d'information, de conseil et d'aide financière, en articulation avec les programmes nationaux tels que MaPrimeRénov'. Ces actions contribuent directement à la lutte contre la précarité énergétique, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à la transition vers un habitat plus durable et respectueux de l'environnement.

En matière de développement durable, l'amélioration de l'isolation des bâtiments (murs, toitures, menuiseries) et le remplacement des systèmes de chauffage anciens par des équipements plus performants (pompes à chaleur, chaudières biomasse, réseaux de chaleur, etc.) permettent de diminuer significativement les consommations d'énergie fossile (gaz, fioul). En ciblant à la fois le parc social et le parc privé, la collectivité agit à grande échelle sur l'un des secteurs les plus émetteurs de CO₂ en France : le secteur résidentiel, responsable d'environ 20 % des émissions nationales. Cette politique génère donc un double impact : elle limite les émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant le confort de vie des habitants et en réduisant leur facture énergétique.

La politique est menée en lien avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) au titre de la délégation des aides à la pierre. En complément des aides de l'Etat, la CeA engage des aides volontaristes sur ses fonds propres.

Sur 6 ans, la CeA vise la rénovation de 3 900 logements locatifs sociaux et 5 600 logements privés.

Bilan des actions menées en 2025

Au 1^{er} août 2025, près de 20 M€ d'aides de l'Anah ont d'ores et déjà été engagés pour la rénovation des logements du parc privé au titre de la délégation des aides à la pierre, et

983 000 € d'aides volontariste de la CeA. Ces volumes ont permis la rénovation de 460 logements privés.

Concernant le parc public, 4,5 M€ d'aides de l'Etat ont été engagées pour un total de 472 logements.

Ces deux actions contribuent à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Perspectives 2026

Pour 2026, la CeA poursuivra son action en faveur de la réhabilitation du parc de logements alsacien. Elle continuera d'accompagner les bailleurs sociaux, au titre des aides de l'Etat et de ses aides propres, afin de permettre l'éradication des passoires thermiques dans le parc social, et améliorer la dimension énergétique et environnementale des constructions existantes.

Au titre du parc privé, la CeA continuera d'instruire et de mobiliser les financements de l'Anah et ses aides propres pour la rénovation énergétique des logements des ménages modestes. Les tendances sur 2025 montrent en effet une accélération des demandes, et un volume croissant de besoins sur l'ensemble du territoire alsacien.

Budget actuel et futur

2025 : 29,5 M€ d'aides Etat et Anah et 3 M€ d'aides volontaristes de la CeA

Chiffres clés 2025

- Parc privé : 21 M€ d'aides Anah et CeA engagées pour la rénovation de 460 logements
- Parc public : 4,5 M€ d'aides de l'Etat engagées pour un total de 472 logements

Focus territorial 2025 : Territoire Sud Alsace

Sensibilisation et communication sur les aides publiques de l'habitat pour la rénovation énergétique des logements

- ✓ Signature des Pactes territoriaux avec les acteurs de la rénovation énergétique : PETR et Agglomération du Territoire Sud Alsace
- ✓ Participation aux réunions publiques d'information : en mars 2025 à CERNAY et en septembre 2025 à BLOTZHEIM.

Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Journée de formation relative à la lutte contre la précarité énergétique

Le CCAS de la Ville de MULHOUSE et la CeA ont organisé une journée de formation relative à la lutte contre la précarité énergétique le jeudi 21 novembre au Centre Sportif Régional.

Alter Alsace Energies, une association de droit local, a mené les différentes animations.

L'objectif de la journée a permis de former techniquement des acteurs sociaux du territoire (travailleurs sociaux de la ville et de la CeA, bailleurs sociaux, professionnels des structures d'hébergement et d'accompagnement liés au logement, associations représentant les habitants ...) de manière pédagogique.

Le programme s'est articulé autour :

- d'une présentation de données mondiales, nationales et régionales sur l'énergie. En partant du contexte global, l'objectif est de connaître les consommations énergétiques et d'eau d'un logement.
- et de l'organisation de 3 ateliers thématiques :

- *Aide à l'analyse de situations individuelles*

Alter Alsace Energies a développé un outil qui donne le moyen de connaître la consommation de référence d'un logement, la compare avec les consommations des particuliers et permet de détecter d'éventuelles anomalies importantes.

La présentation de cet outil permet aussi d'aborder des notions de thermique du bâtiment et de confort thermique en illustrant le propos par des clichés de caméra thermique.

- *Ateliers consommations et économies d'énergie*

Les ateliers sont participatifs et ludiques, ils concernent l'utilisation d'une énergie dans le logement et sont abordés sous un angle technique et pédagogique.

- Présentation des consommations et de leur répartition dans les foyers ;
- Notion de confort thermique et de température ressentie, les différents systèmes de chauffage et leur fonctionnement, relevé de température, visualisation de l'intérêt des abaissements, manipulation des robinets thermostatiques... ;
- Notion du coût de l'eau (froide et chaude) et lors de ses différents usages, mesures de débit et calculs de consommation, présentation et manipulation de mousseur, visualisation du volume généré par une fuite d'eau ;
- Comparaison des consommations de différents appareils électriques, notion de veille, présentation des étiquettes énergie.

- *Foire aux projets : le Slime et autres solutions*

- Présentation du Slime : programme de lutte contre la précarité énergétique ;
- Présentation par Engie de leurs moyens d'action ;
- Propositions de projets d'action contre la précarité énergétique déjà menés ou à mettre sur pieds abondées par les participants ;
- Pistes suggérées : installation à domicile de matériel économe, auto-rénovation accompagnée, fonds d'aide aux petits travaux, ateliers de fabrication d'équipements low-tech, défi des familles éco-engagées, production solidaire d'énergie renouvelable ...

Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains

La déclaration de RIO rappelle dans son article 1 que « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » Pour y parvenir, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun (eau, nourriture, santé, éducation, logement, environnement sain) puissent être satisfaits, mais aussi que tous les individus aient accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs dans un cadre de vie agréable et bienveillant.

4.1 Culture

Stratégie en faveur du bilinguisme



Présentation de la politique menée

La Direction du Bilinguisme se définit comme « Zweisprachig und Umweltbewusst ».

La stratégie bilinguisme repose sur 4 piliers avec une politique volontariste en direction des plus jeunes, la création d'un Office Public de la Langue Régionale d'Alsace (OLCA) pour rassembler, mutualiser et donner de la cohérence, le renforcement de la visibilité de la langue régionale dans l'espace public sans oublier la dimension transfrontalière.

Ainsi, si l'on considère les 5 finalités du développement durable (pour mémoire, qui sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, la transition vers une économie circulaire), la stratégie en faveur du bilinguisme se rattache à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, et l'épanouissement de tous les êtres humains avec les actions suivantes :

- Ambition de construire la nouvelle politique linguistique à partir des territoires : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie commune s'appuyant sur les compétences et ressources propres de tous les acteurs du bilinguisme : collectivités, éducation nationale, universités, tissu associatif, société civile, partenaires économiques, partenaires suisses et allemands et Eurodistricts...,
- Susciter une multiplication des initiatives en faveur de la langue régionale d'Alsace à l'échelle des bassins de vie du territoire alsacien,
- Structurer l'offre d'enseignement de la langue régionale d'Alsace dans le respect du principe de cohérence territoriale,

- Porter nos efforts en matière de politique linguistique en direction des plus jeunes (et dès le plus jeune âge),
- Elargir la logique actuelle (offre scolaire) aux autres temps de vie hors cadre scolaire (de la petite enfance aux adultes),
- Créer un office public dédié à la politique en faveur du bilinguisme pour rassembler tous les acteurs volontaires, mutualiser les moyens et donner de la cohérence à une politique qui se déploie actuellement dans des cadres variés, parfois étanches,
- Inscrire le bilinguisme dans une dimension transfrontalière afin de garantir une immersion la plus fréquente et la plus intense possible entre les différents territoires qui composent le Rhin Supérieur et de définir une politique commune en faveur du bilinguisme.

Bilan des actions menées en 2024/2025

Bilan des actions

- Dématérialisation des demandes de subventions (notamment le dispositif Mittwoch uff Elsässisch sur le Portail des aides),
- Politique ancrée dans une logique locale, permettant notamment aux Alsaciens d'occuper un emploi dans le Rhin Supérieur.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

- Télétravail autorisé 2 jours par semaine
- Réunion de direction parfois en ligne
- Utilisation des transports en commun, notamment le train sur la ligne STRASBOURG-COLMAR ou à vélo dans les déplacements urbains
- Covoiturage
- Promotion des outils pédagogiques d'apprentissage de la langue via des applications (Avenkraft, Utalk)
- Territorialisation des actions

Focus 2025

Regroupement des agents de l'OLCA et de la Direction du Bilinguisme dans des locaux du tiers lieu de l'Hôtel d'Alsace / Elsass Hüss.

Perspectives 2026

- La Direction du Bilinguisme poursuivra ses engagements en matière environnementale dans le cadre du futur Office pour la langue régionale, en cours de création. Cet office aura pour but de rassembler les acteurs actuels œuvrant activement pour la promotion et le maintien de la langue régionale d'Alsace. Les agents sont regroupés au sein d'un même espace de travail réduisant ainsi les déplacements mais aussi les mails. Nous avons au sein de cet office du matériel de visio conférence nous permettant des échanges en distanciel avec les différentes associations intervenant dans notre champ de compétence.

Focus Territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Travaux de modernisation structurelle du Musée National de l'Automobile- collection Schlumpf

Ces travaux entrent dans les enjeux définis pour un territoire attractif et territoire durable, avec comme objectifs de :

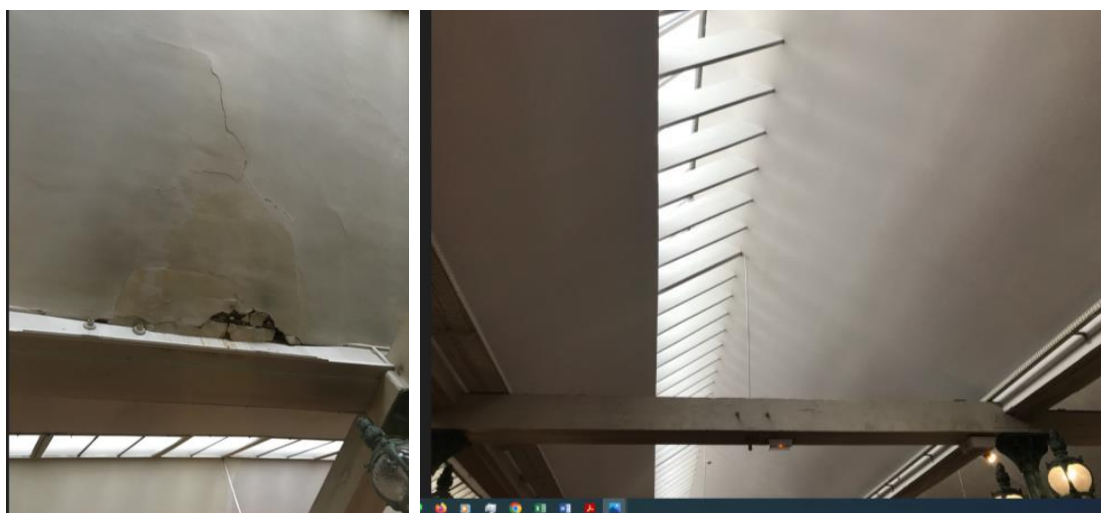
- renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique;
- et d'accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes

Ces travaux visent ainsi à améliorer la sécurité, l'accueil et l'expérience visiteurs, ainsi que la conservation de la collection, mais aussi à poursuivre la démarche de réduction des consommations énergétiques et le déploiement de nouvelles solutions d'amélioration des performances thermiques au sein de l'établissement.

Les travaux prévoient notamment :

- La poursuite de l'isolation et de l'étanchéité avec :
 - la rénovation des toitures des sheds n° 9 et 10,
 - l'étanchéité de la toiture à divers endroits ;
- La diminution de l'empreinte carbone à travers la mise en place de
 - pompes à chaleur ,
 - séparations des vastes espaces de l'atrium et de la passerelle,
 - et une gestion technique des bâtiments.

La CeA contribue au financement du projet au titre du Fonds Attractivité Alsace à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de 181 000 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 905 765 € HT.



Isolation et étanchéité des sheds

Billetterie Atrium Réduction de la surface de chauffe de 4 000 m3 (15 m de haut) à 25 m3



Dans le cadre de ses engagements de réciprocité, le musée a ensuite accueilli gratuitement des personnes accompagnées par des travailleurs sociaux de la CeA, lors de 2 journées en octobre 2024 et avril 2025. C'est ainsi que 167 personnes, qui a priori ne seraient jamais allées au musée compte tenu du coût financier, ont pu en franchir les portes.

De même il a été proposé des places aux enfants accueillis dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS).

Fonds culturel des territoires : critère d'éco-responsabilité et inclusivité

Dans le cadre de la campagne du Fonds Culturel des territoires, la CeA a fait le choix de retenir comme critère d'éligibilité la mise en œuvre d'actions de médiation en direction des publics prioritaires de la CeA par les porteurs de projets culturels. La majorité des demandeurs remplissaient cette condition sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse.

La CeA a retenu comme critère de valorisation l'éco-responsabilité et la démarche d'inclusivité mise en œuvre par le porteur de projet.

Exemple d'un portage exemplaire « Mom'en scène » organisé par l'association du Centre Socio-Culturel La Bobine.

Le festival privilégie les supports de communication numériques et les impressions raisonnées sur papier recyclé. Les décors, costumes et accessoires sont majoritairement issus de la récupération, du réemploi ou de la création à partir de matériaux durables, en lien avec les structures éducatives, les centres de loisirs ou associations et partenaires.

Les déplacements sont mutualisés autant que possible (covoiturage, transports en commun, prêt de véhicules municipaux) pour limiter l'empreinte carbone. Une sensibilisation à l'éco-conception est intégrée dans les préparatifs avec les troupes et les partenaires. Le tri des déchets et la gestion de l'eau font partie intégrante de la dynamique du festival. Le festival accueille des troupes issues de structures diverses (écoles, collèges, IME, MJC, centres sociaux, foyers) favorisant la mixité sociale, culturelle et générationnelle.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des lieux (accès PMR, signalétique adaptée) et à la diversité des propositions artistiques, pour que chacun, quel que soit son parcours ou ses capacités, puisse participer pleinement à l'événement. Des temps d'échange bienveillants sont mis en place pour encourager la parole de chacun et valoriser les contributions collectives. Mom'en scène se veut ainsi un espace à la fois festif, responsable et solidaire, où l'engagement culturel rime avec citoyenneté.

Saison culturelle 2024/2025

Pour sa saison culturelle 2024/2025, la CeA a choisi de mettre à l'honneur l'engagement sous toutes ses formes : engagement citoyen, engagement pour la préservation et la valorisation de notre patrimoine culturel et naturel, engagement pour la diffusion d'une offre culturelle accessible à tous.

Ainsi dans le cadre du festival de conte « l'Alsace se raconte des contes 2025 » a mis à l'honneur 26 conteuses et conteurs qui, dans plus de quarante bibliothèques et 7 lieux de patrimoine alsaciens, ont fait résonner une thématique essentielle : la nature, élément fondamental constitutif de notre patrimoine.

Sur le territoire de l'agglomération de MULHOUSE, par exemple, la conteuse Emilie MORA a entraîné les spectateurs dans une balade sur la mythologie des arbres sur le site du grand canon de ZILLISHEIM en avril 2025. Petits et grands ont appris pourquoi les bouleaux ont l'écorce striée, quelle est l'histoire du chêne, et à saluer ces géants de la forêt.



Maison alsacienne de la plateforme douanière d'OTTMARSHEIM



Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement des aires de l'ex-plateforme douanière à OTTMARSHEIM de part et d'autre de l'autoroute A36 et la délégation de service public, une attention particulière a été faite à la maison alsacienne qui est installée sur l'emprise et qui venait initialement de CARSPACH.

Ainsi, elle a été démontée dans les règles de l'art afin d'être épargnée par les travaux d'envergure et être conservée dans de bonnes conditions et pour reprendre place dans un nouvel espace sur le site transformé ou ailleurs, selon un projet de valorisation à peaufiner dans les années à venir.

C'est à la fois une opération de préservation du patrimoine alsacien et une perspective de réemploi dans une logique de développement durable qui est souhaitée par la CeA dans ce projet.

4.2 Tourisme et sites de loisirs

Politique « Tourisme »



Présentation de la politique menée

Le 20 juin 2024, la CeA a adopté une nouvelle stratégie tourisme Alsace pour la période 2024-2028, en prenant en compte les nouveaux enjeux nés des crises sanitaires, climatiques, géopolitiques et les nouvelles attentes de la clientèle. L'ambition est de faire de l'Alsace une destination authentiquement durable, en s'appuyant sur l'allongement de la durée de séjour, couplé à la découverte du territoire en mode doux. Les cibles principales sont les touristes issus des marchés de proximité.

Tout en poursuivant le travail engagé autour des thématiques d'excellence alsaciennes, la nouvelle politique touristique alsacienne 2024-2028 s'articule autour de 4 orientations stratégiques :

- Relever le défi d'un tourisme alsacien compétitif et responsable
- Renforcer l'Alsace comme Terre de rencontres
- S'adapter aux enjeux environnementaux et de mobilité
- Positionner la gouvernance face aux nouveaux défis et renforcer la coopération

La mise en œuvre de la stratégie s'appuie en particulier sur Alsace Destination Tourisme, qui décline sous forme d'actions opérationnelles les différentes orientations, dans un cadre collaboratif avec l'ensemble des acteurs du tourisme alsacien. Ces derniers sont également invités à positionner leurs actions dans cette politique.

La stratégie touristique alsacienne s'inscrit dans le « Plan Destination France » du Gouvernement pour faire de la France la première destination durable du monde en 2030 et dans la Stratégie de développement touristique de la Région Grand Est 2023-2028.

Bilan des actions menées en 2025

- L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » avait pour enjeu de favoriser la réalisation dans les territoires d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et écoresponsables, qui répondent aux besoins des touristes de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux. Compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur la CeA, il a été décidé d'abroger ce dispositif à compter du 30 avril 2025. Au total, 65 dossiers sont soutenus, depuis 2022, pour un engagement de 2 832 751 €.
- La CeA en partenariat avec Alsace Destination Tourisme pilote le collectif Alsace à Vélo : l'Alsace brille à l'échelle nationale et internationale avec plus de 2 500 km d'itinéraires cyclables. L'enjeu majeur est de permettre aux visiteurs de découvrir l'offre touristique alsacienne sans voiture. Son plan d'action pluriannuel et multipartenarial porte à la fois sur les infrastructures, les services, la communication et la promotion, ainsi que sur l'évaluation.

- En complément de ce programme, l'accompagnement des acteurs du tourisme alsacien sera poursuivi, que ce soit sous la forme de conseils, d'identification de financements possibles ou de mises en relation.

- [illegible]

Cartographie 6: Carte avec tous les projets soutenus dans le cadre de l'AMI Tourisme

La CeA doit faire vivre sa nouvelle stratégie touristique en mobilisant l'ensemble des acteurs du tourisme alsacien.

Budget actuel et futur

Politique du Tourisme en 2025 : 4,4 M€

- Dépenses : 4 095 466 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement.
- Recettes : 1 300 000 € (taxe de séjour additionnelle).

Chiffres clés sur une action marquante de 2025 :

Le bilan des dossiers aidés depuis 2022 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » s'élève à 65 dossiers soutenus, pour un engagement de 2 832 751 €.

Photo 12 : Inauguration d'un parcours pédestre dans les vignes, soutenu par l'AMI Tourisme



Focus territorial 2025 – Région de Colmar

Soutien à l'aménagement d'une aire de services destinée aux camping-cars et aux cyclotouristes à FESSENHEIM, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach. Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie alsacienne de développement du tourisme durable et tout particulièrement l'itinérance à vélo car le projet est situé non loin de l'EuroVelo 15. Ainsi, le projet contribue à améliorer les conditions d'accueil, à structurer l'offre locale de tourisme en mobilité douce et à proposer un équipement unique sur le territoire. Cette initiative figure par ailleurs dans le Projet de Territoire 2030, qui vise à renforcer la transition et l'attractivité du territoire touché par le démantèlement de la centrale nucléaire de FESSENHEIM. La CeA a voté une subvention de 44 544 € (soit 20 % du coût total) pour la réalisation de cette aire de services en 2025.





Politique « Montagne »



Présentation de la politique menée

Cette politique couvre essentiellement le soutien de la CeA aux stations de montagne alsacienne, tant en fonctionnement qu'en investissement : la station du Champ du Feu (hors alpin) et les stations gérées par les 4 syndicats mixtes du Lac Blanc, des stations de la Vallée de Munster, du Markstein-Grand Ballon et du Ballon d'Alsace.

Ces stations de moyenne montagne, locomotives de l'économie des vallées avec les emplois directs (250) et indirects qu'elles représentent, subissent les effets du changement climatique, dont les conséquences sont déjà visibles et sont amenées à s'accroître dans le futur. La grande dépendance de l'économie de montagne à l'activité « ski alpin » est interrogée par de tels phénomènes. Cette question est d'autant plus importante qu'il s'avère aujourd'hui difficile de trouver une alternative au ski alpin présentant une rentabilité similaire.

Cette nécessaire évolution de l'offre touristique s'accompagne d'une évolution des attentes de la clientèle, plus soucieuse de l'environnement. Depuis l'épidémie de la covid-19, on assiste également à un regain d'attrait pour les territoires de montagne (grands espaces, tranquillité, fraîcheur en été). Cela s'inscrit pleinement dans les axes de la stratégie touristique alsacienne votée en juin 2024 pour la période 2024-2028.

Faits marquants 2024

Depuis 2021, le soutien de la CeA aux investissements des stations est en moyenne de 1,3 M€ / an. Cette enveloppe est utilisée pour diversifier les activités (adaptation 4 saisons), tout en assurant encore la performance des équipements de ski alpin (entretien, modernisation).

Parmi les exemples d'investissements 4 saisons, non dépendants de la neige, on peut citer :

- La luge sur bouée (tubygliss) et le tapis roulant au Schnepfenried,
- La petite restauration et l'aire de bivouac au Markstein, en complément de la luge sur rail qui date de 2014,
- Les balades / sentiers ludiques et la course d'orientation au Lac Blanc, en complément du bike-park qui date de 2006.

Sur le site du Champ du Feu, après une concertation menée auprès du grand public en 2023, l'année 2024 a été consacrée à des expertises complémentaires sur le projet porté par la CeA. Le projet du pôle nordique est actuellement réinterrogé, avec la recherche de sites alternatifs à celui initialement pressenti.

Bilan des actions menées en 2025

La politique de soutien aux stations de montagne de la CeA doit tenir compte des **enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et économiques**, notamment la question de la ressource en eau, sur laquelle se multiplient les conflits liés à son partage.

Afin de réaffirmer les actions d'accompagnement des stations face au réchauffement climatique, il a été décidé en 2025 de :

- Maintenir à 1 M€ le montant d'engagement annuel de la CeA pour accompagner les investissements des syndicats mixtes, charge à ces derniers de s'organiser dans la priorisation et l'échelonnement de leurs projets,
- Flécher les investissements les plus lourds sur les stations les plus performantes, avec d'éventuels investissements pour la modernisation des outils de production de neige, sous réserve que ces aménagements :
 - Permettent la transition de la station à moyen terme par la diversification et l'adaptation avec des activités générant des recettes et a minima un équilibre une fois les charges déduites (amélioration de la performance économique),
 - Génèrent des recettes qui viennent garantir que les contributions au fonctionnement de la CeA aux syndicats mixtes n'augmentent pas, voire baissent, et que les dossiers soient solides, avec un argumentaire démontrant que les projets ont un effet positif : économies d'énergie, d'eau, pas d'impact (ou limité sur l'environnement),
- Accompagner la réorientation des « petites stations » dont le déficit est chronique dans l'exploitation « ski alpin », en poursuivant leur transition : sport, nature, famille, etc. ; là encore, les investissements devront montrer un bilan recettes / charges positif.

Perspectives 2026

Face aux enjeux climatiques, l'adaptation et la transition des stations, déjà engagées, doivent se poursuivre. **Il s'agit de rendre le tourisme en montagne plus durable, moins dépendant économiquement de la neige et praticable à différentes périodes de l'année** (dessaisonnalisation de l'offre).

L'ensemble des stations ont engagé récemment des études pour analyser leur situation et essayer de trouver de nouveaux modèles économiques, plus performants et plus résilients.

Les conclusions des études en cours pour déterminer les nouveaux schémas de développement visant à la transition des stations en vue d'une diminution de leur dépendance à la neige seront connues fin 2025.

Sur cette base, les nouvelles orientations de la politique montagne seront redéfinies, vraisemblablement à l'horizon 2026.

Budget 2025

Dépenses :

- de fonctionnement : un crédit de paiement de 829 200 € et un total d'autorisations d'engagement en réduction de 13 000 €,
- d'investissement : un crédit de paiement de 800 000 €.

Illustrations

Exemples de diversification :



La politique sportive alsacienne : L'Alsace nous unit, le sport nous réunit !



Cette politique, votée le 6 février 2023 par la CeA, est un puissant levier d'intervention pour la CeA car elle touche toute la population alsacienne, à tous les âges de la vie.

Elle se décline en 4 axes stratégiques :

- Le développement des sports de nature en favorisant les équilibres entre les activités et la protection de l'environnement : protéger les sites de sports de nature, les rendre accessibles à tous les niveaux de pratique, développer une stratégie pour leur développement maîtrisé tout en protégeant l'environnement.
- Bien vivre son sport en Alsace grâce aux acteurs du monde sportif (les clubs et les comités) : donner envie de faire du sport aux Alsaciens et accompagner les acteurs sportifs.
- Promouvoir le sport dès le plus jeune âge pour la santé et l'épanouissement : développement du sport santé, soutien du sport scolaire notamment au collège.
- Faire rayonner et rendre attractive l'Alsace grâce au sport : encouragement de l'élite sportive alsacienne, soutien à l'organisation de manifestations sportives en Alsace, soutien à la réhabilitation ou la construction d'équipements sportifs via les Contrats de territoire et les différents fonds territoriaux.

Bilans 2024/2025

Les sports de nature :

L'année 2024/2025 a été marquée par la poursuite et le renforcement des actions engagées dans le cadre de la politique alsacienne des sports de nature. La Commission Alsacienne des Espaces, Sites et Itinéraires (CAESI) s'est réunie à plusieurs reprises, permettant un suivi des actualités et des projets des acteurs, et instaurant un dialogue et des échanges riches entre les partenaires. La médiation sur le massif du Hohlandsbourg, menée dans le cadre de la CAESI du territoire de la Région de Colmar, a favorisé un dialogue constructif entre les acteurs locaux et les usagers, bien qu'elle n'ait pas abouti à une solution pérenne. Le réseau alsacien des acteurs des sports de nature (constitué des EPCI) s'est constitué et structuré avec des réunions régulières, permettant aussi de renforcer le rôle d'expertise et d'accompagnement, le déploiement des outils Suricate et Outdoorvision auprès du réseau a permis de lancer une véritable dynamique grâce à l'apport d'outils et de solutions pour accompagner au mieux les territoires. Par ailleurs, cette année a été marquée par le lancement d'un nouvel outil métier interne pour le suivi et la gestion des Espaces Sites et Itinéraires (ESI) du territoire. Enfin, le groupe de travail VTT a poursuivi ses travaux de clarification de la pratique en milieu forestier afin de trouver des solutions pérennes entre les propriétaires, les gestionnaires et les pratiquants.

Fonds de soutien à l'organisation de manifestations sportives : intégration d'une charte écoresponsable :

La CeA soutient les organisateurs de manifestations sportives. Ces dernières animent et valorisent les territoires, contribuent à l'attractivité de l'Alsace, permettent à tous les Alsaciens d'y assister et/ou d'y participer, et assurent une visibilité importante à la collectivité. Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la collectivité a décidé de conditionner son soutien au respect d'une charte écoresponsable. Ainsi, chaque organisateur doit s'engager à respecter au moins 10 critères sur 21 dans différents domaines (gestion des déchets, transport, consommation alimentaire, eau, énergie, etc.). En adoptant des pratiques plus respectueuses de l'environnement, les organisateurs d'événements peuvent alors significativement réduire leur impact environnemental.

Le soutien des Jeunes Espoirs Alsaciens :

La CeA attribue une bourse annuelle et prend part à un évènement régulier, tous les 2 ans, pour valoriser les Jeunes Espoirs Alsaciens et les soutenir dans leurs parcours. Il s'agit d'une aide individuelle de 500 € versée aux familles des collégiens qui ont un réel potentiel sportif. Pour cela, la CeA s'appuie sur des listes publiées annuellement par le Ministère des Sports. Il s'agit de jeunes qui, bien que n'ayant pas encore réalisé de performances dans des compétitions internationales, ont été repérés pour leur potentiel par les directeurs techniques nationaux des fédérations sportives.

En 2025, 41 jeunes sportifs ont bénéficié de cette bourse soit une subvention totale de 20 500 €. Elle contribue notamment à la prise en charge, par les familles, des frais liés à la pratique sportive de ces jeunes : déplacements sur les compétitions, achat de matériel sportif, hébergement en internat etc.

« Boost ta forme » est le premier dispositif Sport/Santé de la collectivité.

L'opération "Boost ta forme", initiée en 2022 par la CeA, a été déployée dans de nombreux collèges alsaciens. 7 100 collégiens ont bénéficié de ce dispositif jusqu'à l'édition 2024 de ce dispositif. En 2025, 14 nouveaux établissements accueillent ce programme. Son but est de :

- Sensibiliser les élèves aux bénéfices de la pratique sportive, au développement complet de leur corps (les qualités physiques) et à l'importance de leur mode de vie (nutrition, sommeil, addiction) au travers de différents ateliers.
- Évaluer la condition physique et les habitudes de vie des jeunes âgés de 11 à 14 ans. L'action repose sur deux volets complémentaires (dans un gymnase proche du collège) et d'un temps de restitution :
 - **Diagnoform : pratique d'ateliers sportifs.** Les collégiens participent à 9 ateliers sportifs qui constituent un outil d'évaluation permettant de mesurer leur forme sur les 5 qualités fondamentales de la condition physique : vitesse, souplesse, force, endurance, coordination ;
 - **Diagnolif : un questionnaire à remplir.** Les collégiens répondent à un questionnaire interactif (avec la présence du professeur d'EPS) quelques jours avant le « diagnoform ». Ce questionnaire établi par des scientifiques évoque des thématiques de la vie quotidienne telles que le sommeil, l'activité physique, l'alimentation ou le niveau de santé. Le jour du « Diagnoform » durant 30 minutes, un éducateur formé en « sport-santé » commente les résultats de la classe et sensibilise les élèves aux thématiques abordées ;
 - **Temps de restitution avec l'équipe pédagogique du collège** (professeurs de sports, infirmière scolaire, chef d'établissement) : cela permet de dresser un état des lieux objectif de la forme des élèves participants et d'identifier de manière précise les points forts et les axes de progrès, et ainsi de formuler des propositions et préconisations concrètes.

Depuis 2024, cette action « stratégie sport santé de la CeA » a intégré l'axe 1 « garantir une offre de prévention à tous les âges de la vie » du plan santé pour l'Alsace 2024-2028 voté le 20 juin dernier.

Le soutien aux parasports pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap :

En 2025, les aides suivantes ont été versées grâce à 3 dispositifs spécifiques orientés à la fois sur le sportif et le club:

- Acquisition de matériel sportif par des associations œuvrant dans les champs du parasport : 3 demandes – subvention totale 11 440 €,

- Soutien à l'engagement sportif des clubs parasport en Championnat de France : 8 demandes – subvention totale 12 389 €,
- Soutien aux athlètes de très haut niveau en situation de handicap : 6 athlètes soutenus – subvention totale de 17 000 €,

Défi Nature au bénéfice des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance :

Suite au souhait du Conseil des jeunes de l'ASE de participer à des rencontres sportives inter établissements, d'être dans la nature et d'interagir avec des animaux, les Directions des Sports et de la Vie associative, de l'Aide sociale à l'enfance et Economie Aménagement et Tourisme se sont mobilisées pour organiser une journée sportive au Champ du Feu pour les enfants confiés sur le thème des sports de nature. Elle a eu lieu le 24 mai 2025, 120 jeunes y ont participé issus de 22 établissements alsaciens. Le programme de la journée a été construit en partenariat avec des comités départementaux sportifs de sports de nature (course d'orientation, cyclisme, montagne escalade, ski, aéromodélisme). Des bénévoles associatifs issus de clubs locaux ont animé les différents ateliers avec le soutien d'une trentaine d'agents volontaires des 3 directions précitées. Cette journée a été un grand succès, l'enquête de satisfaction montre que 100 % des participants souhaitent de nouveau participer à l'édition 2026.

Perspectives 2026

- **Le Défi nature** pour les enfants confiés à l'ASE sera organisé chaque année avec en perspective une augmentation du nombre d'enfants participants et l'élargissement des tranches d'âge des participants aux 9/16 ans (au lieu de 11/16 ans).
- **Boost ta forme** : Il s'agit de développer des actions en réponse aux constats de la phase 1 de BOOST TA FORME. Objectif : mettre en place dans les collèges des actions ciblées de prévention.

Budget 2025 :

Le budget 2025 consacré au sport s'est élevé en 2025 à **5 001 07 €**.

Focus 2025

Les Internationaux de Tennis de STRASBOURG (deuxième tournoi de tennis féminin le plus important de France après Roland Garros), soutenus par la CeA, mènent depuis 2010 une démarche volontariste et novatrice en matière de développement durable saluée par l'ADEME. Le dernier bilan carbone en date a permis de démontrer **une baisse des émissions par spectateur de 60% entre 2010 et 2023**, résultat encourageant et possible grâce à une stratégie de réduction d'impact portée par tous les acteurs des Internationaux de STRASBOURG alors que sa fréquentation a, dans le même temps, été démultipliée. Avec **80 actions écoresponsables** développées chaque année (tri sélectif, recyclage des balles, véhicules électriques, circuits courts pour les repas...), les Internationaux de STRASBOURG sont devenus une référence en la matière. En finançant **en 2021** à MOLLKIRCH et ANDLAU des projets locaux de reconstitution de forêts détruites par un parasite, **il a atteint la neutralité carbone** via ce projet certifié par le ministère de la transition écologique.

De plus, à l'occasion du tournoi, **les organisateurs mènent des actions de sensibilisation** auprès du public autour de thématiques telles que **le handicap ou l'inclusion**, notamment pour et avec la CeA. Les organisateurs, au-delà de leur contribution à la promotion de la pratique sportive féminine, s'engagent aussi depuis plusieurs années pour le **droit des femmes** (l'instance du tennis féminin mondial vise ainsi la parité des gains entre tournois masculins et féminins pour 2027) et dans le combat contre les violences dans le sport.

4.3 Citoyenneté et démarche environnementale

Constitution et animation d'un groupe d'innovateurs « Start Tech CeA »



Correspondances éventuelles avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Potentiellement, de nombreuses innovations qui seront envisagées dans ce groupe de travail concerneront les transitions énergétique et écologique. Le champ d'intervention peut donc concerner de nombreux engagements. Voici quelques exemples :

- Engagement n°4 : ouverture vers d'autres cas d'usage du photovoltaïque (exemple de canopée solaire au-dessus de l'autoroute)
- Engagements 9 à 17 et 26 : participer à l'enjeu de renaturation par une promotion du pacte de la Haie, y compris le long de nos routes en bords de champs, et par de la sensibilisation à la préservation des sols vivants (organisation de fresques du sol, selon le modèle d'atelier créé par l'ADEME).
- Engagement 27 : promotion de l'émergence de la filière des véhicules intermédiaires (allant au-delà d'une politique vélo exemplaire), comme alternative sobre et crédible à l'autosolisme pour de nombreux cas où le vélo ne répond pas au besoin.
- Engagements 28 & 29 : montée en compétence collective sur ces enjeux, comme préalable indispensable à toute action permettant d'aller réellement dans le sens de la préservation du bien commun.

Présentation de la politique menée

Le groupe Start Tech CeA est composé d'agents volontaires de différentes Directions (routes, environnement, moyens généraux, ressources humaines, commande publique...). Cette transversalité facilite le partage d'informations et l'impulsion d'idées novatrices répondant aux enjeux de la transition énergétique et écologique. Des conférences, webinaires et ateliers sont régulièrement proposés autour de l'innovation technique.

Pour faire réellement face aux enjeux systémiques du XXI^e siècle, ce groupe souhaite mettre en place de nouveaux outils, coopérer, mutualiser, s'inspirer les uns des autres et progresser ensemble vers de nouvelles compétences et méthodes de travail.

Avec la création de la CeA, de nombreuses questions sont rapidement apparues sur le partage d'informations en matière d'innovations, sur leur sens et sur la nécessité d'aborder ces sujets de manière très transversale. Par exemple :

- Les îlots de fraîcheur, qui concernent les bâtiments, les aménagements urbains et la requalification de nombreuses voiries, tout en se basant sur des solutions fondées sur la nature ;
- L'émergence de l'électromobilité qui bouleverse totalement l'organisation de la recharge énergétique en ramenant la production et la distribution dans les bâtiments ;
- La politique ZAN qui tend à imaginer une superposition d'usages de l'objet routier, pour le rendre producteur d'une énergie permettant d'améliorer l'autonomie énergétique des bâtiments. Elle est aussi à l'origine de nombreuses interrogations sur l'importance croissante des dépendances vertes de la collectivité pour la préservation de la biodiversité et de la biomasse ;
- Les nouvelles politiques nationales en matière de gestion de l'eau : ouverture au réemploi des eaux usées traitées, gestion intégrée des eaux de pluie dans les aménagements urbains et gestion à la parcelle pour les bâtiments...

Piloté par 4 agents de Directions différentes, un groupe d'innovateurs s'est ainsi constitué pour échanger, découvrir, sensibiliser, monter en compétences, expérimenter et inciter à prendre des directions pas toujours évidentes à suivre dans le cadre d'une organisation encore très hiérarchisée : c'est un laboratoire d'idées qui ouvre vers des nouvelles voies.

Il associe à ses réflexions des référents au sein des Directions supports pouvant être impactées par les sujets traités : le Service Formation, la Commande Publique, les Systèmes Informatiques ainsi que la Direction de l'Innovation et de la Transformation Publique.

Bilan des actions menées en 2025

Bilan des actions

Suite à de premiers évènements en 2023 et 2024 très largement ouverts sur des innovations transversales, la Start Tech a souhaité, en 2025, orienter plus spécifiquement ses réflexions sur la thématique de l'eau, dans le prolongement de l'organisation des Assises rhénanes de l'eau par notre collectivité. En effet, ce sujet va devenir un enjeu financier important dans les prochaines années, notamment parce qu'il figurera parmi les 6 critères qui constitueront le socle des « budgets verts ».

- En mars, sensibilisation de participants de la Start Tech à cet enjeu, en leur faisant jouer une fresque de l'eau, articulée autour des cycles naturels et anthropiques de l'eau. Cette action a permis de prendre conscience de toute l'eau « cachée » et utilisée lors de nos activités quotidiennes et professionnelles.
- En juin, organisation d'un atelier de travail pour initier la création d'une fresque de l'eau locale, centrée sur les enjeux pour nos politiques publiques et notre territoire, et fournissant des clés d'actions tangibles, collectives et individuelles.
- A l'automne, un prototype de ce jeu sera soumis aux experts « Eau » de la CeA, pour en affiner le contenu. L'objectif est de pouvoir le déployer d'ici la fin de l'année, pour en faire un outil pédagogique opérationnel tant pour les agents, que pour les élus et les citoyens.

- En septembre, dans le cadre des journées européennes de la mobilité, en partenariat avec *Mobilizz* (plan de mobilité employeur), la Start Tech a co-organisé :
 - o dans le prolongement de sa conférence de l'an dernier, la projection du film de Jérôme ZINDI, la « nouvelle aventure mobile » qui montre tout le potentiel des véhicules intermédiaires pour apporter une réponse vertueuse aux enjeux de transition des mobilités ;
 - o des ateliers ludo-apprenants (fresque des mobilités) pour permettre aux agents de la CeA de comprendre les clés de la transition des mobilités et leur montrer comment ils peuvent se les approprier.
- Quelques webinaires et séances de travail ont également été organisés, et continueront de l'être en 2026, pour :
 - o Partager de l'information recueillie lors de visites de salons et congrès nationaux ;
 - o Echanger sur des expérimentations porteuses de sens mises en œuvre par certains membres du groupe ou par leurs collègues ;
 - o Offrir à des prestataires la possibilité de faire découvrir leurs innovations qui peuvent répondre aux nouvelles exigences des métiers de la CeA ;
 - o Sur la base du volontariat, mobiliser certains membres qui s'engagent à participer à d'autres groupes de travail transversaux, ou pour participer à l'organisation d'événements inspirants au sein de la collectivité.
- Enfin, pour faire connaître les activités de la Start Tech et promouvoir cette approche collaborative de l'innovation, publication, après chaque événement, d'un « journal mural de l'innovation » qui fait l'objet d'une diffusion dans les actualités de l'intranet et aux élus référents, ainsi que d'un affichage au sein des services concernés.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Le pilote du BEGES de la collectivité et celui du SPASER font partie de la Start Tech, ce qui facilite la cohérence entre les actions proposées et les orientations prises par la collectivité en matière de décarbonation.

Développer les véhicules intermédiaires entre le vélo et la voiture



Photo 13: Le véhicule Intermédiaire Strasbourgeois Karbikes

Perspectives 2026

Perspectives générales

- Continuer à partager des innovations techniques et méthodologiques ;

- Travailler avec les Directions supports concernées sur la montée en compétences collectives (agents et élus) sur les enjeux de transitions en réinvestissant le principe des jeux sérieux, très adaptés à la formation de l'adulte et permettant une mise en action rapide. Le Start Tech déclinera spécifiquement cette action en 2026 autour du déploiement d'une « fresque alsacienne de l'eau » ;
- Identifier des enjeux transversaux d'avenir peu investigués pour l'instant et proposer des pistes de travail (exemple des Haies, des enjeux ZAN sur les terrains non bâtis de la CeA, d'une réinterrogation de l'ensemble des politiques publiques de la collectivité prenant en compte les enjeux tentaculaires de la transition des mobilités...) ;
- Organiser de nouveaux événements inspirants et formateurs.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

La Start Tech ne se focalise pas sur le seul volet atténuation climatique, mais sur une ligne de conduite environnementale est plus globale.

Elle tient ainsi compte dans ses réflexions des 9 limites planétaires définies en 2009 par le Stockholm resilience Center et de son appropriation au sein de nouvelles théories économiques, comme celle du donut publié en 2017 par Kate RAWORTH, qui vise à corriger l'erreur initiale des économistes classiques, tablant sur une croissance infinie ne prenant pas en compte la finitude des ressources.

Budget actuel et futur

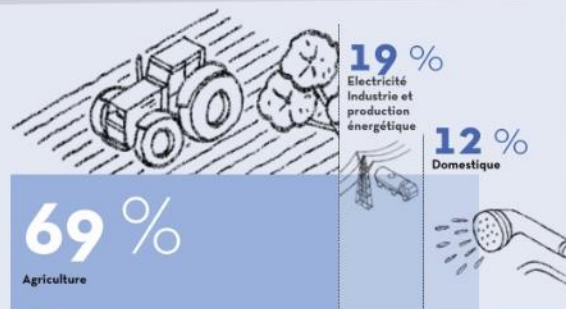
Il n'y a pas de budget spécifique prévu pour ce groupe, les innovations et expérimentations envisagées actuellement ne nécessitant pas de moyens financiers dédiés (le cas échéant elles sont financées dans le cadre des opérations au sein desquels elles se déroulent).

Focus 2025 : la Fresque de l'eau

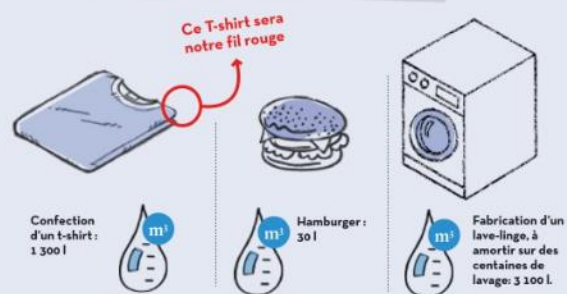
Après avoir (ré)appris les cycles naturels de l'eau, les participants de la Start Tech ont cerné les enjeux du « petit » cycle de l'eau (lié aux activités humaines) : prélèvements, utilisation, empreinte... toutes ces notions ont été clarifiées.

Pourquoi réaliser une empreinte eau ?

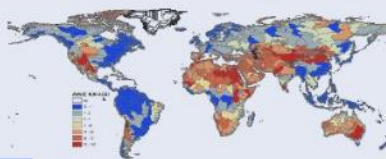
L'eau douce, **une ressource vitale**. Part des prélèvements (%) par type d'usage primaire de l'eau¹



Derrière chaque objet du quotidien se cache **une consommation d'eau²**

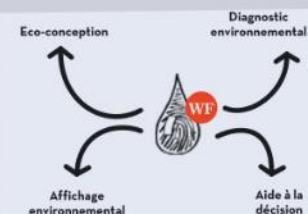


L'eau douce, **une ressource menacée**
et inégalement répartie



Plus de la moitié de la population mondiale
vit dans des conditions de grave pénurie d'eau
pendant au moins un mois par an⁵.

L'empreinte eau,
un outil opérationnel
pour de multiples usages



Source : 1. FAO 2015 ; 2. UN-Water, 2014 ; 3. AQUASTAT, n.d. ; 4. Mekonnen and Hoekstra, 2016 ; 5. Agribalyse et Ecoinvent

Et pour donner une idée de l'eau « cachée » et consommée tous les jours, ci-après quelques exemples, basés sur la normalisation ISO récente de la notion d'« empreinte eau », qui prend en compte le niveau de stress hydrique des territoires où l'eau est consommée :

- Une baguette de pain : **40 litres** d'eau.
- Une tasse de café : **64 litres** d'eau, de la culture à la transformation
- Un œuf : **75 litres** d'eau ;
- Une tablette de chocolat (150g) : **235 litres** d'eau
- Un litre de lait : **330 litres** d'eau ;
- Un kg de pommes de terre : **330 litres** d'eau ;
- Un burger (bœuf) : **380 litres** d'eau ;
- Un kg de riz : **14 000 litres** d'eau ;
- Un jean : **30 000 litres** d'eau, principalement pour la culture du coton

4.4 Égalité femmes / hommes

Plan égalité professionnelle femmes / hommes



Présentation de la politique menée

Le 18 décembre 2023, le Conseil de la CeA, approuve le second Plan égalité professionnelle femmes/hommes.

Bien que répondant à une obligation réglementaire au titre de l'article 80 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, ce plan devient pour la CeA le fil conducteur de sa politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour la période 2024-2026, autour des mêmes 5 axes de travail que ceux du plan précédent, il comporte 17 actions :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes ;
- Mettre en place des actions transversales de support : formation, communication, réseau...

Bilan des actions menées en 2025

- Réalisation d'une étude sur les besoins de modes de garde des enfants en bas âge pour le personnel de la CeA.

Les « Services Conseil Expertises Territoires », organisme rattaché à la Banque des Territoires, accompagne les services dans l'exploration de trois pistes :

- Mise en œuvre d'une prestation financière d'action sociale d'aide au mode de garde pour les agents aux salaires les moins élevés ;
- L'étude de création en nos murs d'un multi-accueil mixte (pour les agents et nos publics accompagnés), en expérimentation sur un territoire ;
- La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement à la parentalité tournés vers nos agents.

Au printemps 2025 a eu lieu une enquête sur la parentalité auprès de notre personnel. Les résultats de l'étude sont attendus pour fin 2025.

- Un nouvel opus de la semaine pour l'égalité professionnelle s'est tenu du 10 au 14 mars 2025. Il a rassemblé 304 personnes autour de 15 actions relevant de la déconstruction des représentations et stéréotypes de genre et de la problématique des règles incapacitantes au travail. 310 personnes ont par ailleurs participé au Quizz, soit près de deux fois plus qu'en 2023.

Perspectives 2026

- Elaboration d'un nouveau plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle qui couvrira la période 2027-2029

Budget actuel et futur

La mission égalité est dotée d'une enveloppe annuelle de 10 000 €, destinée aux actions de communication, de sensibilisation et de formation.

Focus 2025 : La semaine de l'Egalité

- 2 représentations de théâtre forum sur les stéréotypes.
- 3 conférences : « Stéréotypes de genre et inégalités professionnelles entre femmes et hommes », « femmes inspirantes » et « Mobilité et genre ».
- 4 ateliers thématiques « communication inclusive », « sexisme ordinaire au travail et management », « cycle chef de projet », « escape game ».
- Des « sérieux game ».
- Un quizz avec remise de lots.

Focus territorial 2025 : Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Réduire l'isolement par le biais d'une action collective « Vous les femmes à l'action ! »

Cette action a été initiée suite à la réalisation d'un diagnostic destiné à des femmes isolées de RIEDISHEIM.

126 situations de femmes isolées ont été repérées au sein de la Commune de RIEDISHEIM. 81 femmes ont été contactées par le biais d'un questionnaire et une vingtaine de femmes ont répondu positivement et ont montré un intérêt à la démarche de l'action « vous les femmes ». Cette action a pour but d'induire une dynamique participative au sein du groupe créé afin de :

- Favoriser l'estime de soi,
- Rompre l'isolement,
- Identifier les difficultés,
- Aider à mettre en avant leurs ressources et compétences au profit du groupe.

7 rencontres ont été effectuées et de nombreuses activités réalisées, dont le partage de leur mixité culturelle musicale, alimentaire et l'organisation d'une sortie nature au CINE (Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) de la Petite Camargue, afin de sortir du quotidien le temps d'un instant.



Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables

L'enjeu des décennies à venir est de réussir à faire cohabiter économie, emploi et environnement ; de renforcer l'attractivité de l'Alsace tout en permettant un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, en polluant moins et en consommant moins de ressources. L'innovation technique et sociale, mais aussi le bon sens, apparaissent alors comme essentiels pour mettre en place les bases d'un développement durable, créant de l'emploi et de nouvelles productions et modes de consommation plus responsables et écologiques.

5.1 Alimentation

Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente par le producteur ou l'approvisionnement de proximité répondent, par conséquent, bien à cet objectif d'alimentation durable. La CeA a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité.

La promotion des produits locaux de qualité dans les collèges



Correspondance éventuelle avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements numéro 26 et 30

Présentation de la politique menée

Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente en circuit-court ou l'approvisionnement de proximité répondent bien à cet objectif d'alimentation durable. La CeA a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité.

Bilan des actions menées en 2025

Comme les années précédentes, la promotion des produits locaux et durables dans les collèges s'appuie sur la formation et l'accompagnement des équipes, sur des animations, sur l'évolution de l'organisation dans les cuisines, ainsi que sur les pratiques d'achats :

- Réalisation d'une étude avec assistance à maîtrise d'ouvrage sur les besoins, moyens et outils à mettre en place afin d'augmenter la part des achats locaux et de qualité dans les collèges et autres établissements entrant dans le champs d'intervention de la CeA ;
- Opérations « bio et local je me régale » mettant en lumière les produits locaux et de saison dans les collèges. En particulier : Opération Fraise et Asperge au printemps et Opération « fabuleuses légumineuses » (pois chiches, lentilles) en mars. Une vingtaine de collèges participent à chacune de ces opérations ;
- Promotion du « fait maison » dans les restaurants des collèges par la formation des équipes de restauration ;
Equipped des cuisines en matériels favorisant le « fait maison » et la réduction du gaspillage (locaux à tubercules, bacs à féculé, éplucheuses, bars à salades, bar à chaud, cellules de refroidissement) ;
- Participation des collèges volontaires à la collecte de la banque alimentaire en novembre 2025, la CeA assure la coordination auprès des collèges ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : organisation fin 2024 et début 2025 du « mois de la pesée ». Les pesées ont été réalisées sur 20 services successifs, soit un plan alimentaire complet. Les données ont été analysées et une fiche individuelle a été réalisée pour chaque collège, avec des propositions de pistes d'amélioration ;
- Accompagnement des équipes de cuisine et des secrétaires généraux de 5 collèges pilotes sur les approvisionnements locaux et durables en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace.

Perspectives 2026

Lancement de l'outil de mise en relation entre producteurs et acheteurs publics (Agrilocal).

Poursuite de l'accompagnement des collèges pilotes et extension à d'autres territoires

Les opérations « bio et local je me régale » seront reconduites, avec une réflexion sur les calendriers des actions dans les collèges, en lien avec Agrilocal.

Illustrations



Flyer de communication de la CeA sur l'alimentation locale, responsable et de qualité dans les collèges

Focus 2025

La CeA a engagé en 2025, avec la Chambre d'Agriculture Alsace, une expérimentation d'accompagnement de plusieurs collèges du Sud Alsace sur leurs approvisionnements. L'objectif est le développement de la part des produits locaux et durables dans les assiettes des collégiens.

L'accompagnement est hybride :

- Temps collectifs : réunion de sensibilisation, travaux en petits groupes sur les menus, identification commune des freins et leviers...
- Suivi individuel : étude approfondie des approvisionnements, temps d'échanges et pistes d'actions personnalisées pour chaque collège.

Il est prévu que cet accompagnement soit étendu à d'autres établissements sur le territoire de la CeA.

Exemple de question du Quiz de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation

4. Quelle est la différence d'impact environnemental entre une tomate hors saison et une tomate de saison ?

A Pas de différence

B La tomate hors saison émet 2x plus de CO2

C La tomate hors saison émet 7x plus de CO2

5. Quelle est la part du transport dans les émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation ?

Émissions totales de gaz à effet de serre

dont alimentation

Transport = 10%

Mode de production = 70%

Pour réduire l'impact de l'alimentation :

- ✓ Des produits de saison
- ✓ Des produits locaux
- ✓ Des produits bio
- ✓ Des produits dont le mode de production est moins impactant
- ✓ Moins de produits transformés
- ✓ Des repas végétariens

Focus territorial 2025 : Territoire Sud Alsace

Dispositif Filières Métiers – Thématique de la 3ème année « Bien dans mon assiette » - Année scolaire 2025/2026

- Découverte de sites, de métiers avec participation à des ateliers de confection :
 - ✓ Ferme STOESSEL (producteur de viandes, œufs, produits laitiers) : atelier de production (FELDBACH) et La Petite Prairie (RANSPACH), maraîcher bio
 - ✓ Musée du fromage (MUNSTER)
 - ✓ Boulangerie-pâtisserie (la Maison du pain à SELESTAT)
- Réinvestissement au sein de la restauration scolaire du collège :
 - ✓ Au retour de chaque visite, une partie du menu sera élaborée par les élèves en appui du club cuisine
 - ✓ Mme PETER, cheffe de cuisine, associera les professeurs de différentes disciplines dans son « club cuisine » avec les élèves concernés.

Actions alimentation en collège

- Opération « Bio local, je me régale »



L'opération « Bio et local, je me régale » s'est déroulée du 14 au 18 octobre 2024 avec pour thème les produits laitiers dans les restaurants scolaires volontaires d'Alsace. L'objectif est de promouvoir ces produits au menu des collégiens.

Au niveau du territoire Sud Alsace, 5 collèges ont participé à cette action :

- Collège Lucien Herr à ALTKIRCH
- Collège Nathan Katz à BURNHAUPT-LE-HAUT
- Collège René Cassin à CERNAY
- Collège de la Largue à SEPPOIS-LE-BAS
- Collège Gérard de Nerval à VILLAGE-NEUF

- Fabuleuses légumineuses



Depuis 2021, la CeA invite les collèges alsaciens à prendre part à l'opération « Fabuleuses Légumineuses », qui s'est déroulée en 2025 du 24 au 28 mars.

Cette initiative vise à sensibiliser les jeunes, de la maternelle au lycée, ainsi que leurs familles, aux enjeux de la transition alimentaire. Les légumineuses seront mises à l'honneur pour leurs nombreux bienfaits : préservation des sols, gestion durable des ressources en eau et contribution à l'adaptation au changement climatique.

Tous les collèges alsaciens sont invités à prendre part à cet événement **en privilégiant l'utilisation de productions locales et/ou biologiques**. Sur le territoire, l'offre de lentilles vertes (bio ou conventionnelles) ainsi que de pois chiches est désormais suffisamment développée pour répondre aux besoins des établissements.

Durant cette semaine, les collèges participants sont encouragés à proposer des menus variés intégrant des légumineuses, associés à des animations autour des thèmes de l'approvisionnement local et de la nutrition.

Au niveau du territoire Sud Alsace, 11 collèges ont participé à cette action :

- Collège Lucien Herr à ALTKIRCH
- Collège René Cassin à CERNAY
- Collège Jean Monnet à DANNEMARIE
- Collège Adélaïde Hautval à FERRETTE
- Collège des Trois Pays à HEGENHEIM
- Collège Jean-Paul de Dadelsen à HIRSINGUE
- Collège de l'Il à ILLFURTH
- Collège Conrad Alexandre Gérard à MASEVAUX-NIEDERBRUCK
- Collège Robert Schuman à SAINT-AMARIN
- Collège Françoise Dolto à SIERENTZ
- Collège Gérard de Nerval à VILLAGE-NEUF

Alsace Fan day

Les collèges alsaciens ont été invités à participer à la **8^e édition de l'opération Alsace Fan Day**, organisée dans le cadre de la **Semaine de l'Alsace du lundi 23 au vendredi 27 juin 2025**.

Objectif : mettre à l'honneur l'Alsace et son patrimoine culinaire à travers un moment festif et gourmand dans les restaurants scolaires alsaciens.

L'idée est de valoriser quelques spécialités emblématiques communes à notre culture : *Fleischkäse* (pain de viande), *Spätzle*, *Bretzel*, *Choucroute garnie*, tartes flambées, *Forêt-Noire*...



Participation de 7 collèges sur le territoire Sud Alsace :

- Collège Lucien Herr à ALTKIRCH
- Collège René Cassin à CERNAY
- Collège Jean Monnet à DANNEMARIE
- Collège Jean-Paul Dadelsen à HIRSINGUE
- Collège Conrad Alexandre Gérard à MASEVAUX-NIEDERBRUCK
- Collège Françoise Dolto à SIERENTZ
- Collège Gérard de Nerval à VILLAGE-NEUF

La promotion des produits locaux de qualité dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements numéro 26 et 30

Présentation de la politique menée

La CeA souhaite étendre la démarche sur l’approvisionnement bio et local des collèges aux établissements qui entrent dans son champ de compétences : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d’accueil spécialisés, ainsi qu’auprès des personnes en situation de précarité alimentaire.

Bilan des actions menées en 2024 /2025

Quelques établissements volontaires ont ainsi été accompagnés dans leurs réflexions pour un changement de pratique depuis 2019.

Par ailleurs, l’intégration d’un volet « développement durable (dont alimentation) » dans les Contrats Pluriannuels d’Objectifs et de Moyens (CPOM) signés avec les établissements est prévue. Les discussions avec les établissements pour la mise en place de ces CPOM sont engagées.

Enfin, une étude sur les freins et leviers d’un approvisionnement en produits locaux par les structures de l’aide alimentaire a été réalisée.

Perspectives 2026

- Passation de contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens intégrés différents volets du développement durable.
- Accompagnement des établissements volontaires pour développer l’intégration de produits locaux dans les menus.
- Elaboration d’un plan d’action en faveur de plus d’approvisionnement local dans l’aide alimentaire.
- Facilitation de l’achat de produits locaux par l’outil AGRILocal.

Partenariat avec l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes (APDMAA)



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement numéro 26

Présentation de la politique menée

En 2012, la marque « **Savourez l'Alsace** » a été développée, suivie en 2015 par la marque « **Savourez l'Alsace Produit du Terroir** ».

La marque « Savourez l'Alsace » concerne des produits transformés en Alsace par des entreprises qui développent des emplois et investissent en Alsace.

Pour pouvoir être labellisés « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », les professionnels doivent proposer des produits bruts 100 % alsaciens, ou des produits transformés en Alsace avec au minimum 80 % de matière première alsacienne. La garantie de traçabilité est assurée par un organisme indépendant.

En mai 2021, la CeA a acté les contours d'une stratégie alimentaire locale autour de ces deux marques qui qualifient le savoir-faire et l'excellence des filières et des produits locaux pour favoriser la consommation de produits agroalimentaires alsaciens (Délibération n°CD-2021-5-3-2 du 31 mai 2021).



Pour matérialiser ce pôle alimentaire, l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsace (APDMAA) a ainsi été créée en novembre 2021. M. Sébastien MULLER, Président de l'Association Régionale des Industries Alimentaires (ARIA) et M. Jean-Michel SCHAEFFER, Président d'Alsace Qualité en sont les co-présidents.

Cette stratégie vise à répondre aux nombreux enjeux s'inscrivant dans le développement des filières agroalimentaires et au maintien des emplois pour un pan d'activité qui représente le 2ème secteur industriel en Alsace et compte 6 500 exploitations agricoles.

A fin 2024, 139 entreprises ont fait référencer plus de 6 000 produits sous les labels « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir ».

Bilan des actions menées en 2025

Avec 4 années d'existence, l'APDMAA est devenue un acteur reconnu de l'écosystème de la production alimentaire alsacienne. La convention de partenariat est basée sur le développement des cinq axes suivants :

- Axe 1 : Instauration d'un guichet unique pour faciliter l'accès aux marques « Savourez l'Alsace » (SA) et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » (SA-PT).

- Axe 2 : Promotion des marques SA/SA-PT : visibilité, communication et développement de la notoriété.
- Axe 3 : Développement de la présence de SA/SA-PT dans les opérations commerciales du territoire.
- Axe 4 : Poursuite de la pénétration des produits SA/SA-PT dans tous les circuits de distribution en suivant les évolutions technologiques.
- Axe 5 : Structuration des filières.

L'association a participé à de nombreuses manifestations qui lui ont permis de promouvoir les marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », ainsi que ses adhérents. La liste ci-après n'est pas exhaustive :

- Participation, en mars 2025, au Salon **CHR Pro de COLMAR** avec une coopération avec le Centre de Formation d'Apprentis des Métiers de l'Hôtellerie-Restaurant de COLMAR pour intégrer des produits des marques SA et SAPT dans les plats préparés lors du salon :



- Participation à différents salons et foires avec un stand de vente de produits sous les marques SA et SAPT : Salon Made in Elsass à HAGUENAU, Foire aux Vins de COLMAR, Foire Européenne de STRASBOURG, Salon Biobernai.



- Opérations annuelles « Dégustons l'Alsace » durant les mois de mai et d'octobre : promotion des produits SA et SAPT dans l'univers de la restauration indépendante et collective (groupe API) : environ 150 producteurs et industriels concernés.



- Opérations de promotions dans différentes GMS (Auchan, E. Leclerc, Cora, Super U), via un regroupement de merchandising en îlot central.
- Activité sur les réseaux sociaux : le passage de la page Facebook SA et SAPT à la page Facebook « Alsace » a permis une connexion directe aux 1,2 millions de fans, dont 120 000 en Alsace.



Perspectives 2026

Un travail est en cours durant l'année 2025 avec l'APDMAA afin de définir les priorités et les actions à mener à partir de 2026 dans le cadre d'une nouvelle convention et dans l'objectif de diversifier les sources de financement de l'association.

Budget 2025

Le budget prévisionnel 2025 de l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes s'élève à 360 000 €. Il est réparti sur 4 postes principaux de dépenses :

- Frais de fonctionnement (dont salaires et charges) pour 234 000 € ;
- Actions de visibilité marques/adhérents pour 106 000 € ;

- Accompagnement et développement de filières et sourcing pour 8 000 € ;
- Participation à des salons et événements pour 12 000 €.

Il est proposé que la CeA participe à hauteur de 80 % maximum des dépenses 2025 de l'association, avec un montant plafonné de subvention fixé à **288 000 €**. Le rapport pour l'attribution de la subvention 2025 est inscrit à l'ordre du jour de la Commission Permanente du 25 septembre 2025.

Focus 2025

L'ARIA et Alsace Qualité ont souhaité que l'APDMAA devienne un guichet unique pour les entreprises, facilitant ainsi l'accès aux marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir ».

Cette stratégie a pour but :

- De veiller à la cohérence des valeurs des marques (un socle commun en insistant sur les valeurs véhiculées).
- D'augmenter le nombre d'entreprises adhérentes au dispositif.
- D'organiser les accréditations des produits SA/SAPT en partenariat avec l'ADIRA, Alsace Qualité et l'ARIA Alsace propriétaire des marques.

La CeA porte l'abattoir de proximité de CERNAY
--



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 26

Présentation de la politique menée

L'abattoir de proximité de CERNAY est une propriété de la CeA. C'est un outil indispensable pour les éleveurs alsaciens. Les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant délégataire du service public ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue ainsi qu'à la limitation des intrants dans le sous-sol et les nappes phréatiques.

La société d'exploitation compte environ 800 usagers réguliers et le tonnage annuel abattu est stable ces dernières années.

En 2023, la CeA a réalisé d'importants travaux (extension des locaux administratifs, amélioration du bien-être animal, augmentation de la capacité de stockage froid, modification du groupe froid, atelier de préparations bouchères hachées et de steaks hachés). Ces investissements de la CeA ont permis au délégataire d'augmenter l'activité de découpe et ainsi d'augmenter le chiffre d'affaires pour garantir durablement l'équilibre financier de l'abattoir.

Le coût total des travaux s'élevait à 2,1 M€ HT.

Bilan des actions menées en 2025

En 2025, l'équilibre de l'activité de l'abattoir et de l'atelier de préparations bouchères et de steaks hachés a été trouvé.

Perspectives 2026

En 2026, l'équilibre économique de la structure est à maintenir.

Un travail est à engager pour faire le lien entre les utilisateurs de l'abattoir et les acheteurs publics (dont la restauration scolaire des collèges). L'outil Agrilocal, déployé en 2026, pourra faciliter cette mise en relation.

Budget actuel et futur

La CeA prend en charge, en tant que propriétaire, une partie des coûts d'entretien et d'investissement. Le budget en 2025 est de 145 000 €. Il devrait être d'un montant similaire en 2026.

L'abattoir départemental à CERNAY est un outil de proximité et polyvalent offrant une gamme complète de services. En plus de l'abattage classique sont proposés :

- Un atelier de découpe, permettant une valorisation directe de la viande, pour la vente à la ferme (mise sous vide possible),
- Des capacités frigorifiques pour conserver de la viande en maturation,
- L'abattage rituel,
- Dans le cadre de l'extension : un atelier permettant de fabriquer des préparations bouchères hachées (saucisses, farces...) et des steaks hachés surgelés,
- Un coût calculé au plus juste, conformément à sa mission de service public.

L'abattoir, qui a bénéficié du soutien financier de la CeA dans le cadre de sa rénovation en 2023, a vocation à satisfaire l'abattage familial et la filière de qualité locale.

Illustration





Chiffres clés

Tonnage d'abattage pour 2025 : 1 350 tonnes

Production de préparations bouchères hachées et steaks hachés : 35 tonnes

5.2 Achats éco et socio-responsables

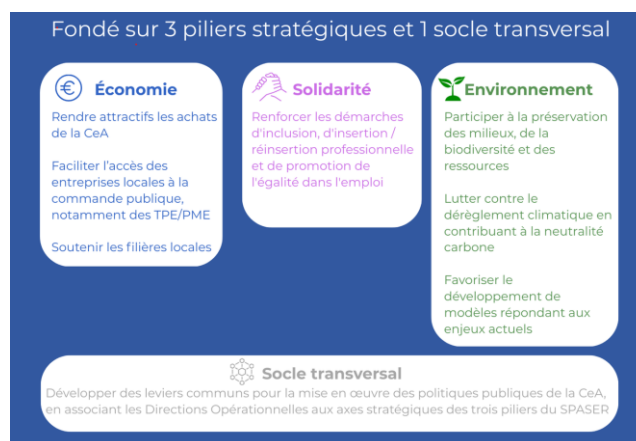
Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)



Le contexte du SPASER

La CeA est dotée depuis juin 2023 d'un Schéma de promotion des achats socialement écologiquement responsables (SPASER). Il ambitionne de manière simple et efficace, pour la collectivité, de devenir actrice du développement durable en actionnant le levier de la commande publique.

En 2025, le SPASER évolue pour plus de lisibilité, de simplicité et d'efficacité dans les actions à porter. Un socle transversal soutient trois piliers (Économie, Solidarité et Environnement), essentiels pour permettre aux achats de contribuer à la création d'une société plus durable et inclusive. La démarche globale vise également à développer la sensibilisation et l'acculturation aux achats responsables.



SPASER mis à jour 2025

Dans le cadre de sa politique d'achat, la CeA ambitionne ainsi de réduire son empreinte écologique, de promouvoir des pratiques commerciales éthiques et de soutenir davantage les droits des travailleurs. Cela bénéficie à la fois à l'organisation elle-même et à ses agents, à ses fournisseurs, à la société et à l'environnement dans son ensemble.

Bilan des actions menées en 2025

La révision du SPASER initiée en début d'année 2025 permet de recentrer le schéma sur les actions stratégiques pour lesquelles il est possible d'intervenir de façon concrète, notamment en mesurant les résultats au travers d'indicateurs de suivi.

Dans le cadre des stratégies d'achat pilotées par la Direction des Achats et de la Commande Publique (DACP) en collaboration avec les directions opérationnelles concernées, **des actions dans le domaine environnemental** ont pu être initiées. Parmi les réussites, les plus emblématiques sont répertoriées ci-après.

Action 17 du SPASER « Favoriser les énergies décarbonées* dans le mix de la collectivité »

- Anticiper l'achat d'énergie pour la période 2027/2030 pour le gaz avec une part de biométhane à hauteur de 10 % (avec le Service énergie et qualité de l'air). Cet achat permet par ailleurs une meilleure maîtrise des coûts en se positionnant au plus tôt sur les marchés.
- Expérimenter un plan d'autoconsommation patrimoniale pour la période 2025/2026 visant à affecter les surplus de production des panneaux photovoltaïques de plusieurs collèges à des bâtiments départementaux (avec le Service énergie et qualité de l'air). Cet achat permet la mise en place de « circuits courts » de fourniture d'électricité (voir Focus).

Action 22 du SPASER « Accroître les achats de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées »

Dans le cadre des travaux réalisés par le Parc d'Erstein, celui-ci utilise des engins de chantier spécifiques parmi lesquels se trouvent les pelles araignées. Afin de réduire l'impact environnemental et de maîtriser les coûts, il a été décidé de maintenir une pelle existante à travers un contrat de réparation, prolongeant ainsi la durée de vie de l'engin d'une dizaine d'années plutôt que d'acheter une pelle neuve.

Action 9 du SPASER « Mettre en œuvre les outils de la commande publique adaptés à chaque typologie de marché et à chaque situation »

La DACP développe des cadres de mémoire environnementaux, notamment en lien avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique. Ces cadres permettent aux entreprises de s'approprier les attentes de la collectivité en matière environnementale et pour la collectivité d'avoir un retour sur le niveau de maturité des entreprises sur les achats concernés d'un point de vue environnemental.

Dans le domaine social, la Direction des Achats et de la Commande Publique a également piloté des achats favorisant l'insertion sociale. Certaines actions peuvent être mises en avant :

Action 10 du SPASER « Étendre le dispositif des clauses sociales aux marchés publics de prestations intellectuelles, services et fournitures »

Les clauses « d'action sociale » visent à la promotion des métiers dans nos contrats en incitant les entreprises à rencontrer des publics éloignés de l'emploi sous différentes modalités, notamment via des stages ou des visites de chantier. Dans certains marchés de la Direction des Routes, des Infrastructures et de la Mobilité, ces clauses ont été ajoutées pour :

- La fourniture de pièces de rechange et prestations d'entretien et de réparation de matériels agricoles, espaces verts, travaux publics et de fauchage,
- L'acquisition de véhicules d'occasion.

Action 13 du SPASER « Conclure des marchés réservés auprès de structures employant des personnes éloignées de l'emploi »

La DACP a accompagné la Direction Education Jeunesse afin de promouvoir des publics éloignés de l'emploi à travers la mise à disposition d'agents d'entretien pour les collèges dans le cadre d'un marché dédié à l'insertion.

Par ailleurs, depuis 2021, la CeA s'est engagée activement dans le développement des heures d'insertion destinées aux publics éloignés de l'emploi. Ainsi, le nombre d'heures d'insertion liées à nos marchés est passé de 60 000 heures en 2021 à 120 000 en 2024 et en 2025.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Plusieurs marchés conclus par la CeA par des directions opérationnelles et accompagnées par la Direction des Achats et de la Commande Publique contribuent à cet objectif. Les indicateurs liés aux gaz à effet de serre sont à construire en lien avec la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement. Par ailleurs, la DACP a participé avec la Direction Education Jeunesse et la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture à une rencontre avec les éleveurs de viande alsaciens « Elsass Viande » organisée par le Syndicat des Eaux Alsace Moselle (SDEA) qui s'interrogent sur la nourriture proposée aux animaux et envisagent de développer la part d'herbes locales proposée (viande à l'herbe).

Perspectives 2026

Perspectives générales

En 2026, la gouvernance du SPASER va être revue afin d'associer des experts thématiques pouvant faciliter la déclinaison des dimensions sociales, environnementales et économiques dans des achats ciblés.

Des actions vont être identifiées afin construire des indicateurs de suivi pertinents et facilement exploitables, permettant d'alimenter les choix concernant la mise en œuvre d'achats responsables.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi Climat et Résilience, il est attendu pour les collectivités d'intégrer des clauses environnementales et des critères environnementaux dans 100 % des marchés et 30 % des marchés devront présenter une clause sociale à partir du mois d'août 2026. La Direction des Achats et la Commande Publique travaille à la mise en œuvre de cette attente en accompagnant l'ensemble des directions opérationnelles.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

La systématisation des clauses environnementales dans l'ensemble des marchés pourra permettre d'avoir des retours sur les impacts de nos achats dans tous les domaines. Il est prévu d'expérimenter la notion de « coût global » afin de réduire l'empreinte environnementale de certains achats.

Focus sur l'expérimentation de la production d'électricité en circuits courts



Installation Panneaux Photovoltaïques à Wissembourg et à Truchtersheim

Dans le cadre de la production d'électricité en circuits courts, 19 collèges expérimentaux (sites producteurs) disposant de panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité. Celle-ci est autoconsommée sur le site. Les surplus produits (électricité produite non autoconsommée) sont affectés à 3 autres bâtiments de la collectivité (sites consommateurs). Ainsi, depuis le début de l'expérimentation (janvier 2025), la CeA a bénéficié de l'affectation de 285 000 kwh sur les 3 bâtiments concernés (sites consommateurs).

Utilisation de mobilier de réemploi dans les collèges



Présentation de la politique menée

Pour aller plus loin dans l'exemplarité du collège Katia et Maurice Krafft à ECKBOLSHEIM, reconstruit à neuf avec des hauts standards de performances énergétiques (BEPOS et

Bâtiment passif), à l'heure des lois AGECE (AntiGaspillage pour une Economie Circulaire) et « Climat et résilience », la CeA a confié la rénovation et le réemploi du mobilier scolaire d'une partie de ses collèges à un groupement de prestataires locaux (structures d'insertion) : Emi Créno et Les Jardins de la Montagne Verte.

Bilan des actions menées en 2025

Les deux structures d'insertion par l'activité économique, ont récupéré des dizaines de tables, chaises, bureaux... usagés et stockés dans les collèges de l'Eurométropole de STRASBOURG (dont ECKBOLSHEIM) et de l'agglomération de COLMAR. A partir de juillet 2024, les équipes ont trié, inventorié, démonté, nettoyé et restauré une partie conséquente de ce mobilier, afin de rééquiper à titre expérimental 3 salles de classes banalisées, 2 salles de permanence et quelques autres espaces du nouveau collège d'ECKBOLSHEIM.



Photo 14 : Mobilier scolaire de réemploi

Perspectives 2026

- Suivi de la vie du mobilier réemployé,
- Poursuite de la sensibilisation des collégiens à l'utilisation de ce mobilier,
- Réflexion en vue de nouvelles expérimentations dans d'autres établissements.

Budget actuel et futur

80 000 € HT en 2024-25 / Pas de budget dédié en 2026

Chiffres clés sur une action marquante de 2025

- 1 450 pièces de mobilier récupérées dans 18 collèges de l'Eurométropole de STRASBOURG et l'agglomération de COLMAR
- 392 pièces de mobilier scolaire de réemploi pour équiper en partie le nouvel externat du collège d'ECKBOLSHEIM
- 16 salariés en contrat d'insertion professionnelle au sein des prestataires impliqués

Achat et utilisation du papier recyclé



Présentation de la politique menée

Ecofolio, l'éco-organisme chargé du traitement des papiers, indique que « *la production de papier recyclé, par rapport à celle de papier non recyclé, consomme jusqu'à trois fois moins d'énergie, trois fois moins d'eau* ». Une tendance confirmée par l'Analyse de cycle de vie des livres de Terre vivante qui montre que la production de papier recyclée nécessite cinq fois moins d'eau que le papier labélisé PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) et 2,7 fois moins d'énergie.

Il existe plusieurs qualités de papier recyclé : le « classique non blanchi » dont l'aspect est légèrement grisâtre et le « blanchi » dont l'indice de blancheur est comparable à du papier non recyclé. Ce dernier implique par contre une étape supplémentaire de blanchiment chimique dans le processus de production.

Les impressions courantes réalisées par les agents de la CeA sur papier A4 et A3 se font, depuis 2024, sur du papier recyclé non blanchi.

Une campagne de sensibilisation à destination des agents a eu lieu préalablement, dans le but d'expliquer la démarche et de rassurer quant aux éventuelles inquiétudes. L'utilisation du papier recyclé ne pose pas de souci technique avec nos équipements déjà en place. Par ailleurs sa durée de conservation est identique. En effet, la norme DIN 6738 qui fait foi pour tous les papiers bureautiques, garantit la résistance au vieillissement des papiers y compris recyclés sur une durée de 50 ans.

Bilan des actions menées en 2025

- Suppression du papier blanc PEFC du catalogue de commande et maintien uniquement du papier recyclé pour tous les sites administratifs ;
- Utilisation du papier recyclé dans les presses numériques des 2 imprimeries centrales de la CeA, pour toutes les impressions courantes A4 et A3.

Perspectives 2026

Sensibilisation des agents sur les volumes d'impression afin de les inciter à les limiter au strict nécessaire.

Au-delà de l'empreinte carbone du matériau, une diminution de nos volumes d'impressions à un impact sur toute la chaîne : de la production (énergie, matières premières) au transport, en passant par la consommation de toner et final sur la gestion des déchets.

Budget actuel et futur

Cette mesure n'a pas de réel impact budgétaire. Le papier recyclé coûte approximativement le même prix que le papier PEFC, voire plus cher par moment, selon la fluctuation mondiale du coût de la pâte à papier.

Chiffres clés

Pour ses besoins administratifs, la CeA imprime annuellement près de 10 000 000 de feuilles A4 et 180 000 feuilles A3.

Sobriété, Réutilisation, Upcycling et Recyclage à la Direction de la Communication



Présentation de la politique menée

La Direction de la Communication est engagée depuis plusieurs années dans une réflexion et des actions orientées sur la durabilité et la sobriété. Ainsi, les bonnes pratiques suivantes sont en vigueur :

- Réutilisation des ressources et, dès que possible, des anciens matériels de communication et objets publicitaires,
- Réservation du lot « textile » du marché « objets promo » à l'insertion,
- Utilisation de produits issus de matières recyclées et/ou recyclables en priorité,
- Up-cycling des objets dès que possible : Recyclage de grandes bâches en mobilier pour salons et expositions (fabrication de poufs à partir de bâches en matière plastique),
- Limitation des impressions grâce à une écriture simplifiée et des renvois numériques : l'objectif est de réduire le calibrage des rédactionnels et donc le volume des documents. Au fur et à mesure des besoins de réédition, les documents sont retravaillés sur des formats plus courts et plus petits. Cette réduction des quantités de papiers est significative chaque année,
- Pérennisation des documents papier : par exemples les longues listes de contacts ne sont plus imprimées mais accessibles via un QR-code qui renvoie sur une page numérique facilement modifiable,
- Incitation au co-voiturage et à l'utilisation de transports collectifs,
- Limitation du « tout jetable »,
- Achat raisonné des objets promotionnels avec une volonté d'avoir des objets utiles,
- Utilisation de carton plutôt que des bâches (en matière plastique) pour la réalisation de supports de communication « grands formats », en particulier sur les opérations événementielles très ponctuelles,
- Utilisation de mobilier de seconde main pour l'équipement et l'aménagement de stands grâce au recours à des prestataires type Emmaüs,
- Pérennisation des outils de communication liés aux événementiels (windflags, tours de cou, foulards, personnages en carton) : ces outils ne sont plus marqués au titre d'un événement spécifique. C'est ainsi que les commandes passées pour un événement sont donc ré-utilisables de nombreuses fois pour d'autres événements.
- Extinction des écrans extérieurs de l'Hôtel d'Alsace de STRASBOURG en dehors des horaires d'ouverture et des événements spécifiques.

Bilan 2025

Les actions suivantes ont été réalisées en 2025 :

- Le Site Alsace.eu est classé 1^{er} site de département sur le critère ResponsiWeb, sur plus de 13 000 collectivités analysées au total. Ce classement prend entre autres en considération l'EcoIndex (note écologique), le type de cookies utilisés et la colorimétrie, calquée sur les classes énergétiques. (<https://myobservatoire.com/blog/2022/03/07/responsiweb/>),
- La dimension environnementale des projets est étudiée pour produire des événements orientés au maximum vers l'« économie circulaire »
- Les enjeux environnementaux actuels sont donnés à connaître aux citoyens sur les réseaux sociaux particulièrement (Facebook, X, Instagram, LinkedIn, Youtube), le site internet de la collectivité et le magazine « Toute l'Alsace ». Une forte visibilité est accordée aux actions de la Collectivité concernant la préservation des milieux, la biodiversité et les ressources et des actions spécifiques sont organisées ou co-organisées sur différents domaines. Par exemple :
 - En termes d'agriculture, de valorisation du patrimoine végétal et de la bonne alimentation :
 - Le « Festival de la Vosgienne » co-organisé par la CeA et dédié à l'agriculture de montagne a été l'occasion de travailler avec de nombreux intervenants sur le bien manger au quotidien, les circuits courts et la transition énergétique et écologique,
 - « Cultivons-nous », action consistant à la mise en place d'un potager partagé comme support de travail social collectif à COLMAR,
 - Distribution des « arbres de la Sainte Catherine » et plantation d'un verger communal à SCHWODEN,
 - Amélioration de la visibilité des arbres remarquables dans les communes : mieux connaître, protéger et valoriser le patrimoine végétal alsacien.
 - Dans le domaine de l'eau :
 - Exposition « Les pieds dans l'eau » à l'occasion de la Commémoration des 30 ans des crues de 1990 dans le Haut-Rhin, permettant de sensibiliser la population aux risques d'inondations,
 - Le « Campus de l'eau » qui a permis sensibiliser une vingtaine de jeunes Français, Allemands et Suisses à la gestion de l'eau et aboutissant à la réalisation de podcasts et de chansons, sur le sujet,
 - Les « Assises Rhénanes de l'eau », rendez-vous annuel organisé par la CeA pour approfondir les échanges de bonnes pratiques et favoriser l'émergence de nouvelles coopérations transfrontalières sur la gestion et la préservation de la ressource en eau – en lien avec les acteurs allemands et suisses – ayant cette année pour thématique les usages agricoles et la protection des milieux,
 - La « Fête de la nature du Canal de la Bruche » qui a été l'occasion de réaliser des actions d'éducation à l'environnement grâce à la présentation des missions réalisées par la Collectivité, la visite des ouvrages et la découverte de la faune et la flore locales.
 - Dans le domaine des gestes et actions individuelles :
 - Opération « Elsäss Oschterputz » visant à enlever des déchets présents dans la nature (de nombreux posts tout au long de l'opération ainsi qu'une campagne sponsorisée),
 - Les campagnes de sensibilisation au moustique – tigre, et aux gestes évitant leur propagation,

- Promotion de l'action « les bons gestes au quotidien » en lien avec l'ESA d'ALTKIRCH visant à donner conseils et informations pratiques pour effectuer des économies d'énergie – à destination des bénéficiaires et en commun avec les partenaires de l'habitat,
- Communication sur le « Salon de l'habitat de WALDIGHOFFEN », notamment en vue d'aborder la rénovation énergétique des logements,
- Informations liées aux déplacements personnels et professionnels: plan de mobilité « Mobilizz », « Au boulot à vélo », ...

Perspectives 2026

- Poursuivre et étendre toutes les bonnes pratiques déjà déployées en matière de développement durable,
- Continuer à mettre en valeur les enjeux du développement durable auprès des Alsaciens,
- Dans l'objectif de la baisse des émissions de gaz à effet de serre, mener une réflexion afin de prévoir des trajets optimisés à l'échelle alsacienne pour les opérations de montage et démontage liés aux évènements de communication.